
UNIVERSITY OF TORONTO
3 1761 00005731 5

HISTOIRE
DE LA PROVINCE
DE QUÉBEC

DU MÊME AUTEUR:

Aux Editions Albert Lévesque, Montréal.

Littérature Française Moderne.
La Vérendrye, découvreur canadien.
Artisans du miracle canadien.
Marie Barbier.

Aux Editions du Zodiaque, Montréal.

Chefs de File.
Mercier.
Mgr Laflèche et son temps.

A la Librairie Ernest Flammarion, Paris.

Sir Wilfrid Laurier.
Sainte-Anne-de-Beaupré.
Papineau.

A la Librairie Larousse, Paris.

Canada, album (en collaboration avec Paul Bertin).

Chez Bouasse Jeune et Cie, Paris.

Kateri Tekakwitha, illustré par Paul Coze.

Aux Editions Spes, Paris.

Marguerite Bourgeoys.

ROBERT RUMILLY

HISTOIRE DE LA PROVINCE DE QUÉBEC

V

Riel

Éditions Bernard Valiquette
1564, rue Saint-Denis Montréal

Tome V

A Donatien Frémont,

qui m'a conduit sur la tombe de Riel.

R. R.

I

LOUIS RIEL

Expédition du Nord-Ouest; part de la province de Québec; le 9e et le 65e bataillon — Le chemin de fer du Pacifique — L'affaire Riel creuse, ou plutôt révèle, le fossé entre les races — Situation personnelle de Chapleau dans l'affaire Riel — Le gibet de Regina.

1885

Le 3 février 1885 mourut Joseph-Edouard Cauchon, à 69 ans. Il avait joué un grand rôle dans la province de Québec. Son esprit d'entreprise, sa persévérance et sa puissance de dialectique lui avaient permis d'exercer une influence sérieuse dans la politique, dans le journalisme et dans le monde des affaires. Il avait contribué à faire accepter la Confédération par les Canadiens français, tenté de former le premier gouvernement de la province, initié Chapleau aux roueries de la manœuvre parlementaire. L'énumération de ses titres et de ses fonctions serait longue; cependant sa mort fit peu de bruit dans la province de Québec. Elle en fit davantage au Manitoba, dont il avait été l'habile lieutenant-gouverneur.

Habile et, à l'occasion, énergique.

Physiquement et intellectuellement robuste,

Cauchon s'était imposé au Manitoba, dans des conditions difficiles. Par tous les moyens, de la législation à l'immigration, on s'efforçait d'accentuer le caractère anglais et d'éliminer les aspects français de l'Ouest. Le lieutenant-gouverneur Cauchon défendit en toute occasion sa langue, sa race, sa religion, sans perdre l'estime des Anglais. En 1879, il refusa sa sanction à la loi inconstitutionnelle votée par la législature manitobaine, et qui eût supprimé le français comme langue officielle dans la province. Il ne put arrêter une autre loi, remaniant les districts électoraux pour diminuer la proportion des députés français. Et surtout, il ne put arrêter l'immigration. D'année en année, dans tout le Nord-Ouest, cette marée montante noya davantage les Canadiens français et les Métis. Le lieutenant-gouverneur et l'évêque — Mgr Taché — s'attristèrent de leur impuissance. Car l'immigration massive servait évidemment un ample dessein. Et elle s'accompagnait de vexations, que les Métis n'étaient pas d'humeur à supporter.

Pendant longtemps, les Métis adressèrent leurs plaintes au gouvernement fédéral. Ottawa était loin; les dossiers firent la navette entre Winnipeg et la capitale fédérale, qui les retournait pour une formalité administrative, sans solution. La moindre difficulté au sujet d'un lopin de terre entraînait une correspondance interminable. Cette distance, ces délais, servaient la politique de sir John, grand temporisateur. Mais les Métis s'impatientaient. Leur conception de l'autorité était plus simple: réclamant auprès d'un fonctionnaire, ils s'attendaient à lui voir trancher la question par oui ou par non. La navette des rapports entre les bureaux de Winnipeg et ceux d'Ottawa, l'alternance de l'inertie et des brimades, de la part du gouvernement, les lassèrent. Pour comble, en 1884, les con-

ditions économiques furent mauvaises, dans l'Ouest. Des gelées avaient détérioré les récoltes, et ces dégâts coïncidaient avec une chute des prix de l'avoine et du blé, frisant la panique. Enfin, les vieux colons entretenaient des griefs contre le monopole du Pacifique-Canadien.

En juin 1884, une députation de Métis de la Saskatchewan alla trouver Louis Riel, marié, père de famille, et qui exerçait paisiblement la profession d'instituteur dans le Montana. Les Métis le prièrent de se mettre à leur tête, dans la campagne indispensable. Riel accepta.

Ses débuts furent empreints de modération. Puis il s'irrita des moindres résistances. Il souhaitait l'appui du clergé, qui eût persuadé les Métis de la sainteté de leur cause; et le clergé conseillait la prudence, croyait aux prières plus qu'aux menaces. Plaintes, assemblées, pétitions, se succédèrent en vain. L'effervescence régna dans l'Ouest.

Fin de carrière poignante pour le lieutenant-gouverneur presque septuagénaire. L'incendie d'un "bloc" de maisons, à Winnipeg, venait d'infliger à Cauchon une très lourde perte. L'ancien maire de Québec, l'ancien député de Montmorency, l'ancient président du Sénat, mourut à Winnipeg devant les décombres de sa fortune et la vanité de ses efforts. Le gouvernement manitobain, sans doute à la suggestion de Mgr Taché, offrit des funérailles d'Etat, si la famille laissait inhumer le lieutenant-gouverneur à Winnipeg. L'offre acceptée, Joseph-Edouard Cauchon fut enterré en grande pompe, le 2 mars 1885.

Cependant la région du Nord-Ouest, dont Winnipeg était la métropole, entrait en pleine agitation. Bafoués, les Métis se décidaient à la résistance ou-

verte. Riel constitua le 18 mars un Gouvernement Provisoire, avec Gabriel Dumont pour chef de sa milice. Une insurrection se préparait en Saskatchewan.

Dans l'Est, les questions ferroviaires encombraient plus que jamais l'ordre du jour. La Compagnie du Pacifique se déclarait décidément incapable d'achever ses travaux sans une aide nouvelle, et substantielle. Le gouvernement fédéral consentirait n'importe quel sacrifice pour achever la voie ferrée indispensable à la répression d'un soulèvement éventuel. L'officieuse *Minerve* préparait l'opinion de la province de Québec, par une série d'articles sur ce thème: chaque piastre semée (sic) dans un chemin de fer en fait germer cent autres. Elle disait encore:

"...Nous ne sommes plus maîtres d'arrêter des travaux qui représentent une partie de notre fortune nationale. La faillite du Pacifique produirait dans toutes nos industries financières, à partir de la Banque de Montréal jusqu'aux caisses d'économie qui reçoivent les dépôts du journalier, un bouleversement tel que les Chambres seraient les premières à demander l'adoption d'un moyen terme entre le trop que le Pacifique demande et le moins que le pays peut offrir."

Mais le district de Québec exigeait de plus belle ces conditions: abandon du projet de la "short line" par Sherbrooke et par l'Etat du Maine; terminus effectif du chemin de fer à Québec, en été; enfin, construction d'un pont, de Québec à Lévis, reliant les voies ferrées des deux rives.

Avec cela, quelques questions plus purement provinciales figuraient à l'ordre du jour. L'une des plus piquantes, la question des asiles d'aliénés, n'était pas absolument nouvelle — ni près de finir.

On se rappelle les attaques dirigées par les libé-

raux contre l'asile de Beauport, propriété de Joseph Cauchon, puis du Dr J.-E. Landry, puis de son fils Philippe Landry — et subventionnée par l'Etat provincial. En 1884 et 85, une série d'incidents remit la "question des asiles" au premier plan de l'actualité. On avait interné à Saint-Jean-de-Dieu une dame Lynam, née Rose Church, quelque peu excentrique mais non pas aliénée, et dont l'état mental ne justifiait pas cette mesure. Après un procès sensationnel, le juge Jetté la fit remettre en liberté. Puis deux accidents se produisirent, presque coup sur coup, à l'asile de Beauport: un aliéné en tua un autre, au cours d'une crise; un épileptique se tua en tombant de son lit. *L'Electeur* réclama une enquête "au nom des malheureux internés qui crèvent de faim et de froid, au nom de l'humanité". Pacaud écrivit (20 mars) :

> *"Il faut voir si M. Landry a le droit de toucher $130 par aliéné et de les nourrir à la mélasse; il faut qu'on sache s'il peut ainsi tenir ces pauvres aliénés entassés dans les salles comme des harengs, les privant de sortir au dehors afin d'éviter la dépense de leur fournir des vêtements d'hiver."*

L'*Electeur* vengeait le coup de cravache asséné par Landry à Charles Langelier, un mois plus tôt. Mais il restait aussi dans la logique de sa lutte contre le Cercle Catholique et les ultramontains. Car l'affaire des asiles revêtait un aspect doctrinaire, par quoi elle s'apparentait étroitement aux querelles sur l'enseignement.

Depuis plusieurs mois, *L'Union Médicale*, représentant le courant opposé à celui de *L'Abeille Médicale*, préconisait la régie d'Etat pour les asiles d'aliénés, au lieu de l'affermage à des particuliers ou à des institutions religieuses. La plupart des libéraux approuvaient cette thèse, tandis que les ultra-

montains s'écriaient: "L'Etat hors des asiles!" comme ils s'étaient écriés: "L'Etat hors de l'Ecole!" Les incidents Landry-Langelier étaient donc bien des épisodes du conflit entre ceux qui voulaient fortifier l'influence de l'Etat et ceux qui voulaient fortifier l'influence de l'Eglise-représentée par des clercs ou par des laïcs éprouvés.

Les adversaires de l'état de choses existant s'appuyaient sur le rapport d'un aliéniste anglais, le Dr David Hack Tuke. A l'automne de 1884, ce spécialiste avait visité les asiles du Canada, et conclu en opposant les "excellentes institutions" de l'Ontario aux "relics of Barbarism" de Québec. Avec un parti pris évident, il critiquait à Beauport et à Saint-Jean-de-Dieu ce qu'il trouvait normal en Ontario; et il s'en prenait insidieusement aux Sœurs, auxquelles il faudrait substituer le contrôle du pouvoir civil.

Joseph-Charles Taché, frère de l'archevêque de Saint-Boniface, et ancien inspecteur des asiles dans les deux provinces, se chargea de répondre, dans une brochure[1], que les asiles de Beauport et de la Longue-Pointe ne le cédaient en rien aux autres. "Le langage du Dr Tuke", dit-il, "n'est pas même l'appréciation d'un homme raisonnable et qui se respecte, c'est une diatribe et une sotte méchanceté."

Et du même coup il répondit à Pacaud:

"Comme site, Beauport est sans rival et Saint-Jean-de-Dieu a peu d'égaux... Les divisions intérieures, le chauffage, l'éclairage, la ventilation sont dans des conditions ou d'excellence ou de bonne moyenne; la nourriture est saine et abondante; l'habillement et la literie des aliénés,

1. *J.-C. Taché: "Les asiles d'aliénés de la province de Québec et leurs détracteurs"* (1885).

dont la grande majorité, comme ailleurs, appartient à la classe pauvre, sont très convenables. Les soins domestiques et la discipline sont doux et marqués au coin de la charité et du respect pour la souffrance et le malheur, sans tomber dans les lubies et les faux dehors des rêves et des utopies... On se préoccupe de l'âme de ces malheureux comme de leur corps... La santé des aliénés est relativement bonne, et les cas de guérison sont aussi nombreux que dans Ontario..."

Au beau milieu de ces discussions sur la "short line" et sur les asiles d'aliénés, dans la seconde quinzaine de mars, arrivèrent — on peut dire tombèrent comme la foudre — les premières nouvelles de l'insurrection du Nord-Ouest.

Elles furent très confuses, ces nouvelles, et d'autant plus propres à causer de la fièvre. On disait que les Métis avaient banqueté Riel, en chantant des cantiques sur l'air du *God Save The Queen,* à peu près à l'heure où les Montréalais avaient banqueté sir John; puis qu'ils avaient pris les armes, pillé des magasins; enfin que les Gros-Ventres et autres tribus indiennes du Nord-Ouest, acceptant le tabac envoyé par les Métis en signe d'alliance, se lançaient à leur tour sur le sentier de la guerre.

Et alors, jour par jour, heure par heure, sur un rythme d'affolement, se succédèrent les nouvelles, grossies et contradictoires, comme il est d'usage en pareil cas:

"Les lignes télégraphiques sont coupées; les courriers postaux interceptés. — Un agronome a été tué sur une réserve indienne. — Riel est en correspondance avec Mgr Taché, qui va tout arranger. — Riel a envoyé promener Mgr Taché. — Les sauvages s'emparent des vivres. — Le gouvernement d'Ottawa a envoyé M. Royal, député de Provencher, négocier avec les Métis. — Riel est fou; il a déjà séjourné dans un asile d'aliénés. — Riel est doué d'un esprit très clair et vigoureux. — Le Père Lacombe garantit le loyalisme des Pieds-Noirs. — La voie

du Pacifique a sauté à la dynamite. — Le général Middleton part pour Winnipeg. — Les Féniens des Etats-Unis se joignent aux révoltés. — Les Féniens ont traversé la frontière et marchent sur Toronto. — Les Féniens marchent sur Ottawa. — Riel ne dispose que d'une poignée d'hommes. — Riel dispose d'une véritable armée. — Les Métis sont les meilleurs tireurs du monde — C'est la guerre civile!"

Les dépêches étaient affichées aux bureaux de poste et sur les paravents des journaux, devant lesquels des badauds stationnaient jour et nuit. Les principaux noms canadiens-français mentionnés dans ces dépêches étaient familiers aux Montréalais, aux Trifluviens, aux Québécois. Mgr Taché, le Père Lacombe, le député Royal, venaient de la province de Québec et y comptaient des parents. C'est la mère de Rodrigue Masson — le nouveau lieutenant-gouverneur de Québec — qui avait payé les études du jeune Louis Riel chez les Sulpiciens de Montréal, vingt-sept ou vingt-huit ans plus tôt, à la requête de Mgr Taché. Des Montréalais en vue — Alphonse Desjardins, le Dr L.-B. Durocher, amis de la famille Masson — connaissaient Riel et le traitaient en ami. Le curé Sentenne se rappelait fort bien son ancien élève; de plus jeunes se rappelaient leur ancien condisciple. Autant d'éléments d'intérêt. L'excitation, dans l'Est du Canada, fut aussi vive que pour une grande révolution ou pour une guerre internationale. On apprit l'engagement du Lac-aux-Canards.

Le major Crozier, de la police montée, à la tête de cent quarante hommes, s'était avancé — en ennemi — vers des partisans de Riel. Ceux-ci étaient vingt-cinq cavaliers, commandés par Gabriel Dumont. Il ne paraît pas douteux que le major Crozier perdit son sang-froid et que le premier coup de feu fut tiré par les soldats. Un frère de

Gabriel Dumont fut tué. Les Métis, à l'abri dans une déclivité du terrain, répondirent immédiatement. Riel, accouru avec quelques hommes de renfort, se tint à cheval, exposé aux balles, un crucifix à la main, exhortant ses gens. Ceux-ci étaient bons tireurs; avant une demi-heure, la troupe de Crozier tournait bride en désordre, laissant quatorze tués, contre quatre chez les Métis. Riel fit honorer les dépouilles des soldats comme celles de ses partisans, et les tint à la disposition des autorités.

C'est le 27 mars que sir John lut aux Communes le télégramme annonçant l'échec du major Crozier. La *Minerve,* ce jour-là, reconnaissait aux Métis des griefs sérieux.

Les libéraux furent bien plus catégoriques. *L'Electeur,* annonçant les premières effusions de sang, en fit remonter la responsabilité aux négligences criminelles du gouvernement.

Le 28, cette annonce parut dans la *Minerve*:

"Ordre de régiment.
"Les officiers du 65e *bataillon devront se rapporter à l'Adjudant du bataillon aujourd'hui samedi, le* 28 *courant, de* 9 *heures à midi, à la salle Bonsecours, pour service actif."*

La milice partirait-elle? Tous les colonels de la milice étaient des hommes politiques — et conservateurs. Aldéric Ouimet commandait le 65e bataillon, de Montréal, et Guillaume Amyot le 9e, de Québec. Louis-Georges Desjardins commandait le bataillon de Lévis et Philippe Landry celui de Montmagny. Cela s'explique. En vertu du système inauguré par Georges-Etienne Cartier, le ministre nommait les officiers de la milice, dans chaque district correspondant à un comté, sur la recomman-

dation du député (ou de son adversaire malheureux à la dernière élection, si le député appartenait à l'opposition). Ainsi les officiers conservateurs escaladaient les grades. Et le plus souvent, pour le grade envié de colonel, le député se proposait lui-même[1]. Aldéric Ouimet tirait fierté du 65e, dont il prétendait faire une troupe modèle.

Le dimanche 29 mars, le 65e bataillon défila dans les rues, en tenue de campagne. Le colonel Ouimet, à cheval et sabre au clair, souleva l'admiration par son allure martiale. Le même jour, à la cathédrale, il y eut procession et bénédiction du Saint-Sacrement, à l'issue des vêpres, pour demander à Dieu la fin de la révolte dans l'Ouest. Dans les temples anglais, les fidèles chantèrent le God Save the Queen et prièrent pour l'intégrité de l'Empire britannique.

La politique se trouvait en apparence rejetée à l'arrière-plan. On ne s'entretenait plus que de l'insurrection. Le bruit d'une invasion fénienne courait avec persistance. La *Minerve* du 30 inséra la lettre d'un lecteur suggérant l'installation d'un carillon spécial à l'Hôtel de Ville, pour appeler les volontaires aux armes. On apprit la décision du gouvernement fédéral d'envoyer des troupes en force. *L'Electeur* du 31 mars écrivit:

> *"La négligence coupable de sir John coûtera la vie à un grand nombre de compatriotes, et peut-être des millions de piastres au trésor public."*

Devant cette attitude de l'opposition libérale, et sans doute sur un mot d'ordre venu d'Ottawa, la *Minerve* cessa de reconnaître les griefs des Métis.

---

1. *Discussions soulevées par l'affaire Dundonald. Voir en particulier le* Witness *de Montréal,* 1er *août* 1904; *la* Presse, 2 *août* 1904; *et aussi les débats parlementaires.*

La politique ne disparaît jamais complètement. La *Minerve* lança des charges contre Riel, représenté comme un halluciné, un récidiviste de l'agitation. Et elle écrivit:

"Les troubles du Nord-Ouest sont une preuve entre bien d'autres de l'utilité, de l'indispensabilité du chemin du Pacifique. Toutes nos troupes pourront être expédiées par cette voie, et avec diligence... Maintes fois nous avons prouvé l'importance du Pacifique au point de vue commercial. Ses avantages militaires ne sont pas moins considérables. Nous regrettons seulement qu'on nous ait fourni si tôt l'occasion de les mettre en relief."

Et quelle était l'opinion des castors? *L'Etendard* exprima cette opinion dans son éditorial du 1er avril. Il n'est pas signé, mais ce doit être Trudel qui écrivit:

"La guerre civile qui afflige actuellement notre Ouest canadien revêt, aux yeux de notre population française catholique, un caractère un peu différent de celui qu'elle peut avoir aux yeux de nos concitoyens de race anglaise.

"Sans doute nous désirons comme eux de tout cœur le succès de nos armes, le triomphe de notre drapeau, le rétablissement de l'autorité; sans doute nous sommes d'avis comme eux qu'il faut avant tout étouffer la rébellion. Nous sommes prêts comme eux, et avec la même loyauté, à prêter main-forte aux autorités canadiennes dans toute mesure légitime de répression.

"Mais en même temps, il ne nous est pas permis d'oublier quel rôle la constitution, les lois de l'équité, la voix du sang nous assignent, vis-à-vis des minorités des autres provinces, notamment celles qui sont nos coreligionnaires et nos sœurs d'origine.

"Dieu aidant, que jamais ces liens, si chers qu'ils nous soient, ne nous induisent à pactiser avec le désordre, le mépris des lois et la négation de l'autorité.

"Mais encore faut-il avoir souci de rechercher les causes du soulèvement. En admettant même à priori

la culpabilité des rebelles, et nous admettons que certaines présomptions militent contre eux, il est de notre devoir d'examiner le degré de leur culpabilité.

"Leur attitude peut n'être pas justifiable, mais cependant être excusable, du moins dans une certaine mesure. Il est toujours permis — c'est quelquefois une manière d'équité, même un devoir — de plaider les circonstances atténuantes.

"Enfin il n'est pas impossible que leur cause soit beaucoup meilleure qu'elle ne nous paraît au premier abord.

"On les hait peut-être pour leur origine française et leur foi catholique. Il n'est pas même impossible qu'on les ait persécutés à cause de nous; deux raisons qui nous feraient un devoir d'honneur et de loyauté d'accepter une part de solidarité dans leur situation..."

L'Etendard exprimait bien l'opinion pondérée, moyenne, des gens sérieux. Opinion de la bourgeoisie et du haut clergé, toujours plus loyalistes que le peuple, à la fois par raisonnement, par prudence, par instinct d'ordre, par égoïsme de classe nantie et par souci de ses responsabilités. Opinion hésitante, malgré tout, tiraillée entre le loyalisme britannique et la fraternité du sang: le drame toujours latent du Canada français. La province de Québec, tout en redoutant le fanatisme de race et les brutalités superflues (et, en ce qui concerne les libéraux, tout en attaquant le gouvernement), contribuait volontiers à la victoire de l'ordre et de la légalité. Personne, à ce moment, ne demanda que la province fît bande à part. En Ontario? Ah! en Ontario, le sang britannique n'avait fait qu'un tour. Tous brûlaient de venger la Reine et de châtier les misérables rebelles.

Contre une poignée de Métis qui pensaient piller quelques magasins et culbuter quelques gendarmes, l'infanterie, la cavalerie et l'artillerie de Sa Majesté s'ébranlèrent.

Les troupes partirent, en Ontario dans le délire et chez nous dans l'enthousiasme. À Toronto, à Belleville, à Kingston, les foules accompagnant les soldats à la gare agitaient des mouchoirs, envoyaient des baisers, entonnaient spontanément des hymnes, ouvraient des quêtes et des souscriptions. À Ottawa, un commerçant anglais fit don d'un drapeau aux francs-tireurs de la ville "prêts à défendre leur pays". C'est un tantinet ridicule si l'on songe au peu de danger réel que ces militaires allaient courir.

À Montréal, dix mille personnes assistèrent au départ des trois cents hommes du 65e bataillon, harangués à la gare par l'adjudant général Harwood, monté sur une estrade. Le même jour, 2 avril, le 9e bataillon quitta Québec, le lieutenant-colonel Amyot à sa tête. Le 9e, précédé d'une fanfare et escorté par les clubs de raquetteurs, défila devant la résidence du colonel, dont la façade illuminée portait cette inscription: "En avant, héros, à la victoire!" Le juge Chauveau remit au bataillon un drapeau, et prononça un discours terminé par ces mâles accents: "Si ce drapeau ne revient pas, c'est qu'il ne se trouvera personne pour le rapporter!" Sur la plate-forme du train, le colonel Amyot harangua la foule; puis Israël Tarte entama un vibrant discours, au milieu duquel le train s'ébranla et partit.

Aux Trois-Rivières, on constata quelques désertions; la même constatation s'imposa dans les bataillons ontariens.

Et les fausses nouvelles, les dépêches chiffrées et les "bobards" de s'entre-croiser de plus belle. Les journaux de Montréal insérèrent cette dépêche de Québec:

"Il paraît que deux femmes du faubourg Saint-Jean, mariées à des soldats de la batterie A, sont devenues folles en apprenant le départ de leurs maris pour le Nord-Ouest."

Quelques jours seulement après le départ, on disait le 65e décimé par la dysenterie. La nouvelle fut démentie le lendemain, puis confirmée, puis démentie de nouveau. On célébrait des messes pour les soldats.

Quelques personnes regrettaient timidement qu'on envoyât des Canadiens se battre contre d'autres Canadiens. La plupart des critiques ne portaient pas sur le principe de la répression, mais au contraire sur son caractère improvisé. Les équipements des troupes, complétés en hâte, à n'importe quel prix, laissaient à désirer. Aldéric Ouimet quitta son bataillon au cours du voyage, afin de réclamer à Ottawa des chaussures, et d'une manière générale un équipement convenable. Les libéraux s'en prirent au ministre de la Milice — Adolphe Caron, l'un des trois ministres canadiens-français. Les plus violents traitèrent Adolphe Caron, homme de salon, galant envers les dames, de militaire d'opérette, et le taxèrent d'incompétence. Le Canada est sans défense, se plaignit *L'Electeur*: "Une poignée de maraudeurs en armes pourrait impunément envahir le pays et s'emparer de nos places les plus fortes." *L'Electeur* fut très violent contre Caron. Il est vrai que Caron était copropriétaire du *Nouvelliste*, l'organe du Cercle Catholique de Québec. De sorte que *L'Electeur* mena de front la campagne contre l'asile de Beauport — c'est-à-dire contre Philippe Landry, du Cercle Catholique — et contre le ministre de la milice — c'est-à-dire contre le propriétaire du *Nouvelliste*, organe du Cercle Catholique. On suspecta, bien entendu, les achats de chevaux, de fourrage, de cartouches, de

casques, de cantines, de capotes, de couvertures, de mitaines, de chaussures, de lacets, que sais-je encore, effectués au petit bonheur. Le fait majeur à souligner est que nul ne refusait la quote-part de sa province, nul ne prenait d'emblée le parti de Riel.

* * *

C'est au Parlement provincial que ces événements soulevaient le moins d'écho. Mgr Taschereau pressait le premier ministre et le lieutenant-gouverneur de régler avec lui la question des biens des Jésuites. Mais J.-J. Ross et Rodrigue Masson, tous deux amis des Pères Jésuites, éludaient la question plutôt que de la résoudre avec l'archevêque. Leur ami de Boucherville, auteur d'un contre-projet favorable aux Jésuites, approuvait cette attitude. Mgr Taschereau revint à la charge: "...Depuis cette époque, j'ai eu plusieurs entrevues à ce sujet avec vous et avec Son Honneur le lieutenant-gouverneur. Comme l'Assemblée législative siège déjà depuis longtemps, je désire savoir où en est aujourd'hui cette question[1]." Ross continua de se dérober. Le Parlement provincial ne s'occupa ni des biens des Jésuites, ni des affaires de l'Ouest. Honoré Mercier présentait un bill pour "incorporer" un club de raquetteurs montréalais. Les séances étaient consacrées aux affaires de routine, aux subventions électorales fournies ou pas fournies par l'entrepreneur Sénécal, aux sommes excessives ou raisonnables payées à l'entrepreneur Charlebois. Un autre entrepreneur fit aussi parler de lui: Thomas McGreevy.

---

1. *Lettre du* 8 *avril* 1885, *aux archives du Collège Sainte-Marie à Montréal.*

En livrant le chemin de fer du Nord au gouvernement provincial, en 1879, McGreevy avait présenté une facture de $750,000. Cette réclamation n'était pas encore réglée à la chute du cabinet Joly. Chapleau offrit $250,000 à McGreevy, qui refusa et parla de poursuivre la province. L'entrepreneur accepta toutefois un arbitrage. D'après les rapports de ses ingénieurs, le gouvernement s'attendait à payer au moins $250,000. En attendant la décision des arbitres, McGreevy se fit avancer $100,000 par la Banque de Montréal. Chapleau jugea équitable de faire garantir cette avance par son gouvernement. Puis, McGreevy obtint encore une avance de $100,000 à la Banque Jacques-Cartier, garantie par la simple promesse de Robertson. Mais les arbitres n'atribuèrent que $147,-000 à McGreevy. Celui-ci, malgré son engagement, récusa l'arbitrage. Quant à la Banque Jacques-Cartier, ayant en caisse un dépôt du gouvernement, elle voulut le retenir pour payer sa créance sur McGreevy. L'affaire vint devant le Comité des comptes publics en avril 1885.

Telles étaient les occupations du "pays légal" à Québec, au moment où le "pays réel" — pour employer la terminologie maurrassienne, si frappante — ne s'occupait plus que des troubles du Nord-Ouest.

Le surlendemain de Pâques, on apprit le massacre du lac à la Grenouille: des Cris, commandés par le chef Gros-Ours, avaient massacré sept blancs, dont deux Oblats, les Pères Léon Fafard (né dans la province de Québec) et Félix Marchand (un Breton, venu de France quatre ans plus tôt). Les insurgés gardaient à vue d'autres missionnaires et des religieuses, à Batoche. Dans toute la mesure où il était obéi, Riel, qui n'avait ni comman-

dé ni approuvé les violences des sauvages, fit traiter ces prisonniers avec respect. Mais Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, et leurs prêtres, ne pouvaient plus se faire entendre de leurs grands enfants exaltés. Seul le Père Lacombe fut assez heureux pour retenir une tribu dans l'obéissance. Il put télégraphier à sir John MacDonald, qui, depuis quinze jours, n'avait pas reçu d'aussi bonne nouvelle: "Les Pieds-Noirs vous seront loyaux jusqu'à la fin."

D'autres nouvelles continuaient de parvenir pêle-mêle, déformées et souvent contradictoires, propres à entretenir l'agitation:

"On a vu Riel à Montréal. — Les sauvages découpent les cadavres de leurs ennemis. — De vaillants soldats du 90e *ont traversé une rivière à la nage, et ils chantaient en nageant (sic). — Riel est abandonné par ses partisans. — La princesse Louise a fait distribuer aux soldats* 150 *pipes, et du tabac pour les bourrer. — Riel reçoit un renfort de sauvages."*

On recevait les premières lettres de soldats. On sut ainsi que le dégel entravait les opérations: pluie et froid, camps inondés, traîneaux embourbés. Les troupes piétinaient, pataugeaient, en attendant les ordres; le général Middleton paraissait lent et indécis.

Le massacre de deux religieux indigna le clergé, déjà porté à soutenir la cause de l'ordre. Mgr Fabre et l'abbé Colin, Supérieur de Saint-Sulpice, s'entretenaient de la situation (M. Colin, devenu Supérieur après la difficile affaire des paroisses, avait pu rétablir avec l'évêché des relations assez intimes.) Le dimanche 12 avril, en chaire de Notre-Dame, le curé Sentenne spécifia qu'il vaut mieux tolérer des maux secondaires que de recourir à la

révolte, mal infiniment grave. Par contre, parmi les laïcs, le mouvement d'indulgence à l'égard des révoltés s'accentuait jusqu'à la sympathie. Et l'on commençait d'exprimer cette sympathie ouvertement.

C'est Turcotte qui introduisit au Parlement de Québec la première motion relative aux troubles du Nord-Ouest. La motion, présentée le 13 avril et discutée le 15, insistait sur la responsabilité du gouvernement fédéral. En voici le texte:

"Que l'Assemblée législative de la province de Québec désire protester solennellement de sa loyauté envers la personne de Sa Majesté la Reine;

"Que cette Assemblée a appris avec un profond regret les tristes événements qui se produisent actuellement dans le Nord-Ouest du Dominion, et saisit la première occasion qui lui est offerte pour déclarer qu'elle n'approuve pas les sujets de Sa Majesté qui cherchent à régler par les armes et l'effusion de sang des difficultés purement administratives;

"Que cette Assemblée a été fière de voir, l'autre jour, les soldats volontaires de la province de Québec se ranger sous les drapeaux et marcher au combat pour défendre l'intégrité du territoire et défendre les autorités constituées;

"Que cette Assemblée, tout en désapprouvant le soulèvement qui a éclaté au Nord-Ouest, ne peut s'empêcher de croire qu'il a été provoqué par l'incurie et la négligence apportées au règlement de certaines réclamations parfaitement justifiées et pendantes depuis un grand nombre d'années et de penser que ce soulèvement, considérant le caractère des Métis, résulte plutôt d'un désespoir momentané que d'une déloyauté consciente et préméditée;

"Que cette Assemblée est convaincue que, sans la négligence et l'impéritie évidente des autorités fédérales, cette insurrection n'aurait pas eu lieu, et que notre province n'aurait pas été obligée d'envoyer ses enfants combattre des hommes de leur race, poussés à bout par

une série trop longue de vexations et de dénis de justice;

"Que cette Assemblée représente constitutionnellement la province de Québec et a le droit incontestable d'exprimer son opinion, lorsque ses fils sont appelés à verser leur sang pour une cause dont la justice est pour le moins discutable;

"Que cette Assemblée croit aussi devoir se plaindre, au nom des familles dont les enfants sont sous les drapeaux, de l'insuffisance de l'équipement et de l'armement des soldats et officiers et du peu de précautions qui ont été prises pour assurer leur confort et protéger leur vie, tant durant le voyage que sur le théâtre de la lutte;

"Que cette Assemblée, tout en affirmant de nouveau sa loyauté envers la Couronne, regrette profondément les troubles du Nord-Ouest et proteste solennellement contre le gouvernement fédéral, qu'elle tient responsable du sang versé et en particulier de la négligence coupable du ministère de l'Intérieur qui a forcé les Métis à prendre les armes, et contre l'impéritie du ministère de la Milice qui expose gravement la vie de nos soldats volontaires;

"Que cette Assemblée prie Son Honneur le lieutenant-gouverneur de vouloir bien autoriser le vote d'un crédit pour secourir les familles de nos soldats volontaires qui ont été appelés sous les armes, et de faire transmettre copie de la présente adresse à l'honorable Secrétaire d'Etat du Dominion."

Turcotte défendit son texte dans une atmosphère d'émotion. Le ton n'était plus du tout celui des aigres contestations sur les pots-de-vin des entrepreneurs. Ce qui rendit la situation confuse, ce fut le dépôt d'amendements et de sous-amendements. Mercier présentait l'un d'eux:

"Que tout en désirant le rétablissement de la paix dans le Nord-Ouest, cette Chambre espère que des mesures seront prises de suite pour faire disparaître la cause des troubles et pour assurer aux habitants du Nord-Ouest, sans distinction de race ou de croyances religieu-

ses, les droits et les libertés qu'ils réclament depuis longtemps."

Turcotte déclara: "Il n'y a pas à se faire d'illusion; le grand nombre, chez nous, sympathise avec la cause des Métis." Mercier profita de la discussion pour protester contre l'abus des mots de loyauté et de loyalisme. Dans la crainte d'être suspecté de manque de loyalisme, plus d'un cachait ses sentiments. Qu'un Canadien français exprimât un penchant pour ses frères de race du Nord-Ouest, on l'accusait de déloyauté, et vite il se tenait coi. C'était comme le croquemitaine dont on effraie les enfants. Le croquemitaine, Mercier le dénonça. Il secoua le fantôme du loyalisme:

"Nous professons le respect le plus profond pour la Couronne d'Angleterre, à laquelle nous sommes reconnaissants des libertés que nous lui devons. Telle est notre loyauté. Mais doit-elle aller jusqu'à voir avec indifférence nos frères du Nord-Ouest privés de leur part de justice, de droits, de privilèges? Réglons donc une bonne fois cette question de loyauté; mais que ce soit dans le sens des libertés! Nous désirons la paix, égale protection de la loi, égale distribution de droits pour tous les habitants de ce Dominion, quels qu'ils soient."

McShane dit que, Irlandais d'origine, il épaulerait sa carabine contre une invasion fénienne, mais non pas contre les Métis. Une seule hésitation parmi les libéraux, celle de Joly, qui refusait de se prononcer avant plus ample informé. Les ministériels se retranchèrent derrière la séparation des pouvoirs: L'affaire est du domaine fédéral; nous ne devons pas nous en occuper, afin d'être plus forts pour repousser l'ingérence fédérale dans nos affaires. La *Minerve* soutenait la même thèse: "La Chambre d'Assemblée n'a en aucune manière à s'occuper de cette affaire, quelle qu'en soit la gravité." A la Législative, l'adversaire le plus caté-

gorique des résolutions de Turcotte et de Mercier fut le jeune Evariste Leblanc, redevenu député de Laval après une invalidation d'Amédée Gaboury. Homme de parti, Evariste Leblanc défendait par principe un gouvernement bleu. Il avait le débit facile et chaleureux, et parfois le mot dur. Il s'opposa franchement à Mercier.

Joly et deux libéraux anglais, Stephens et Cameron, votant avec les conservateurs, les motions de Turcotte et de Mercier furent repoussées par 41 voix contre 15. La majorité leur substitua, par 38 voix contre 18, la motion proposée par Onésime Gauthier, député de Charlevoix:

Cette Chambre regrette les tristes événements qui se produisent dans le Nord-Ouest, mais admire le courage et la loyauté des officiers et soldats volontaires de cette Province, qui, n'écoutant que la voix du patriotisme et du devoir, ont, sans hésitation, abandonné leurs occupations et leurs familles, pour se rendre sur le théâtre de l'insurrection.

Pour des motifs de loyauté, de patriotisme et de prudence, cette Chambre ne saurait discuter en ce moment les faits qui ont pu engager une partie des habitants du Nord-Ouest dans la voie de la sédition et de l'oubli de leurs devoirs envers l'autorité constituée; mais elle croit devoir exprimer la confiance que le gouvernement du Canada ne négligera aucun moyen légitime d'épargner, autant que possible, l'effusion du sang, et ramener promptement la tranquillité et la paix.

Au fédéral, les politiciens-hommes d'affaires anglais s'indignaient des entraves apportées par l'insurrection aux travaux du Pacifique. Le *Daily News* de Toronto dénigra le 65e bataillon canadien-français. Le colonel Ouimet, de passage à Montréal, envoya une protestation.

Les allées et venues de Ouimet, circulant entre Ottawa et Montréal tandis que son cher bataillon

s'apprêtait au baptême du feu, intriguaient l'opinion. On attribuait au colonel-député la détermination d'obtenir un équipement et un armement meilleurs. Le bon droit ou le tort des Métis, les opérations militaires et leurs suites, faisaient l'unique objet des conversations. Le 15 avril, au Club de la Garnison, à Québec, Oscar Dunn se trouvait parmi des militaires, en majorité anglais. Le colonel Gray, des Hussards, dit:

— Si Riel est pris, nous devrions le pendre.

— Ce serait un grand malheur, répliqua Dunn. Et il tomba à la renverse, mort subitement.

Le 18, eut lieu la première manifestation publique en faveur de Riel et de ses partisans: une assemblée de quelques centaines de personnes convoquées au carré Chaboillez, à Montréal, par le Club National.

C'est que les journaux commençaient de recevoir des mises au point de personnes informées, voyageurs, anciens missionnaires, parents des colons de l'Ouest, dépeignant la situation exacte des Métis que le silence du gouvernement, la morgue des fonctionnaires, les expropriations maladroites et mille vexations légères ou sérieuses avaient poussés à bout. Des gens de l'Ouest eux-mêmes écrivaient aux journaux de la province de Québec, faisant appel à leurs frères de race. Certains disaient — et cet argument est à peser: "Si les catholiques et les Français des deux bouts du pays s'étaient mieux connus et mieux aidés, ils eussent peut-être obtenu justice pour nous, et l'on n'aurait pas à déplorer la guerre civile." La jeunesse, le patriotisme et l'esprit d'opposition entraînaient les libéraux du Club National à prendre la tête du mouvement de sympathie rielliste.

* * *

Le général Middleton — petite vitesse et grand doucement — divisa sa troupe en trois colonnes. La première, qu'il commandait lui-même, se dirigea sur Batoche. La deuxième, commandée par le colonel Otter, suivit l'itinéraire de Swift-Current à Battleford. La troisième, sous le général Strange, devait se rendre de Calgary à Edmonton et Saint-Albert.

La première rencontra Gabriel Dumont et ses Métis à l'Anse-aux-Poissons. Utilisant le terrain à merveille, tirant couchés, insaisissables, cinquante Métis repoussèrent 350 soldats; les Métis perdirent quatre tués, et la troupe dix. Gabriel Dumont était le type du trappeur de l'Ouest: robuste, infatigable, hospitalier, emporté à l'occasion mais le plus souvent aimable, enjoué, prompt à chanter, prompt à sacrer et prompt à rendre service. Il avait été trappeur, marchand de buffles, marchand de whisky, propriétaire d'un traversier sur la Rivière Rouge. Chasseur habile, il se montra bon manœuvrier, bon capitaine, sachant imposer la discipline à ses Métis. Si cette campagne révéla un tempérament de chef, c'est bien celui-là et nul autre. On le sut dans la province de Québec, où son nom vola de bouche en bouche, comme celui de Riel. La victoire de cinquante Métis français sur 350 soldats anglais flattait secrètement l'amour-propre canadien-français.

Cependant, à l'Anse-aux-Poissons comme au Lac-aux-Canards, Dumont n'osa poursuivre son adversaire en retraite. Les quatre ou cinq cents Métis contre qui des armées convergeaient n'avaient toujours d'autre intention que de se défendre. D'autre part, si Gabriel Dumont était le

capitaine, Riel était le chef suprême. Blâmé par les missionnaires, il tendait à se substituer à eux. Il s'égarait dans une exaltation mystique, se croyait le grand-prêtre d'une religion métisse, et ses partisans le considéraient comme un oracle. Or Riel, voulant limiter l'effusion de sang, ordonnait la défensive. Il interdit à Gabriel Dumont de dynamiter les rails du chemin de fer, de tendre une embuscade à la police montée, de harceler les troupes de Middleton par des raids nocturnes, bref d'exploiter ses avantages.

A l'annonce du premier combat, *L'Electeur* écrivit:

> *"Le sang canadien a coulé en expiation de la criminelle négligence de nos gouvernants; que ce sang retombe sur ceux qui auraient pu, s'ils l'eussent voulu, épargner au pays les horreurs de la guerre civile."*

Et il répétait, sans être contredit ni par Tarte ni par les castors:

> *"Il n'y a pas à se faire d'illusion; le sentiment dans toutes les classes de la société canadienne-française de cette ville est très fort en faveur des Métis. On pensera ce qu'on voudra, mais cela est."*

On apprit les deux premiers décès de soldats de la province de Québec: Achille Blais et Théophile Marois, du 9e bataillon; le premier, mort de la fièvre typhoïde, le second, mort d'épuisement. A la bataille de l'Anse-aux-Poissons, le lieutenant Oscar Pelletier, fils du sénateur Pantaléon Pelletier, fut légèrement blessé.

Le 2 mai, la colonne Otter rencontra, au Coteau-Coupé, les Indiens de Faiseur d'Enclos. On se fusilla de cinq heures à midi; et c'est encore la troupe qui dut céder, avec huit tués contre cinq.

Comme Gabriel Dumont, Faiseur d'Enclos ne poursuivit pas l'adversaire.

Le général Middleton, retardé mais non arrêté, se dirigea sur Batoche où se trouvait le quartier général de Riel et le gros des insurgés: trois cent cinquante Métis.

Dans la province de Québec régnait une anxiété alimentée par des sentiments contraires, des sympathies dans les deux camps — et d'autant plus pénible. Le Parlement votait les subsides; le budget provincial atteignait trois millions en chiffres ronds. Mercier discutait article par article, contestait les chiffres, réclamait des économies et des réformes. Mais sa pensée errait ailleurs. Dans les couloirs, on parlait de Riel. Les initiés révélaient les avatars de Riel entre les deux insurrections de 1870 et de 1885. Il était parti pour les Etats-Unis, puis rentré au Canada sous le nom de Louis David; il avait séjourné à Montréal, reconnu par plus d'un, mais jamais trahi. Cependant, devant les premiers symptômes d'un dérangement cérébral à forme d'exaltation religieuse, il avait fallu l'interner à Saint-Jean-de-Dieu, puis à l'asile de Beauport, pendant quinze mois. Il en était reparti guéri pour les Etats-Unis ,accompagné jusqu'à la frontière par J.-A. Langlais, du Cercle Catholique.

Ces potins se trouvaient doublement d'actualité, car, les subsides votés, la Chambre de Québec discutait un projet tendant à renforcer le contrôle médical exercé par l'Etat sur les asiles d'aliénés. Il créait un bureau médical, nommé par le gouvernement, et chargé de surveiller le traitement des malades (régime, vêtements, exercice, remèdes, contrainte), la ventilation des locaux, etc. Ce projet du gouvernement conservateur était accepté par les libéraux et combattu par les castors. Ceux-ci reprochaient au gouvernement Ross de céder aux

criailleries du Dr Tuke et de *L'Electeur*. Mgr Laflèche blâmait aussi le projet et soumettait des représentations. D'abord il en faisait une question de principe, la loi constituant, d'après lui, un empiétement de l'Etat sur la propriété privée, et le précédent créé pour les asiles pouvant s'invoquer un jour ou l'autre pour contrôler les hôpitaux, les séminaires, les couvents. "C'est avec ce funeste principe de l'omnipotence de l'Etat que la révolution a bouleversé les institutions religieuses de notre ancienne mère-patrie." Certes, Mgr Laflèche connaissait les bonnes dispositions de son diocésain J.-J. Ross et de ses collègues; mais, ajoutait-il, ce gouvernement n'est pas éternel; et ses successeurs pourront tirer parti de cette loi pour brimer les Sœurs de Saint-Jean-de-Dieu, peut-être pour aller plus loin dans la voie de l'étatisme.

L'Etendard fit de cette loi un épouvantail. Mercier invita les bleus et les rouges à s'unir "pour écraser la canaille des deux partis". Beau tollé dans la presse ultramontaine! Le *Nouvelliste* parla ainsi du chef de l'opposition:

> *"Notre mépris lui est acquis. Et ce mépris n'est pas inspiré par l'antipathie politique. Il naît du sentiment naturel de répulsion qu'éprouvent toutes les âmes honnêtes pour ceux dont la cupidité est le suprême mobile."*

La *Vérité*, le *Courrier du Canada* et *L'Etendard* ne furent pas plus amènes pour Mercier, mis dans le même sac que ses amis Pacaud et Langelier, avec Israël Tarte par-dessus le marché.

A Batoche, où les éclaireurs métis annonçaient l'approche des troupes, on creusait des tranchées, on transformait des maisons en redoutes, on faisait sécher des balles de glaise.

Faiseur d'Enclos infligea un nouvel échec à

Middleton, en capturant un convoi de vivres. Cependant on sentait bien qu'avec le siège de Batoche approchait le dénouement. Les orangistes accentuèrent leur haine pour les Métis. Les libéraux de Québec accentuèrent leur indulgence. Dans les milieux parlementaires et dans les journaux, les appréciations variaient encore selon le parti, et la politique influençait les jugements. La gouvernementale *Minerve* restait la plus hostile aux Métis, et la *Presse* lui emboîtait le pas. La *Minerve* reprochait à *L'Etendard* et à la *Vérité* de justifier les Métis, "comme les libéraux de l'école de la *Patrie* ont justifié les insurgés de 37".

La session du Parlement provincial fut close le 9 mai. On attendait l'attaque de Batoche, et sur le peuple de Québec s'étendait un malaise.

Avec ses canons et ses mitrailleuses, Middleton assiégea pendant quatre jours Batoche, où Riel et Gabriel Dumont disposaient de cent combattants et d'une provision de balles de terre glaise. Middleton n'avançait pas d'un pouce. Il semble bien que le colonel Straubenzie prit enfin l'initiative de l'assaut. Des Métis se dispersèrent sous l'avalanche; d'autres, avec Gabriel Dumont, reculèrent d'abri en abri. Les derniers combattants finirent par se réfugier dans les bois, autour de Riel fataliste et de Gabriel Dumont exaspéré. Les vainqueurs délivrèrent les prisonniers et se livrèrent au plus consciencieux des pillages.

Riel, Dumont et une poignée de partisans errèrent dans les bois pendant quelques jours. Middleton leur fit promettre la vie sauve, s'ils se rendaient. Dumont répondit à l'émissaire de Middleton: "Allez au diable!" Et il s'enfuit aux Etats-Unis. Riel aurait pu en faire autant. Mais ce mystique — d'un mysticisme dévié, si l'on veut —

avait des accès de confiance. Il n'aurait pas touché un cheveu d'un adversaire confié à sa générosité. Il prêta la même chevalerie à l'Anglais. Après avoir rôdé encore quelques jours, il se livra, le 16 mai, aux éclaireurs de Middleton. Il ne demandait, disait-il, qu'un procès civil et loyal. Il était hirsute, en capote militaire, coiffé d'un feutre à larges bords.

Middleton télégraphia, non pas exactement que Riel s'était rendu, mais qu'il avait capturé Riel.

Aux Communes d'Ottawa, un absolu silence accueillit la nouvelle: ni applaudissement ni murmure.

Toronto fut soulevé d'enthousiasme. On eût dit que l'Empire, après un immense péril, était sauvé. Et sans perdre un jour, toute la presse de langue anglaise réclama la pendaison de Riel.

C'est ce que demanda la *Gazette* de Montréal, dès le 18 mai, aussi bien que le *Witness*. Les journaux ontariens rivalisèrent d'amabilités: mais le plus galant fut le *News* de Toronto: "Etranglez Riel avec le drapeau français. C'est tout le service que peut rendre cette guenille dans le pays." Ces journaux exprimaient un sentiment latent, profond, plus ou moins masqué de courtoisie en temps ordinaire, et qui éclate en temps de crise.

Les Canadiens français, consternés, pensèrent aux excuses qui ne manquaient pas à Riel et à ses compagnons. Ils se montrèrent sensibles à la fraternité du sang; et puis le vaincu n'était pas sans panache. La *Presse* désapprouva l'exécution éventuelle d'un soldat qui s'était rendu volontairement. C'est ce qui engagea la *Gazette* à insister:

"Qu'on ne demande pas, par une fausse sentimentalité, à préserver Riel de la peine qu'il s'est attirée par sa folie criminelle. Que la rétribution soit prompte et ferme.

Tout en concédant un procès régulier, on ne doit retarder sous aucun prétexte l'exécution de ce qui est inévitable."

Contre ce langage, *L'Etendard* protesta. Il prit nettement et généreusement la défense de Riel — bien que la révolte ait été blâmée par Mgr Taché et par le clergé de l'Ouest. Pour faire pièce à *L'Etendard,* la *Minerve* insista sur l'indiscipline de Riel à l'égard du clergé, sur ses divagations pseudo-religieuses, sur le massacre des Pères Fafard et Marchand.

L'union sacrée n'était pas encore faite. Mercier se déclarant prêt à servir d'avocat à Riel, la *Vérité* persifla: "A la place de Riel, nous prendrions un avocat moins friand de gros honoraires."

* * *

Une autre affaire, au même moment, marchait à grands pas vers son épilogue. Le 18 mai, le jour même où les journaux de la province firent connaître la reddition de Riel, le *Journal des Trois-Rivières* annonça la nomination du nouveau commissaire apostolique chargé de régler l'affaire de la division du diocèse. C'était Mgr John Cameron, évêque d'Arichat, Ile-du-Cap-Breton, résidant à Antigonish, Nouvelle-Ecosse. Sa nomination remontait au mois d'avril. Mgr Dominique Racine l'avait obtenue à Rome, puis avait aussitôt quitté la Ville Eternelle pour rentrer au Canada et conférer avec le commissaire. Mgr Cameron ne venait pas conduire une enquête, mais exécuter le décret. On le sut bientôt. Dès le 21 mai, tandis que Mgr Laflèche recevait Mgr Cameron aux Trois-Rivières, les journaux libéraux désignèrent plusieurs prêtres — entre autres l'abbé Bégin, du Séminaire de Québec, et l'abbé Gélinas, Supérieur

du Séminaire de Nicolet — parmi lesquels serait choisi l'évêque de Nicolet.

Mais qui s'émurent et s'indignèrent? Ce furent les diocésains de Mgr Laflèche. Dès qu'on sut Mgr Cameron venu aux Trois-Rivières pour diviser le diocèse, de partout, spontanément, prêtres et fidèles se dirigèrent vers le chef-lieu. Ils accoururent à pied ou en carriole, d'une seule traite ou par étapes. Il vint des groupes, il vint des isolés qui s'agglomérèrent aux premiers groupes rencontrés. Certains récitaient leur chapelet à voix haute sur la route. Il vint des délégations des comtés de Maskinongé, de Champlain, de Nicolet et jusque de Drummond-Arthabaska et d'Yamaska. Deux cents notables des comtés unis de Drummond et Arthabaska louèrent un convoi spécial du Grand-Tronc pour se rendre aux Trois-Rivières. Trois délégations étaient conduites par des députés aux Communes: Alexis-Lesieur Désaulniers, député de Maskinongé, Hippolyte Montplaisir, maire du Cap-de-la-Madeleine et député de Champlain, et Bourbeau — le vainqueur de Laurier dans Drummond-Arthabaska. Parmi les premiers arrivés, John-J. Ross, premier ministre de la province de Québec, rencontra Gédéon Malhiot, ancien ministre du cabinet de Boucherville. Les habitants du comté de Nicolet ne furent pas les moins empressés: il y avait des délégations des paroisses de Saint-Pierre-les-Becquets, de Sainte-Sophie-de-Lévrard, de Gentilly, de Sainte-Gertrude, de Bécancourt, de Sainte-Eulalie, de Saint-Wenceslas, de Saint-Léonard, de Saint-Célestin, de Saint-Grégoire, de Sainte-Angèle-de-Laval. C'était la mobilisation spontanée d'un peuple pour la défense de son pasteur.

Force fut bien au commissaire apostolique de recevoir tout ce monde, qui eût campé à sa porte.

Et ceux qui avaient la parole facile parlèrent pour les autres. — Il y a quinze ans, dit l'un, que je suis témoin des manœuvres que l'on fait pour nous arracher à l'affection de notre évêque! — Il y a vingt-cinq ans que je suis avocat, dit un autre, élevant la voix; j'ai étudié toute la procédure suivie en cette affaire, et j'ai été atterré de comprendre... Le délégué apostolique reçut courtoisement les pétitionnaires, affirma que le Saint-Siège n'avait jamais douté des vertus de l'évêque des Trois-Rivières, et parla, en anglais, du plus grand bien de la religion et des âmes, d'une façon si paternelle que la grande majorité, ne comprenant pas l'anglais, emportèrent tout de même une impression réconfortante.

On prépara une supplique que signèrent neuf chefs de famille sur dix, sur la rive sud comme sur la rive nord. L'ancien ministre Malhiot et le député Bourbeau décidèrent de porter eux-mêmes, toute affaire cessante, la supplique à Rome. Ils s'embarquèrent le 6 juin. Voici le texte qu'ils emportaient pour le pape:

Très Saint Père,

Les soussignés, catholiques romains habitant la ville et la banlieue des Trois-Rivières, exposent respectueusement:

1°—*Qu'ils ont appris avec beaucoup de chagrin que Son Excellence Mgr John Cameron, délégué apostolique, est venu parmi nous pour le règlement final de la division du diocèse des Trois-Rivières.*

2°—*Que de suite, savoir le samedi 23 mai 1885, une députation nombreuse de prêtres et de laïcs marquants des comtés de Nicolet, Yamaska, Drummond et Arthabaska, comprenant toute la partie sud du diocèse, s'est rendue aux Trois-Rivières devant Son Excellence pour protester contre ladite division.*

3°—*Que Son Excellence le délégué apostolique a accueilli la députation avec bienveillance, et l'a écoutée avec attention, comme exprimant les vues et les sentiments de la partie sud du diocèse, avec laquelle on veut former le nouveau diocèse. Que Son Excellence a de plus approuvé l'idée de transmettre au Saint-Siège une expression plus complète des désirs et des protestations desdites populations par un délégué chargé spécialement de cette mission.*

4°—*Que vos requérants veulent ici protester solennellement et avec le plus de force possible contre la division du diocèse dont il n'y a nul besoin, mais qui, au contraire, serait des plus vexatoires et contre le sentiment bien connu de notre saint évêque diocésain, et celui de l'immense majorité du clergé et de la quasi-unanimité de la population, comme l'établit amplement la présente supplique.*

5°—*Que cette division causerait de plus un terrible scandale non seulement parmi nous, mais dans toute l'étendue du Canada, car on dit ouvertement dans le public que cette division, demandée par un très petit nombre, l'a été dans le secret, à l'insu de l'évêque diocésain, de son clergé et des fidèles, des véritables intéressés en un mot, et appuyé d'un document frauduleux et mensonger.*

6°—*Que vos requérants ont contribué généreusement et de bon coeur depuis plus de trente ans aux dépenses nécessaires pour la construction de la cathédrale, de l'évêché et autres institutions, et qu'ils ne demandaient qu'à jouir en paix du fruit de leurs travaux, c'est-à-dire de l'intégrité du diocèse.*

7°—*Que la dette actuelle du diocèse des Trois-Rivières est de* $40,000 *et que la division aurait pour effet de faire peser cette dette sur la partie nord du diocèse, qui est la plus pauvre et la moins étendue en ne considérant que la partie habitée.*

8°—*Que ce fardeau ajouté à tant d'autres aura infailliblement pour effet de pousser encore davantage vers les Etats-Unis le courant de l'émigration qui décime depuis trop longtemps cette partie du pays.*

9°—*Que dans les circonstances les requérants croient de leur devoir d'informer Sa Sainteté de l'effet désas-*

treux, pour ne pas dire plus, qu'aurait pour eux la division du diocèse, et d'exprimer leur étonnement qu'on poursuive ainsi cette division malgré leur évêque et son clergé et les désirs formels des populations.

10°—*Que non seulement ni l'évêque diocésain ni son clergé ni les fidèles ne veulent de cette division, mais qu'elle n'a encore été jugée ni nécessaire ni utile par Mgr Conroy en* 1878 *et par Mgr Smeulders en* 1884, *deux délégués apostoliques envoyés spécialement par Sa Sainteté sur les lieux pour s'occuper de la question.*

11°—*C'est pourquoi, forts de toutes ces raisons et de bien d'autres qu'il serait trop long d'énumérer, les requérants vous supplient, Très Saint Père, de conserver dans son intégrité le diocèse des Trois-Rivières, et avec cet acte de justice de leur accorder la bénédiction apostolique qu'ils sollicitent avec amour et empressement."*

C'était une démarche suprême, quasi désespérée. De Rome, le grand vicaire Luc Désilets, acculé à la défaite, avertissait: "Le Pape aurait dit qu'il veut en finir avec les ultramontains du Canada." Et son ami Georges Bourgeois lui répondait: "On s'en aperçoit depuis longtemps, car son travail est fort avancé... Léon XIII s'applique à écraser les enfants les plus dévoués de l'Eglise, pour exalter à leur place ceux qui s'appliquent à déchirer son sein et à maculer sa tunique sacrée." Puis: "Monseigneur est complètement terrassé; il n'y a plus moyen de le relever; il attend le dernier coup en silence et sans réagir; je crois que cela le tuera..."[1]

Le 6 juin, jour où Malhiot et Bourbeau s'embarquèrent, Mgr Cameron quitta les Trois-Rivières pour Montréal. A ce moment, au Sault-au-Récollet, s'éteignait Mgr Bourget, le modèle et l'ami de l'évêque des Trois-Rivières. Il mourut le 8 juin; juste à temps pour ne pas souffrir de la

1. *Archives privées de M. le sénateur Charles Bourgeois.*

douloureuse et peut-être salutaire blessure que l'affaire Riel commençait d'infliger au peuple canadien-français.

Pour la province, Mgr Bourget était le plus grand mort depuis Georges-Etienne Cartier. Il était aussi le plus vieil évêque du monde.

Pour ses funérailles, toutes les cloches de Montréal sonnèrent le glas — les cloches qui avaient carillonné au départ des zouaves. L'église Notre-Dame fut trop petite pour contenir la foule. Celle-ci donnait un spectacle d'union, puisque le maire Beaugrand figurait au premier rang, avec Chapleau, Wurtele et le juge Loranger: mais les ultramontains, en rangs plus compacts, prirent en quelque sorte la conduite du deuil. Il y avait neuf évêques, dont Mgr Fabre qui chanta le service et Mgr Taché qui prononça l'oraison funèbre. Parmi les sénateurs: un des Pères de la Confédération, Jean-Charles Chapais, qui devait mourir le mois suivant, et Robitaille, Bellerose, Trudel, de Boucherville, le Dr Paquet, Bolduc, l'Acadien Poirier. Certes, le recteur Hamel était là, ainsi que les professeurs et les élèves des facultés de Médecine et de Droit de la succursale Laval; mais les professeurs et les élèves de l'Ecole de Médecine étaient venus en corps, en pelotons, comme des soldats. L'Union Allet était là aussi; Prendergast et de Montigny firent la quête. Taillon et le Dr Edouard Desjardins chantèrent au lutrin. Ces fidèles, ces disciples, ces fils de Mgr Bourget accompagnèrent les restes de l'évêque, déposés dans la cathédrale; et ce fut à Montréal une muette reproduction de la scène trifluvienne. Les chevaliers de la cause ultramontaine se serraient et se comptaient, ici autour du chef mort, là autour du chef menacé. Comme un régiment dissous se forme, en silence, pour sa dernière parade.

Une toute petite lueur d'espoir, cependant. Les Pères Jésuites, les plus discrets mais non pas les moins actifs de ces combattants, envoyèrent à Mgr Cameron, rentré en Nouvelle-Ecosse, une brochure confidentielle contre l'Université Laval. Et l'accusé de réception du commissaire apostolique, adressé au Père Lopinto, parut sympathique aux Jésuites et nettement hostile à l'Université Laval. Mgr Cameron concluait: "J'espère que le saint Mgr Bourget, maintenant qu'il a reçu sa récompense, intercédera avec succès auprès de Dieu en faveur de l'Eglise du Canada cruellement éprouvée, et qu'il obtiendra justice et paix pour elle et pour ses membres persécutés..."[1]

Les ultramontains n'attendirent plus rien que de l'intercession surnaturelle de Mgr Bourget.

* * *

Mgr Taché, venu pour les funérailles de Mgr Bourget, mit les évêques de la province de Québec au courant des scènes d'anticléricalisme qui avaient accompagné la révolte métisse. Il conseilla de ne pas soutenir Riel. A ce moment, on ne pouvait encore prévoir le mouvement national, ample et irrésistible comme une vague de fond, que l'affaire Riel allait soulever. Mais le courant se dessinait déjà, et provoquait des remous visibles.

Riel s'était rendu en soldat à un soldat. Il fut incarcéré, fers et boulets aux pieds, dans la prison de Regina. Puis son procès s'apprêta, selon un droit d'exception. L'Acte des Territoires du Nord-Ouest avait en effet établi pour ces régions encore neuves une justice sommaire et expéditive. Les

---

1. *Lettre du* 11 *juin* 1885; *aux archives du Collège Sainte-Marie, à Montréal.*

crimes étaient jugés, en marge du droit commun anglais, par un simple magistrat stipendiaire, assisté d'un juge de paix, et avec le concours de six jurés (au lieu de douze) désignés par le juge. On avait prévu de régler ainsi les cas de maraude, les vols de bestiaux, voire les meurtres commis chez les sauvages, non pas certes un grand procès politique.

La *Presse*, la première, signala le danger d'une juridiction si bizarre, qui laissait reposer sur un seul magistrat de second ordre — peut-être servile, peut-être fanatique — toute la responsabilité de ce procès retentissant. Blumhart avait vite fait de la *Presse* un journal populaire, donnant une large place aux nouvelles, aux faits-divers, assaisonnés au goût des lecteurs. Le gendre de Sénécal ne sacrifierait pas à Chapleau le succès de son journal; et d'ailleurs il pouvait rester dévoué à Chapleau en embarrassant Langevin et Caron. Les journaux de Tarte, *Evénement* et *Canadien* (celui-ci entièrement à Tarte, celui-là en copropriété avec J.-L. Demers), protestèrent aussi contre la singularité du procès qui s'apprêtait à Regina. Une société se forma, présidée par le juge T.-J.-J. Loranger, pour pourvoir à la défense des prisonniers métis. Dans toute la province, libéraux et conservateurs canadiens-français, souhaitant l'indulgence pour Riel, redoutaient le tribunal de Regina. Les Franco-Américains d'origine canadienne, encore si près du Canada où beaucoup d'entre eux étaient nés, où tous avaient des parents, s'émurent aussi.

A qui s'adresser? Le clergé restait sur la réserve. Mgr Taché écrivait à Mgr Laflèche: "Que le *Journal des Trois-Rivières* ne prenne pas fait et cause pour Riel; c'est un misérable fou et un sectaire."[1]

1. *Lettre de Mgr Taché à Mgr Laflèche du* 26 *mai* 1885; *aux archives de l'évêché des Trois-Rivières.*

Cette lettre resta confidentielle, mais une large fraction du public sut que Mgr Taché s'exprimait sévèrement sur le compte de Riel. A qui s'adresser? Les Canadiens français comptaient trois ministres dans le gouvernement fédéral: Langevin, Caron et Chapleau. Le plus populaire et le plus prestigieux était Chapleau, réputé non seulement éloquent, mais chevaleresque. C'est lui qui, dix ans plus tôt, avait défendu Lépine à Winnipeg. Aujourd'hui, le beau, l'éloquent, le généreux Chapleau, ministre quasi tout-puissant, sauvera Riel, on n'en peut douter. C'est vers lui que, de toutes parts, on se tourne. C'est à lui qu'on adresse des requêtes.

La première lui vient de ces Canadiens des Etats-Unis qui suivent l'affaire avec une attention passionnée. Après une assemblée tenue à Fall-River, ils envoient une adresse à Chapleau pour lui demander d'intervenir — et l'on présume son intervention décisive.

Chapleau répondit par une lettre si discutée, si importante pour la suite des événements, qu'il faut la citer en entier:

Ottawa, 6 juin 1885.

MM. A. Plante et L. Charland,
Fall River, Mass.
Messieurs,

Je reçois à l'instant par la malle une copie des résolutions paraissant avoir été votées à une assemblée des Canadiens français de Fall River, tenue dans cette ville le 24 mai 1885.

Vos deux signatures, comme président et comme secrétaire de l'assemblée, apparaissant au bas de ce document, je présume que vous en êtes les expéditeurs, et je m'empresse de vous informer:

1°—*Qu'étant un des membres du gouvernement du Canada, je ne saurais accepter l'envoi de résolutions qui sont une condamnation injuste de l'action du gouvernement.*

2°—*Que, comme citoyen du Canada, je ne saurais que condamner et flétrir la conduite de ceux qui ont pris les armes contre nous et qui sont responsables des meurtres et des autres crimes commis sur le territoire canadien.*

3°—*Que les allégations contenues dans les résolutions que vous avez votées sont inexactes, et que vous avez été mal informés sur ces événements malheureux.*

Si les Métis avaient des griefs sérieux contre le gouvernement canadien, la voie ordinaire de la pétition leur était ouverte, comme à tout citoyen libre. Ils ne s'en sont pas prévalus.

Si leurs pétitions n'avaient pas été exécutées par le gouvernement, ils avaient le droit, comme citoyens libres, de faire une agitation constitutionnelle, et de charger leurs amis au Parlement de faire connaître leurs griefs, leur abandon, leurs protestations. Ils ne l'ont pas fait. Ils savaient qu'ils avaient des amis dévoués dans le Conseil Privé, dans la Chambre, dans la presse; ils n'ont pas paru se soucier d'eux et de leur appui. Sous ce rapport, Louis Riel a été plus inexcusable que les autres, car, plus que personne, il avait été l'objet d'une sympathie active dont il connaissait la valeur.

Louis Riel a été l'auteur de l'insurrection; c'est lui qui a voulu satisfaire sa vanité en donnant à ce soulèvement un caractère officiel, lui-même dirigeant l'action.

Il n'est pas exact que Riel ait refusé de s'unir aux sauvages et qu'il ait ainsi épargné l'effusion du sang. Au contraire, il a réussi à soulever les plus crédules parmi les sauvages; il a essayé de faire révolter les tribus les plus éloignées, même les tribus sujettes à la domination américaine; et si les guerriers de Faiseur d'Enclos n'ont pu rejoindre les rebelles avant l'engagement de Batoche, ce n'est pas grâce à l'intervention de Riel, mais bien à la diligence du général commandant nos troupes. Faiseur d'Enclos et ses guerriers devaient se joindre à Riel à la demande de ce dernier.

Louis Riel n'a qu'une excuse pour les crimes auxquels il a donné lieu: C'est la manie dont il est atteint. C'est un crank dangereux, un de ces esprits détraqués pour qui la rébellion et la loi ne sont rien quand leur orgueil est en jeu. Ce qu'il a fait est une folie que la pitié même ne saurait excuser et que la loi doit visiter avec la même sévérité que la préméditation malicieuse.

Maintenant, veuillez excuser la franchise de ma réponse. En 1874, j'ai volé au secours des Métis quand leurs chefs, Riel, Lépine et autres étaient aux prises avec la justice. Je me serais fait un devoir de leur servir encore d'avocat et de faire valoir leurs réclamations. N'allez pas dire que mon devoir comme ministre était de les protéger. Rien ne fut présenté au Conseil de leur part, qui ait requis l'attention spéciale de leurs amis, et jamais Riel ni aucun des Métis ne m'ont seulement adressé une requête, ni même une simple lettre, demandant de les protéger, de les défendre.

Que ces pauvres Métis aient été trompés, qu'il y ait eu chez la masse de ces braves gens plus d'imprudence que de malice, je le crois, et nos efforts peuvent se diriger dans ce sens. Quant au chef, il ne mérite aucune sympathie, si ce n'est celle qui s'attache au malheur d'un homme qui a commis un grand crime dont il va subir le juste châtiment.

Veuillez agréer, Messieurs, l'expression de ma considération, et me croire, votre serviteur très humble,

J.-A. Chapleau.

Hélas! Chapleau ergotait! Il dressait, au lieu d'un plaidoyer, un réquisitoire contre Riel vaincu. Il se montrait vexé que Riel et les Métis, dans leurs démarches répetées, ne se fussent pas adressés à lui.

Ces démarches, il pouvait difficilement les ignorer, et, quand la *Presse* eut publié cette lettre, les journaux castors et les journaux libéraux le dirent bien. Les Métis n'avaient cessé de se plaindre et d'envoyer des délégués. Mgr Taché, Mgr Grandin, le député Royal, avaient intercédé pour eux. Les

évêques de l'Ouest s'étaient humiliés, prenant leur tour dans les antichambres ministérielles. Un texte officiel et récent en faisait foi: le rapport des débats du Sénat du 2 juin 1885. Quatre jours avant la réponse de Chapleau à ses correspondants de Fall-River, son collègue sir Alexander Campbell, ministre de la Justice, répondait à la question écrite d'un sénateur:

> *Le gouvernement a reçu, entre le* 1er *janvier* 1879 *et le* 1er *mars* 1885, *de diverses personnes prenant un intérêt spécial au Nord-Ouest, et entre autres de Mgr Grandin, évêque de Saint-Albert, et de Mgr Taché, archevêque de Saint-Boniface, des représentations écrites touchant la position des Métis du Nord-Ouest et les meilleurs moyens de l'améliorer.*

Les Canadiens de Fall-River ne furent pas satisfaits par la réponse de Chapleau, et le dirent. Des journaux reçurent des lettres pleurnichardes du Père André, demandant pitié pour les Métis, mais attribuant à Riel de lourdes responsabilités. "Il a paru", écrivait l'Oblat, "comme un nuage dans un ciel pur." Dans la bonne intention de faire épargner les Métis, le Père André opérait une manœuvre maladroite, puisque la vie de Riel — le bouc émissaire — était la plus menacée. Les journaux anglais insérèrent ces lettres plus volontiers que les journaux français. Deux comités des amis de Riel se formèrent: le libéral David et le conservateur Duhamel furent les animateurs du comité de Montréal; le conservateur Louis-Philippe Pelletier et le libéral Jules Tessier furent les secrétaires et les animateurs du comité de Québec. David, qui entretenait un culte pour les patriotes de 37, souffrait réellement, dans son cœur, avec les Métis de la Saskatchewan. Il fit pour eux tout son possible; il leur consacra dès lors tout son temps.

Il manquait à David, homme de cœur, la carrure et la voix des tribuns — cette carrure départie à Mercier, chez qui les organisateurs se rencontraient souvent. Fils d'un patriote de 37, et lui-même ardent patriote, Mercier eût volontiers conduit le mouvement. Mais on lui assura que le gouvernement ne laisserait pas condamner Riel, ou trouverait un moyen de l'amnistier; on lui conseilla de ne pas suivre l'exemple des enragés de la *Patrie,* transformant la question Riel en une machine de guerre politique. Et Mercier, au fond, estimait assez Chapleau pour lui faire confiance. Mercier avait assez d'abnégation pour laisser, encore une fois, son rival cueillir les lauriers.

* * *

Or, Chapleau s'était fourvoyé à Ottawa. Sourdement combattu par Langevin, il n'avait même pas obtenu un siège au Sénat pour Sénécal. Puis, ses dons d'acteur, ses effets de crinière, ses envolées oratoires portaient à faux. Dans la capitale fédérale, les questions d'envergure nationale prennent le pas sur les intérêts de chaque province, les questions d'économie prennent le pas sur les questions de sentiment. Les députés de race anglaise parlent finances, douanes, taux de transport; quelques citations de la Bible comblent leur besoin d'abstraction. Il en est qui parlent une heure, deux heures, trois heures, les mains derrière le dos, sans un geste. En 1885, l'achèvement du chemin de fer du Pacifique restait la grande affaire. Seul ce chemin de fer permettrait d'arracher l'Ouest à l'attraction américaine, et de le maintenir en relation et en union avec Toronto, Ottawa et Montréal, plutôt qu'avec Chicago et les villes de l'Ouest américain. La compagnie venait de rendre au gouvernement un service capital, car c'est bien grâce

au transport rapide des troupes, organisé de main de maître par Van Horne, que la rébellion avait été vaincue avant de se généraliser. Cependant la compagnie n'avait plus d'argent en caisse. Stephen écrivait à sir John des lettres[1] menaçant de tout abandonner. Pope, le ministre canadien-anglais de la province de Québec, était tout acquis au Pacifique. Sir John à son tour dut faire pression sur ses députés.

Ceux de la province de Québec tinrent un caucus à Ottawa le 9 juin, pour délibérer sur l'aspect de la question intéressant le plus directement la province: l'extension du Pacifique à Québec. Sir John et les quatre ministres de la province y assistèrent. La séance, assez orageuse, fut levée sans décision.

Pope tenait à la "short line" de Montréal aux ports de l'Atlantique par les cantons de l'Est. Parmi les Canadiens français, et même parmi ceux du district de Québec, désireux de fixer à Québec le terminus d'été du Pacifique, on ne s'accordait pas sur les moyens. Trois projets circulaient. Faire acheter le chemin de fer du Nord par l'Etat fédéral, qui en céderait ensuite la propriété conjointe, ou l'usufruit, au Pacifique et au Grand-Tronc: c'était le projet "sénécaliste". Construire une nouvelle ligne de Montréal à Québec, plus septentrionale, susceptible de servir les intérêts de la colonisation, mais aussi de nuire au chemin de fer du Nord: c'était le projet des castors. Forcer le Pacifique à acheter le chemin de fer du Nord et à construire un pont à Québec, plutôt qu'à Lachine: c'était le projet de *L'Electeur* et des libéraux.

Le gouvernement soumit enfin ses résolutions

1. *Aux Archives publiques du Canada.*

aux Chambres. Elles octroyaient l'aide qui sauverait la compagnie de la faillite. Elles sanctionnaient et subventionnaient le prolongement du Pacifique, de Montréal aux ports de l'Atlantique par Sherbrooke et le territoire américain. Et donnaient, en compensation: a) une subvention additionnelle de 500,000 dollars en chiffres ronds pour la construction du chemin de fer de Rivière-du-Loup à Edmunston; b) un subside additionnel de 340,000 dollars pour faciliter l'accès du port de Québec au chemin de fer du Pacifique; cela pourvoirait, en particulier, à la construction d'un embranchement de la jonction Jacques-Cartier au chemin de fer du Nord. Le Pacifique devrait, dans un délai de deux mois, obtenir le libre accès du port de Québec, soit en achetant le chemin de fer du Nord, soit en négociant le passage de ses trains avec les propriétaires. Faute de quoi l'Etat fédéral se réservait le droit de construire une nouvelle ligne plus au nord.

C'est une échappatoire, dit l'opposition; le Pacifique, ayant accès à Halifax et à Saint-Jean par la "ligne courte", ne fera pas de zèle en faveur de Québec. Et les résolutions ne disaient mot de la construction d'un pont à Québec.

L'Electeur les dénonça comme une tromperie (12 juin):

"Enfin le gouvernement a soumis aux Chambres ses résolutions au sujet du Pacifique.

"Elles devront être lues avec un sentiment de profonde tristesse par tous les citoyens de notre ville et de notre district, et même par la population entière de notre province.

"Elles ne sont en effet rien moins qu'une véritable calamité nationale...

"...Le chemin de fer du Pacifique, pour la construction duquel on a tant et si souvent saigné notre population; le chemin de fer du Pacifique pour lequel on nous a arraché tant de millions de piastres, le chemin de fer du Pacifique pour lequel on nous a fait contracter une obligation pour notre large part des cent et quelques millions de piastres qu'il va coûter au pays, en faisant miroiter à nos yeux les richesses merveilleuses du grand commerce de l'Ouest dont on allait inonder la province; ce chemin va se détourner en haut de Montréal et se rendre aux ports de l'Atlantique par le territoire américain.

"...La ville, le district, toute la partie française de la province de Québec va se trouver dans un isolement complet..."

L'Evénement et le *Canadien* donnèrent à peu près la même note; et les hommes d'affaires de Québec s'agitèrent. Le 15 juin, la Chambre de commerce, réunie sous la présidence de Shehyn, protesta par ce télégramme envoyé aux ministres fédéraux:

Cette Chambre, en face d'une politique aussi désastreuse pour cette section du pays, en face de l'écroulement de ses espérances d'avenir, n'a plus d'autre ressource que d'enregistrer son protêt contre une politique qui ne signifie pas autre chose que la destruction de son commerce, l'extinction de son influence politique dans notre grande confédération qui, dans l'intention de ses auteurs, devait nous unir tous dans une communion intime de sentiments et d'intérêts.

Cependant Pope et Chapleau défendirent les résolutions aux Communes. Chapleau prononça, le 16 juin, un discours de quatre heures, défendant la politique coûteuse du gouvernement et de la Compagnie du Pacifique, leur largeur de vues, leur audace, leur foi dans l'avenir du pays. "Aucun pays du monde n'a encore entrepris d'un seul coup la construction de 3,000 milles de chemins de fer,

dont cinq ou six cents milles à travers une région montagneuse, présentant des difficultés presque insurmontables." Il couvrit de louanges Stephen et les autres magnats pour qui le Pacifique "fut une œuvre d'amour". Il aligna des chiffres, cita des rapports, prédit que, le chemin de fer du Pacifique une fois terminé — et supérieur à toute autre route transcontinentale américaine — le Canada deviendrait le chemin de communication le plus normal entre l'Europe et l'Asie. Une seule et brève allusion aux événements de la Saskatchewan: "Cette partie de la ligne principale dont l'importance a été pleinement démontrée pendant la malheureuse rébellion du Nord-Ouest..." Après quatre heures d'une lecture décevante pour ses auditeurs — car le tribun Chapleau n'était pas là dans son rôle — il laissa ses papiers et finit par une tirade patriotique, reprochant une fois de plus aux libéraux leur résistance aux grandes entreprises de progrès national: la Confédération, l'achat du Nord-Ouest, la construction du Pacifique. Secrétaire d'Etat, Chapleau s'était appliqué à soutenir l'intérêt national, sans un mot pour les revendications particulières de la province de Québec. Blake lui répondit, en un discours de six heures.

L'Electeur prétendit que Chapleau répétait "tout ce que la *Minerve* a écrit depuis 1881 jusqu'à nos jours". *L'Etendard* combattit doublement des résolutions appuyées par Chapleau. Le 20 juin, Cameron proposa de prélever l'argent nécessaire au Pacifique sur les réserves constituées pour assurer des dividendes aux actionnaires. Et Laurier demanda, sans plus de succès, la vérification annuelle et obligatoire des comptes du Pacifique par l'auditeur général.

Au début de juillet, ce fut au tour d'Hector

Langevin de défendre les résolutions. Trois députés conservateurs, Landry, Lesage et Désaulniers, les attaquaient au nom des intérêts de la ville et du district de Québec. Ils prévoyaient l'inexécution de la clause obligeant le Pacifique à se procurer l'accès de Québec par le chemin de fer du Nord. En ce cas, répondit Langevin, le gouvernement subventionnera une compagnie pour la construction du "Grand Nord". Landry s'en tint à ce point de vue: le district de Québec ne veut, sous aucune compensation, que le Pacifique se détourne de lui pour atteindre les ports de l'Atlantique. En même temps, la Compagnie du chemin de fer du Lac-Saint-Jean, également incapable de terminer ses travaux, profitait de la situation pour réclamer un nouveau subside.

* * *

Mais ce qui occupait surtout les esprits, dans la province, ce n'était plus une question de ligne principale ou de lignes auxiliaires. Ce n'est plus cela qui emplissait les conversations et les gazettes, et tenait des groupes éveillés tard la nuit, dans l'attente d'une nouvelle, bonne ou mauvaise. Le gouvernement avait engagé, parmi les procureurs chargés de la poursuite de Riel, un jeune avocat conservateur de Québec, Tom-Chase Casgrain. Ancien président du Club Cartier, protégé par John-A. MacDonald, Tom-Chase Casgrain — moustache à la gauloise et lorgnons — avait déjà fourni dans plus d'un procès et dans mainte campagne électorale, la preuve de son talent et de son énergie; il savait s'acharner. Il partit le 1er juillet. De leur côté, les amis de Riel désignèrent pour la défense des Métis trois avocats criminalistes de grand talent. C'étaient trois libéraux: François-Xavier Lemieux, député de Lévis à la Législative; Charles Fitzpatrick, fils

d'un marchand de bois de Québec, Irlandais mais ancien élève des collèges canadiens; et James W. Greenshields, du barreau de Montréal. Lemieux, familier, toujours de bonne humeur, amadouait les jurés sans en avoir l'air; Fitzpatrick, gendre de l'ancien lieutenant-gouverneur Caron, était un gros bûcheur, ambitieux, insinuant et flatteur à l'occasion, à la manière irlandaise; Greenshields, plus jeune, allait se révéler grand avocat. Ils bouclèrent leurs valises et partirent en hâte pour Regina — composée, à cette époque, d'une seule rue boueuse, avec quelques magasins et quelques bâtiments administratifs. Les avocats de Riel laissaient à leurs amis le soin de réunir des fonds, car des témoins viendraient d'assez loin, des Etats-Unis même.

Un journaliste partit aussi de Montréal pour Regina, afin de suivre le procès pour le compte de son journal; ce fut Pierre MacLeod, du *Monde*, dont le frère Magloire, du *Journal des Trois-Rivières*, avait été l'un des rédacteurs du Programme Catholique de 1871. Comme son frère, Pierre MacLeod était, en bon trifluvien, ultramontain et passionnément dévoué à Mgr Laflèche. Il emportait cette instruction d'Hector Langevin de se montrer indulgent, voire sympathique aux accusés[1].

Il fallait bien que le Parlement d'Ottawa retentisse d'un grand débat sur l'insurrection du Nord-Ouest.

Blake, chef de l'opposition fédérale, ouvrit le feu le 6 juillet, prenant hardiment l'offensive. Il proposa une motion de défiance, accusant le gouvernement d'avoir, par son inaction et ses négligences, provoqué le soulèvement. Il cita la lettre

1. *Détail rapporté par M. Omer Héroux, qui le tenait de Pierre MacLeod lui-même (Abbé Henri Vallée: "Les Journaux trifluviens").*

de Chapleau aux Canadiens de Fall-River, et surtout le fameux passage: "Si les Métis avaient des griefs sérieux contre le gouvernement canadien, la voie ordinaire de la pétition leur était ouverte, comme à tout citoyen libre. Ils ne s'en sont pas prévalus." Est-il possible, demanda Blake, que le 6 juin dernier un membre du gouvernement ait entretenu pareille ignorance des faits? Et Blake cita longuement, longuement, les pétitions, avec leurs dates et le nom des personnes qui les avaient transmises, les placets, les mémoires, les rapports, les articles de journaux: il en comptait soixante-seize et n'épuisait pas la liste Les avertissements n'avaient pas manqué. En les citant, Blake refit l'historique des souffrances des Métis; s'ils s'étaient enfin soulevés, à qui la faute?

Après le chef de l'opposition, Laurier, son premier lieutenant, mit le ministère en face de ses responsabilités, dressant un acte d'accusation de trame serrée, qui lui permit de comparer l'attitude du gouvernement envers les populations du Nord-Ouest à celle de la Russie, oppresseur de la Pologne: "Chaque fois que les Polonais se lèvent pour réclamer leurs droits, les Russes font exactement (il se tournait alors vers les ministres) ce qu'a fait le gouvernement canadien: ils envoient des troupes armées à Varsovie."

Laurier démontra encore que Riel n'aurait pu prendre un tel ascendant s'il ne s'était adressé à un peuple opprimé et excédé. Lui aussi contredit la lettre de Chapleau, en rappelant les pétitions des Métis, les avertissements et les démarches de Mgr Taché. Puis le député de Québec se fit diplomate pour demander, au nom de la sympathie éprouvée pour des hommes de sang français, mais plus

encore au nom du droit et de la justice, un geste de clémence.

D'autres députés, et John-A. MacDonald lui-même, intervinrent. L'appel de Laurier, comment l'aurait-on entendu? Cette affaire Riel — on l'avait déjà vu en 1874 — ne pouvait se traiter de sang-froid; elle réveillait tous les partis pris, toutes les vieilles animosités. C'était, au fond, une de ces questions de race qui, d'une manière périodique et probablement inévitable, dressent l'une en face de l'autre, au Canada, les deux races les plus riches et les plus vigoureuses des temps modernes.

Dans l'Ouest, après Batoche, que s'était-il passé? Faiseur d'Enclos, découragé par la reddition de Riel, se soumit dix jours après. Il vint se rendre au général Middleton, qui télégraphia: "J'ai capturé Faiseur d'Enclos." Des sauvages donnaient aux troupes canadiennes de curieux spectacles de danse, avec force contorsions et grimaces, et qui dégénéraient en rondes infernales, accompagnées par le tambour et les hurlements des spectateurs; les Indiens mendiaient en salaire un peu de thé, des boîtes de conserves ou de vieux képis. Mais Gros-Ours, avec les indomptables, tenait encore le maquis. A la Butte-aux-Français, les sauvages tinrent en échec la colonne Strange, dont faisait partie le 65e, de Montréal; deux Canadiens français du 65e, les soldats Joseph-Ephrem Lemay et Joseph Marcotte, furent blessés. Contre l'infanterie, l'artillerie et la cavalerie, les Cris résistèrent toute la journée, utilisant un marais, une butte, un buisson, puis s'esbignèrent à la nuit. On les suivit cependant, et ils finirent par se débander: le 3 juillet, Gros-Ours se laissa prendre à son tour. C'était fini.

Nouvelle explosion de joie dans l'Ontario. On

tressa des couronnes au médiocre Middleton; on le compara aux grands généraux de l'histoire, et le Parlement lui vota une gratification de vingt mille dollars. Le député conservateur Bergeron en profita pour demander au gouvernement de modifier la loi, afin d'assurer à Riel un jury complet et mixte. La même demande fut présentée au Sénat par Trudel (13 juillet), soulignant que le droit commun britannique accorde à tout sujet de Sa Majesté un jury de douze de ses concitoyens. Hector Langevin répondit à Bergeron que Riel aurait un procès régulier, devant un jury choisi dans de hautes conditions d'impartialité. Le ministre de la Justice répondit à Trudel par un refus.

Des assemblées publiques en faveur de Riel s'organisaient ça et là, dans la province· Des conservateurs demandèrent à la *Minerve* s'ils devaient participer aux souscriptions. L'organe ministériel répondit (15 juillet) que Riel, loin d'être un héros, incarnait le mauvais génie de sa race, mais qu'il convenait "puisqu'il est pauvre, de l'aider à se justifier, s'il en est capable".

Le 18 juillet, le sénateur Trudel, le "Grand Vicaire" souvent tourné en ridicule mais qui n'en avait pas moins de l'intelligence et du cœur, demanda en vain à son propre parti au pouvoir une enquête:

1°—Sur les vraies causes, directes ou indirectes, de la rébellion.

2°—Sur les meilleurs moyens de réparer le mal et d'empêcher la répétition des mêmes désordres.

3°—Sur les actes de barbarie reprochés aux troupes (blessés achevés, incendies, destruction de mobiliers, vols de fourrures, etc.)

4°—Et sur les sanctions prises ou prévues contre les auteurs de ces atrocités.

La *Presse* ne se gênait pas pour critiquer Caron.

Les troupes rentrèrent. Les événements se détachaient encore. Le 20 juillet: à Regina, ouverture du procès de Riel; à Ottawa, vote des résolutions du Pacifique et prorogation; à Montréal, réception triomphale du 65e.

En deuxième lecture, Laurier et Langelier avaient combattu les résolutions du Pacifique sans plus de succès. Langelier dit que Québec, sans pont sur le fleuve, serait un cul-de-sac. Ils ne rallièrent en fin de compte que deux députés conservateurs, l'ingénieur Walter Shanley, devenu député de Grenville (Ontario), et l'entrepreneur Cimon, député de Charlevoix. Le vote acquis, John-A. MacDonald fit proroger le Parlement; le discours du Trône glorifia l'expédition du Nord-Ouest: "L'insurrection a été écrasée par la force militaire du Canada, sous les ordres du général Middleton, d'une manière qui mérite les plus grands éloges..."

Les troupes eurent, à leur retour, de splendides réceptions. Jamais Canadiens français n'avaient rêvé d'être accueillis à Toronto comme le furent les Québécois du 9e bataillon — le bataillon du colonel-député Amyot. Ils arrivèrent tard dans la nuit. N'importe! La ville, à l'exemple de son maire, ne se coucha point. Tout le long de la rue Yonge illuminée et pavoisée se renouvelèrent les acclamations et s'éventrèrent des futailles de bière. La foule s'efforçait de reprendre les chansons de marche canadiennes-françaises: *"Lève ton pied, légère, légère, lève ton pied légèrement."*(1)

(1) *Colonel Oscar Pelletier: Mémoires (Imprimé à cent exemplaires, Québec, 1940), p.* 261.

Cet enthousiasme n'était pas un monopole ontarien. Montréal, la ville en pleine croissance avide de dépenser sa jeunesse, ses forces, sa fièvre, ne bouda point l'occasion. Elle reçut le 65e bataillon en sauveur de la patrie et de la civilisation. A la gare, le maire Beaugrand, le collier au cou, eut du mal à se frayer un passage jusqu'au colonel Ouimet. On présenta des bouquets aux officiers. Une ovation continuelle salua le défilé sous des arcs de triomphe; au passage des volontaires, tous les hommes se découvraient. Il y eut des discours patriotiques, un Te Deum à Notre-Dame, un grand banquet présidé par le maire, de moindres banquets les jours suivants, des dithyrambes dans les journaux. Les quartiers anglais surtout pavoisèrent: leurs magasins exposaient le portrait de Middleton au centre d'une panoplie artistique. Les héros entendirent comparer leurs exploits à la Monongahéla, à Carillon, à Chateauguay, et leur personne à Dollard des Ormeaux. La maison Grothé distribua cinq mille cigares. A Sainte-Rose, où demeurait sa famille, Ouimet jouit d'un triomphe personnel.

Le 21 juillet, Québec reçut aussi chaleureusement le 9e bataillon. Le maire libéral Langelier présenta une adresse au colonel-député conservateur Amyot, comme le maire libéral Beaugrand avait présenté une adresse au colonel-député conservateur Ouimet. Le clergé chanta un Te Deum à Saint-Roch; et *L'Electeur* publia un poème en l'honneur des vaillants guerriers du 9e — qui n'avaient pas eu l'occasion d'affronter les balles. A Montréal, la municipalité décréta le 25 juillet jour de fête civique. Au cours de la parade, treize soldats du 65e furent frappés d'insolation bénigne.

L'Indépendant de Fall River philosopha sur ces manifestations:

"On voit par la réception enthousiaste que les Montréalais viennent de faire au 65e combien le retour des troupes d'une expédition lointaine peut fausser le sentiment d'une population. Les sympathies des Canadiens français sont acquises aux Métis, cependant on acclame ceux qui viennent de leur faire la guerre. Cela démontre à quel point l'esprit militaire, une fois réveillé, peut obscurcir les sentiments les plus patriotiques."

Mais peut-être la fièvre montante, surtout dans une grande ville, revêt-elle de ces symptômes.

En même temps, Malhiot et Bourbeau revinrent de Rome, où ils s'étaient heurtés au fait accompli. La division du diocèse des Trois-Rivières était décrétée (10 juillet), et l'abbé Gravel — le curé de Saint-Hyacinthe que la *Patrie* appelait "notre ami" et que Mgr Taschereau avait désigné pour son procureur à Rome — nommé évêque du nouveau diocèse de Nicolet.

* * *

Le procès de Riel à Regina se déroula devant le juge Hugh Richardson — réputé "mangeur de Français" — assisté du juge de paix Lejeune et d'un demi-jury, c'est-à-dire de six jurés désignés par le juge, et tous de langue anglaise. Les avocats de la poursuite étaient C. Robinson et B. B. Osler, membres réputés du barreau de Toronto, et Tom-Chase Casgrain, de Québec.

Les avocats de Riel réclamèrent vainement un tribunal plus régulier, puis ils plaidèrent la folie de leur client. Riel avait séjourné à l'asile d'aliénés de Beauport. L'un des propriétaires de l'asile, le Dr Roy, qui l'avait eu sous ses soins, vint témoigner à Regina. Il affirma que Riel, capable de raisonner sainement sur d'autres matières, était atteint de folie religieuse. Il dit: "L'un des traits

caractéristiques de cette espèce d'affection, c'est que, tant qu'on ne fait ou ne dit rien qui touche à l'idée fixe du malade, il paraît parfaitement sain." Le Père André dit aussi que Riel sortait de ses gonds chaque fois que l'on touchait aux questions religieuses. Pendant la dernière insurrection, Riel avait joué au prophète, assurant qu'il tenait de Dieu sa mission; il avait prêché, modifié les textes des prières, et parlé de fonder une religion dont Mgr Bourget serait le pape. Riel était-il fou? Les Métis de l'Ouest canadien, qui ont fondé une société historique fort active, repoussent aujourd'hui cette hypothèse comme injurieuse. Ils estiment superflu de chercher des excuses à une rébellion dix fois justifiée. Et Riel n'était certes pas un dément aux propos d'une absolue incohérence, mais il avait souffert de troubles mentaux; il était bien devenu un de ces exaltés, de ces chimériques, qui raisonnent trop et de travers, qui déraillent, comme parle le peuple. Un mystagogue; un monomane. Les médecins cités par la défense examinèrent l'accusé et le déclarèrent irresponsable de ses actes en deux matières au moins, la politique et la religion.

Riel interrompit ses avocats plaidant la folie. "Avec l'aide de Dieu", s'écria-t-il, "j espère pouvoir vous convaincre que je ne suis pas fou." Et il parla longtemps, invoquant Dieu et le saint évêque Bourget, montrant du calme, une dignité parfaite, mais non pas une raison sans fêlure.

François-Xavier Lemieux, le premier avocat de Riel, à la fois bonhomme et retors, n'avait pas son pareil pour manœuvrer, pour embobeliner un jury; mais sa connaissance imparfaite de l'anglais tronquait ses moyens à Regina. Les six jurés anglais déclarèrent l'accusé responsable, coupable de haute trahison, mais le recommandèrent à la clé-

mence du tribunal. Richardson condamna Riel à mort, en l'avertissant de l'inutilité d'une requête en commutation de peine, voire d'un appel à la Reine, qui refuserait d'intervenir. Il paraissait en savoir long, le petit juge buté avec qui, tous les jours du procès, avait communiqué le sous-ministre de la Justice, Burbridge, venu à Regina pour assister aux séances.

Dans l'intervalle de ces séances, Richardson avait jugé le secrétaire de Riel, William Henry Jackson, qui réclamait noblement de partager la responsabilité de son chef. Ce ne fut pas long: une demi-heure. Deux témoins, dont son propre frère, déclarent que Jackson est fou; le jury endosse en un tournemain ces témoignages; Jackson est acquitté, envoyé dans un asile... et s'évade, presque aux yeux des autorités complaisantes.

Une lourde responsabilité pesait cependant sur Jackson: avec un groupe de Métis, il était allé chercher Riel dans le Montana, pour le mettre à la tête de la sédition. Mais William Henry Jackson était un Métis anglais; tout le monde attribua la différence des traitements à la différence des races.

Le 1er août — un samedi — la ville de Sherbrooke offrait un banquet à Pope pour avoir obtenu le tracé de la "short line" par les cantons de l'Est. C'est ce jour-là que Richardson condamna Riel à mort, et fixa l'exécution au 18 septembre, à la prison de Regina.

Ce fut, au pays de Québec ,comme si la foudre était tombée sur chaque maison. On fut atterré pendant vingt-quatre heures, puis l'émotion monta, d'abord sourde comme une lame de fond.

Chez les orangistes — et l'on peut écrire: d'une manière générale, dans l'Ontario, — on n'avait

même pas attendu ces vingt-quatre heures pour se réjouir. Le *Brantford Courrier* savourait à l'avance le spectacle d'un Français dansant au bout d'une corde. Ce serait, pensait-il, un excellent exemple pour les mauvais esprits. La même opinion prévalait dans la capitale ontarienne — qui venait d'illuminer au passage du 9e bataillon canadien-français! On éprouvait une crainte cependant: c'est que, par voie de procédure ou de grâce, le condamné n'échappât à la potence. "Il ne faut pas de miséricorde", se hâtait d'imprimer l'*Examiner*, de Peterborough.

Et chez nous?

On eut l'impression d'un soufflet donné au peuple canadien-français — impression fortifiée par la différence de traitement entre Riel et Jackson. La *Presse* écrivit, le 2 août: "Si la folie est une excuse pour un Anglais, elle doit en être une pour Riel, quoique Métis."

L'Electeur insista:

"...Deux chefs des insurgés du Nord-Ouest, Riel et son secrétaire Jackson, sont traduits devant le fameux tribunal de M. Richardson, sous l'accusation de trahison. S'il y a quelque différence entre eux, elle est en faveur de Riel; car Jackson a été l'un des auteurs de son mouvement, l'un de ceux qui ont envoyé chercher Riel dans le Montana; celui-ci n'est venu que lorsqu'on est allé le chercher. Dans toutes les circonstances, Jackson s'est montré beaucoup plus violent que Riel. Tous deux sont affectés de monomanie politique et religieuse. Seulement Jackson l'est pour la première fois, tandis que Riel a déjà été interné dans un asile d'aliénés pendant dix-huit mois.

"Voilà la position des deux lorsqu'ils sont amenés devant la Cour. Comment y sont-ils traités? A peine les avocats de Jackson ont-ils invoqué la folie de leur client, que les avocats du gouvernement s'empressent de l'admettre, sur le témoignage d'un seul médecin, auquel ils

ne prennent pas la peine de poser une seule question. Brid'oison Richardson s'empresse de dire amen, et en un quart d'heure Jackson est acquitté.

"Les avocats de Riel invoquent sa folie, ils prouvent qu'il a déjà été fou furieux et interné comme tel; ils produisent comme témoins les Drs Roy et Clark, directeurs des deux plus grands asiles d'aliénés du Canada, et dont l'un, le Dr Roy, a eu l'accusé sous ses soins. Tous deux déclarent qu'il est fou. Au lieu de s'en tenir là, les avocats du gouvernement font venir de Hamilton un directeur d'asile d'aliénés, le font causer avec Riel, et l'amènent à dire en Cour qu'il ne lui a pas paru fou. Brid'oison Richardson déclare que Riel, pouvant discerner le bien du mal, est responsable de ses actes et doit être déclaré coupable; et les jurés rendent un verdict de culpabilité...

"Pourquoi cette différence entre Riel et Jackson? Parce que Jackson est anglais pendant que Riel est canadien-français."

L'Electeur et la *Patrie* imputèrent la rigueur de Richardson aux instructions précises du gouvernement. "Riel était condamné d'avance", écrivit la *Patrie,* déchaînée contre le ministère fédéral.

Mieux et plus tôt que beaucoup d'autres, le sénateur Trudel comprit la portée des événements. Il sentit que la résignation eût entraîné une véritable déchéance nationale. Il soutint ce point de vue dans *L'Etendard,* en même temps qu'il assiégeait de démarches le nouveau ministre de l'Intérieur, Thomas White, député d'un comté ontarien, mais Montréalais et propriétaire de la *Gazette.* Les autres journaux ultramontains, le *Journal des Trois-Rivières* et la *Vérité,* suivirent *L'Etendard.*

Les Canadiens français, unanimes, demandaient la grâce de Riel. La *Minerve* elle-même, sévère pour Riel, écrivit (5 août) qu'un acte de clémence, conforme à la recommandation du jury, "ne saurait manquer d'avoir l'approbation générale".

Par contre, à Toronto, le *Mail* conservateur et le *Globe* libéral, à Montréal la *Gazette* conservatrice et le *Herald* libéral, comme à Ottawa le *Citizen*, trouvèrent le tribunal de Regina impartial, et le verdict équitable. "Tout s'est très bien passé", estimait le *Mail*.

La division — le fossé — se creusait selon la ligne des races.

Dans la province de Québec, le peuple se rassembla un peu partout, pour protester ou pour demander grâce. Des assemblées s'improvisèrent à la sortie des églises. A Montréal, le comité Riel convoqua une assemblée pour le dimanche 9 août, au Champ de Mars. Il y vint dix mille hommes. Des conservateurs patriotes comme Georges Duhamel coudoyaient des libéraux avancés comme Rodolphe Laflamme. Les orateurs firent remonter le drame au premier coup de fusil — tiré sur l'ordre du major Crozier. Ils insistèrent aussi sur l'abandon de la peine de mort en matière politique, chez les nations civilisées. Il faut sauver Riel, cria David. Il faut sauver Riel, répétèrent les autres orateurs. "On le sauvera!" répondit la foule, d'une seule voix.

"On le sauvera!" criait-on, à la même heure à Québec, où six cents personnes signèrent séance tenante la première pétition.

"On le sauvera!" criait-on à la même heure à Yamachiche, à Pointe-du-Lac, à Varennes, à Farnham, à Hull. "On le sauvera!" Il est impossible que le peuple unanime n'obtienne pas, n'arrache pas cette grâce. Les requêtes circulèrent, se couvrirent de signatures.

A Lachine, où le maire Pigeon convoqua aussitôt une assemblée, le député conservateur Girouard

s'efforça de transiger: les sujets de plainte des Métis, réels sans doute, ne justifiaient pas la révolte; Riel était mû par l'ambition, par la rancune, par la folie; il faut cependant tenir compte de son état mental. Girouard demandait l'examen du condamné par une commission médicale. Royal, député de Provencher, qui assistait à l'assemblée, prit ensuite la parole et déclara aussi Riel irresponsable. Il conseilla des revendications modérées, sur le terrain légal et constitutionnel. Le lendemain, Trudel, dans *L'Etendard*, reprocha à son ami Girouard son esprit de parti, rappela les griefs très sérieux des Métis, les injustices accumulées dix années durant. Il rappela aussi qu'une délégation était allée chercher Riel aux Etats-Unis, de sorte qu'il serait ridicule d'attribuer la rébellion à sa préméditation, à son esprit de vengeance.

Girouard proposait un examen médical; on le crut inspiré par le gouvernement, désireux de sauver Riel sans heurter de front les orangistes. Des habiles conseillèrent à Mercier et à ses amis libéraux de ne pas gêner cette manœuvre par une campagne trop violente.

Cependant de tous côtés l'affaire Riel soulevait des échos, des incidents. Au cours d'un banquet offert à Lachine aux volontaires du 65e, un jeune orateur — un des volontaires — compara l'échafaud promis à Riel à celui des patriotes de 37. Le lieutenant Desgeorges protesta contre cette "intrusion de la politique dans un banquet militaire". Mais l'ancien député conservateur Champagne soutint le jeune patriote, et il s'ensuivit une confusion telle qu'on dut lever précipitamment le banquet.

Dans tout le Canada français, les écoliers, après la classe, jouaient à la guerre, les uns personnifiant volontiers Gros-Ours ou Faiseur d'Enclos,

mais personne n'acceptant le rôle, présumé odieux, du général Middleton. De l'autre côté de la frontière, les Franco-Américains ne s'émurent pas moins; eux aussi tinrent des assemblées et signèrent des requêtes; et leurs journaux protestèrent aussi vivement que les journaux de la province de Québec. Le *Canadien* de Saint-Paul, Minnesota, écrivit:

"Il y a nécessairement un coupable.
"Le coupable, c'est le gouvernement ou Riel. Ce ne peut être le gouvernement, puisqu'il commande à une majorité docile au Parlement.
"Donc le coupable, c'est Riel.
"C'est simple comme bonjour.
"Nous le répétons, ce jugement est une mauvaise farce."

On publia le texte d'une lettre du Père André au premier avocat de Riel, François-Xavier Lemieux. Le Père André avait été sévère pour Riel; mais il fut bouleversé par son malheur. Il rappela lui aussi les lettres sur lettres, les pétitions sur pétitions envoyées à Ottawa par des personnes du Nord-Ouest en état d'apprécier les besoins du pays; "mais le gouvernement fermait l'oreille, et soulevait l'indignation en s'obstinant dans son refus d'accorder les plus justes demandes".

Et l'Oblat décrivait le pillage des troupes:

"Cette contrée jadis florissante offre un spectacle affreux de désolation et de détresse qui fait mal à voir. Les volontaires ont pillé les habitants et tout ce qu'ils possédaient, leurs chevaux, leurs effets. Ils n'ont laissé aux malheureux que ce qu'ils avaient sur le dos. Le général a été humain et doux à l'égard des habitants, il ne leur a infligé aucun traitement cruel, mais il a assisté impassible à tout le pillage qui se faisait autour de lui, malgré sa proclamation. Et lui-même, comme pour les encourager à piller, s'est approprié un beau cheval et

une voiture d'un nommé Marcel Champagne, dont il a fait présent à Thomas Ibouri. Voilà des faits dont je suis certain, et le ministre de la Milice peut affecter l'ignorance tant qu'il le voudra, ces faits n'en seront pas moins vrais et réels.

"Le résultat de tout cela est que nos pauvres Métis sont dans une détresse et dans un dénuement extraordinaires.

"Je regrette que le général Middleton n'ait pas achevé son œuvre, et qu'au pillage il n'ait pas ajouté le massacre; au moins il nous aurait épargné le spectacle de cette agonie prolongée."

Cette lettre d'un religieux, reproduite par plusieurs journaux, rendit à Riel des sympathies dans le clergé. Chez les Pères Jésuites, en particulier, se dessinait un courant "rielliste". A Québec se tint une seconde assemblée à Saint-Sauveur, avec deux avocats de Riel, Lemieux et Fitzpatrick. Chacun voulait leur remettre de l'argent; ils le firent envoyer à la femme de Riel.

A Hull, Georges Duhamel, grand, d'aspect maladif, mais brûlé d'enthousiasme — et celui des conservateurs qui, avec Trudel, se sépara le premier, sans une seconde d'hésitation, de John-A. MacDonald — convoqua aussi une nouvelle assemblée, sur la place du Marché, et fit envoyer une requête au gouverneur général.

A Montréal, David convoqua les citoyens à Saint-Henri, puis, le 15 août, au marché Papineau. Il y avait là Lemieux et Fitzpatrick. La *Minerve* voulut ridiculiser les ovations à ces deux avocats, qui n'avaient point sauvé Riel. En réponse, le *Monde* (organe de Langevin) rappela que les amis de la *Minerve* avaient acclamé Chapleau, revenu bredouille du procès Lépine. La tactique de la *Minerve* était de représenter l'agitation comme inspirée par de purs motifs politiques,

et susceptible de faire échouer le recours en grâce de Riel. C'est pourquoi Mercier s'abstenait encore et, bien qu'on se réunît chez lui, ne laissait pas son nom paraître dans le comité Riel.

C'est dans un pays en pleine effervescence que rentra le curé Labelle, amenant une brillante délégation française, présidée par M. de Molinari, et parmi laquelle étaient représentés le *Journal des Débats,* le *Gaulois,* Le *Figaro,* le *Gil Blas,* le *Paris,* le *Soleil, L'Illustration,* la *Revue Française,* la *Patrie,* le *Soir,* le *Courrier du Soir,* la *Gazette de France,* le *Journal des Voyages,* le *Magasin Pittoresque.* Les Français arivèrent à Québec le 18 août; Tarte et Faucher de Saint-Maurice les guidèrent dans leurs excursions. Le 26, ils se rendirent à Saint-Jérôme; Nantel leur fit distribuer des numéros du *Nord,* et cette visite fut une apothéose du curé Labelle.

Il se tenait à ce moment des assemblées à Sorel, à Saint-Hyacinthe, où le conservateur Louis Tellier se trouva d'accord avec le libéral Raphaël Fontaine; à Rigaud, à Vaudreuil, à Varennes, à Farnham, à Shawinigan, à Valleyfield, à Saint-Vincent-de-Paul, à Lévis, jusqu'à la Malbaie où allèrent Lemieux et Fitzpatrick. On le sauvera! On le sauvera! Les hôteliers fournissaient gratuitement leurs salles. Riel ne sera pas pendu, écrivait le *Courrier de Saint-Hyacinthe,* le journal du conservateur de La Bruère: le gouvernement ne trempera pas ses mains dans le sang de ce malheureux. Ce serait un danger et une infamie! Dans le comté des Deux-Montagnes, tous les maires signèrent une requête au procureur général. De l'étranger, des câbles arrivaient à Ottawa, demandant merci.

* * *

Aux Trois-Rivières et à Nicolet se déroulait une bien autre cérémonie.

A la prière de sir Hector Langevin et de sir Charles Tupper, lord Grenville, secrétaire des Affaires étrangères à Londres, avait accrédité les délégués Malhiot et Bourbeau auprès des cours d'Europe. De cette manière, pensait-on, Léon XIII ne refusera pas de les recevoir et de les entendre. Mais les adversaires, avertis par le télégraphe, pressèrent le coup final, c'est-à-dire la nomination de l'évêque de Nicolet. Quand Malhiot et Bourbeau arrivèrent à Rome, la division du diocèse était décrétée (10 juillet) et l'abbé Gravel — le curé de Saint-Hyacinthe que Mgr Taschereau avait désigné pour son procureur à Rome — était nommé évêque de Nicolet. Malhiot et Bourbeau, reçus en audience par le pape, pour la forme, rentrèrent de suite. L'abbé Luc Désilets télégraphia aux Trois-Rivières: *Finis, Gravel nominatus.*

Si prévu que fût le coup, les ultramontains eurent l'impression d'un écrasement. Aux veillées chez le Dr Bourgeois, Alfred et Gédéon Désilets, le curé Cloutier, le grand vicaire Olivier Caron, le Père Grenier, Tardivel venu de Québec, le Dr Desjardins venu de Montéal, Bourbeau rentré de Rome, prêtres, médecins, députés, journalistes, hauts fonctionnaires, tous ces hommes forts et respectés pleurèrent. "C'est l'heure des ténèbres", disait l'un. Et un autre: "C'est la répétition des scènes du prétoire. On a préféré Barabbas à Jésus." Les deux émotions, celle de l'affaire Riel et celle de la division du diocèse, se doublaient ou se contrariaient dans les cœurs. On n'eût pas trouvé un visage gai dans toute la ville des Trois-Rivières.

Le premier évêque de Nicolet avait été sacré à Rome le 2 août, par le cardinal Simeoni. Il arriva

le 22 août à Québec. Mgr Taschereau, Mgr Moreau et l'abbé Gélinas, Supérieur du Séminaire de Nicolet, l'accompagnèrent jusqu'à son siège épiscopal. Ils s'arrêtèrent aux Trois-Rivières pour saluer Mgr Laflèche, qui n'était pas encore officiellement averti — pour le narguer, dirent les Trifluviens. Mais un seul notable de la région attendait le cortège épiscopal à la gare: le député libéral Dorais, de Nicolet, que les ultramontains suspectaient de franc-maçonnerie. Tous les volets fermés, personne dans les rues: le cortège traversa une ville morte comme une forêt sans oiseaux. Mgr Laflèche, le coup subi, avait retrouvé toute son énergie; il fit à ses visiteurs, plus gênés que lui, une réception d'une haute et froide politesse. A Nicolet, Mgr Gravel reçut des délégués de Saint-Hyacinthe, venus, sous la conduite d'Honoré Mercier, saluer leur ancien curé. Un nom hantait toutes les conversations: Riel.

Les vainqueurs célébrèrent leur victoire. Mgr Raymond, Mgr Marquis — l'ennemi juré de Mgr Laflèche et l'un des artisans de sa défaite — le recteur Hamel, l'abbé Bégin, tout le clergé réputé libéral, les entouraient. Le Séminaire de Nicolet aurait évidemment préféré l'attribution de la mitre à son Supérieur, mais on ne peut tout avoir.

Recevant dix, cent avis contradictoires, Mgr Laflèche demanda conseil à son "frère" Mgr Taché. Celui-ci répondit: "Préparez votre lettre pastorale pour votre clergé et vos fidèles. Elle ne contiendra pas l'ombre d'une plainte ni d'un reproche. Vous êtes plus grand qu'eux tous; montrez-le, une fois de plus, par la noblesse de votre soumission...[1]" Cette lettre en mains, Mgr Laflèche appela encore

(1) *Lettre du 8 août 1875; aux archives de l'évêché des Trois-Rivières.*

un des prêtres qu'il aimait le mieux, le chanoine Cloutier, curé de la cathédrale.

Le curé Cloutier était un prêtre encore jeune — 37 ans — dont Mgr Laflèche avait suivi toute la carrière. Un grand maigre à lunettes de myope, le visage d'ascète rasé, le front dégarni. Un noble cœur, moins impulsif mais aussi dévoué que Luc Désilets. Son évêque lui demanda un dernier conseil.

Le curé leva les yeux sur les prunelles brûlantes de Monseigneur, et répondit lentement par ce texte de l'Ecriture: — Vir obediens loquetur victorias. L'homme obéissant aura beaucoup de victoires à chanter.[1]

Mgr Laflèche dicta son mandement, ne contenant pas l'ombre d'une plainte ni d'un reproche. Il se soumettait aux ordres du Saint-Siège, et adressait à ses anciens diocésains un adieu d'une émouvante noblesse.

* * *

En tout autre temps, cette défaite capitale de Mgr Laflèche, et par contre-coup des ultramontains, eût été l'objet de commentaires et de disputes dans toute la province, et surtout à Montréal. Mais en cet été de 1885, il ne pouvait être question que de l'affaire Riel. Un petit nombre de personnes tenaient pour légitime le châtiment de Riel. C'était naturellement l'avis des Anglais de la province, représentés dans le cabinet fédéral par J. H. Pope. C'était l'avis d'une partie du cler-

---

(1) *Rapporté en plusieurs circonstances par Mgr Cloutier; entre autres, lors de ses noces d'argent sacerdotales, en septembre* 1897, *dans sa réponse à l'adresse qui lui était présentée.*

gé, et surtout de l'épiscopat. La lettre de Mgr Taché conseillant la soumission à son ami Laflèche contenait ces phrases: "Riel est condamné à la potence. Plusieurs le seront à des peines sévères. Hélas! quelle horrible rébellion et quel danger le pays a couru!" C'était l'opinion individuelle du procureur général Taillon, de l'ancien chef de l'opposition Joly, et de quelques hommes d'ordre, partisans d'une forte discipline sociale, tels le député fédéral Aldéric Ouimet et le député provincial Louis-Georges Desjardins. C'était peut-être l'avis sincère de Chapleau et de Joseph Tassé, auquel revenait la tâche, lourde à ce moment, de diriger le journal officieux. Mais à peu d'exceptions près, le sentiment entraînait la conviction. Riel était innocent pour les Français, criminel pour les Anglais. Et même, de jour en jour, la question changeait d'aspect. Il ne s'agissait plus de l'innocence ou de la culpabilité de Riel. Il s'agissait de la grâce ou de la pendaison d'un homme de sang français. Ainsi devait évoluer, dix ans plus tard, en France, l'affaire Dreyfus; le débat initial sur l'innocence ou la trahison d'un officier juif finit par opposer des races, des atavismes, des philosophies. Cette évolution vers le conflit des races est presque fatale au Canada. En 1837, une population opprimée se soulève contre une oligarchie, dans le Haut et dans le Bas-Canada. Mais dans le Bas-Canada, les révoltés sont français et les oppresseurs, anglais, dans la proportion des neuf dixièmes. La dispute, dressant des Français contre des Anglais, aboutit au conflit des races; et les manuels, en représentant sous cet aspect la "rébellion" de 1837, ont simplifié, sans doute, mais non pas faussé, comme nous l'avons entendu dire. Après un demi-siècle, l'histoire se répète.

David avait convoqué une nouvelle assemblée

au marché Saint-Jean-Baptiste pour le 22 août. A chacune de ces assemblées, on votait des résolutions rédigées tantôt chez David, tantôt chez Mercier. Les jeunes gens des clubs libéraux, petits-fils ou petits-neveux des patriotes de 37 — ainsi, F.-L. Béique, apparenté par alliance à la famille Papineau — cessaient de reprocher à Mercier ses tentatives de coalition. La fièvre montante de l'affaire Riel se doublait, à Montréal, d'une autre inquiétude: une épidémie de "picote", c'est-à-dire de variole, commençait à se répandre. L'une de ses premières victimes fut sir Francis Hincks, mort le 18 août, isolé de sa famille et de ses domestiques par ordre des autorités. Il fut enterré dès le lendemain matin, toujours par ordre.

On apprit qu'Adolphe Caron et le général Middleton étaient nommés chevaliers de Saint-Michel et de Saint-Georges, ce qui leur permettait de faire précéder leur nom du titre de "sir". *L'Electeur* dit de Caron:

"Il est récompensé pour avoir fait exterminer des Métis qui refusaient de livrer leurs terres aux spéculateurs favoris du gouvernement. Il est récompensé pour avoir fait torturer, emprisonner, assassiner les prisonniers métis, voler, piller, saccager les propriétés des vaincus. Il est récompensé pour avoir fait gaspiller des millions au pays par son incompétence..."

L'Electeur s'empressait d'accueillir un sentiment "national" qui servait à merveille l'intérêt du parti. Mais la *Presse,* plus indépendante à mesure qu'elle gagnait la faveur populaire, apprécia les décorations de Caron et de Middleton aussi vertement que l'organe libéral:

"Nous félicitons les deux braves d'avoir rondement mené leur affaire et d'avoir obtenu leur décoration avant le règlement des comptes, avant que le peuple ait connu

le prix de ces honneurs... Plus les renseignements arrivent, plus on devient persuadé que cette fameuse campagne a été conduite avec une négligence, une incurie— sans compter la prodigalité — hors ligne."

Cependant Middleton passait à Montréal, le 24 août. Et tandis que la *Patrie*, rédigée par Sauvalle, vouait le général aux gémonies, Beaugrand lui présenta une adresse au nom de la ville. Beaugrand aimait le faste, et ne perdait pas une occasion de recevoir des personnages importants et de parader avec son collier doré. (Comme il était très maigre, ce lourd collier l'écrasait, ce qui faisait dire à son ami Berthelot: "Nous avons trop de collier et pas assez de maire.") Se crut-il obligé par ses fonctions à la plus grand courtoisie? Il fut presque dithyrambique et obséquieux:

"Général,

"Les autorités municipales de Montréal sont heureuses de saisir l'occasion de votre première visite en cette ville pour vous féliciter le plus sincèrement de votre belle et brillante conduite pendant la dernière insurrection.

"Vous aviez à surmonter des difficultés inconnues jusqu'alors, vous aviez à compter en grande partie sur des troupes qui n'avaient jamais vu le feu. Mais, électrisés par votre courage et confiants dans le talent de leur chef, vos soldats ont combattu comme des vétérans, et vous-même avez su gagner l'admiration de la population canadienne et l'approbation de votre Sauveraine, qui jamais, peut-être, n'a pu conférer la croix de chevalier à soldat plus brave que vous.

"La ville de Montréal tout entière suivait avec le plus vif intérêt vos succès au Nord-Ouest, car vous êtes presque devenu un des nôtres, général, par les liens qui vous unissent à notre cité.

"Votre charmante compagne, Lady Middleton..."

Pour cette réception de Middleton, le peuple ne bougea point. A mesure que les jours s'écoulaient,

on concentrait les efforts vers ce but: la grâce de Riel. A la suite de Girouard, d'autres conservateurs, et notamment les deux députés d'Hochelaga, Alphonse Desjardins et Louis Beaubien, conseillaient de signer des requêtes respectueuses pour le gouvernement et d'insister sur la folie, sur l'irresponsabilité de Riel. Mais des libéraux désavouaient cette tactique — adoptée par les avocats de Riel — et représentaient Riel comme le héros d'une cause sacrée, pour lequel on demandait non une faveur mais un droit. Le seul coupable, à leurs yeux, était le gouvernement d'Ottawa. La *Minerve* dénonça cette manœuvre:

"Les événements du Nord-Ouest ont fait sortir de leurs gonds les journalistes rouges. Ils ont cru y trouver un moyen de se refaire une popularité qui les portera au pouvoir. Mais ils se lancent en avant, en vrais étourdis, avec un zèle qui trahit leurs secrètes convoitises. Il est évident qu'ils se soucient de Riel et des Métis comme un poisson d'une pomme..."

Et elle demanda:

"Riel, dont ils sont prêts à faire un héros, comment l'ont-ils traité en 1875*? Ils l'ont purement et simplement banni parce qu'ils n'ont pu l'atteindre, et l'auraient certainement pendu si les* $5,000 *offerts par MM. MacKenzie et Blake à quiconque le leur livrerait avaient été gagnés..."*

La *Minerve* eut beau jeu à rappeler les tergiversations du *National* lors de la première affaire Riel, quand les positions étaient inversées: à ce moment c'était la *Minerve* qui plaidait avec éloquence et générosité la cause de Riel, et les libéraux au pouvoir fermaient l'oreille ou ergotaient. Ce renversement complet est pénible, mais indispensable à rappeler ici.

Le 27 août, assemblée contradictoire à Valleyfield. C'était une assemblée politique; Mercier y vint, mais il avait été convenu qu'il parlerait de la politique provinciale, laissant à Rodolphe Laflamme le soin de traiter l'affaire Riel. Les orateurs montèrent sur une estrade dressée dans un champ. Mercier accusa le ministère provincial d'augmenter les taxes et les dettes, et Bergevin, député du comté à l'Assemblée législative, lui répondit. Le chef de l'Opposition, dit Bergevin, reproche aux députés majoritaires d'avoir voté l'augmentation de leur indemnité, mais si M. Mercier a voté contre — assuré d'être en minorité — il n'en a pas moins empoché l'augmentation. Après deux heures consacrées à la politique locale, on consacra deux heures à la politique fédérale. Rodolphe Laflamme, qui restait froid dans l'emportement, accusa le gouvernement d'avoir provoqué la révolte et d'avoir livré Riel à un fanatique comme Richardson, alors que d'autres juges, par leurs fonctions mêmes, étaient plus indiqués.

—Mais c'est sous le gouvernement libéral MacKenzie que Richardson a été nommé juge! répondirent les conservateurs. Et surtout, Bergeron prononça ces paroles:

"Riel ne sera pas pendu, non il ne le sera pas... On ne fera croire à personne que les députés conservateurs n'ont pas autant de cœur et d'intelligence que les libéraux."

Et il répéta:

—"Riel ne sera pas pendu, et tous ceux qui veulent créer de l'agitation le savent bien. Sous le ciel libre du Canada, on ne pend pas les fous ni les personnes accusées de crime politique."

De la part d'un député ministériel, cela parut

une promesse, un gage. "Riel ne sera pas pendu, non il ne le sera pas!..." Le poids qui pesait sur les cœurs parut un peu allégé. Il en restait lourd tout de même. Bergeron, puissiez-vous dire vrai!

Sans doute disait-il vrai, puisqu'un autre député de la majorité, Alphonse Desjardins, dans une assemblée à la Longue-Pointe, demanda: "Parce que Riel s'est trompé, doit-on l'abandonner à son malheureux sort?"

Le 6 septembre, dans une nouvelle assemblée contradictoire tenue à Saint-Jean-de-l'Ile-d'Orléans, on procéda comme à Valleyfield. Mercier se cantonna dans la politique provinciale. Le député de ce comté était L.-G. Desjardins. Mercier fut courtois à son égard, et parla sur trois points: la vente du chemin de fer du Nord; l'augmentation des taxes; les dépenses et la dette croissantes. Il aligna des colonnes de chiffres. C'est Laurier qui parla des Métis et de Riel. Taillon eut du mal à lui répondre, car l'assemblée devenait tumultueuse. On chanta: "Pas d'Thibault! Pas d'Thibault!", avec cette variante: "Pas d'Taillon!"

Laurier parla encore à Québec, dans une réunion du quartier Saint-Sauveur consacrée à l'affaire Riel. Il protesta contre le projet de perpétuer par des titres et des médailles le souvenir d'une guerre civile, d'une guerre fratricide. *L'Etendard* l'approuva:

> *"Devra-t-on aussi donner des décorations aux gens qui ont achevé des blessés à coups de couteau après la bataille?"*

Signalons encore des assemblées à Terrebonne, à Verchères, à Batiscan, à Saint-Alexandre, parmi cent autres. Dans certaines paroisses, les curés eux-mêmes firent signer des pétitions. En Ontario, les

orangistes signaient des pétitions en sens contraire; et *L'Electeur* remarqua:

"C'est du nouveau. On avait entendu parler jusqu'ici de requêtes pour demander le pardon ou la commutation de peine d'un condamné, mais des requêtes pour demander sa mort, jamais!"

A Montréal, l'épidémie s'aggravait. Le *Herald* imputa cette épidémie à la malpropreté de la population canadienne-française. Cet article souleva un gros émoi; des manifestants brisèrent les vitres du *Herald*.

Le mois de septembre avançait. L'excitation populaire atteignait son comble.

* * *

Lemieux et Fitzpatrick avaient porté la cause de Riel devant la Cour du Banc de la Reine à Winnipeg. Un seul magistrat de cette Cour était canadien-français: le juge Dubuc, ami de Riel. Il demanda un congé pour venir, avec Mgr Taché, assister au congrès des anciens élèves du collège de Montréal. C'était par scrupule, sans doute. La *Presse,* de plus en plus indépendante de Chapleau qui avait contribué à sa fondation, et insistant toujours sur les procédés pratiques, regretta ce fâcheux scrupule.

La Cour du Banc de la Reine confirma le jugement de Regina.

Au camp militaire de Kingston, on pendit Riel en effigie. Après un simulacre de jugement, un mannequin fut hissé à la potence, le plus ancien soldat ayant "l'honneur" de tirer la corde. La scène se reproduisit dans tous les camps militaires de l'Ontario.

En éditorial, le 14 septembre, Trudel reproche à quelques-uns de ses amis politiques de ne pas aider la cause de Riel assez vigoureusement, de peur de nuire à leur parti. Il les adjure de passer outre, demande aux libéraux de ne pas exploiter cette affaire, préconise une trêve des partis. "La vérité, c'est que l'élément anglais protestant déteste l'élément français et travaille sans cesse à l'amoindrir... La vérité c'est que nos concitoyens de langue anglaise ne sont pas encore revenus de l'illusion qu'ils se sont formée dès 1763, et qu'ils se croient le plus sérieusement du monde à la veille de réussir à supprimer notre nationalité sur ce continent... On veut faire du Nord-Ouest un pays exclusivement anglais... Voilà la question nationale telle qu'elle se pose pour tous les véritables patriotes. Et il n'y a pas à s'y tromper: cette œuvre de créer un Nord-Ouest exclusivement anglais, la grande masse des libéraux anglais y a travaillé tout autant que la masse des conservateurs anglais, et probablement plus..."

Et *L'Etendard* publia des lettres de l'Ouest énumérant les actes de pillage commis par les troupes de Middleton.

Le 16 septembre, les nerfs étaient tendus à se rompre. Trente personnes par jour mouraient de la variole à Montréal (218 dans la semaine). On apprit enfin que Mgr Taché avait obtenu un sursis d'un mois, pour permettre aux avocats de Riel de porter sa cause devant le Conseil Privé.

Nouvel espoir: en Angleterre même des voix éloquentes demandaient une commutation de peine.

A ce moment aboutissaient les négociations menées entre le gouvernement d'Ottawa, celui de Québec, la compagnie du Pacifique et celle du Grand-Tronc. Le syndicat constitué par le Grand-Tronc

et le groupe Sénécal pour l'exploitation du chemin de fer du Nord fut largement remboursé de ses dépenses, et dégagé de sa dette envers la Province. L'Etat fédéral reprenait le chemin de fer du Nord et en repassait le contrôle, le même jour, au Pacifique. Le 20 septembre, on publia cet avis:

"La Compagnie du Chemin de fer du Pacifique-Canadien ayant obtenu le contrôle et la possession du chemin de fer du Nord, cette dernière ligne sera à l'avenir exploitée par la Compagnie du Chemin de fer du Pacifique-Canadien.

W. C. Van Horne,
Président."

Les castors affirmèrent que cette transaction faisait tomber des centaines de milliers de dollars dans la caisse du parti Sénécal-Chapleau. *L'Electeur,* qui avait mené une si ardente campagne pour obtenir le libre accès du Pacifique-Canadien à Québec, resta sceptique:

"Pendant ce temps, la Compagnie du Pacifique hâte la construction de ses élévateurs à grain dans le port de Montréal, afin d'y charger son commerce de l'Ouest en été, et conclut des arrangements avec les chemins de fer américains pour se rendre aux ports de mer de la république voisine pour son commerce d'hiver."

Une élection provinciale partielle devait se tenir à Joliette, comté "bleu". Mercier intervint sans violence. Le candidat ministériel, McConville, passa, mais la majorité conservatrice était réduite (24 septembre).

Le Comité Riel lança une souscription pour faciliter le voyage des avocats en Angleterre. Et David convoqua pour le 27 une nouvelle assemblée au Champ de Mars. Il y parla de la pendaison de Riel en effigie à Kingston, par ces Anglais "qui

croupiraient encore dans les rues de Londres, sous une triple couche de crasse, si nos pères ne leur avaient ouvert le pays". Lui aussi demanda aux deux partis de s'unir sur cette question nationale. Fitzpatrick, libéral, et Duhamel, conservateur, parlèrent après lui; puis Sauvalle, à la taille et aux accents de tribun. Sauvalle trouvait d'instinct les mots à dire aux foules. Il termina de cette manière, à la fois belle et habile: "Sauvons Riel; épargnons sa femme et ses enfants, afin qu'il ne se glisse pas une goutte d'amertume lorsque nous boirons à la Reine!"

Le lendemain se produisit à Montréal la première émeute contre la vaccination obligatoire et les mesures d'isolement décrétées par les autorités municipales pour combattre la variole. La masse, en tous temps et en tous pays, est routinière et s'oppose à la nouveauté, qu'elle soit d'ordre mécanique, artistique, ou médical. Les Montréalais se sont soulevés contre la vaccination comme les Français ont coulé les premiers bateaux à vapeur sur le Rhône, détruit les premiers appareils de télégraphie.

On demandait aux parents des malades de ne pas fréquenter les lieux publics, ni même les églises. On apposait des affiches sur les maisons contaminées. Le peuple jugeait ces mesures vexatoires, et ne voulait à aucun prix de la vaccination. Cependant, la variole continuait de tuer, surtout des enfants en bas âge; les petits cercueils sous des draps blancs défilaient, nombreux, vers le cimetière. Et cette excitation doublait celle de l'affaire Riel. Le 28 septembre, un lundi, la foule lacéra des affiches ordonnant la vaccination et isolant des maisons; elle assiégea le bureau de santé du faubourg de l'Est, y mit le feu; puis se dirigea sur

l'Hôtel de Ville, y brisa des vitres. La police dut charger à coups de bâton. Il y eut quelques assommades; des coups de feu éclatèrent. La foule, un moment dispersée, se reforma pour briser les vitres du *Herald* et menacer les maisons des médecins vaccinateurs. Un commencement d'incendie détériora l'une de ces maisons. La police opéra des arrestations. Le chef de police Paradis fut blessé.

Le maire Beaugrand était malade. Il quitta son lit, courut à son bureau, consigna six cents militaires sous les armes, et publia une proclamation invitant les citoyens à ne pas sortir le soir et à ne pas gêner l'action de la police et des troupes. L'infanterie et la cavalerie patrouillèrent toute la nuit.

La *Minerve* du lendemain écrivit:

"Les vrais coupables, dans cette manifestation d'hier soir, ne sont pas, selon nous, ceux qui ont brisé des carreaux, mais ceux qui ont égaré les esprits au point de leur faire commettre des actes que toute la population éclairée ne pourra s'empêcher de réprouver avec nous."

Le journal de Beaugrand — la *Patrie* — attaquait violemment le ministère fédéral au sujet de l'affaire Riel. La *Minerve* attribua aux excitations de la *Patrie,* et aux assemblées publiques convoquées par David, la responsabilité de l'affolement et des émeutes. Le *Monde* soutenait la même thèse.

L'affaire Riel, l'épidémie, les polémiques qui s'ensuivaient; il y avait bien de quoi affoler le ville — la ville qui s'était amusée de si bon cœur au dernier carnaval!

Des manifestations se reproduisirent. Dans la semaine du 26 septembre au 2 octobre, la variole causa 401 décès dans Montréal et sa banlieue. Beaugrand affrontait l'impopularité en imposant l'isolement des malades et la vaccination. Les gens

arrachaient les affiches placardées sur leur maison. Les cochers refusèrent de transporter les malades; on affecta des ambulances spéciales à ce transport. Le dimanche 4 octobre, Mgr Fabre fit lire au prône une note engageant les fidèles à mieux comprendre l'intérêt général, et à se laisser vacciner. Il fit lire aussi une circulaire du Bureau de Santé, expliquant le caractère inoffensif de la piqûre. Mais la persuasion semblait difficile; pour donner l'exemple, Mgr Fabre se fit vacciner deux fois. Par contre, plusieurs médecins critiquèrent la vaccination qui, disaient-ils "n'a pas encore fait ses preuves". Aux yeux du Dr Emery Coderre, âgé de 72 ans, la vaccination était une mode lancée par de jeunes médecins en mal de nouveauté. Le vieux secrétaire de l'Ecole de Médecine répétait le mot d'un professeur étranger: "Dans cinquante ans, on ne vaccinera plus." Les théâtres et des magasins fermèrent; les hôtels étaient déserts, le commerce arrêté. Dans les rues où les raquetteurs défilaient, au mois de mars, au chant de leur club, des procession défilèrent, au mois d'octobre, au chant des cantiques, pour obtenir la fin de l'épidémie.

On signala les premiers cas de variole à Québec, puis au Cap-Saint-Ignace, à Rimouski, à Lotbinière. Les personnes contaminées étaient venues de Montréal. Le comité municipal d'hygiène de Québec ne laissa personne débarquer du bateau de Montréal sans certificat de vaccination. Il voulut aussi faire vacciner les écoliers, mais ceux-ci se sauvèrent, et leurs parents, alertés, vinrent proférer des menaces contre les médecins.

Les bureaux d'hygiène firent approuver par le gouvernement provincial un règlement renforcé.

Interrompues à Montréal par l'épidémie, les réunions publiques se poursuivaient dans le reste

de la province, et aussi aux Etats-Unis. La Société Saint-Jean-Baptiste de Boston envoya vingt-cinq dollars à la famille de Riel. Mais personne ne croyait à la pendaison de Riel, après deux sursis et après les demi-promesses des députés ministériels Bergeron et Desjardins. Le *Nord* de Saint-Jérôme publia au début d'octobre un article catégorique:

"...On sait que Riel ne sera pas exécuté; c'était décidé depuis longtemps par ceux qui nous gouvernent, nous pouvons l'affirmer maintenant. Dès que l'on entretenait le moindre doute sur la juridiction du tribunal et l'état mental de Riel, on pouvait être sûr qu'un sursis serait accordé au malheureux Métis, jusqu'à ce que la certitude la plus évidente fût acquise sur ces deux points.

"La seule chose qui compliqua l'affaire, ce fut la politique.

"On voulut défendre en principe le mouvement insurrectionnel; on proclama Riel un héros, un martyr, et c'est en brodant sur ce thème ridicule que M. David se mit à convoquer des assemblées où, sous prétexte de venir en aide à Riel, il nuisait véritablement aux Métis, en les justifiant contre le gouvernement qui tenait leur sort entre ses mains.

"Heureusement que Riel et les Métis ont eu de véritables amis, qui firent parler la voix du bon sens, du jugement et de la justice plus haut que les appels à la démagogie; et le bon sens et la justice ont triomphé.

"Riel ne sera pas pendu; les Métis seront grâciés, mais ils devront leur salut à ceux qui nous représentent à Ottawa, à Royal, à Girouard, à Desjardins, à Ouimet, ces vrais amis des Métis, dont nous nous sommes fait un devoir de suivre la ligne de conduite..."

Le *Nord,* si affirmatif, était rédigé par Nantel, le député de Terrebonne à la Législative, en relations continuelles avec le curé Labelle et avec Chapleau. De telles paroles, de tels articles, semblaient au moins officieux, et l'on reprit confiance. Chacun put vaquer un peu à ses affaires person-

nelles. À Québec, on offrit un banquet aux magnats du Pacifique, pour célébrer le récent accord. À Montréal, les deux grandes écoles rivales, Laval et Victoria, ouvrirent leurs cours avec le cérémonial habituel. L'Ecole de Médecine Victoria enregistrait près de deux cents élèves, ce qui constituait un record. Mais Laval se sentait forte des hautes approbations ecclésiastiques — et de la défaite de Mgr Laflèche. L'abbé Hamel, redevenu recteur de l'Université Laval, dit, dans son discours d'ouverture, qu'il croyait la guerre universitaire terminée. Il commença ainsi:

"L'Université Laval a eu jusqu'ici une existence bien tourmentée, c'est vrai.

"Des intérêts légitimes froissés, des aspirations généreuses, des préjugés inconscients, des malentendus presque inévitables, des convictions ardentes, des espérances qui semblaient fondées, un examen trop superficiel, des faits mal interprétés, l'ardeur de la lutte et enfin, avouons-le, un reste de caractère normand dont nous avons hérité de nos ancêtres, tout cela explique, sans qu'il soit nécessaire d'accuser personne, les discussions parfois si vives qui ont défrayé les années dernières. De plus, l'incertitude relative au résultat final doit entrer pour beaucoup en ligne de compte dans l'explication de la prolongation de la lutte.

"Pouvons-nous dire que tout cela est fini? Nous le croyons.

"Le Saint-Siège, après avoir tout examiné... a exprimé non seulement son désir, mais sa volonté formelle. Autant il a pu être légitime d'aspirer à un autre état de choses tant que l'on a pu croire que le Saint-Siège ne s'y opposait pas, autant maintenant il est de notre devoir à tous d'accepter la direction bien connue de l'autorité suprême..."

Et l'abbé Marcoux, inaugurant ses fonctions de vice-recteur de la succursale montréalaise, d'insister:

"Un fait est maintenant acquis pour nous, et n'est plus douteux pour personne. Rome VEUT l'Université Laval à Québec et à Montréal, et ce que Rome veut, nous le voulons tous et nous le voudrons toujours, en fils soumis et dévoués au Saint-Siège. C'est dans ces sentiments que nous sommes venus de bonne foi à Montréal et que nous y restons..."

Il semble que l'on restait sur les positions de la bataille: Laval et Victoria coexistant à Montréal. Victoria n'avait pas chassé la succursale Laval; mais Laval n'avait pas ruiné l'Ecole. Le "parti de Laval" avait humilié Mgr Laflèche, et préparait une autre victoire morale: on comptait obtenir le chapeau de cardinal pour Mgr Taschereau, au prochain consistoire, et Chapleau s'employait (ce qui augmentait sa force) à faire envoyer au Saint-Siège, par le gouvernement de Londres, un avis très favorable.

* * *

Dans la seconde quinzaine d'octobre, tandis qu'à Montréal on récitait des prières publiques sur le tombeau de Mgr Bourget pour demander la fin de l'épidémie, Laurier et P.-B. Casgrain, parfois accompagnés par Mercier, tinrent quelques réunions dans divers comtés, attaquant le gouvernement conservateur au sujet de l'affaire Riel. Mais on attendait la décision du Conseil Privé avec d'autant plus de confiance qu'à Londres l'influente *Fédération internationale de paix et d'arbitrage* sollicitait une commutation de peine.

Le 22 octobre, le Conseil Privé rejeta le pourvoi de Riel.

La *Presse* avait été la première à préconiser le recours au Conseil Privé. Devant cet échec, elle adopta la tactique conseillée par Girouard et quelques

autres conservateurs: insister sur la folie de Riel, réclamer son examen mental par une commission de médecins. Elle écrivit: "Il est de la plus haute importance que Riel soit examiné par une commission de médecins, afin de prévenir l'exécution d'un pauvre aliéné." *L'Etendard* lui fit écho. Le *Nord*, c'est-à-dire le député conservateur Nantel, écrivit aussi que la société ne devait pas se venger sur un être irresponsable. Par requête au marquis de Lansdowne, gouverneur général, François-Xavier Lemieux demanda l'examen médical. A son tour, le Comité de défense de Riel, à Montréal, se replia sur cette tactique. Il publia un manifeste demandant la commission médicale — sans rétracter ses autres arguments contre l'exécution de Riel, et au premier chef l'abandon de la peine de mort pour les délits politiques. Le manifeste était signé par un nombre égal de libéraux, parmi lesquels David, Rodolphe Laflamme, Raymond Préfontaine, et de conservateurs, parmi lesquels de Lorimier, Georges Duhamel, Charles-Louis Champagne.

On obtint encore un sursis, jusqu'au 10 novembre, ce qui rendit les journaux anglais furibonds. Ceux de Montréal, *Gazette*, *Star* et *Herald*, les conservateurs et le libéral, y mirent de la férocité. La palme revenait au *Herald*, mais la *Gazette* réclamait aussi une prompte exécution.

Ailleurs, même acharnement. La *Gazette* de Sherbrooke:

"Si Riel n'est pas pendu, l'échafaud sera triché de son dû, et la rébellion sera grandement encouragée à l'avenir."

Le *Citizen*, d'Ottawa:

"Riel ne mérite pas qu'on ait pitié de lui. Pendant trop longtemps déjà, il a été pour nous une source de trouble et d'inquiétude. Il est temps de s'en débarrasser."

Les orangistes de l'Ontario et de l'Ouest tenaient à venger Thomas Scott: Le *News* de Winnipeg esquissait un chantage:

"Si la sentence de Riel est commuée, le gouvernement ne devra pas être surpris qu'un peuple loyal, mais exaspéré, se fasse justice à lui-même. Les citoyens du Nord-Ouest ne souffriront pas que Riel échappe à la justice qu'il mérite."

Ce qui obligeait le *Courrier de Saint-Hyacinthe* à constater:

"Les Anglais, les orangistes surtout, exigent l'exécution de la sentence. C'est le fanatisme qui parle. Les préjugés et la haine leur font perdre de vue la justice et l'humanité."

Ainsi Trudel était justifié d'écrire dans *L'Etendard* (28 octobre):

"1°—*Tout le monde admet que, durant dix à douze ans, un groupe considérable de nos compatriotes de même origine et de même religion que nous a été soumis à un système d'arbitraire et à des dénis de justice systématiques.*

"2°—*Il est en même temps évident que c'est par préjugé et haine fanatiques contre notre race et notre foi qu'ils ont été traités ainsi.*

"3°—*Ces injustices étaient tellement arbitraires, tellement injustifiables que les coupables restent muets, en face de nos accusations, et ne tentent même pas d'excuser leur persécution.*

"4°—*Les auteurs d'attentats odieux commis au Nord-Ouest contre les nôtres jouissent, eux, de l'impunité.*

"Question: La nationalité canadienne-française est-elle, au Canada, tellement faible, tellement dénuée de patriotisme et de cœur qu'elle consente à laisser ces indignités contre les siens se perpétuer impunément?

"Et lorsque, exaspérés par de longues années d'injustice et d'arbitraire, nos compatriotes du Nord-Ouest ont perdu patience et fait mine de se défendre, allons-nous permettre qu'ils soient punis de leur tentative de défense comme de vulgaires assassins, sans que les indignes provocations dont ils ont été l'objet, dix années durant, soient prises en considération pour expliquer, atténuer, ou au moins excuser la gravité de leur faute?

"Telle est la question nationale que nous voudrions voir résoudre, avant que le dernier acte du drame lugubre du Nord-Ouest soit joué."

L'Electeur accusait le gouvernement de cruauté à l'égard de Riel et de sa famille, pour les remises successives de l'exécution, d'abord fixée au 18 septembre, puis reculée au 16 octobre, au 26 octobre, enfin au 10 novembre.

La *Minerve* tenta d'enrayer cet entraînement (30 octobre) :

"Nous voyons avec regret que certains journaux s'excitent beaucoup au sujet de Riel.

"La presse libérale semble avoir pris à tâche de surexciter les esprits dans un moment où l'on a tant besoin de calme.

"Si cette presse avait le moindre souci de l'intérêt public, elle comprendrait pourtant qu'il vaut mieux juger la question froidement et au mérite que de faire du pathos démagogique; mais l'intérêt public est ce qui l'occupe le moins, tout le monde le sait.

"Il est inutile de s'adresser à cette presse. Heureusement que la presse conservatrice est là pour faire justice du dévergondage des feuilles libérales et pour donner l'exemple du calme et de la modération que requiert toujours la solution des questions d'intérêt général."

Le *Nouvelliste*, organe de Caron et du Cercle Catholique, se plaignit aussi que les avocats de Riel eussent gâté sa cause en l'exploitant pour leurs fins particulières et celles de leur parti. L'un de

ces avocats, Fitzpatrick, était le beau-frère de Caron, mais il n'y avait déjà plus de parenté ni d'amitié qui tienne. La *Minerve* et le *Nouvelliste* voyaient bien le courant irrésistible.

Un unique recours restait possible. Le gouverneur général pouvait gracier, sur l'avis des ministres. C'est donc aux ministres qu'on s'adressa dès lors. *L'Etendard* le fit avec une éloquente fierté. La *Presse,* sous l'influence de Sénécal, son principal bailleur de fonds, accentuait aussi de jour en jour sa campagne. Ces deux journaux influents, l'un parmi la bourgeoisie et le clergé, l'autre parmi le peuple, se complétaient. Curieux rapprochement de Trudel et de Sénécal! On vit plus singulier encore, puisque la *Patrie* félicita *L'Etendard* de sa campagne. Les jeunes avocats bruyants qui venaient aux nouvelles à la *Patrie,* les professeurs et les prêtres qui venaient aux bureaux de *L'Etendard,* le public plus mêlé qui se pressait, en face de l'Hôtel de Ville, aux portes de la *Presse,* avaient enfin même inquiétude, même pensée, même cœur.

Trois Canadiens français, Langevin, Caron et Chapleau, siégeaient dans le cabinet fédéral. Langevin, le plus ancien, était en théorie le chef de file. Mais Chapleau le dépassait tellement en popularité, en prestige, qu'on s'adressait surtout à lui. On pressait les députés, les sénateurs, d'agir sur Chapleau. On assiégeait les amis du secrétaire d'Etat, en particulier Dansereau. Les ministres et les députés provinciaux se retranchaient derrière le principe de l'autonomie, de la séparation des pouvoirs; mais le lieutenant-gouverneur ne tenterait-il pas une démarche?

La situation du lieutenant-gouverneur Masson était poignante. Un quart de siècle plus tôt, la mère de Rodrigue Masson, riche et généreuse, avait

payé les études de deux jeunes gens doués mais pauvres. L'un d'eux, remarqué à Terrebonne même, s'appelait Adolphe Chapleau; l'autre, recommandé par Mgr Taché, s'appelait Louis Riel. Les Masson gardaient encore des lettres de Louis Riel à sa bienfaitrice, par exemple celle où il annonçait la mort de son père. Aujourd'hui, Adolphe Chapleau tient entre ses mains le sort de Louis Riel. Rodrigue Masson n'interviendra-t-il pas entre les deux protégés de sa mère?

Diflicilement. Chapleau ne se rappelait pas volontiers ses années de gêne et la générosité dont le souvenir l'humiliait. D'ailleurs, la tendance ultramontaine de Masson l'éloignait de Chapleau. Le sénateur Masson avait pu contribuer à l'échec de la candidature Sénécal au Sénat.[1] A son tour, Chapleau, membre du cabinet fédéral, sollicitait l'élévation de Mgr Taschereau au cardinalat, mais contrariait la dernière ambition du lieutenant-gouverneur Masson, qu'un titre de sir, en fin de carrière, eût comblé. Masson, qui souhaitait la grâce de Riel, ne s'adressa point à Chapleau, mais à sir John-A. MacDonald et à sir Hector Langevin, ses amis. Ainsi fit le sénateur Trudel. Ainsi firent quelques ultramontains, dont Philippe Landry.

Les démarches discrètes de Masson, de Trudel et d'autres hommes politiques, doublaient les mises en demeure véhémentes de la *Presse*, de l'*Etendard* et de la *Patrie*. Mais de Toronto partaient des démarches et des mises en demeure de sens contraire. Les esprits s'entêtaient, se surexcitaient. Personne ne prit garde au départ du premier train du Pacifique de Montréal pour Winnipeg, le 2 novembre, à 2 heures de l'après-midi. (A la même heure, un

1. *Correspondance de Chapleau et de Dansereau; archives privées de M. J.-Lucien Dansereau.*

train partait de Winnipeg pour Montréal; le trajet devait s'accomplir en 66 heures, au prix de $22.00.)

Etait-ce pour faire diversion? La *Minerve* redoubla d'intensité dans sa campagne contre la vaccination obligatoire et l'isolement des malades; et de l'imprimerie du *Monde* sortit un pamphlet, largement distribué dans les milieux ouvriers, contre le bureau de santé et contre le maire.

Un ouvrier nommé Gagnon refusa l'entrée de chez lui — 10, ruelle Rolland — aux employés du bureau de santé venus chercher un enfant malade pour le conduire à l'hôpital. Le bureau de santé obtint un mandat d'arrêt contre Gagnon; mais celui-ci, revolver en main, proféra de telles menaces que les fonctionnaires se retirèrent comme devant. Second mandat d'arrêt, du recorder, pour menaces de mort. Des agents de police furent accueillis par Gagnon, sa femme et ses enfants furieux, vociférants et nettement encouragés par les voisins. La police retraita. C'était le 3 novembre. Dans la soirée, deux sergents et six hommes cernèrent la maison. Les sergents entrèrent par la cour, mais, dans un couloir étroit et obscur, ils se trouvèrent nez à nez avec les époux Gagnon, brandissant toujours des armes. Les sergents détalèrent; leurs hommes les suivirent, sous les huées de la foule. Le 4, après une conférence d'une demi-heure à l'Hôtel de Ville, on décida de recourir à la force, d'arrêter Gagnon et de transporter son enfant à l'hôpital, coûte que coûte. Le maire Beaugrand prit lui-même la tête des opérations, bravant les sifflets de la populace. Une fois de plus Gagnon tient à distance les représentants de la loi. Le public l'applaudit, et deux gaillards se rangent à ses côtés. Gagnon les accueille... et le voilà cein-

turé, maîtrisé, hissé dans une voiture, qui s'éloigne au galop. Mais la ruse des détectives déchaîne des clameurs. La femme et les enfants de Gagnon se barricadent. Le fils aîné, âgé de treize ans, tire des coups de fusil et manque de peu les policiers. Le public grossit, gronde. Beaugrand ordonne l'assaut. Cinq ou six hommes enfoncent la porte, appréhendent l'adolescent, qui se débat comme un possédé, et lui passent les menottes. Madame Gagnon pique une crise de nerfs. Deux enfants plus jeunes, malades et alités, poussent des hurlements de terreur. Une fillette tombe en convulsions. La foule crie: "Honte!" et montre le poing à Beaugrand. Le maire, vif malgré son asthme, fait porter les convulsionnaires dans la voiture d'ambulance, puis se retire.

Par malheur, un des enfants de Gagnon vint à mourir. La *Minerve* et le *Monde* tenaient leur diversion; ils accusèrent Beaugrand d'avoir causé cette mort par ses brutalités inutiles et par une violation de domicile. Le *Monde* écrivit:

> *"Votre conduite inhumaine et barbare a causé la mort de l'enfant de Gagnon.*
> *"Vous êtes responsable de cette mort.*
> *"...Montréal a la picote, c'est un fléau. Le règne de M. Beaugrand en est un autre.*
> *"Le pire n'est pas celui qu'on pense."*

Et la *Minerve*:

> *"Enlever un adolescent de treize ans, l'enchaîner comme un malfaiteur, déchirer le coeur d'une pauvre mère de famille, et ravir deux agonisants aux soins d'un père: voilà de vrais titres à la reconnaissance du peuple!"*

Beaugrand fit émaner (6 novembre) des mandats d'arrêt contre Gélinas, de la *Minerve*, et Vanasse, député d'Yamaska et directeur du *Monde*.

"Nous sommes sous le règne de la terreur!" écrivit la *Minerve;* et elle parla d'état de siège et de lettres de cachet. Beaugrand écrivit à Hector Langevin (9 novembre), l'adjurant d'arrêter les attaques du *Monde,* susceptibles de provoquer des troubles et une effusion de sang. Langevin répondit que le meilleur moyen de s'assurer le respect du peuple serait, pour le maire, de rester dans les limites de la légalité, et d'exercer ses fonctions aussi paternellement que possible.

Le Comité Riel veillait à ce que ces incidents violents ne fissent pas oublier la grande affaire. Le Dr Désaulniers, député de Saint-Maurice et inspecteur des prisons et des asiles, fit publier une note; il avait vu Riel à l'asile de Beauport, au cours d'une inspection, et ne doutait pas de sa folie. Faucher de Saint-Maurice communiqua aussi son opinion à la presse: "Les actes de Riel prouvent sa folie, et l'on ne doit pas pendre un fou. Le gouvernement fédéral ne doit pas hésiter un seul instant à décréter une expertise médico-légale." Désaulniers et Faucher de Saint-Maurice étaient des conservateurs éprouvés. En publiant la lettre de Désaulniers, le *Canadien* demanda aussi la clémence: "Que le gouvernement fédéral se hâte, l'heure approche!"

Le gouvernement restait muet. Cependant personne ne croyait à l'exécution de la sentence. Mgr Grandin était venu de l'Ouest à Ottawa, intercéder pour Riel. Le 10 novembre au matin, Faucher de Saint-Maurice télégraphia au Conseil des ministres à Ottawa que, d'accord avec un grand nombre de ses collègues conservateurs à la Législative, il considérait l'exécution de Riel comme une grande faute politique.

Le jour même, on apprit que Riel n'était pas

pendu: un nouveau sursis de six jours avait été accordé, et l'exécution remise au 16. Lettres, adresses, télégrammes, affluèrent de plus belle à Ottawa. Dans tous les foyers du pays de Québec, on priait pour Riel. La presse fut enfin unanime. Dans le *Canadien* du 11 novembre, Tarte écrivit:

> *"Pourquoi pendre un fou, un homme inconscient de l'acte même de réparation que la société exige de lui?... Grâce pour Louis Riel! Voilà le cri qui se fait entendre partout où bat un cœur qui aime son prochain et qui sait respecter les droits de la société.*
>
> *"Au moment où le corps du supplicié Riel se dérobera sous la trappe et se crispera dans les convulsions de l'agonie, un abîme se creusera entre la province de Québec et la province d'Ontario..."*

Le *Herald* et la *Minerve* eux-mêmes finirent par souhaiter, par demander la grâce. L'éditorial de la *Minerve* du 11 novembre est une longue supplique au représentant de la Reine: "On ne remet pas ainsi, de jour en jour, l'agonie d'un condamné."

Pendant la semaine du 10 au 16, tous les éditoriaux de tous les journaux furent consacrés à Riel. La *Presse* se tournait vers les députés de la province de Québec, les adjurant d'intervenir avec énergie. Le 10, à Winnipeg, des conservateurs, en majorité orangistes, avaient offert un banquet à Thomas White, nouveau ministre de l'Intérieur, et à sir Adolphe Caron. *L'Evénement* de Tarte fut sévère pour Caron: "L'heure est au recueillement et non aux festins avec nos ennemis." Et *L'Etendard*: "C'est un déshonneur pour un Canadien français catholique, de fraterniser avec ces bêtes féroces!"

L'Etendard donnait franchement à l'affaire sa signification véritable et profonde (12 novembre) :

"L'assassinat judiciaire qu'on s'apprête à commettre signifie que désormais la majorité anglaise n'entend plus permettre aucune revendication de la part de l'élément français. Elle fera arbitrairement régner l'injustice... L'on pourra impunément accumuler contre nous les provocations... Il est à peine besoin de dire que cela fera perdre au gouvernement de sir John tout droit à la confiance des Canadiens français."

Il se rencontrait avec *L'Electeur* (13 novembre) :

Riel exécuté, qu'on le comprenne bien, c'est le triomphe de l'orangisme sur nous, c'est le dernier mot de l'influence de notre province dans le gouvernement fédéral. De grâce, n'en faisons plus une question de partis, le moment est trop solennel, oublions les divisions de la veille, unissons-nous comme jadis nos pères l'ont fait quand on voulut les opprimer. Qu'il n'y ait plus de rouges ni de bleus, qu'il n'y ait que des Canadiens unis et déterminés à empêcher Riel de monter sur la potence, et notre influence de descendre dans la tombe avec son cadavre..."

Le *Herald,* adouci devant l'imminence du drame, ne disait pas autre chose:

"...Le gouvernement, dans cette affaire, consultera probablement l'opinion publique plutôt que le verdict, et cherchera à assurer sa sûreté personnelle.. Si Riel est pendu, ce sera probablement parce que la majorité du cabinet préférera affronter la tempête à Québec plutôt que dans les autres parties de la Puissance."

La *Minerve* se fit plus ferme pour demander un acte de clémence au gouverneur général (elle évitait de mettre en cause directement les ministres) (13 novembre) :

"...Nous avons demandé grâce ou pitié pour un condamné, nous crierions honte aux bourreaux d'un aliéné. Nous pouvons souffrir qu'on se montre sourd à nos sup-

plications; nous ne permettrions pas qu'on insultât impunément aux principes élémentaires de l'humanité."

Avec ce sursaut de la *Minerve,* la presse canadienne-française réalisait l'unanimité absolue. Le *Journal des Trois-Rivières* le constata:

"Il n'y a qu'une voix pour réclamer la commutation de la sentence de mort... Cette question doit être réglée par un acte définitif de clémence."

Il n'y avait plus, ou presque plus, un foyer canadien-français où ce drame n'étreignît les cœurs. C'est peut-être dans la plus somptueuse demeure, celle de Spencer-Wood, que l'angoisse pesait le plus lourd. Comme une aiguille affolée entre deux pôles, la tragédie oscillait entre les deux protégés de la mère de Rodrigue Masson. Le lieutenant-gouverneur tenta une nouvelle démarche auprès de sir John, qui le traitait en ami. Repoussé — avec de grands témoignages d'affection, de confiance — il offrit sa démission pour raisons de santé. Le prétexte eût été transparent, et l'effet considérable. Sir John montra au lieutenant-gouverneur les difficultés de sa situation: "Ne les aggravez pas. Mon cher Masson, je vous en prie; restez au moins six mois, pour laisser l'orage se dissiper." Sir John recourait à son procédé favori: gagner six mois. Masson se résigna, le cœur navré, l'esprit hanté. Ses démarches restant confidentielles, le lieutenant-gouverneur, aux yeux du peuple, n'aurait pas bougé[1].

Des députés, en particulier Flavien Dupont, de

---

1. *Il peut exister quelque trace écrite des démarches du lieutenant-gouverneur Masson dans la masse des papiers laissés par John-A. MacDonald. Nous nous sommes fondé sur quelques témoignages concordants recueillis par nous-même, depuis plusieurs années, en particulier celui de la veuve de Rodrigue Masson.*

Bagot, et des sénateurs, en particulier Trudel, avaient renouvelé d'aussi vaines supplications. Ils se décidèrent à la démarche collective exigée par l'opinion. C'est Désiré Girouard, l'un des députés les plus intelligents et les plus actifs — l'un des plus "ministrables" aussi, avec Aldéric Ouimet — qui prit l'initiative. Il convoqua quelques chefs conservateurs à son bureau. Vinrent: Coursol, Alphonse Desjardins, Vanasse, François-Xavier Trudel, Alexandre Lacoste (sénateur depuis janvier 1884), Pagnuelo, Cornellier. On savait Hector Langevin parti d'Ottawa pour Québec; l'horaire des trains consulté, on pouvait rejoindre le ministre au passage à Saint-Martin-Jonction. Les quatre députés fédéraux s'y rendirent, au nom du groupe, et supplièrent Langevin de s'opposer à l'exécution. Impressionné, ébranlé, le ministre des Travaux publics télégraphia à sir John:

"*Saint-Martin-Jonction,*
12 *novembre* 1885.
"*Coursol, Desjardins, Girouard et Vanasse m'ont rencontré ici, et disent qu'eux et tous les autres objectent à l'exécution, et agiront en conséquence.*"

Sir John répondit:

"13 *novembre* 1885.
"*Gardez attitude calme et résolue — tout ira bien.*"

Le même vendredi 13, seize députés conservateurs, réunis à Montréal sur l'initiative de Girouard et d'Alphonse Desjardins, envoyèrent à sir John ce télégramme: "Dans les circonstances, l'exécution de Louis Riel serait un acte de cruauté dont nous repoussons la responsabilité[1]." Un autre, averti trop tard, adhéra à ce texte par un télégramme personnel[2]. Puis les députés allèrent au Windsor, où se trouvait Chapleau. Ils le supplièrent en vain.

Il n'y eut guère qu'un député pour admirer l'énergie de Chapleau: Joseph-Aldéric Ouimet, député de Laval et colonel du 65e. Esprit indépendant, Ouimet, à deux reprises, avait failli conduire une révolte de députés conservateurs[3]. Pendant la campagne du Nord-Ouest, il avait quitté son bataillon pour protester contre la pénurie des équipements. Mais, à l'exemple de Chapleau, il manifestait également son indépendance à l'égard de l'opinion. La *Presse* attaqua Ouimet et le député de Gaspé, Pierre Fortin, qui avait aussi refusé de signer la dépêche à sir John: "Nous étions déjà divisés en trois partis, les conservateurs, les libéraux et les castors; les derniers événements vont amener une nouvelle subdivision: le parti de la corde." Ouimet finit par envoyer aussi un télégramme.

Le soir même, Chapleau repartit pour Ottawa. Il s'y tint un Conseil des ministres. Influencé par les démarches faites auprès de lui, Chapleau parla de démissionner plutôt que de consentir à l'exécution de Riel. Mais les autres ministres, ceux des provinces anglaises, n'avaient pas subi les mêmes influences — plusieurs avaient subi des influences contraires. A ceux qui redoutaient la colère de Québec, le malin sir John répondit: "Ce sera un

---

1. *G.-W. Bain (Soulanges); P.-B. Benoît (Chambly); J.-G.-H. Bergeron (Beauharnois); C.-J. Coursol (Montreal-Est); J.-B. Daoust (Deux-Montagnes); A.-L. Désaulniers (Maskinongé); L.-L. Désaulniers (Saint-Maurice); F. Dugas (Montcalm); F. Dupont (Bagot); Alphonse Desjardins (Hochelaga); G.-A. Gigault (Rouville); Désiré Girouard (Jacques-Cartier); Ed. Guilbaut (Joliette); H. Hurteau (L'Assomption); L.-H. Massue (Richelieu); Fabien Vanasse (Yamaska).*

2. *Hugh McMillan (Vaudreuil).*

3. *En* 1879, *lorsque le marquis de Lorne et sir John refusaient la destitution de Letellier de Saint-Just; en* 1884, *lors des résolutions en faveur du Pacifique.*

feu de paille!" On pesa le pour et le contre, c'est-à-dire le nombre de sièges à perdre ou à gagner en refusant ou en accordant la grâce. Une douzaine dans Québec, d'un côté. De l'autre côté, une quinzaine en Ontario, plus quelques-uns dans les provinces Maritimes...

A Montréal, chez Mercier, on eut vent de la menace de Chapleau de démissionner. S'il persistait dans cette menace, c'était peut-être le salut. Alors Mercier saisit une plume. En hâte il griffonna un mot que le député conservateur Bergeron — un gros garçon cordial et vigoureux — se chargerait de porter d'urgence à Chapleau. Ce fut un court message pathétique, écrit d'une main tremblante, sans style, sans recherche, les mots heurtés comme ils jaillissaient du cœur:

"Si Riel est pendu sans que tu résignes, tu es un homme fini; si tu résignes, tu sauves Riel. Dans le premier cas, le parti libéral a un puissant adversaire de moins et le pays une honte de plus. Dans le second cas, le pays a une gloire de plus, et le ministre résignataire devient l'idole de ses compatriotes. J'ai tout à gagner comme chef de parti si tu restes. Tu as tout à gagner si tu résignes. Résigne, Chapleau, et mets-toi à la tête de la province. Je serai à tes côtés pour t'aider de mes modestes efforts, et bénir ton nom avec notre frère Riel sauvé de l'échafaud."

C'était une démarche secrète. Bergeron partit aussitôt pour Ottawa. Sur la province de Québec, les heures pesaient d'une lourdeur de plomb.

C'étaient les derniers jours. Recevant la lettre de Mercier, Chapleau manda ses deux conseillers habituels, Alexandre Lacoste et Arthur Dansereau. Il manda aussi un adversaire, presque un ennemi d'hier, mais étroitement rapproché de lui depuis quelques mois, Israël Tarte. S'il existait un émule de Dansereau, en intelligence et en habileté,

c'était Israël Tarte. Les trois hommes accoururent de Montréal à Ottawa. Chez Chapleau, ils passèrent la nuit à discuter[1]. Lacoste avait pris part à plusieurs démarches collectives. Tarte avait demandé, dans le *Canadien,* la grâce de Riel. Il avait même averti: "Au moment où le corps du supplicié Riel se dérobera sous la trappe et se crispera dans les convulsions de l'agonie, un abîme se creusera entre la province de Québec et la province d'Ontario." Mais la démission de Chapleau n'éviterait pas cette rupture; il y faudrait la grâce de Riel — irrévocablement refusée par le cabinet. Les amis du ministre inclinaient à conseiller sa démission, mais ils n'étaient pas formels. Lacoste, le plus calme, parle en juriste plutôt qu'en politicien, mais en juriste humain, porté vers les solutions de clémence. Tarte tire nerveusement sur ses manchettes. Dansereau vide verre sur verre de cognac. Chapleau arpente son bureau de long en large, ses mains derrière le dos relevant les pans de sa jaquette. A quatre heures du matin, Lacoste, Dansereau et Tarte vont se coucher dans la maison, laissant à Chapleau la responsabilité de sa décision. A huit heures, ils se lèvent pour le petit déjeuner. Chapleau, qui n'a pas dormi, leur annonce sa décision de ne pas démissionner. Il l'explique, faisant effort pour maîtriser ses nerfs. Puis il dit: "Nous sommes dans la fosse aux ours."

Sur les motifs personnels, sur les raisons psychologiques de la résistance de Chapleau à l'appel de sa province, on est réduit aux hypothèses. Il ne faut pas oublier que Chapleau, comme Joly de Lotbinière, comme Mgr Taché, tenait Riel pour un rebelle, voire un criminel. Aussitôt sa décision

1. *Le récit en a été fait par Israël Tarte, en particulier dans la brochure: "Le procès Mercier; les causes qui l'ont provoqué" (Montréal* 1892).

prise, Chapleau écrivit à Joseph Tassé: "... Pour l'amour de Dieu, pour l'amour du bon sens, n'allez pas soulever, embraser le pays pour les crimes odieux d'un halluciné[1]." Mais Mgr Taché a souhaité la grâce de Riel? Chapleau l'a également souhaitée, demandée. On lui a opposé la loi, l'ordre public, le déchaînement de l'opinion anglaise. Chapleau s'est alors résigné à l'application de la loi, *dura lex, sed lex,* suivant la pensée de Goethe, qui préférait l'injustice au désordre. Le ministre l'explique au journaliste, dans la même lettre: Ma démission, me plaçant à la tête du Canada français, eût embarrassé mes collègues et sournois ennemis. J'aurais connu l'idolâtrie populaire et savouré ma douce vengeance. Mais j'ai eu peur: "J'ai eu peur du sentier sans issue dans lequel je faisais entrer un peuple ameuté. J'ai eu peur de voir aux deux bouts de cette voie des cadavres prêchant la haine, des tombes sur lesquelles pousserait la vengeance. J'ai reculé de peur... Si l'échafaud de Riel est une faute politique, c'est comme ces erreurs judiciaires qu'il faut pardonner pour préserver l'instrument si précieux de la loi et de l'ordre..."

Chapleau se détournait de la voie triomphale pour jouer la difficulté? C'était assez dans son caractère. Il avait horreur de se laisser dicter sa conduite, que ce fût par un groupe d'hommes comme les ultramontains ou par un mouvement populaire. Au contraire, il aimait braver l'opinion, retourner une assemblée hostile. A l'époque de la Confédération, au moment de l'affaire des Tanneries, en d'autres occasions encore, Chapleau avait tenu tête à la foule, et gagné. C'est la partie qu'il essayait de répéter, sur une échelle cent fois plus grande, aux jours de l'affaire Riel.

1. *Lettre de Chapleau à Joseph Tassé, du* 15 *novembre* 1885; *archives privées de M. le sénateur Athanase David.*

Il y a sans doute autre chose, et qui s'appliquerait à Langevin et à Caron comme à Chapleau: l'atmosphère d'Ottawa, enveloppant les députés et plus encore les ministres. À Ottawa, on n'est pas ministre de la province de Québec, mais de tout le Canada; on est ministre d'un Dominion britannique. Les plus "patriotes" des représentants de la province de Québec, devenus ministres à Ottawa, ont rapidement cessé de penser en Canadiens français pour penser en Canadiens tout court, voire en hommes d'Etat britanniques. L'optique d'Ottawa n'est plus du tout celle de Québec. Chapleau lui-même, l'un des mieux préservés par ce qu'il y avait chez lui d'artiste de la politique, a subi cette contagion. Et l'affaire Riel ne pouvait pas se juger de la même manière selon qu'on la traitait au point de vue de Québec ou au point de vue du Dominion. Pour une politique impériale, l'essentiel était le maintien de l'ordre et de la souveraineté britannique dans l'Ouest canadien.

* * *

Par une coïncidence qui ajouterait à ce drame, s'il était possible, c'est le shérif Samuel Chapleau — frère du secrétaire d'Etat, et nommé à ce poste en juillet 1883 — qui vint avertir Riel ,dans la prison de Regina, que l'heure avait sonné. Il s'enquit de ses volontés sur la disposition de ses biens. "Je n'ai pour tout bien que ceci, répondit Riel, se touchant la poitrine, et je l'ai donné à mon pays il y a quinze ans. Je vous prie de remercier mes amis de la province de Québec de tout ce qu'ils ont fait pour moi." Riel s'enferma un moment avec le Père André, son confesseur, qui ne l'avait guère quitté ces derniers jours et l'avait admirablement préparé à bien mourir. C'est à la demande du Père André qu'il renonça à parler sur l'échafaud. Il

dit seulement à l'adresse du prêtre, qui se retournait pour ne pas le voir passer la tête dans le nœud coulant: "Courage, mon Père!" L'Oblat essaya de répondre: "Courage!" mais sa voix s'étouffa. L'air était vif et froid, la prairie scintillait de givre. On entendit un cliquetis de sabre, puis, un peu plus loin, un galop de chevaux.

Ainsi fut réalisée, au mode d'exécution près, une prophétie de John-A. MacDonald, vieille de treize ans. Le 29 novembre 1872, sir John avait écrit, dans une lettre confidentielle au lieutenant-gouverneur Morris du Manitoba: "Riel semble résolu à causer du trouble. Il se fera fusiller quelque jour[1]."

---

1. *Correspondence of Sir John-A. MacDonald, publiée par son secrétaire, sir Joseph Pope.*

II

LE PARTI NATIONAL

Unanimité des Canadiens français au lendemain du 16 novembre — L'assemblée du Champ de Mars — Une vague de fond d'indignation nationale — Mercier prend la tête du mouvement — La campagne Riel et les élections du 14 octobre 1886 — Taillon, premier ministre pendant quatre jours — Avènement de Mercier.

Les septuagénaires d'aujourd'hui se rappellent, parmi leurs souvenirs d'enfance, une journée où le foyer de leurs parents fut en deuil, où l'on parlait bas dans la maison, bien qu'aucun membre de la famille ne fût mort. Ils se rappellent les portraits de Riel entourés d'un voile de crêpe dans les vitrines des magasins, et les drapeaux en berne. En novembre 1885, dans la province de Québec, les patriotes mirent un crêpe à leur chapeau. Il y eut même des mariages retardés en signe de deuil. Dans certaines écoles, on récita pour Riel les prières des agonisants. Des instituteurs dressèrent devant les jeunes imaginations la vision d'un gibet ignominieux. Et des enfants, à l'âge des impressions indélébiles, vouèrent à l'Anglais une haine qui ne s'éteindrait qu'avec leur vie.

Puis, dans toutes les villes et dans tous les villages, le peuple se rassembla dans les rues. Sans sa-

voir que faire, on était prêt à agir. Faute d'un hymne proprement canadien, la foule entonnait la Marseillaise.

Le Conseil municipal de Montréal ordonna la mise en berne du drapeau de l'Hôtel de Ville. A la *Presse*, à la *Patrie*, au *Monde*, à *L'Etendard*, on mit aussi les mâts en berne. Des magasins fermèrent. Guillaume Boivin, qui avait repris les affaires sur une grande échelle après sa faillite, ferma sa fabrique de chaussures.

Des étudiants de l'Ecole de Médecine Victoria mirent en branle la première manifestation dans la rue; les étudiants de Laval se joignirent à eux; d'autres manifestants grossirent leurs rangs. Ils promenèrent trois mannequins représentant sir John, Caron et le juge Richardson — ces noms inscrits sur leur chapeau — et les brûlèrent devant la statue de la reine Victoria, carré Dominion. Puis ils arrivèrent au Champ de Mars. L'étudiant en droit Arthur Bruneau, secrétaire de Mercier, prononça son premier discours public debout sur un des canons de bronze, trophées de la guerre de Crimée, qui encadraient alors le perron de l'Hôtel de Ville. La police dut garder, pour la protéger, la résidence du député-colonel Ouimet.

De même, à Québec, il fallut garder la résidence d'Hector Langevin, rue Saint-Louis. Les troupes furent consignées, tandis que sur des échafauds dressés à Saint-Roch on brûlait les ministres en effigie, en présence de Pantaléon Pelletier, de François-Xavier Lemieux, de Louis-Philippe Pelletier, de Pierre Garneau, de Pacaud, Tarte, Charles Langelier. L'avocat J.-A. Martin, conservateur militant, s'écria: "Je romps avec mon parti, avec le parti de sir John, esclave d'une poignée d'oran-

gistes..." La Société Saint-Jean-Baptiste de Québec vota sa protestation le jour même.

Aux Trois-Rivières, autour du maire Gédéon Malhiot, parurent quatre députés: Arthur Turcotte, Athanase Gaudet, Hippolyte Montplaisir, Louis-Trefflé Dorais, et tous les échevins. Les divergences s'abolissaient entre Montplaisir, protégé de Mgr Laflèche, et Dorais, suspecté de franc-maçonnerie. A Ottawa, sur la place du Marché, à Hull, à Saint-Hyacinthe, la foule s'assembla spontanément. La colère faisait trembler les voix, durcissait les visages.

Tous les journaux canadiens-français du 17 novembre protestèrent, sans exception.

La *Presse* de Montréal:

"Riel n'expie pas seulement le crime d'avoir réclamé les droits de ses compatriotes; il expie surtout et avant tout le crime d'appartenir à notre race. L'exécution de Riel brise tous les liens de parti qui avaient pu se former dans le passé.

"Désormais, il n'y a plus ni conservateurs, ni libéraux, ni castors. Il n'y a que des PATRIOTES et des TRAITRES.

"Le parti national et le parti de la corde!"

La *Minerve* elle-même:

"Si profonde est la répulsion qu'inspire l'idée de l'exécution de Riel que jusqu'au dernier moment, hier, on espérait encore une commutation de la terrible sentence. C'en est fait des espérances de toute notre race, et de la pureté immaculée de notre blason national..."

L'Etendard fut aussi violent que la *Patrie,* et que *L'Electeur* de Québec. Celui-ci parut encadré de noir. Pacaud écrivait:

"Prononçons le serment solennel de venger cet outrage, et de nous relever du coup formidable qui nous est porté aujourd'hui."

La *Vérité,* de Tardivel:

"L'échafaud de Regina grandira, grandira, grandira toujours; son ombre sinistre se projettera de plus en plus menaçante sur le pays. Cette tache de sang sur notre blason national deviendra chaque jour plus éclatante. Toujours l'image de ce cadavre d'un pauvre fou, pendu pour de misérables fins de parti, pendu pour maintenir un homme au pouvoir, pendu en haine du nom canadien-français, toujours l'image de ce cadavre de Louis Riel sera là, se balançant entre ciel et terre, sous les yeux de notre population."

Le *Courrier du Canada,* rédigé par Thomas Chapais, gendre de Langevin:

"C'est pour la Puissance du Canada un jour de deuil que celui où elle voit se dresser un échafaud politique."

L'*Evénement,* l'un des journaux conservateurs de Tarte:

"C'est au nom de la jeune reine Victoria que les victimes de l'oligarchie montèrent sur l'échafaud en 1837 *et en* 1838. *C'est en son nom encore que, plus de quarante ans après, un condamné politique a été exécuté, contre le droit des nations, en obéissance à l'ogre orangiste."*

Et Tarte lui-même, dans le *Canadien*:

"Le sang est un mauvais ciment, et si la Confédération n'en a pas d'autre, le coup de vent qui la culbutera n'est pas loin."

A Saint-Hyacinthe, le *Journal* libéral et le *Courrier* conservateur, qui passaient leur vie à ba-

tailler l'un contre l'autre, se trouvèrent miraculeusement d'accord. Le *Journal* écrivit:

"C'est un jour de deuil pour la province de Québec, mais ceux qui l'ont préparé doivent s'attendre à rendre un compte sévère de leur conduite, à être jugés comme ils ont jugé les autres."

Et, dans le *Courrier*, de La Bruère, qui pesait ses mots:

"Le gouvernement a commis un acte blâmable, et dont le peuple lui tiendra compte. Le glas funèbre a douloureusement impressionné toute la province de Québec, et profondément blessé les amis canadiens-français du parti conservateur."

Le comité Riel publia, sous la signature de L.-O. David et de Georges Duhamel, un communiqué terminé par ces lignes: "N'oublions pas que la plus grande part de responsabilité de l'exécution de Riel pèse malheureusement sur des compatriotes."

L'unanimité se réalisait aussi, au sens contraire, dans les provinces anglaises. Un jeune avocat de Halifax, Robert Laird Borden, qui avait alors trente ans, devait écrire beaucoup plus tard, en se rémémorant cette époque: "La rébellion de Riel a contribué, plus que tout autre événement survenu depuis la Confédération, à unir la Nouvelle-Ecosse au reste du Canada."[1] Il sous-entendait évidemment: Québec excepté. La première dépêche reçue de Toronto, le 17 novembre, résumait ainsi l'opinion dans cette ville: "Il règne un sentiment général de satisfaction." Il est heureux qu'Oliver Mowat ait alors présidé le gouvernement ontarien. Ce Père de la Confédération devenait, avec

1. *Robert Laird Borden: His Memoirs, Vol,* I *p.* 25.

l'âge, un apôtre de la tolérance; il se garda bien d'attiser le feu.

* * *

Les manifestations continuèrent le lendemain, le surlendemain et les jours suivants. A Montréal, la foule s'étant assemblée devant l'Hôtel de Ville, Mercier parut sur les marches, accompagné par les échevins et par deux chefs conservateurs, le député Bergeron et l'avocat Cornellier. C'étaient deux manieurs de foules, deux ouvriers utiles du parti conservateur. Bergeron, cordial, populaire, déridait ses auditoires par des anecdotes, puis les intéressait avec des discours imagés. Cornellier, associé d'Aldéric Ouimet, n'aurait eu qu'à discipliner ses dons pour aspirer aux premiers rangs. Bergeron et Cornellier étaient patriotes; c'est Bergeron qui avait porté à Chapleau l'appel pathétique de Mercier. Mais le peuple les connaissait comme des conservateurs chevronnés. Leur présence aux côtés de Mercier produisit un gros effet.

L.-O. David continuait de se dépenser sans réserve pour défendre, pour venger la mémoire de Riel. Ses amitiés nombreuses, dans les deux partis, lui facilitaient la tâche. S'il avait été plus robuste, plus entraînant, c'est David, le fervent des patriotes de 37, qui aurait conduit les patriotes de 85. Mais il y fallait un tribun. Or, Mercier n'avait plus de ménagements à garder pour éviter de compromettre Riel. Il prit la tête du mouvement. Il annonça pour le dimanche suivant, au Champ de Mars, une assemblée monstre. Et il donna des directives: formation d'un parti national, réunissant tous ceux, bleus ou rouges, que la pendaison de Riel indignait, et dont le premier objectif serait de chasser du pouvoir sir John et ses ministres. Le

parti national s'efforcerait aussi d'affermir et de perpétuer l'immense mouvement de solidarité française né de l'affaire Riel, car le sang des héros et des martyrs a toujours servi leur cause. Bergeron et Cornellier affirmèrent qu'un grand nombre de conservateurs, à leur exemple, endossaient ces paroles de Mercier. Bergeron dit que Riel avait été sacrifié au fanatisme ontarien, et que le devoir des députés conservateurs serait de voter désormais contre sir John. Cornellier l'approuva: "Les députés de Québec sont tenus de venger ce crime!"

C'est en effet vers les députés que, de toute part, on se tournait. En certains endroits, on préconisait leur démission en masse. Le 18, la presse était encore unanime. Tarte écrivait dans le *Canadien*:

"Le gouvernement a, sans nécessité pour le maintien de l'ordre, répandu le sang d'un homme dont l'esprit chancelant ne s'est pas, depuis bien des années peut-être, rendu bien compte des actes importants auxquels sa vie a été mêlée.

"Et le gouvernement a compris tout cela, puisqu'il a songé à sauver Riel, puisqu'il lui a accordé des répits et des délais, dans l'espoir d'apaiser la férocité de la bête orangiste.

"Et le gouvernement, comprenant tout cela, n'a pas eu la force de résister aux assauts des loges fanatiques qui voulaient du sang..."

La *Presse* était particulièrement dure pour Caron.

Mercier et ses amis résolurent d'organiser leur mouvement. Le 19, à Montréal, vingt-huit citoyens marquants des deux partis se réunirent au cabinet de lecture paroissial, pour préparer la grande assemblée du Champ de Mars et préluder à la formation d'un parti national. Il y avait là Mercier, Laflamme, Rosaire Thibaudeau, Edmond Lareau, Ernest Tremblay, A.-E. Poirier, F.-L. Béique, du côté libéral; Trudel, Louis Beaubien,

Girouard, Alphonse Desjardins, Bergeron, Vanasse, Georges Duhamel, du côté conservateur; cinq échevins: Grenier, Préfontaine, Dupuis, Rainville, Beausoleil; l'Irlandais H.-J. Cloran, rédacteur du *Post*. David, cependant conciliant, fit quelques difficultés pour siéger auprès de Vanasse, intime de Langevin, et dont il suspectait la sincérité.

A Québec, à la même heure et pour les mêmes buts, se formait un Comité National où figurèrent une majorité de libéraux: Pantaléon Pelletier, les Langelier, P.-B. Casgrain, de Saint-Georges, François-Xavier Lemieux, Rinfret, Shehyn, Fitzpatrick, Pacaud, Jules Tessier, président du Club libéral, mais aussi des conservateurs notoires: Pierre Garneau, Guillaume Amyot, Tarte, et Louis-Philippe Pelletier, président du Club Cartier. Fitzpatrick adhérait à la campagne dont une des cibles était son beau-frère Caron.

L'Electeur publia une liste de vingt-quatre députés conservateurs, élus aux Communes par des Canadiens français, qui se déclaraient favorables au mouvement national[1]. Linière Taschereau, député de la Beauce, dont le nom ne figurait pas sur cette liste, écrivit à *L'Electeur*: "Je déclare, avec mes collègues du district de Montréal, que l'exécution de Riel a été, à mes yeux, un acte de cruauté inutile dont je repousse la responsabilité."

---

1. *Amyot (Bellechasse); Bain (Soulanges); Benoît (Chambly); Bergeron (Beauharnois); S.-X. Cimon (Charlevoix); Coursol (Montréal-Est); J.-B. Daoust (Deux-Montages); Alphonse Desjardins (Hochelaga); A.-L. Désaulniers (Maskinongé); L.-L. Désaulniers (Saint-Maurice); Dugas (Montcalm); F. Dupont (Bagot); Gaudet (Nicolet); Gigault (Rouville); Girouard (Jacques-Cartier); Guilbault (Joliette); Hurteau (L'Assomption); Lesage (Dorchester); Labrosse (Prescott); Massue (Richelieu); McMillan (Vaudreuil); Montplaisir (Champlain); Ouimet (Laval); Vanasse (Yamaska).*

Bourbeau (Drummond-Arthabaska), puis Philippe Landry (Montmagny), s'inscrivirent à leur tour parmi les protestataires. Il ne restait que onze députés aux Communes, parmi ceux qui représentaient des comtés canadiens-français de la province de Québec, ouvertement solidaires des ministres: McGreevy, Bossé, Valin, Gagné, Riopel, de Grandbois, Billy, Curran, Fortin, Blondeau, Pinsonnault.

En même temps les journaux ultramontains, la *Presse* et les organes libéraux demandaient la tête de sir John. Cela devenait dangereux pour le gouvernement, et surtout pour les trois ministres canadiens-français, Chapleau, Langevin, et Caron. Ils intervinrent auprès des journaux qu'ils pouvaient influencer. Dansereau intervint particulièrement en faveur de Chapleau, et, le 19, la *Minerve* et le *Canadien* commencèrent à freiner. La *Minerve* reconnaissait la noblesse de sentiment des protestataires, mais elle tâchait de détourner l'explosion. Elle soutenait ce thème: nos ministres, en minorité au Conseil, ont fait leur possible, et leur démission n'avancerait à rien, nous priverait au contraire de notre dernière défense. Le *Canadien,* où l'on savait, de science certaine, comment les choses s'étaient passées:

"Sir Hector Langevin et M. Chapleau ont été vaincus; ils n'ont pas cru devoir se démettre; quelque parti qu'ils prissent, leur responsabilité était immense; ils ont choisi celle que l'on sait.

"Leur position est exceptionnellement pénible et difficile; ne les répudions pas avant d'avoir entendu leurs raisons. Nous ne sommes déjà pas trop; gardons nos forces entières, intactes, jusqu'à nouvel ordre au moins. C'est une garantie d'avoir le lendemain pour nous."

Presque personne n'écoutait ces conseils. Partout

on manifestait au chant de la Marseillaise, et l'on pendait ou brûlait les ministres en effigie. À Lachine, en présence du maire et de toute la population, un mannequin représentant sir John subit un procès "devant six jurés de race française". Le défenseur plaida la folie; puis le mannequin fut pendu sous les huées. On lança aussi une souscription pour la famille de Riel: Beaugrand, David, Mercier et Trudel s'inscrivirent en tête. Et l'on réclamait, on exigeait la démission des trois ministres canadiens-français.

La *Minerve* continua de prêcher la modération. Elle regrettait, certes (21 novembre), qu'une hostilité implacable eût stérilisé l'appel de toute la province; mais à quoi servirait la démission des ministres? Sans représentation dans le cabinet fédéral, les Canadiens français se dépouilleraient, sans contre-partie, de leur reste d'influence.

À la *Minerve* et au *Canadien* se joignirent le *Courrier du Canada,* puis le *Nord* que Nantel publiait à Saint-Jérôme, en plein accord avec le curé Labelle. Aux yeux du curé Labelle, une année d'agitation politique serait une année gâchée pour la colonisation. D'ailleurs, cent liens d'amitié et d'intérêt unissaient le curé Labelle et le député Nantel à Chapleau. Nantel conseilla d'attendre les explications des ministres, avant de les décréter de trahison:

"Nous sommes convaincu que M. Chapleau a fait son devoir courageusement, comme un bon patriote, comme un avocat habile et un politique diplomate; il a eu le tort unique d'être en minorité. Mais il doit des explications à son comté, à la province; nous les aurons sans doute avant longtemps, et alors nous jugerons.

"Nos hommes publics ont assez de difficultés pour maintenir la position inférieure que nous fait, au Canada, le chiffre de notre population, sans que les gens

instruits, chargés de diriger l'opinion, prennent sur eux, souvent pour des motifs déraisonnables, de rendre leur tâche tout à fait impossible."

Et lui aussi soutint que la retraite de Chapleau et de Langevin, "les deux hommes les plus forts de notre race", laisserait les Canadiens français sans défense à Ottawa. En même temps Nantel et vingt-trois autres citoyens de Terrebonne écrivirent à Chapleau pour l'assurer qu'ils ne lui tireraient pas dans le dos.

Quant à Caron, curieusement omis dans plusieurs de ces plaidoyers, il se fit défendre, avec prudence et mesure, par le *Nouvelliste.*

Une réaction différente agitait l'Ontario. Le *Mail* de Toronto pria M. Mercier et ses amis:

"de croire que les conservateurs du Haut-Canada voient sans aucun sentiment d'alarme la mine qu'ils sont en train de creuser sous le ministère actuel; et si le renversement du cabinet devait résulter des menées de l'influence française, si tel est le fruit du programme de M. Mercier, dans ce cas, nous, sujets britanniques, nous croyons qu'il faudra se battre de nouveau pour la conquête; et le Bas-Canada peut en être sûr, il n'y aura pas de nouveau traité de 1763. Cette fois, le vainqueur ne capitulera pas!"

* * *

Le 22 novembre, l'assemblée du Champ de Mars fut la plus nombreuse et la plus émouvante qui se soit jamais tenue au Canada. L'annonce en avait été répandue par les journaux, et aussi de bouche en bouche, dans les villages des environs, aux portes des églises. Il vint des gens de tous les comtés à la ronde. Par toutes les rues qui aboutissent au Champ de Mars, des hommes descendirent — tous graves, résolus — vers le creuset où forger

leur âme commune. Des prêtres marchaient en tête de délégations villageoises. Des messieurs portaient un court voile de crêpe flottant derrière leur haut-de-forme, selon la mode de l'époque, pour les grands enterrements. Sur l'immense place, les groupes, subissant et infligeant des poussées sans violence, se rejoignirent, se reconnurent, se soudèrent, jusqu'à ce que le Champ de Mars fût noir de monde, jusqu'à ce que chacun fût immobilisé par la masse, jusqu'à ce que trente mille, quarante mille, cinquante mille molécules humaines se fussent agrégées en un bloc énorme, unanime. Les chefs du mouvement s'étaient rencontrés aux bureaux voisins de la *Presse* (rue Notre - Dame, en face de l'Hôtel de Ville), autour de Laurier et de Mercier, pour rédiger les résolutions condamnant les ministres. Seul manquait L.-O. David, épuisé par le surmenage et retenu à la chambre. De jeunes chefs patriotes, comme le Dr Marcil et Wilfrid Prévost, qu'on appelait "les lions du Nord", voulaient piétiner les ministres. Tarte trouvait les résolutions trop catégoriques; il eût voulu les émonder; mais, dit-il à un ami en bégayant: "Autant essayer d'a... d'a... d'arrêter les rapides de Lachine!"

Il y avait, selon les estimations, de quarante à cinquante mille hommes de tous les partis, poings serrés, cœurs étreints. On avait dressé trois estrades, une à l'est, une au centre avec Laurier, une à l'ouest avec Mercier. François-Xavier Trudel et Rodolphe Laflamme ne trouvaient même plus étrange de se rencontrer sur la même estrade, pour la même cause. C'était un de ces beaux dimanches ensoleillés comme le Canada en connaît même au plein de son hiver, au ciel très dégagé, très pur, au froid sec, à l'air vif et d'une résonance de cristal. Des franges

de stalactites miroitent aux branches des arbres, aux gouttières des toits.

Sur cette même place, au début de l'année — le 12 janvier — la foule avait acclamé le premier ministre du Canada et son cortège, où figuraient Chapleau et Trudel.

Georges Duhamel lut une dépêche de sympathie des Irlando-Américains de New-York. Beaudry, l'ancien maire de Montréal, qui avait présenté une adresse à sir John le 12 janvier, prononça le premier discours. Alphonse Desjardins, l'ami de Riel, lui succéda; puis, Laurier.

Laurier, mince, pâle, toujours si maître de soi, Laurier laissa parler son indignation et fut splendide: "Si j'avais été sur les bords de la Saskatchewan, s'écria-t-il, j'aurais, moi aussi, épaulé mon fusil... Riel a été victime d'un guet-apens." De la part de Laurier, cette véhémence prenait aux yeux du peuple une plus intense signification. Patriote, mais aussi homme politique, et député fédéral, Laurier s'en prit aux ministres fédéraux. Il s'en prit surtout à celui dont il admirait la facilité, la prestance, auquel il reconnaissait, entre intimes, une supériorité de dons. Laurier de demander: "Où est monsieur Chapleau?" et d'insister: "Où est monsieur Chapleau? Sa place, en ce jour, était ici, à mes côtés, sur cette tribune. Que de fois je l'ai entendu dans ce prétoire (montrant le Palais de Justice) où, par la seule puissanse de sa haute éloquence, il arrachait au jury un verdict libérateur! Il a sauvé des innocents, il a fait acquitter des criminels. Doué par la nature d'un talent transcendant, adoré de son peuple, que n'était-il à Regina pour défendre son compatriote Louis Riel, un malheureux dément?"

Trudel eut des accents d'une émouvante no-

blesse: "On nous jette à la figure que celui qui est l'objet de nos protestations indignées est mort sur un gibet. Messieurs, il y a plus de dix-huit cents ans que la mort sur un gibet ne signifie pas nécessairement le déshonneur... Du gibet de Jeanne d'Arc a jailli la plus pure gloire de la France, et ce martyre a marqué son triomphe définitif sur ses ennemis... Voilà qu'à peine le cercueil de Riel refermé, nos divisions s'effacent... Pour nous, conservateurs, le devoir national nous oblige à rompre des alliances de plus de vingt ans, à condamner des chefs sous qui nous avons été fiers de marcher..."

Sur différentes tribunes parlèrent Turcotte, Bastien, Poirier, Odilon Desmarais, Lareau, Horace Archambault (fils de l'ancien ministre Louis Archambault), Georges Duhamel. Coursol, député conservateur de Montréal-Est, doublement influent par sa fortune et ses entreprises, renia le gouvernement de sir John, de la même façon que Trudel: "Il est pénible de se séparer de chefs sous lesquels on a si longtemps combattu, mais nous ferons ce sacrifice pour l'honneur de notre race." Parlèrent encore le Dr Marcil, visiblement ému, Gédéon Malhiot, maire des Trois-Rivières et ancien ministre conservateur, Raymond Préfontaine, alors échevin de Montréal. Israël Tarte rappela que Riel enterrait non seulement ses propres morts, "mais encore ceux que Crozier avait la lâcheté d'abandonner sur le champ de bataille". Tarte mit en garde, cependant, contre une rupture de l'unité nationale: "Nous ne voulons pas briser la Confédération; nous voulons simplement renverser sir John." Renverser sir John, c'était aussi renverser Chapleau, qui avait donné à Tarte un témoignage de confiance insigne en le consultant, avec Lacoste et Dansereau, à l'heure la plus critique de sa car-

rière. Tarte n'en souffla mot. L'assemblée terminée, il s'arrêterait aux bureaux de la *Presse*, pour faire adoucir le compte rendu de sa harangue.

Bergeron parla; puis Cloran, rédacteur en chef du *Post* et qui s'efforçait d'émouvoir l'opinion irlandaise; puis Vanasse, qui avait été pour les libéraux, dans la presse, au Parlement, dans les combinaisons électorales, un adversaire acharné.

Pour Mercier comme pour Laurier, il y eut un reflux de la foule; des gens jusqu'alors groupés autour d'autres estrades voulaient entendre celui qui prenait la tête du mouvement. Mercier commença dans un grand silence:

"Riel, notre frère, est mort, victime de son dévouement à la cause des Métis dont il était le chef, victime du fanatisme et de la trahison; du fanatisme de sir John et de quelques-uns de ses amis; de la trahison de trois des nôtres qui, pour garder leur portefeuille, ont vendu leur frère.

"En tuant Riel, sir John n'a pas seulement frappé notre race au coeur, mais il a surtout frappé la cause de la justice et de l'humanité, qui, représentée dans toutes les langues et sanctifiée par toutes les croyances religieuses, demandait grâce pour le prisonnier de Régina, notre pauvre frère du Nord-Ouest...

"Nous sommes ici cinquante mille citoyens, réunis sous l'égide protectrice de la constitution, au nom de l'humanité qui crie vengeance, au nom de deux millions de Français en pleurs, pour lancer au ministre en fuite (sir John-A. MacDonald, comme Blake d'ailleurs, était parti, la session terminée, faire un voyage en Europe) une dernière malédiction qui, se répercutant d'écho en écho sur les rives de notre grand fleuve, ira l'atteindre au moment où il perdra de vue la terre du Canada, qu'il a souillée par un meurtre judiciaire.

"Quant à ceux qui restent, quant aux trois qui représentaient la province de Québec dans le gouvernement fédéral, et qui n'y représentent plus que la trahison, courbons la tête devant leur défaillance, et pleurons

leur triste sort; car la tache de sang qu'ils portent au front est ineffaçable, comme le souvenir de leur lâcheté. Ils auront le sort de leur frère Caïn.

"En face de ce crime, en présence de ces défaillances, quel est notre devoir? Nous avons trois choses à faire: nous unir pour punir les coupables; briser l'alliance que nos députés ont faite avec l'orangisme; et chercher dans une alliance plus naturelle et moins dangereuse la protection de nos intérêts nationaux.

"Nous unir! Oh, que je me sens à l'aise en prononçant ces mots! Voilà vingt ans que je demande l'union de toutes les forces vives de la nation. Voilà vingt ans que je dis à mes frères de sacrifier sur l'autel de la patrie en danger les haines qui nous aveuglaient et les divisions qui nous tuaient... Il fallait le malheur national que nous déplorons, il fallait la mort de l'un des nôtres pour que ce cri de ralliement fût compris...

"Et puis, n'oublions pas, nous libéraux, qui si la nation est en deuil à cause de l'assassinat de Riel, les conservateurs nos frères sont abîmés dans une douleur plus profonde que la nôtre. Ils pleurent Riel comme nous, mais aussi ils pleurent la chute et la trahison de leurs chefs. Eux qui étaient si fiers, et avec raison, de Chapleau et de Langevin, qui voyaient dans l'éloquence de l'un et dans l'habileté de l'autre le salut du pays, sont obligés de courber la tête et de maudire aujourd'hui ceux qu'ils bénissaient hier. Messieurs, n'insultons pas cette légitime douleur!

"Mais cette union que nous avons faite n'est pas une union de race contre d'autres races, de religion contre d'autres religions. Nous ne voulons pas réparer un crime par d'autres crimes...

"Hier, quelqu'un me disait: "Si Cartier avait été là, Riel n'aurait pas été pendu." Et j'ai été forcé d'admettre que je le croyais. Cartier aurait défendu notre frère avec la grande énergie qui le caractérisait; et au lieu de consentir à son exécution, il aurait jeté son portefeuille à la face de sir John!...'

Et parlant de son offre à Chapleau:

"M. Chapleau a refusé la main d'un frère pour garder

celle de sir John; il a préféré les hurlements de quelques fanatiques aux bénédictions de toute la nation canadienne-française; il a préféré la mort à la vie; la mort pour lui, la mort pour Riel; sa carriére est brisée comme celle de Riel, seulement celui-ci est tombé en homme, celui-là en traître!"

Laurier, Mercier, Trudel, Tarte, et Bergeron, et Cloran, et tous les orateurs, bleus ou rouges — ces étiquettes n'étaient-elles pas abolies? — arrachèrent à la multitude des cris de rage, des serments de vengeance, des ovations. Dans sa maison de la rue Craig, David, épuisé par le surmenage et l'émotion, grelottant de fièvre, avait fait ouvrir ses fenêtres pour entendre les acclamations qui saluaient ses camarades.

On vota des résolutions condamnant sir John, Langevin, Caron et Chapleau, et souhaitant la fin des divisions, pour les chasser du pouvoir. Voici le texte de ces "Résolutions du Champ de Mars":

"Attendu que les Métis français et anglais des Territoires du Nord-Ouest avaient depuis longtemps des griefs qui ont été l'occasion de l'offense politique pour laquelle leur chef Louis Riel a été exécuté;

"Attendu que les peuples civilisés repoussent les exécutions capitales pour offenses politiques;

"Considérant spécialement que le fait que Riel avait été recommandé à la clémence de la Cour par les six jurés de race et de croyance différentes des siennes, auxquels l'Etat avait donné mission de le juger, imposait à ce dernier le devoir d'user de clémence à son égard;

"Considérant qu'après avoir sursis trois fois à l'exécution, ce devoir était devenu encore bien plus impérieux;

"Tenant compte en outre du fait que Riel s'était livré lui-même, à la demande du général Middleton;

"Considérant qu'il est évident que le gouvernement a fait de cette exécution un pur sujet de calculs élec-

toraux; qu'il a supputé froidement combien de comtés une politique de clémence et de justice lui ferait perdre; qu'en voulant donner suite à ces calculs, il l'a sacrifié à la haine des fanatiques, leur permettant ainsi de soulever les unes contre les autres les diverses races qui, dans ce pays, vivent à l'ombre protectrice du drapeau anglais;

"*Résolu:*

"1. *Qu'en faisant ainsi exécuter Louis Riel, le* 16 *novembre courant, le gouvernement de sir John-A. MacDonald a commis un acte d'inhumanité et de cruauté indigne d'une nation civilisée, et a mérité la condamnation de tous les amis du droit et de la justice, sans distinction de races ou de religions.*

"2. *Que le consentement donné par sir Hector Langevin, sir Adolphe Caron et l'honorable Joseph-Adolphe Chapleau à cette odieuse exécution constitue une trahison nationale, et mérite spécialement la réprobation de tous les citoyens de cette province.*

"3. *Que, dans les circonstances, il incombe aux électeurs de chaque comté d'exiger de leur représentant à la Chambre des Communes un engagement formel de combattre le gouvernement de sir John-A. MacDonald par tous les moyens constitutionnels à leur disposition.*

"*Que, dans l'opinion de cette assemblée, les circonstances exigent que toutes les divisions de partis politiques, de races et de religions s'effacent, et que tous les hommes de bonne volonté, quelles qu'aient été leurs divergences d'opinion antérieures, se réunissent pour arriver au but indiqué dans les résolutions précédentes.*

"*Résolu:*

"*Que tous les conseils municipaux de la Province, locaux et de comté, soient invités par la voie des journaux à saisir une occasion prochaine de qualifier l'exécution de Louis Riel comme ayant été de la part du gouvernement de sir John.-A. MacDonald un acte de cruauté odieuse, et en outre, de la part de sir Hector Langevin, sir Adolphe Caron, et l'honorable J.-A. Chapleau, une trahison nationale, et à transmettre les résolutions qu'ils adopteront à cet effet à leurs sénateurs et députés.*

"*Résolu:*

"Que les résolutions adoptées par cette assemblée soient communiquées à chacun des sénateurs et députés de la province de Québec, avec prière de donner leur adhésion."

L'assemblée du Champ de Mars eut un immense retentissement. Dans toutes les paroisses, on s'assembla pour adopter les "Résolutions du Champ de Mars". On appela les ministres et leurs partisans les pendards. Laurier parcourut la région de Québec avec François et Charles Langelier, le sénateur Pelletier, et le conservateur Pierre Garneau, qui avait été ministre dans le cabinet de Boucherville. A Bienville, dans le comté de Lévis, trois députés conservateurs, Alphonse Desjardins, Guilbault et Amyot, renièrent sir John A. MacDonald. Tarte se vanta d'avoir été le premier journaliste conservateur à dénoncer la fourberie du premier ministre. François Désaulniers agitait la région trifluvienne. Le Dr Marcil, de Saint-Eustache, agitait le comté des Deux-Montagnes. Le maire de Saint-Jérôme, Melchior Prévost, agitait Terrebonne, le propre comté de Chapleau.

Cela lançait ce que Trudel appelait le mouvement national, ce que Mercier et ses amis voulaient appeler le parti national. La nuance était d'importance. Dans un "mouvement national", conservateurs et libéraux garderaient leur allégeance respective, ne s'unissant que sur le terrain bien délimité de l'affaire Riel et des questions nationales. Dans un "parti national", les patriotes renonceraient à l'allégeance conservatrice ou libérale pour se fondre en un parti nouveau: le rêve de Mercier, depuis toujours. Sans doute, sa longue campagne contre Chapleau — contre le "triumvirat" Chapleau, Sénécal et Dansereau — avait préparé Trudel à l'alliance avec Mercier. Le chef des castors et le chef libéral s'étaient déjà trouvés côte à côte,

soutenant les mêmes candidats, contre les candidats de Chapleau et de Mousseau. Tout de même, trop de méfiances et de différences foncières empêchaient une fusion des ultramontains avec les rouges, sous le commandement de ce même Mercier qui déclamait, un an plus tôt, dans une salle de la *Patrie*: "L'école politico-religieuse, voilà l'ennemi!"

A Québec, Pantaléon Pelletier, Pierre Garneau, Jules Tessier, Tarte, Pacaud et d'autres favorisaient un parti national, mais Tardivel voulait s'en tenir au mouvement national. Parti ou mouvement national, l'impulsion semblait irrésistible. A très peu d'exceptions près, c'était à qui renierait sir John, Langevin et Caron, à qui les aurait avertis. Vanasse et Ouimet auraient tenté en faveur de Riel des démarches... discrètes. Faucher de Saint-Maurice, Philippe Landry et Isidore Belleau, présentés par Pacaud et Tarte, se firent admettre au Comité National de Québec. (Philippe Landry présenté par Pacaud, c'était le plus éclatant symbole de réconciliation!) Dans une assemblée tenue à Montmagny, Landry lut une lettre qu'il avait adressée le 2 novembre à Langevin pour demander clémence.

Par contre un libéral de marque, Joly, ne partageait pas l'opinion de la quasi-unanimité de son parti et de ses électeurs. Il estimait Riel coupable, son exécution légitime, et l'agitation périlleuse. Il écrivit aux électeurs de Lotbinière qu'il se croyait tenu, en conscience, de leur remettre son mandat; en même temps (25 novembre), il envoya sa démission au président de l'Assemblée législative. On savait Joly si sincère, si loyal, que les libéraux s'abstinrent de le critiquer. *L'Electeur,* tout en regrettant que l'ancien chef du parti se méprenne à ce point sur le sens et la portée du mouvement na-

tional, écrivit: "Il serait à souhaiter que le sens de l'honneur dont il fait preuve en cette circonstance fût un peu plus développé dans notre pays."

Un petit groupe de doctrinaires libéraux se montraient intransigeants, traitaient les transfuges conservateurs en suspects, et ne voulaient pas les accepter dans leurs rangs. Philippe-Auguste Choquette écrivit à *L'Electeur,* pour faire rejeter l'adhésion tardive de Philippe Landry au Comité National. Choquette se considérait comme le rival de Landry dans Montmagny. D'autre part Landry, animateur du Cercle Catholique, avait été, dans les querelles politico-religieuses, à Québec, le principal adversaire de François Langelier; et Langelier, tenu par les jeunes libéraux pour un chef et presque un maître, était en outre pour Choquette son protecteur. Enfin, Choquette était, non pas un absolu radical comme Beaugrand et Rosaire Thibaudeau, mais un de ces libéraux fanatiques servant le parti comme une Eglise: le nom de conservateur produisait sur lui l'effet du chiffon rouge sur le taureau. Il ne concevait d'autre but à la politique que le triomphe du parti, pur de toute mésalliance, et sans partage des dépouilles. Il écrivit:

"...Je le déclare de suite et carrément: jamais je ne consentirai à marcher dans les rangs d'un parti qui comptera parmi ses membres des Landry et des Vanesse.

"Le parti libéral est le vrai parti national! Je ne vois pas qu'il soit nécessaire d'en former un autre... Nous aurions tort, maintenant que les conservateurs sont sur le point de tomber, d'aller leur prêter mainforte pour les aider à se faire réélire."

Landry siégea tout de même au Comité National de Québec. Et *L'Electeur,* tout en insérant la lettre de Choquette, fit ces observations:

"Ce serait un grand malheur si les conservateurs, de crainte de mettre leurs chefs en péril, si les libéraux, cédant aux antipathies créées par l'ardeur de nos luttes d'hier, faisaient manquer le mouvement de protestation qui, pour sauver aujourd'hui notre race, a besoin du concours le plus ardent de tous les nôtres, sans distinction de partis politiques.

"D'un côté comme de l'autre, ce serait à nos yeux faire acte de mauvais patriote, de se refuser à immoler aujourd'hui les intérêts purs et simples de parti sur l'autel de la revendication nationale.

"Aux conservateurs, nous disons: Ayez donc le courage de vous joindre au mouvement général de protestation, sans vous préoccuper si l'intérêt d'un tel ou d'un tel de vos chefs doit en souffrir.

"De même nous disons aux libéraux: Ayez assez de magnanimité pour étouffer vos récriminations, suspendre vos dénonciations..."

La chute imminente des conservateurs n'était peut-être pas si certaine. Ils avaient remporté jusqu'alors d'écrasantes majorités et tenaient en mains les rouages de ce qu'on appelle "la machine". Ils comptaient encore des sympathies dans le clergé— bien que plus d'un curé, en chaire, parlât de Riel comme d'un martyr. Pour leur faire expier la mort de Riel, il fallait que l'agitation ne fût pas le feu de paille prédit par sir John, et durât au moins jusqu'aux élections; les plus prochaines étaient les élections provinciales.

L'agitation ne fut pas un feu de paille. Les circonstances et l'énergie formidable d'Honoré Mercier l'entretinrent. Le 7 novembre, à Battleford, furent exécutés huit sauvages convaincus d'avoir pris part au massacre du Lac à la Grenouille. Puis plusieurs journaux reproduisirent une nouvelle lettre du Père André à François-Xavier Lemieux, datée du 20 novembre à Régina, et retraçant les dernières heures de Riel mort en chrétien et en

brave: "Mon cher Lemieux, notre pauvre ami Riel est mort en brave, en saint. Jamais mort ne m'a tant consolé et édifié... Il a, si je puis me permettre cette expression, ennobli et comme sanctifié l'échafaud... Le gouvernement ne pouvait mieux faire pour rendre immortel le nom de Riel et se couvrir d'infamie aux yeux de l'histoire."

La *Minerve,* qui insistait à chaque occasion sur les actes irréligieux de Riel et sur le massacre des Pères Fafard et Marchand, se fit papelarde: "Nous comprenons la joie du missionnaire parvenu à convertir l'homme qui avait eu le malheur d'apostasier et de faire apostasier aux siens la religion catholique." Mais la *Minerve* n'y pouvait guère. Dans tous les foyers de la province de Québec, à la veillée, le père de famille, ou le plus avancé des enfants quand le père ne savait pas lire, fit la lecture de cette lettre comme d'une prière. On célébrait des messes pour Riel. Il y eut un service à la cathédrale des Trois-Rivières, tendue de noir; et pendant ce service, les magasins de la ville restèrent fermés. L'évêché lui-même s'inscrivit pour cinquante dollars sur la souscription, ce qui provoqua cet élan inattendu de *L'Electeur*: "Honneur au clergé du district des Trois-Rivières!"

Sur le terrain politique, Mercier dirigea d'abord l'offensive sur le fief même de Chapleau, le comté de Terrebonne. Le député du comté au provincial, Nantel, était un des conservateurs restés fidèles à Chapleau. On sait qu'il lui avait écrit, avec une vingtaine de concitoyens, pour s'engager à ne pas lui "tirer dans le dos". Chapleau répondit à ses partisans (27 novembre) :

"... *Les premiers vous avez compris que celui qui, depuis vingt ans, a travaillé sans relâche, et avec succès, je m'en flatte, dans l'intérêt de la cause nationale, ne*

pouvait et ne devait pas céder à l'entraînement populaire et à une pression inconsidérée, si générale et si énergique qu'elle fût. Ce n'est pas au milieu de la tempête que le pilote doit abandonner son poste, ni céder à l'effarement de ceux qui lui ont confié leur destinée.

"Les premiers, vous avez pensé que l'exagération d'un sentiment noble et grand en lui-même, l'orgueil national, pouvait avoir des conséquences désastreuses pour notre pays, pour nous, la minorité dans la Confédération, et surtout pour ceux qui nous suivront, pour l'avenir de notre race...

"J'ai cru, en mon âme et conscience, que l'avenir de notre nationalité serait mis en péril si nous cédions aux sollicitations de ceux qui nous pressaient de rompre violemment avec nos collègues. Cette rupture entraînerait l'isolement de notre race; l'isolement engendrerait l'antagonisme, la lutte, la guerre de races, la pire de toutes.

"Que d'autres vous poussent à ces excès; vous ne me verrez jamais vous prêcher d'aussi dangereuses doctrines..."

Et il promit de publier prochainement un exposé plus complet, franc et loyal, de sa conduite et de ses raisons.

Mais le comté de Terrebonne possédait une famille libérale, celle des trois frères Prévost — Melchior, le notaire; Wilfrid, l'avocat; et Jules, le médecin — adversaires traditionnels de Chapleau. Des radicaux, patriotes, frustes et combatifs. Melchior Prévost, maire de Saint-Jérôme et personnage rabelaisien, ne le cédait en exubérance qu'au Dr David Marcil, maire de Saint-Eustache et ancien député du comté voisin des Deux-Montagnes. Melchior Prévost — barbe et vareuse de sapeur — et David Marcil — crinière embroussaillée—poussaient ensemble, sur les "hustings", des rugissements qui leur valaient le surnom de "lions du Nord". Riellistes de la première heure, ils avaient participé à la grande assemblée du Champ de Mars. Au retour, et de concert avec Mercier, ils organisè-

rent la guerre à Nantel et à Chapleau. À titre de maire de Saint-Jérôme. Melchior Prévost convoqua pour le 1er décembre une assemblée où l'on recevrait les explications du secrétaire d'Etat. Chapleau s'excusa sur le délai trop court. Sénécal, invité aussi, ne vint pas davantage. Nantel affronta la tempête. Je me suis conduit en véritable ami du peuple, dit-il, en véritable ami des Métis; et je le démontrerai en temps et lieu. Nantel, homme ouvert, agréable, entretenait de bonnes relations personnelles avec la plupart des hommes politiques, comme avec ses électeurs de Terrebonne. Mais à cette heure, il ne reconnaissait plus ses amis parmi les vengeurs passionnés de Riel, ni ses fidèles électeurs, dans la foule ardente et farouche. Tous les autres orateurs l'attaquèrent, les conservateurs Alphonse Desjardins, Désiré Girouard, Louis Beaubien et Horace Bergeron, tout comme Mercier, Laurier et Poirier. Tous flétrirent Chapleau et Nantel, dans leur propre chef-lieu. C'est Laurier qui fut le plus modéré, le plus courtois à l'égard de Chapleau; il lui reprochait son apathie, mais n'allait pas jusqu'à le taxer de trahison. Mercier, très violent pour son grand adversaire, réalisait enfin une coalition avec des conservateurs, mais, par l'ironie dramatique des circonstances, une coalition tournée contre Chapleau. On vota les résolutions du Champ de Mars.

Chapleau se défendit. Malgré les Prévost, il gagnait ses élections haut la main, le plus souvent par acclamation, dans le comté de Terrebonne. Il y conservait l'amitié des deux hommes les plus influents, le Supérieur Nantel à Sainte-Thérèse et le curé Labelle à Saint-Jérôme, qui, tous deux, l'approuvaient. La famille conservatrice des Nantel s'opposait encore avantageusement, en popularité, à la famille libérale des Prévost. La con-

tradiction acceptée par Alphonse Nantel, seul, dans une ambiance défavorable, contre Mercier, Laurier, Poirier, Desjardins, Girouard, Beaubien et Bergeron, prouve qu'il ne manquait pas de courage. Entièrement gagné par le curé Labelle à la grande cause de la colonisation, il publiait le *Nord,* géré par son frère Bruno, moins bon journaliste mais meilleur administrateur. Bruno Nantel, de tempérament plus rassis, gagnait dans des spéculations immobilières, à Saint-Jérôme, une part de l'argent nécessaire aux entreprises journalistiques de son frère. Tout cela constituait pour Chapleau, député du comté, de solides points d'appui. En outre, Dansereau ne laissait pas sa caisse vide. Autour de Saint-Jérôme, les agents de Chapleau tâchèrent d'enrayer le virement d'opinion, de retenir les citoyens un par un. Et bien au delà du comté de Terrebonne, Chapleau se sentait encore l'homme le plus fort de la province. A ce moment même, sur son initiative, endossée par John MacDonald, le gouvernement britannique suggérait à Rome d'élever l'archevêque de Québec au cardinalat. Chapleau écrivit à sir John, à Londres, le pressant d'activer les choses, d'obtenir cette splendide diversion, propre à la fois à distraire les esprits et à consolider le loyalisme du clergé[1]. Il fit aussi publier par la *Minerve* du 2 décembre, et répandre dans le comté de Terrebonne, le fameux exposé qu'il avait promis:

"Exposé franc et loyal des raisons qui ont dicté ma conduite, dans cette affaire Riel à laquelle on a donné

---

1. *Discours de Chapleau à la clôture des cours de l'Université Laval, en juin* 1886 *(texte dans la* Minerve *du 26 juin* 1886 *et dans le recueil des discours de Chapleau publié en* 1887*). — Lettre de sir John-A. MacDonald à Mgr Taschereau, du* 10 *mars* 1886 *(Correspondence of Sir John A. MacDonald).*

malheureusement une tournure politique qu'elle n'aurait jamais dû avoir. Il sera la réponse aux appels passionnés qu'on a faits à votre sympathie et à votre générosité, qu'on veut exploiter aux dépens de la confiance que vous avez jusqu'ici reposée en moi... Un vent de révolte souffle en ce moment avec violence sur la province de Québec, menaçant de renverser sur son passage, si on ne l'arrête, le parti conservateur et le ministère..."

Parlant de la lettre de Mercier:

"Oui, j'en conviens, j'ai été poussé par des amis dévoués et des adversaires politiques de prendre la direction de ce mouvement populaire. Ces offres étaient bien flatteuses pour moi, la perspective qu'elles m'ouvraient était bien attrayante. Je me voyais accepté comme le défenseur reconnu de ma race, chéri, acclamé par tous mes compatriotes, interprète de leurs sentiments et de leurs aspirations. Dans ce rôle où tous me conviaient, je trouvais une éclatante réparation des opprobres sans nom dont certains hommes m'ont abreuvé depuis trois ans. Mais entre le rôle séduisant qu'on m'offrait et moi-même, j'ai vu se dresser, comme une barrière infranchissable, le serment que j'ai prêté de remplir mon devoir, au risque de perdre amitiés et profits, et le sentiment intime, la conviction inébranlable que ce que l'on me demandait était contraire à la justice et aux intérêts bien entendus de notre province. Je voyais, comme conséquence de ce mouvement, l'isolement, l'antagonisme de races provoquant des représailles, des luttes, des désastres, j'ai senti qu'il y aurait plus de courage à braver le courant qu'à le suivre, et j'ai laissé passer sans m'en émouvoir les cris de traître et de lâche qu'on poussait contre moi. Qu'importe ma personnalité? Dans les crises difficiles que traverse une nation, les hommes ne sont rien, le salut du peuple est tout. La responsabilité du pouvoir impose à ceux qui en sont chargés l'obligation de voir au delà des intérêts du moment, de bien étudier si, en cédant à un entraînement momentané, ils ne compromettent pas pour des années une cause sacrée.

"Examinons maintenant les faits..."

Chapleau recommence alors l'historique des événements, s'appuie sur des textes du Père André da-

tant des mois de juin et juillet, invoque — ainsi que faisaient les orangistes — la révolte de 1869-70 et la fusillade de Scott, accuse Riel d'ambition, de vénalité, l'affirme assez sain d'esprit pour mériter d'expier, rappelle les massacres commis par les sauvages, et les autres victimes mortes "par la faute de Riel". Et il termine:

"Ministre de Sa Majesté, j'ai dû penser à toutes ces choses, peser toutes ces raisons... Nous n'avons cédé ni aux appels ni à l'intimidation d'aucune secte ou faction, comme les ennemis du gouvernement se sont plu à le répéter... Nous avons mis de côté l'attrait de la popularité et la crainte de votre ressentiment pour rester fidèles à notre devoir... Ma conscience me dit que je n'ai manqué dans cette circonstance ni à Dieu ni au Souverain ni à mes compatriotes. Le courage qui m'a porté à faire mon devoir sans faiblesse ne me fera pas défaut dans les tribulations pénibles dont on me menace.

"Je vous ai servis depuis dix-huit ans avec joie, avec orgueil. Je ne continuerai à le faire qu'à une condition: celle de garder ma liberté, mon honneur et le souci de ma dignité."

Sir Alexander Campbell, ministre de la Justice, publiait de son côté un manifeste du même ton.

Aux accusations d'ambition et de vénalité portées contre Riel, la presse et le peuple répondirent d'un seul élan: Ce n'est pas vrai! Ce sont des sophismes! Ce sont d'indignes calomnies! Chapleau accable ses victimes!

"Quand on a tué un homme, écrivit la *Presse*, on ne piétine pas son cadavre!"

Voici le commentaire du *Journal des Trois-Rivières*:

"La Minerve *d'hier contient une lettre de M. Chapleau aux électeurs de Terrebonne. L'honorable secrétaire d'Etat dit en substance que le gouvernement fédéral n'a*

jamais commis la moindre injustice envers les Métis qui sont de simples révolutionnaires, que Riel est un bandit beaucoup plus méchant que fou, cause de tous les désastres qui ont accompagné l'insurrection, bref qu'il avait cent fois mérité la mort. Le tout est entremêlé de périodes sentimentales, mais absolument vide d'arguments nouveaux et victorieux. C'est une mauvaise défense d'une mauvaise cause."

Trudel publia dans *L'Etendard* une réfutation en règle du manifeste. Chapleau avait parlé de la récidive de Riel. Trudel lui opposa le propre geste, le propre plaidoyer, les propres arguments de Chapleau avocat de Lépine.

Ernest Tremblay, l'un des assidus du Club National, publia aussi une réfutation en brochure, éditée par *L'Union* de Saint-Hyacinthe, le journal tout dévoué à Mercier. Il accusa Chapleau d'avoir recommencé le procès d'un mort. Il demanda si le gouvernement porterait au prochain budget ces deux articles: *Acquisition d'une corde* et *Construction d'une potence.* Naturellement porté à l'emphase, Ernest Tremblay multiplia les tirades vengeresses, où il invoquait pêle-mêle, à la manière romantique, "les théories de Machiavel que je méprise, les tendances à l'absorption de Richelieu que j'exècre et le sanguinaire despotisme de Napoléon que j'abhorre".

Sans mentionner Chapleau — mais c'était transparent! — Mgr Taché protesta, dans une lettre publique, contre l'usage, contre l'abus, de témoignages et de textes de prêtres, du Père André en particulier, pour justifier la pendaison de Riel. Le gouvernement, souligna l'archevêque de Saint-Boniface, s'est bien gardé de consulter le clergé, qui n'aurait sûrement pas conseillé l'échafaud. Que le gouvernement assume sa responsabilité! Et comme Tremblay, mais en style moins ampoulé, Mgr Ta-

ché s'étonna de voir recommencer le procès d'un mort.

Désiré Girouard communiqua aux journaux une réfutation de sir Alexander Campbell. A cette heure, Désiré Girouard tenait même langage que Rodolphe Laflamme, son redoutable adversaire des campagnes électorales. Il rappela, entre autres, ce fait: "Le général Middleton, sur le champ de bataille de Batoche, alors que le sort des armes était encore incertain, envoya à Riel une invitation écrite de se rendre avec son conseil. Cette invitation ne comportait-elle pas une promesse, de la part du Canada, qu'il serait traité avec humanité? Riel s'est rendu sur cette invitation, alors qu'il pouvait se sauver. Pendre l'ennemi qui se rend est un acte de cruauté sans exemple chez les nations civilisées." Et il rappela encore la recommandation à la clémence faite par le jury, mal reçue par le juge et ignorée par les ministres.

Ainsi l'indignation ne s'apaisait pas, malgré les réticences de quelques membres du clergé. Le curé de Lachine avait exalté en chaire la mémoire de Riel; d'autres rappelèrent le massacre des Pères Fafard et Marchand. Le clergé irlandais, oubliant les persécutions anglaises et la générosité canadienne-française qui ne remontaient pas à deux générations, manifestait un grand zèle loyaliste. Le curé Dowd, de la paroisse irlandaise de Saint-Patrice, à Montréal, mit les fidèles en garde contre l'agitation rielliste. A Ottawa, des frictions se produisirent entre prêtres français et irlandais. Mgr Duhamel, homme prudent et fermé, qui occupait d'ailleurs un poste difficile, en contact avec les autorités fédérales, s'inquiéta. Il écrivit à Mgr Laflèche, suggérant une réunion des évêques de la province pour aviser. Mgr Laflèche voyait aussi le mouve-

ment avec inquiétude, mais il n'approuvait pas le procédé suggéré par Mgr d'Ottawa, car il existait parmi les riellistes un fort élément libéral, que Mgr Taschereau refuserait sans doute de combattre[1]. Mgr Moreau, à Saint-Hyacinthe, et surtout Mgr Langevin, à Rimouski, déconseillaient la célébration de messes pour Riel. A Montréal, Mgr Fabre, qui avait tant souhaité un épiscopat paisible, et M. Louis Colin, Supérieur de Saint-Sulpice, qui projetait la fondation du Collège canadien à Rome et sollicitait de hauts concours britanniques, cherchaient aussi à ramener le calme. La Société Saint-Jean-Baptiste présidée par Adolphe Ouimet — l'ancien fondateur et propriétaire du *Franc-Parleur*, un pur castor, par conséquent — voulut faire célébrer à Notre-Dame un service pour Riel. Mgr Fabre y mit des conditions: pas de cortège, pas de manifestation à l'entrée ni à la sortie. Le curé Sentenne, ancien professeur de Riel au collège de Saint-Sulpice, chanta le service, le 4 décembre.

Malgré ces réticences, l'agitation continuait. A Saint-Hyacinthe, le 8 décembre, trois mille citoyens, harangués par des "bleus" comme Bellerose, Beaubien, Bergeron et le député provincial Casavant, adoptèrent les résolutions du Champ de Mars. De La Bruère, président du Conseil législatif — un des chefs de la politique provinciale — déclara qu'il se rangeait du côté de ses anciens ennemis politiques, et retirait sa confiance à sir John. On lut des télégrammes et des lettres de Trudel, de Laurier et de Mercier chez qui se coordonnaient ces efforts. Si Montréal bougeait, Saint-Hyacinthe ne resterait pas en arrière. La ville tout entière vi-

1. *Lettre de Georges Bourgeois à Tardivel, du* 30 *novembre* 1885, *faisant état de confidences de Mgr Laflèche. Archives privées du sénateur Charles Bourgeois.*

brait d'indignation. Et la même effervescence régnait au collège, où l'on n'eût probablement pas trouvé, parmi les élèves, un seul défenseur des "pendards". Partout dans la province, les conseils municipaux, les petits cercles littéraires, les sociétés sportives, votaient des protestations.

* * *

Mgr Taché avait confié à l'abbé Gabriel Cloutier, aumônier du pénitencier du Manitoba, une mission secrète: aller chercher le corps de Louis Riel à Regina, pour l'amener à Saint-Boniface. La mission était secrète afin d'éviter un coup de main des orangistes. L'abbé Cloutier s'en tira bien, les autorités du Pacifique-Canadien facilitant sa tâche; le convoi funèbre voyagea de nuit. On apprit un jour que le cercueil de Riel était dans sa famille, à Saint-Vital.

Les funérailles eurent lieu le 12 décembre, à Saint-Boniface. Des Métis en capot du pays, casque de castor et ceinture fléchée, portèrent le cercueil sur leurs épaules, sur les six milles de distance de la maison à la cathédrale, où Mgr Taché l'attendait. Un cortège de soixante-quinze traîneaux, dont le premier était occupé par la mère, la veuve et les sœurs de Riel, suivait, escorté d'une double file de Métis formant garde du corps — revolver et couteau dissimulés dans la ceinture. Des Anglais de Winnipeg, surexcités par une distribution de tracts, surveillaient à petite distance, mais ils n'osèrent bouger.

* * *

Ainsi se renouvelait l'émotion, de semaine en semaine. Chaque paroisse y allait de sa messe pour

le repos de l'âme de Riel et de sa souscription pour la veuve. A l'Université Laval et dans les collèges, les professeurs retenaient à grand peine leurs élèves, qui eussent lacéré le drapeau anglais. De jeunes "patriotes", étudiants ou collégiens d'hier, accompagnaient Mercier dans tous ses déplacements. La *Presse* publia une liste de 40 localités où des assemblées publiques avaient rallié la quasi-unanimité de la population. En y ajoutant les ordres du jour des conseils municipaux et diverses manifestations populaires, telles que les autodafés d'effigies, on pouvait évaluer à quatre cents le nombre des villes ou paroisses protestataires. En certains endroits, les manifestations prenaient forme d'émeute, La plainte du vent, les premières tempêtes de neige, accompagnaient, soutenaient cette violence.

Pourtant, les premiers symptômes de lassitude ou de prudence se manifestaient déjà. A l'exemple de Joly de Lotbinière, William-John Watts, député provincial de Drummond-Arthabaska, démissionna le 17 décembre. Watts ne voulant ni approuver l'agitation ni désavouer brutalement le parti libéral, son attitude permit une équivoque. Des libéraux affirmèrent qu'il protestait contre l'admission de conservateurs dans le parti national. L'opinion ne s'y trompa guère; elle attribua au geste de Watts la même signification qu'à celui de Joly. Et quelques mois plus tard, à la Législative, personne ne contredirait Cameron citant le double geste de Joly et de Watts comme une condamnation de la campagne Riel[1].

De leur côté, des conservateurs voyant sir John toujours en place et puissant, et craignant de s'être trop avancés, esquissèrent une retraite stratégique. Tarte donna l'exemple. Après les premières séan-

1. *Séance du 14 mai* 1886.

ces, il avait cessé d'assister aux réunions du Comité National de Québec. Il gardait le contact avec les ministres fédéraux. Il était au courant des démarches accomplies par sir John, et très bien accueillies par le gouvernement anglais, en faveur de l'élévation de l'archevêque de Québec au cardinalat. Il commença de soutenir, dans ses deux journaux, la thèse de la *Minerve*: les ministres canadiens-français ont fait leur possible; leur démission laisserait la province de Québec sans défenseurs à Ottawa.

L'Electeur des 17 et 18 décembre dénonça la reculade de Tarte:

"Il a déserté la cause nationale. Il ose soutenir que, si l'exécution de Riel est un meurtre, il faut bien se garder pour cela de dénoncer MM. Chapleau et Langevin, parce que ce serait à ses yeux faire l'œuvre des ennemis de notre race que de dénoncer des hommes aussi distingués. Comme si nous n'en avions déjà pas trop de ces DISTINGUES assassins de nos droits, assassins de tout ce qui nous est cher...

"Le Canadien *dit que le parti national aura pour effet de diviser les Canadiens. Confrère, la division est toute faite. D'un côté, les patriotes qui veulent franchement venger l'outrage sanglant du 16 novembre, c'est-à-dire les neuf dixièmes de la population de notre district... De l'autre, ceux qui veulent sauver les ministres coupables du châtiment qui les attend, l'école des pendards..."*

Avec les journaux de Tarte, *Evénement* et *Canadien,* le *Courrier du Canada* dirigé par Thomas Chapais, le *Nouvelliste,* influencé par Caron, le *Quotidien* de Lévis, le *Nord* rédigé par Nantel, et le *Monde* influencé par Langevin, rompirent l'unanimité du 17 novembre, pour occuper des positions plus modérées. Georges Duhamel et H.-J. Cloran, secrétaires-conjoints du Comité National de Montréal, écrivirent à Vanasse, rédacteur en

chef du *Monde,* pour lui demander "une explication franche et définitive" sur ce changement d'attitude[1].

Restaient comme journaux conservateurs favorables au mouvement national: la *Presse, L'Union des Cantons de l'Est,* et trois journaux ultramontains, *L'Etendard,* le *Journal des Trois-Rivières* et la *Vérité.*

Le haut clergé accentua aussi ses conseils de prudence, devant un mouvement prolongé, qui comportait des scènes bruyantes: ministres brûlés en effigie, chant de la Marseillaise (chant séditieux, hymne révolutionnaire, qui choquait alors bien des oreilles!) etc. En communiquant l'encyclique *Immortale Dei,* Mgr Fabre écrivit une circulaire datée du 15 décembre et lue au prône le 27, pour mettre les fidèles en garde contre ce "souffle d'émeute et de révolution", propre à détruire le respect de l'autorité:

"Un souffle d'émeute et de révolution passe sur notre pays... Notre jeunesse s'est portée à des démonstrations qui ont peiné les hommes sérieux; et même des hommes haut placés ont donné la main à ces manifestations où le ridicule le disputait au dévergondage révolutionnaire... Où allons-nous, si nous marchons dans cette route?... Il est temps que nous nous arrêtions sur la pente où l'on veut nous entraîner, et que nous revenions à des idées plus sages et à une conduite prudente et raisonnable..."

Mgr Langevin, publiant la même encyclique, alla plus loin encore. Il écrivit:

"Depuis quelques semaines, une dangereuse excitation et un esprit démagogique se sont répandus dans une

1. *Lettre du 24 décembre, publiée par* L'électeur *du 8 janvier* 1886.

partie de notre population, généralement si paisible et si religieuse. On a travaillé à soulever les masses, on a porté la jeunesse, toujours plus impressionnable, à des démonstrations tumultueuses, à des voies de fait extrêmement regrettables, qui ne peuvent que rabaisser notre peuple dans l'estime publique, nous exposer à une guerre de race et de religion, et arrêter pour longtemps la prospérité du pays...

"...Des journalistes trop ardents et irréfléchis, parmi lesquels quelques-uns se proclament cependant bien haut catholiques et soumis à l'Eglise, ont méconnu les graves enseignements de l'encyclique IMMORTALE DEI, ont glorifié ou au moins justifié des actes de violence, l'émeute et l'insurrection, ont contesté à la société le droit de se protéger en infligeant la peine de mort aux criminels et aux séditieux, sans penser qu'il est bien plus facile d'exciter le désordre et le trouble que de les apaiser. Au lieu de se borner à user de leurs droits constitutionnels en temps et lieux convenables, et avec la réflexion et le sang-froid requis, ils ont préféré flatter les passions populaires et pousser à des manifestations où une effervescence aveugle a causé de déplorables écarts..."

Et Mgr Gravel:

"Il semble, N.T.C.F., que la divine Providence a ménagé au peuple de ce pays cette incomparable encyclique comme un remède efficace aux maux de l'heure actuelle. Grâce à Dieu, nous n'avons pas vu ici de ces luttes sanglantes qui ont désolé notre Mère Patrie, la belle France. Toutefois, nous ne pouvons être sans inquiétude. Car, il faut bien le reconnaître, notre religieux pays a eu aussi ses erreurs et ses luttes intestines. N'avons-nous pas vu la révolte troubler la paix de la nation et jeter des districts naissants dans la misère et dans la ruine? Nos villes et nos campagnes, d'ordinaire si paisibles, n'ont-elles pas vu passer des processions séditieuses?

"N'a-t-on pas vu simuler des échafauds et des bûchers pour y traîner en effigie plusieurs de nos hommes publics Quel homme de paix pourrait entendre sans douleur, au milieu de tout cela, le ton acrimonieux et emporté des discussions publiques, et voir, sans un amer

chagrin, plusieurs de ceux qui parmi nous représentent ou font l'opinion, en même temps qu'ils la poussent à de déplorables écarts, se déchirer entre eux? Dirait-on que l'on entend des frères?..."

Mgr Moreau se prononça dans le même sens. Mais ni Mgr Taschereau ni Mgr Laflèche ne firent, dans leur mandement, aucune allusion à l'agitation politique. Rome étudiait alors le projet de nommer deux nouveaux cardinaux en Amérique, et l'un d'eux pourrait être l'archevêque de Québec. A la requête de sir John MacDonald, le marquis de Salisbury, premier ministre de Grande-Bretagne, le cardinal Manning et le duc de Norfolk, chef des catholiques anglais, appuyèrent ce projet. Le cardinal Howard, allié à la famille des Norfolk, agit à Rome, avec le doigté voulu[1]. Le Supérieur Colin suivrait à peu près la même filière, avec l'assentiment de l'épiscopat canadien, pour arriver à la création du Collège canadien. Mais comment établir un rapport exact entre les démarches secrètes, poursuivies par la voie quasi diplomatique, et les événements publics? Comment assigner sa valeur exacte à chacun des faits, à chacune des forces, dont le réseau constitue la trame de l'histoire?

La *Minerve*, le *Monde* et le *Canadien* tirèrent parti des mandements, présentés comme une condamnation du "mouvement national". La *Minerve* écrivit:

"C'est donc la société même et les principes immuables sur lesquels Dieu l'a fondée que nos évêques sont venus sauver, en démasquant les faux rhéteurs qui empoisonnaient les esprits et les cœurs en semant la haine contre l'autorité et en justifiant la révolte."

1. *Lettre de sir John-A. MacDonald à Mgr Taschereau, du 10 mars 1886 (Correspondence of Sir John. A. MacDonald).*

Mais la presse libérale protesta. La *Patrie* parla d'intervention indue et d'actes mal inspirés. On recommença de se disputer autour de mandements épiscopaux. *L'Electeur* adjugeait au mouvement national la sympathie tacite de Mgr Taschereau. Des ultramontains présentèrent leurs remontrances à l'évêque de Montréal. Mgr Fabre estima sage de publier une mise au point dans la *Semaine Religieuse*:

"Depuis que mon mandement du 15 courant est publié, il m'est venu de diverses sources que quelques personnes se méprenaient sur le sens de mes paroles.

"Je n'ai nullement l'intention d'apprécier le but politique des agitations contre lesquelles je mets les populations en garde; je n'entre pas sur ce terrain politique.

"Je déplore ces modes de revendication tumultueux, aux allures révolutionnaires.

"Les scènes qui se sont passées à Montréal au sujet de la vaccination, d'autres scènes dont Montréal et plusieurs campagnes ont été le théâtre, et dans lesquelles on a pratiqué les brûlades en effigie sur une grande échelle, tous ces spectacles sont de ceux que l'on doit déplorer. C'est ce que j'ai fait, sans vouloir entrer dans la signification politique que les meneurs ont voulu leur donner..."

1886

Les mandements pouvaient gêner le soulèvement national. Ils encourageaient le mouvement de repli ébauché par des conservateurs. Vanasse compléta sa réconciliation avec les ministres. Au début de janvier, Tarte accompagna Caron dans une petite, une prudente tournée du comté de Québec. D'autre part, Blake, rentré d'Europe, opéra aussi une retraite stratégique. Comme chef libéral, il continuait de blâmer le gouvernement;

mais comme Anglais, élu par des Anglais, il tendait à lâcher la cause de Riel et des Métis. Dans un discours à London, Ontario (14 janvier), il se dit trop mal informé pour juger la rébellion; il parla, en termes généraux et vagues, d'expressions employées, de suggestions faites et de choses accomplies dans la province de Québec, et qu'il n'approuvait point. Il promit de fonder son action politique sur des questions plus substantielles, sur des bases plus constructives que l'affaire Riel.

Mercier et ses amis, anciens ou nouveaux, pallièrent l'effet des circulaires épiscopales et des reculades individuelles. Pierre Garneau, Guillaume Amyot, Louis-Philippe Pelletier, Isidore Belleau et d'autres conservateurs "nationaux" fondèrent à Québec la *Justice*. Ce serait un organe "conservateur national"; dès ses premiers numéros, il se prononça vigoureusement contre le cabinet fédéral, mais garda des ménagements pour le cabinet provincial. Au même moment, *L'Electeur* redevint la propriété du parti libéral, représenté par Laurier et P.-B. Casgrain. Celui-ci devint l'administrateur du journal; Pacaud restait rédacteur en chef; Charles Langelier se retirait pour se consacrer à ses affaires personnelles, mais il garda toujours ses grandes et ses petites entrées dans la maison.

Et les nationaux continuèrent d'organiser des assemblées, où des conservateurs et des libéraux parlaient dans le même sens et du même cœur.

Le 16 janvier se tint à Longueuil, sous la présidence du maire Normandin, une grande assemblée du comté de Chambly. Avec le bouillant Dr Marcil, de Saint-Eustache, parlèrent une majorité d'orateurs "bleus". Alphonse Desjardins insista sur la différence de traitement entre Riel et

Jackson qui, évadé de l'asile où on l'avait interné pour la frime, poursuivait une tournée de conférences dans le Manitoba. Le sénateur Bellerose appela les ministres des Judas. Bergeron dit: "Il y a longtemps que je m'aperçois que les Anglais, conservateurs ou libéraux, du moment qu'il s'agit d'une question touchant leur méchanceté, tombent toujours d'accord." L'Irlandais Cloran parla ensuite; et l'on envoya un télégramme au député fédéral du comté, Pierre-Basile Benoît, qui s'était abstenu, pour l'engager à combattre le gouvernement par tous les moyens constitutionnels.

Dans le comté de Terrebonne, où les agents de Chapleau répandaient son manifeste, les plus ardents ne voulaient pas se contenter de ce plaidoyer par correspondance. Les lions du Nord n'arrêtaient pas de rugir. Melchior Prévost invita Chapleau à tenir une assemblée contradictoire à Saint-Jérôme. Se dérober devant la contradiction, c'était, à cette époque, avouer sa faiblesse et se couvrir de honte. Les députés conservateurs, dissidents il est vrai, Beaubien, Desjardins, Girouard et Bergeron, demandèrent à Chapleau de relever le gant. Chapleau répondit qu'il voulait parler librement à ses électeurs, et convoquait une réunion pour le 20 janvier; mais ce serait une séance privée, non pas contradictoire. Mercier fit annoncer qu'il s'y rendrait tout de même. Laurier aussi. Puis Beaubien, Bergeron, Duhamel, Desjardins et Poirier. Forceraient-ils la consigne de Chapleau? Verrait-on une réédition, rendue plus dramatique par l'ombre de Riel au gibet, de la fameuse assemblée de Saint-Laurent? Le comté de Terrebonne était surexcité au possible. Les Nantel et les Prévost s'y opposaient comme, naguère, dans le comté de Kamouraska, les Chapais et les Letelliers. L'élan "natio-

nal" favorisait les Prévost, mais la cure appuyait les Nantel.

Le 20 janvier, Mercier et plusieurs orateurs, bleus et rouges, tous résolus à contredire Chapleau, arrivèrent à Saint-Jérôme. Une troupe de jeunes patriotes, admirateurs de Mercier, les accompagnait. De tous les villages blottis au pied des Laurentides, et dont plusieurs venaient à peine de s'édifier sous l'impulsion du curé Labelle, des traîneaux convergèrent sur la petite ville. Deux trains bondés amenèrent de Montréal des amis de Chapleau. Les gardes du corps du ministre, recrutés parmi les "Pieds Noirs" — les carriers de Montréal — formaient un groupe imposant. A cette époque, les "hommes de chantiers", les "portageux" avaient répandu dans le peuple un engouement extrême pour les exhibitions, les défis, les championnats de force physique. Les débardeurs et les ouvriers des carrières se piquaient d'émulation. Le gin aidant, ces gaillards savaient se battre, un contre dix, à coups de poing et de talon, jusqu'à ce qu'ils fussent terrassés. Ils arrachaient des glaçons aux gouttières, pour s'en faire des armes. Les batelier Vincent, qui les commandait, était un hercule, très populaire à Montréal à cause de ses nombreux sauvetages.

Chapleau tint son conseil de guerre dans un hôtel — l'hôtel bleu, puisque, dans chaque bourg l'hôtel bleu et l'hôtel rouge se partagent la clientèle. Une foule sans précédent envahissait les maisons, les magasins, les rues de Saint-Jérôme, qui prenait figure de petite capitale. Les groupes s'animaient, discutaient. Au dernier moment, Chapleau accepta la réunion contradictoire: de gré ou de force, elle était inévitable. Des émissaires, faisant la navette entre les deux quartiers généraux,

négocièrent une entente: une heure et demie pour chaque parti, et un quart d'heure de réplique pour Chapleau. Du côté de Chapleau, parleraient David Thompson, le nouveau ministre de la Justice, venu soutenir son collègue, et Curran, député de Montréal-Centre. Du côté adverse, parleraient Poirier et deux conservateurs dissidents, Beaubien et Cloran. Les autres, y compris Mercier, promettaient de s'abstenir.

Quatre mille personnes s'entassèrent dans la salle, qui ne pouvait en contenir davantage. L'air s'épaissit, vicié par l'humidité évaporée des gros capots et des flaques de neige fondue, par la fumée des pipes et la forte haleine des Pieds Noirs. Tassé s'assit à côté de Chapleau. Mercier monta sur l'estrade, entouré de Bellerose, Bergeron, Tremblay, Marcil. Chapleau parla le premier. Avec un calme étudié, il commença:

"Je voulais m'entretenir seul avec mes électeurs, on ne l'a pas voulu, mais qu'importe! Je ne veux pas que la discussion dégénère en personnalités. Je vous parlerai des progrès du pays, depuis la Confédération, et de la question qui agite aujourd'hui la province, la question Riel... C'est parce que le pays a été conservateur qu'il a prospéré..."

Chapleau parla longuement des chemins de fer, et promit le fameux prolongement de Saint-Jérôme à Sainte-Agathe, réclamé par son ami le curé Labelle et par tout le comté. Puis il aborda l'affaire Riel:

"On m'a odieusement calomnié, vilipendé. On m'a accusé d'être un traître à ma race, un lâche, un renégat..."

La foule —C'est vrai! C'est vrai!

Chapleau — Non ce n'est pas vrai! Un enfant de Terrebonne ne peut pas renier son sang... En 1878 j'ai refusé une place de ministre à Ottawa pour rester chef des conservateurs à Québec. M. Mercier et ses amis ont réitéré cette offre, et si encore aujourd'hui je venais dire que je répudie la politique de sir John, ils seraient prêts à m'accepter. Et quels sont ceux qui se liguent contre moi et me jettent la boue à la figure? Ce sont ceux qui, hier encore, se renvoyaient les épithètes de canaille. Ils s'embrassent, ceux-là qui s'entre-déchiraient...

"...Riel était-il justifiable de venir dans le Nord-Ouest? Non, car il était citoyen américain. Il n'avait pas le droit de susciter une révolte... S'il avait été fou, on ne serait pas allé le chercher aux Etats-Unis... Riel a fait des actes de révolte avant que Crozier eût tiré, car le 17 février il faisait emprisonner des Blancs, des Canadiens. Ensuite il a commis des meurtres, des incendiats, il a soulevé les sauvages contre les Blancs. Il méritait les châtiments les plus sévères. Il a obtenu un procès impartial. On m'a fait reproche de n'avoir pas voulu sauver Riel. Messieurs, j'ai plaidé pour lui la pitié, j'ai demandé grâce pour lui et sa famille, mais on m'a opposé la loi, la triste excution du devoir, la sûreté du Nord-Ouest. On a dit que j'aurais dû résigner: ceux qui disent cela voulaient prendre ma place."

Chapleau lut alors des résolutions, d'après lesquelles les citoyens du comté de Terrebonne lui exprimaient leur estime, leur entière confiance, leur reconnaissance pour les services rendus au pays, approuvaient sa conduite dans l'affaire Riel et déploraient les violences de langage commises contre lui. Le vote sur ces résolutions serait pris à la fin de l'assemblée.

Beaubien lui donna la réplique:

"Vous dites, monsieur Chapleau, que vous avez plaidé jusqu'à la dernière heure la cause de la pitié et de la miséricorde. C'est un mensonge. N'avez-vous pas dit, dans votre lettre aux Canadiens des Etats-Unis, que Riel méritait la mort et qu'il subirait son châtiment? (Cris: Honte!) ...Vous avez du talent, monsieur Chapleau, mais vous n'avez pas de coeur!"

Le nouveau ministre de la Justice, Thompson, parla en anglais pour Chapleau; sa voix était basse, son attitude compassée; on lui trouva l'air d'un clergyman (bien qu'il fût catholique) et on l'accueillit froidement. L'Irlandais Cloran parla contre Chapleau, et un autre Irlandais, Curran, pour Chapleau. La foule commençait à réclamer Mercier. Poirier, incisif et vibrant, parvint à capter l'attention. Il parla du chemin de fer promis par Chapleau, et s'écria:

"Est-ce que le comté de Terrebonne va sacrifier l'honneur national à une question de voie ferrée? On nous reproche de nous être donné l'accolade, conservateurs et libéraux. Nous ne nous sommes pas embrassés, mais nous nous sommes donné la main au pied de l'échafaud. J'aime mieux embrasser des adversaires loyaux que de m'allier à des orangistes."

Chapleau répliqua qu'il avait nommé Poirier traducteur à la Chambre des communes pour le tirer de la misère. La foule protesta contre le tour personnel de cette discussion. Poirier répondit dans le vacarme. Bleus et rouges, tout le monde réclamait Mercier; mais il s'en tint à l'engagement souscrit avant l'assemblée. Chapleau voulut alors mettre aux voix les résolutions qu'il avait lues au début de la séance. On pria les auditeurs favorables aux résolutions Chapleau de se ranger du côté gauche de la salle, tandis que les adversaires se mettraient à droite, afin qu'on puisse les compter. Tous se précipitèrent, aux cris de: "A droite! A gauche!" Des poussées animèrent la foule, trop compacte pour se laisser fendre. Il y eut des bousculades, des pugilats. Les forts-à-bras du batelier Vincent tentèrent de faire la chaîne pour contenir les gens du côté gauche. La chaîne fut rompue, l'estrade envahie. Chapleau cria qu'on l'avait frappé; ses gardes du corps lui firent un rempart et

l'emmenèrent hors de la salle. L'assemblée était terminée. Maître du champ de bataille, Mercier put haranguer ceux qui restaient, sans manquer à sa parole. Les lions du Nord poussèrent de super-rugissements.

Ces scènes enthousiasmaient, grisaient les jeunes gens. Les pieds transis, les doigts gourds, ils ne sentaient pas le froid. Avides de coups à donner et à recevoir, ils suivaient Mercier, qui de plus en plus dominait le grand mouvement national. Mercier avait quarante-cinq ans — comme Chapleau. Infatigable, il entraînait ses lieutenants à travers la province.

On se jeta sur le comté de Lotbinière, où se tenait une élection pour remplacer Joly. Il s'agissait d'une élection provinciale, et pour la première fois se posa d'une manière pratique et en quelque sorte officielle, cette question: Le gouvernement Ross est-il solidaire du gouvernement fédéral dans l'affaire Riel? Oui, répondirent les libéraux; il l'a prouvé par son inertie, puis par le rejet des résolutions Turcotte; il n'est plus l'interprète de la province. Le notaire Edouard-Hippolyte Laliberté, candidat libéral, fut soutenu par Laurier, Pacaud, Pantaléon Pelletier, et par le premier avocat de Riel, François-Xavier Lemieux.

Les conservateurs lui opposèrent Elisée Beaudet, ancien député de Chicoutimi-Saguenay, homme affable, riche (l'un des principaux actionnaires du Chemin de fer du Lac-St-Jean), et pourvu de grosses relations de famille dans le comté de Lotbinière. Et ils accomplirent un effort acharné, car le premier succès ou le premier échec sur l'affaire Riel prendrait valeur de symptôme et influencerait les élections suivantes. Leur organisateur fut Cyrias Pelletier, avocat du gouvernement fédéral et

grand ami de Caron. Tarte et trois ministres du cabinet provincial, Taillon, Blanchet et Flynn, vinrent dans le comté. Leur état-major habituel les accompagnait. Taillon, l'une des figures les plus énergiques — et les plus en vedette — de la politique provinciale, n'avait pas bronché lors de l'assemblée du Champ de Mars, ni depuis. Sommé par des groupes d'électeurs de donner son avis et de répudier la "politique de la corde", il avait gardé le silence. Il intervenait enfin dans l'élection de Lotbinière en demandant aux électeurs de ne pas laisser les questions fédérales envahir le domaine provincial, dans l'intérêt même de l'autonomie de Québec.

Lotbinière n'est pas Terrebonne. C'est un vieux comté agricole, assez peu touché par les modes modernes et les courants violents. A l'image de leur ancien député Joly, les fermiers montrèrent une civilité délicate. Ils écoutèrent poliment Taillon et Laurier, Blanchet et Pantaléon Pelletier, Flynn et François Lemieux, Tarte et Pacaud. Le 30 janvier, ils élurent Laliberté par 53 voix de majorité. Les libéraux triomphaient. *L'Electeur* et la *Vérité* prédirent un désastre au gouvernement Ross, aux prochaines élections générales, s'il ne répudiait pas la politique du gouvernement MacDonald. Mais à y regarder de près, la majorité libérale était réduite dans Lotbinière. Au point de vue électoral, deux mois et demi après la pendaison de Riel, toute l'agitation n'aboutissait pas à grand chose.

La campagne n'en fut pas moins poursuivie. En février, les "patriotes" tinrent des assemblées toutes les semaines, et presque tous les jours. L'une des plus importantes, le 16, à Coteau-Station. Beaubien flétrit la conduite de Chapleau dans l'affaire Riel. Mercier fit cette déclaration:

"Je ne viens pas ici comme chef du parti libéral, comme délégué des libéraux, comme libéral moi-même; non, je viens ici comme Canadien français, ayant ressenti comme vous l'injure faite à notre nationalité.

"Il n'y a plus de partis en présence, il n'y a que des Canadiens français, et ce mouvement national de protestation du peuple, que nos ennemis bafouent et injurient, n'est pas mort comme ils le prétendent..."

Cette candidature à la direction du parti national ne plaisait guère à Trudel et à Tardivel. Il répugnait à ces ultramontains de se battre et de prodiguer leur influence pour hisser Mercier au pouvoir; mais ils étaient pris dans l'engrenage.

Le 18, à Saint-François-du-Lac, assemblée du comté d'Yamaska. Bellerose, Bergeron, Georges Duhamel et Cloran y parlèrent avec Poirier, Raphaël Fontaine, Louis-Philippe Brodeur. Le même jour, Caron, accompagné par Tarte, Thomas McGreevy et Tom-Chase Casgrain, tint une assemblée à Sillery, mais elle donna lieu à de violentes bagarres.

A ce moment, une catastrophe économique s'abattit sur la Gaspésie. Les deux plus grosses maisons de commerce, Charles Robin et Cie, et Le Boutillier et frères, firent faillite. Elles étaient à la fois employeurs et fournisseurs, possédant sous ce double aspect un quasi-monopole. Du coup, les pêcheurs chômaient et manquaient des marchandises indispensables à la vie. Plus de souliers, plus de sel, plus de farine même. Parmi la population recrue de misère, des meneurs surgirent et conduisirent sans peine quelques émeutes.

* * *

La session fédérale devait s'ouvrir le 25 février. Le 19, Joseph Tassé, député d'Ottawa, parla de-

vant un club conservateur de cette ville, le Cercle Lafontaine. Il divisa sa conférence en trois parties:

1°—Les griefs des Métis. Comme les sauvages, les Métis sont convaincus que tout le Nord-Ouest leur appartient. Ils veulent obtenir le plus possible du gouvernement, et réclament sans cesse.

2°—Leur révolte. Riel n'était pas un patriote, un champion de la race, mais un ambitieux cupide. Le comparer aux patriotes de 37, c'est insulter à leurs mânes. Il a déchaîné la révolte et le pillage, la lutte de la sauvagerie contre la civilisation.

3°—L'exécution de Riel. Il est vrai qu'elle était réclamée par la presse anglaise, mais sans distinction de presse libérale et conservatrice. Cela n'a d'ailleurs pas influencé les événements, et prétendre qu'on a cédé aux orangistes, c'est parler sans preuve. Mais l'opposition s'agite pour des fins politiques. Le prétendu parti national est une comédie montée par les libéraux, comme le "parti national" de 1872. La victoire d'un tel mouvement isolerait la province de Québec, dans une attitude hostile aux autres provinces de la Confédération.

Joseph Tassé, député fédéral, directeur du plus grand journal de langue française, correspondant et ami de Chapleau, donnait ainsi la thèse officielle, le mot d'ordre. Car, à la veille de la rentrée parlementaire, on se redemandait: Que vont faire les députés conservateurs de la province de Québec? *L'Electeur* et les "nationaux" leur rappelèrent les engagements souscrits au lendemain de la mort de Riel, dans la chaleur de l'indignation. Mais Tarte considérait ces liens comme rompus par le temps et les circonstances. Il dit dans son *Canadien*:

"Le parti conservateur du Bas-Canada se doit à lui-même, doit aux graves intérêts qu'il représente, de prendre une position tranchée, de serrer les rangs autour des hommes qu'il a jusqu'ici acceptés et regardés comme ses chefs... Il n'est pas cinq hommes politiques sérieux qui croient dans leur âme et conscience que les représentants de notre race ont trahi volontairement leurs compatriotes.

"La question à décider en ce moment est de savoir si ceux qui ont protesté contre l'exécution de Riel doivent voter non-confiance dans le gouvernement, c'est-à-dire faire une démarche dont les conséquences pourraient être de porter l'opposition au pouvoir..."

Et, après examen des deux partis en présence:

"Les exagérations de la presse d'opposition, son but évident de ruiner le parti conservateur en se servant de la question Riel, même contre le gouvernement de Québec qui n'a rien à y voir; les appels aux préjugés, la fondation d'un parti soi-disant national, et l'alliance évidente de certains de ses membres avec M. Mercier, toutes ces raisons et bien d'autres... sont suffisantes pour justifier tout député conservateur de tenir compte du présent et de l'avenir, au lieu de s'arrêter à se débattre dans des liens que le changement des circonstances et la marche des événements ont rompu."

Mais la *Presse* protestait:

"La morale publique ne sera vengée que quand les trois ministres canadiens-français auront reçu le châtiment de leur forfait."

Les premières passes d'armes se produisirent au Sénat, où Joseph Bolduc, ancien député de la Beauce et le dernier promu à la Chambre haute, proposait l'adresse. Les Bolduc descendent d'un procureur du Roi, envoyé au Canada au XVIIe siècle. Le pli professionnel de l'ancêtre marquait encore le notaire Joseph Bolduc, sénateur à trente-neuf ans, intelligent et net, loyaliste sourd aux ap-

pels de la race, légiste impitoyable aux fauteurs de désordre. En présentant l'adresse, Bolduc flétrit "les méprisables écrivains qui, par des récits inflammatoires, cherchent à soulever les préjugés de race et de religion, à exciter la révolte, à allumer la guerre civile". Trudel et Bellerose relevèrent ces propos, tandis que Girard, sénateur du Manitoba, venait à la rescousse de Bolduc. Le sénateur manitobain exprimait sans doute l'opinion de Mgr Taché. Mais Bellerose — l'ultramontain qui avait mis en accusation, auprès de Dom Smeulders, avec une obstination impressionnante, Mgr Taschereau, Mgr Fabre, le grand vicaire Hamel, le grand vicaire Légaré, Chapleau, l'Université Laval, les libéraux et les francs-maçons — Bellerose maintint son point de vue "national". Et il affirma qu'à Londres, lors des voyages préparatoires à la Confédération, sir John avait trompé son collègue Cartier et desservi les intérêts des Canadiens français. A la fin de sa vie, Cartier, désabusé, aurait prévenu ses amis en ces termes: "Méfiez-vous de sir John, il n'aime pas les Canadiens français."

Aux Communes, la députation de la province de Québec comptait 15 libéraux, et 50 conservateurs dont 39 Canadiens français, 9 Anglais protestants et 2 Irlandais catholiques. A la séance de rentrée, Bergeron, Amyot et Desjardins changèrent de banquettes, pour passer du côté de l'opposition. Le gouvernement fit biffer leurs noms sur la liste des membres de divers comités; mais les rétablit, sur les vives protestations de Coursol.

Puis, le 2 mars, Philippe Landry déposa une motion de blâme contre le gouvernement au sujet de l'affaire Riel:

"Cette Chambre croit de son devoir d'exprimer son profond regret que la sentence de mort prononcée con-

tre Louis Riel, convaincu de haute trahison, ait été mise à exécution."

Landry avait agi à l'improviste, en franc-tireur, sans consultation préalable avec les autres députés conservateurs. Il est de mèche avec le gouvernement, crièrent des libéraux; il dépose une motion battue d'avance afin de mieux compromettre la cause nationale! Car nombre de libéraux ontariens, à l'exemple de Blake, réservaient leur jugement. Pacaud ne perdit pas une si belle occasion d'attaquer Philippe Landry (la réconciliation de novembre 85 ne pouvait durer).

La suite de la carrière de Landry devait démontrer son patriotisme et son honorabilité politique. Quoi qu'il en fût, le débat s'engagea sur sa motion. Le 11 mars, il l'appuya, dans un discours d'une heure, sur les faits suivants: a) la recommandation de clémence du jury; b) la monomanie de Riel; c) la reconnaissance de Riel comme combattant par Middleton; d) l'abandon de la peine capitale pour les délits politiques, chez les nations civilisées.

Langevin lui répondit, reprenant les arguments de Chapleau et de Campbell. Il manquait réellement d'éloquence, et aucun Canadien français ne l'applaudit. Puis Amyot prononça un discours de trois heures, très vigoureux, coupant tous les ponts avec le gouvernement.

Le 12, un prêtre en soutane violette assistait à la séance, dans la tribune des sénateurs. C'était l'archevêque de Saint-Boniface, Mgr Taché. Des députés conservateurs canadiens-français vinrent à tour de rôle baiser son anneau et s'entretenir avec lui, à voix basse, comme à confesse. Ils voulaient lui demander, ouvertement ou sans en avoir l'air,

son avis, voire une consigne. Royal, du Manitoba, qui allait prendre la parole, consulta l'archevêque, en même temps son grand électeur et son ami. Une directive épiscopale favorable à la motion Landry eût embarrassé le gouvernement, l'eût peut-être fait battre: Mgr Taché conseilla à Royal et à ses amis de ne pas voter contre le ministère.[1]

Royal regretta l'exécution de Riel, la trouva même injuste, mais refusa un vote de défiance, parce que l'arrivée des libéraux au pouvoir serait un remède pire que le mal (c'était la conviction de Mgr Laflèche et de Mgr Taché). Il condamna sévèrement "la tentative faite pour donner à ce mouvement une portée politique sans se préoccuper des terribles conséquences qui en découleraient pour la minorité... En quel pays du monde trouverions-nous une minorité aussi libre, aussi respectée que nous le sommes au Canada, bien que la majorité ne parle pas notre langue et n'ait ni nos aspirations ni notre génie national..."

Sauvalle, qui rédigeait toujours la *Patrie* pour le compte de Beaugrand, réélu maire de Montréal le 1er mars, releva ainsi le discours de Royal:

"Quant à la conduite de M. Royal, qui, sans Riel, ne serait jamais sorti de l'obscurité dont il était digne, il n'y a qu'un mot pour la qualifier: infâme."

Aux séances suivantes, à l'exemple d'Amyot, les conservateurs Gigault et Coursol retirèrent leur confiance à leurs anciens chefs. L'orangiste Wallace

(1) *Joseph Tassé: "Le 38e fauteuil". Et surtout: Lettre de Mgr Taché à Mgr Laflèche du* 13 *mars* 1886, *et lettre de Mgr Laflèche à Hippolyte Montplaisir, député de Champlain, en date du* 17 *janvier* 1887; *ces deux lettres publiées avec l'autorisation de Mgr Taché, par le COURRIER DU CANADA du* 22 *janvier* 1887.

fut naturellement hostile à la cause de Riel; mais un libéral ontarien, Cameron, ne crut pas froisser ses électeurs en approuvant la motion Landry. Curran (Montréal-Centre) affirma la régularité du procès de Riel. François Langelier donna la thèse libérale. Plusieurs de ces orateurs reprirent la phrase de Laurier au Champ de Mars: "Si j'avais été sur les bords de la Saskatchewan, j'aurais, moi aussi, épaulé mon fusil!" les uns pour l'approuver, les autres pour la blâmer.

Mais le 16, à dix heures du soir, Laurier à son tour se leva. Les banquettes vides se remplirent. Et Laurier parla pendant près de trois heures, en anglais, prononçant le plus beau discours de sa carrière. Il rappela que Georges-Etienne Cartier aussi avait été, dans sa jeunesse, un "rebelle". Il accusa le gouvernement de meurtre judiciaire. L'exécution de Riel n'avait en rien le caractère d'une œuvre de justice, mais de passion et de vengeance. Laurier s'efforça de le prouver en faisant l'historique des souffrances des Métis, méprisés, bafoués, laissés sans autre issue que la rébellion:

"J'en appelle non seulement aux libéraux qui siègent autour de moi, mais à tous les hommes qui ont dans la poitrine le coeur d'un Anglais, et je leur pose la question: Quand des sujets de Sa Majesté ont pétitionné pour leurs droits pendant des années, et que ces droits ont été foulés aux pieds, et quand ces hommes poussés à bout se révoltent, est-il un seul membre de cette Chambre qui ne dira pas que les criminels dans cette rébellion — si criminels il y a — sont, non pas ceux qui se sont battus, qui ont versé leur sang, qui sont morts, mais les hommes qui siègent ici, devant moi, sur les banquettes ministérielles...

"Ah! oui, le gouvernement a convaincu tous ceux dont il parle, Métis, Indiens, colons de race blanche, de la force de son bras, de sa toute-puissance à châtier. Plût au ciel qu'il se fût donné autant de peine pour les convaincre tous de son désir, de son bon vouloir à les trai-

ter convenablement! S'il avait pris les mêmes peines pour faire le bien qu'il a prises pour punir le mal, il n'aurait jamais eu besoin de prouver à ce peuple que la loi ne saurait être violée impunément, parce que jamais la loi n'aurait été violée. Tandis qu'aujourd'hui, pour ne rien dire de ceux qui ont perdu la vie, nos prisons regorgent d'hommes qui, désespérant de jamais obtenir justice par la paix, ont cherché à l'obtenir par la guerre; d'hommes qui, désespérant de jamais être traités comme des hommes libres, ont préféré se jeter dans les dangers d'une insurrection plutôt que de se voir traiter en esclaves. Ah! ces hommes ont cruellement souffert, ils souffrent encore, mais patience! leurs sacrifices ne seront pas sans récompense. Leur chef est dans la tombe; ils sont eux-mêmes dans les fers, mais du fond de leurs cachots, déjà, ils peuvent voir qu'elle s'est levée sur leur pays l'aurore de cette justice, l'aurore de cette liberté après laquelle ils soupirent. Leur destin tragique illustre l'invocation du grand Byron..."

Certaines phrases claquaient comme drapeaux au vent. D'autres s'enflaient jusqu'à la plus profonde émotion. Avec sa légère raideur, cette émotion contenue, et avec ces mots, Laurier avait atteint les cimes. Il avait rendu sensible, vivante, l'âme du peuple opprimé. On pleurait dans les galeries. Ce fut le plus grand triomphe oratoire de Laurier. Thomas Chapais, qui savait reconnaître la noblesse et le talent d'un adversaire, écrivit dans le *Courrier du Canada* qu'il se réjouissait sans arrière-pensée de ce grand succès d'un Canadien français. Les journaux anglais de la province, le *Herald,* le *Star,* et même la *Gazette,* organe du ministre de l'Intérieur Thomas White, saluèrent aussi ce discours sublime. Le *Star,* anglais et conservateur, donc deux fois hostile à la thèse soutenue par Laurier, imprima et lança le surnom de "Laurier à la langue d'argent" (silver-tongued Laurier), qui resta. Jamais, peut-être, homme politique n'a reçu de ses adversaires, en pleine période de combat, une si magnifique gerbe d'hommages.

Le lendemain, Caron répondit à Laurier; puis Blake, dont l'attitude avait paru incertaine, parla pendant six heures — et c'est d'autant plus énorme qu'il parlait très vite. Il fut très net. Il dénonça l'exécution de Riel comme un crime. Il fit une allusion ironique aux Ontariens qui criaient à la "domination française": Laurier leur donne raison, puisque, non content d'avoir depuis longtemps remporté la palme de l'éloquence dans sa propre langue, il ravit la leur aux Anglais.

Après Blake, Alphonse Desjardins condamna le gouvernement, mais il parut modéré auprès de la vigueur de Guillaume Amyot, Les jours suivants, Girouard, A.-L. Désaulniers (député de Maskinongé depuis la mort de Frédéric Houde) et Massue se déclarèrent obligés de voter, non sans regret, la motion Landry.

Chapleau prit la parole le 24, en séance du soir. Il répondit surtout à Laurier dont le discours, dit-il, avait été un magnifique effort oratoire mais non pas un modèle de logique. Laurier ayant rappelé la participation de Cartier à la révolte de 37, Chapleau répliqua: "Cartier a dit un jour en ma présence que si on l'eût pris les armes à la main et qu'on l'eût pendu, il n'aurait eu que ce qu'il méritait."

Chapleau affirma de nouveau que le chef des Métis avait reçu le juste châtiment de son crime. Il s'appuya sur deux témoignages de médecins, d'après qui Riel simulait la folie. Enfin, il accusa l'opposition de transformer en plate-forme politique l'échafaud de Regina.

On entendit d'autres orateurs, parmi lesquels Bergeron, Tassé, Landry, McMillan. Après une séance de nuit épuisante, la motion Landry, mise

aux voix, fut rejetée par 146 voix contre 52: une majorité massive de 94 voix. Blake n'avait pas réussi à rallier tous les libéraux anglais.

Par provinces, le vote se répartissait ainsi:

	Pour la motion Landry	Contre
Québec	28	36
Ontario	18	65
Nouveau-Brunswick	1	14
Nouvelle-Ecosse	4	17
Ile-du-Prince-Edouard	1	4
Manitoba	0	4
Colombie anglaise	0	6

Seize conservateurs de la province de Québec(1) et un conservateur canadien-français de l'Ontario, Labrosse, député de Prescott, avaient voté pour la motion. Tous les libéraux français, mais un seul Anglais de la province de Québec, Holton, avaient voté pour.

L'Electeur publia en caractères gras la liste des 23 conservateurs canadiens-français de la province qui avaient voté pour le gouvernement, précédée de cet avertissement: "Compatriotes, gravez dans votre mémoire le nom des traîtres qui viennent de tremper leurs mains dans le sang de l'infortuné Riel, assassiné le 16 novembre 1885."(2) Vanasse et Désaulniers furent brûlés en effigie dans leurs comtés.

(1) *Amyot, Bain, Bergeron, Coursol, Daoust, Désaulniers (Maskinongé), Desjardins, Dupont, Gaudet, Gigault, Girouard, Guilbault, Landry, McMillan, Massue, Ouimet.*

(2) *Benoit, Billy, Blondeau, Bossé, Bourbeau, Caron, Chapleau, Cimon, Cuthbert, Désaulniers (Saint-Maurice), Dugas, Fortin, Gagné, de Grandbois, Hurteau, Langevin, McGreevy, Montplaisir, Pinsonnault, Riopel, Linière Taschereau, Valin, Vanasse.*

* * *

Le jour même de ce scrutin, 24 mars, le comté de Drummond-Arthabaska remplaçait Watts, démissionnaire. Les électeurs avaient naturellement exigé des candidats un blâme écrit du gouvernement fédéral sur l'affaire Riel. Après hésitation, sommé par Louis Beaubien et Georges Duhamel, le candidat conservateur signa comme le libéral. Dans ces conditions, Beaubien et Duhamel s'abstinrent. Le *Journal des Trois-Rivières,* qui apportait dans tout le diocèse le mot d'ordre de Mgr Laflèche, refusa de rendre le gouvernement provincial responsable de la pendaison de Riel, et conseilla un vote conservateur. Taillon, Flynn et Blanchet vinrent dans le comté comme ils étaient venus dans Lotbinière. Bourbeau, le député fédéral, fit aussi appel à ses électeurs. Malgré tout cela, le 4 mars, le libéral Joseph-Ena Girouard triompha par 400 voix de majorité — alors que Watts ne l'avait emporté sur le même adversaire que par 100 voix.

Ainsi la majorité libérale se trouvait réduite dans Lotbinière et accrue dans Drummond-Arthabaska. Il était difficile de rien conclure, sinon que l'agitation, feu grégeois et non pas feu de paille, se propageait maintenant sur le terrain provincial. Et là-dessus se produisaient quelques divergences au camp ultramontain. Trudel et *L'Etendard,* profondément blessés par l'affaire Riel, vengeraient l'honneur national à tout prix, même au prix d'une alliance avec Mercier et ses libéraux. Tardivel et la *Vérité* voulaient aussi venger Riel, mais ils attribuaient à Mercier le projet de laïciser l'enseignement, et ils eussent préféré, à la tête du parti national, un chef conservateur de la nuance castor, comme Trudel, de Boucherville, Alphonse

Desjardins ou le juge Angers. Enfin, le *Journal des Trois-Rivières* niait la solidarité du gouvernement Ross et du gouvernement MacDonald dans l'affaire Riel. *L'Etendard* publia deux longs articles pour démontrer à son confrère trifluvien qu'il était légitime de poser la question Riel dans les élections locales. Il donnait cette raison: le député local et le gouvernement de Québec exerceront leur influence dans les élections fédérales.

Ainsi se posait sous une forme nouvelle une des grandes questions de l'histoire de la province depuis la Confédération: les rapports du provincial et du fédéral. En exigeant du pouvoir de Québec une attitude indépendante et ferme vis-à-vis du pouvoir d'Ottawa, la province cherchait obscurément à dégager son gouvernement de la tutelle fédérale. Qu'il se dressât au besoin contre les maîtres d'Ottawa! qu'il leur fît des remontrances! qu'il traitât de puissance à puissance! Depuis 1867 la province évoluait dans ce sens avec lenteur; l'affaire Riel allait brusquer les choses.

La cinquième et dernière session du Parlement provincial s'ouvrit le 8 avril. Trois figures familières avaient disparu: Joly, Watts et Vincent-Paul Lavallée. Mercier présenta ces demandes immédiates:

"1°—*Le gouvernement a-t-il fait des représentations quelconques au gouvernement fédéral pour empêcher l'exécution de Riel et pour appuyer les nombreuses résolutions des conseils municipaux et des citoyens de la province, demandant la commutation de la peine infligée au chef des rebelles?*

"2°—*Les ministres ont-ils fait, individuellement, quelques démarches?*"

En même temps, Mercier proposa un vote de

félicitations à Mgr Taschereau, dont on annonçait officieusement l'élévation prochaine au cardinalat. A la demande de Taillon, Mercier céda le pas à la même proposition faite par le gouvernement. Puis il prononça un long et véhément discours sur la conduite criminelle du gouvernement d'Ottawa, la haine de sir John et du parti tory contre tout ce qui est canadien-français. Les jours suivants, il harcela les ministres selon sa méthode, faisant flèche de tout bois. Il grossit une affaire banale: un détournement de $1,500 accompli par un fonctionnaire de l'administration des Terres. Ou bien le trésorier provincial l'ignorait, dit Mercier, et dans ce cas c'est un incapable; ou bien il le savait, et dans ce cas c'est un complice. *L'Electeur* seconda Mercier, et la *Minerve* s'émerveilla des scrupules de Pacaud, "l'homme aux tuyaux Beemer".

Mousseau venait de mourir. Son successeur Ross, le teint brouillé, l'air frileux, faiblissait à son tour devant les assauts répétés de Mercier. D'ailleurs, il siégeait au Conseil législatif. C'est Taillon qui se chargea de répondre. Sur la grosse affaire — l'affaire Riel — il soutint naturellement l'incompétence de la législature provinciale. Respectons l'autonomie du pouvoir fédéral, pour obtenir le respect de notre propre autonomie! Taillon parlait en lissant sa barbe, très longue, très fournie, et qui tremblait aux heures de véhémence. On lui reconnaissait de l'expérience, de la droiture et de l'énergie. Il avait l'âge de Mercier, de Chapleau et de Laurier; sans être tout à fait leur pair, il se sentait assez de vigueur et de talent pour ne pas se laisser décontenancer par eux.

Passant outre aux observations de Taillon, Pierre Garneau proposa de censurer l'attitude du gouvernement fédéral dans l'affaire Riel. Comme à

Ottawa, c'est un "bleu" qui prenait l'initiative, mais, cette fois, d'après un plan concerté. Un autre conservateur, Beaubien, seconda la motion, dont voici le texte:

"Que les députés de cette Chambre, sans vouloir intervenir dans les questions qui ne sont pas du ressort des législatures provinciales, croient devoir profiter de leur réunion pour donner une expression plus publique et plus solennelle aux sentiments de regret et de douleur que le peuple de cette province, dont ils sont les élus, a universellement manifestés à l'occasion de la déplorable exécution de Louis Riel, exécution faite après la recommandation du jury à la clémence, et en dépit de toutes les raisons qui, au point de vue humanitaire, militaient en faveur d'une commutation de peine."

Cette motion ne contenait pas de blâme explicite à l'égard des ministres provinciaux. Ceux-ci la repoussèrent néanmoins. Flynn, répondant à Garneau et Beaubien, développa, en juriste méticuleux, la thèse de Taillon: la véritable doctrine constitutionnelle ne permet pas à la législature provinciale de critiquer les actes de la juridiction fédérale; cette faute constitutionnelle se doublerait d'une maladresse, puisque nous avons tout à perdre au chevauchement des pouvoirs; plus encore, elle attirerait peut-être des représailles sur la minorité lointaine que nous prétendons défendre. Un député ministériel, Onésime Gauthier (Charlevoix) déposa un amendement: la Chambre ne se reconnaissait pas le droit d'exprimer une opinion sur la pendaison de Riel, affaire du ressort fédéral. Mais un sous-amendement Turcotte contredit l'amendement Gauthier. Dans la presse, le *Canadien* et le *Journal des Trois-Rivières* firent campagne contre la motion Garneau (le *Canadien* en chargeant Riel de toutes les responsabilités, le *Journal des Trois-Rivières* en continuant de blâmer son exécution),

tandis que la *Presse* et *L'Etendard* approuvèrent la motion.

Le grand débat qui s'était engagé aux Communes sur l'affaire Riel eut son parallèle à la Législative. Chacun voulut parler, expliquer son vote. Arthur Boyer, député de Jacques-Cartier, provoqua des incidents en rappelant les déclarations faites au lendemain de la mort de Riel par plusieurs de ses collègues qui, depuis, avaient battu en retraite. Turcotte et Girouard, le nouveau député de Drummond-Arthabaska, très violents contre le gouvernement fédéral, soulevèrent de nouvelles protestations de Flynn. Robidoux, professeur de droit à McGill, répondit à Flynn, professeur de droit à Laval. Louis-Georges Desjardins soutint le ministère. François-Xavier Lemieux soutint au contraire la motion Garneau: l'avocat de Riel fut émouvant et remporta un gros succès. Il dit:

> *"On a qualifié ce mouvement national de feu de paille; c'est au contraire un brasier ardent, un immense incendie, entretenu par la chaleur du sentiment populaire; et à la lueur de cet incendie, on pourra longtemps reconnaître ceux qu'on a justement qualifiés de pendards, les ministres prévaricateurs et leurs tristes acolytes..."*

Casavant combattit la motion Garneau. Laliberté, le nouveau député de Lotbinière, la soutint, et répondit aux exégètes du droit constitutionnel: "Il n'est pas nécessaire de fouiller les textes de loi pour décider si l'on a du cœur." On entendit encore Nantel, Duckett, Poulin et Picard, contre la motion; Marchand, Bernatchez et Gagnon, pour la motion. Le 7 mai, en pleine nuit, on eut le morceau de résistance; un des grands discours de Mercier, parallèle à celui de Laurier à Ottawa:

> *"Je croyais que l'Assemblée législative de la province*

de Québec représentait avant tout une population française et catholique. Je croyais que les auteurs de la Confédération, ceux qui ont signé pour nous ce pacte fédéral, avaient eu au moins la prudence de nous réserver, dans le Canada qu'il s'agissait de créer, un asile où pourraient se réunir quelquefois sans danger les amis de notre nationalité, un asile sacré au sein duquel nous pourrions, à l'ombre protectrice de la nouvelle constitution, parler français et exprimer des sentiments français.

"Oui! On nous disait en 1865: *"La province de Québec restera française, et placée au centre de la Confédération dont elle sera le coeur, elle pourra défendre les intérêts français disséminés d'une extrémité à l'autre du pays; et si jamais un des siens est persécuté dans le coin le plus reculé de ce grand pays, elle pourra faire entendre sa voix puissante et écraser l'oppresseur.*

"Nous avions nos inquiétudes et nous les manifestions hautement... Monsieur l'Orateur, j'étais un de ceux qui exprimaient des craintes, j'étais un de ceux qui croyaient que cette confédération, destinée à garantir nos institutions, notre langue, nos lois, et tout ce que nous avons de plus cher et de plus sacré, que cette confédération tuerait nos dernières espérances, détruirait nos dernières illusions.

"Poussé par ces craintes, j'ai laissé le parti conservateur, avec lequel je m'étais identifié dans mes jeunes années. Ce fut une des grandes tristesses de ma vie. J'abandonnais des chefs pour lesquels j'avais du respect, je les abandonnais parce que je croyais, dans mon âme et conscience, que cette confédération qui prétendait garantir notre avenir n'était qu'un piège tendu à notre ignorance des affaires politiques, à notre ignorance du fanatisme de certains hommes de la politique canadienne..."

Tous les députés faisaient un silence attentif. Mercier touchait la plus grande question nationale, et l'on eût dit d'un chirurgien débridant une plaie.

"Hélas! Si j'en juge par les débats qui se font depuis dix jours, nous avons été bien trompés, nous avons été bien trahis!...

"Où donc est ce patriotisme des grands jours d'autrefois? Ou sont les traditions du parti conservateur qu'on nous a toujours représenté comme le véritable parti national? Quelle humiliation pour deux millions de Français! Le procureur général nous dit: "N'intervenons pas, de peur de nuire aux enfants de notre race!" Et là-bas, à Ottawa, les ministres fédéraux chargés de nous représenter disaient: "Ne résignons pas, car nous perdrons nos portefeuilles!"... Je proteste, au nom du peuple canadien-français, contre cet avilissement national qui humilie tous les hommes de coeur. Et ma protestation est l'expression fidèle des sentiments de tout le peuple, non seulement des libéraux, mais encore de la grande majorité des conservateurs. Tous seront profondément blessés de la chute dont nous sommes témoins ce soir; cette blessure faite au coeur de notre race saignera longtemps, bien longtemps..."

Taillon s'obstinant à répondre, en caressant sa barbe, que le Parlement provincial ne pouvait voter un blâme au gouvernement fédéral, Mercier répliqua qu'on avait bien exprimé un vœu en faveur de l'autonomie irlandaise.(1) Si l'on peut se prononcer sur des matières discutées à Westminster, on peut sans doute se prononcer sur des matières discutées à Ottawa. Il cita des légistes à l'appui. Flynn l'interrompit pour nier l'intérêt national des affaires du Nord-Ouest, dans la province de Québec. Et Mercier s'indigna:

"Avons-nous envoyé nos ancêtres dans les plaines du Nord-Ouest pour les ignorer, les abandonner, les oublier?... Regardez donc! Quand un Français souffre dans

(1) *A la séance du 16 avril, l'Irlandais Carbray (Québec-Ouest), secondé par McShane, avait proposé un vote de félicitations à Gladstone qui se préparait à faire accorder le Home Rule à l'Irlande. La motion fut votée à la quasi-unanimité, malgré Evariste Leblanc, aux yeux de qui la Chambre sortait de son rôle. Gladstone répondit par un télégramme et une lettre dont les textes, lus à la Législature, se trouvent dans le compte rendu des débats publiés par Alphonse Desjardins pour* 1886.

n'importe quelle partie du monde, la France envoie des soldats pour le secourir, quelquefois le venger. Lorsqu'un Chinois sera maltraité dans n'importe quelle partie du monde, vous verrez le Céleste Empire s'émouvoir et demander protection pour le malheureux. Et pensez-vous que cette politique de non-intervention va réussir dans ce pays-ci? Vous pouvez la prêcher, hélas! dans l'Assemblée législative de Québec, et espérer que la majorité de vos collègues va vous approuver; mais allez donc mettre la main sur la poitrine du plus humble de nos Canadiens français, dans les campagnes ou dans les villes, et lorsque vous parlerez de non-intervention, son coeur battra comme celui d'un patriote. Il vous dira que c'est toujours l'affaire d'un homme de coeur de défendre son frère..."

Mercier exprimait là une de ses idées les plus nobles, et qui ne le quitterait jamais: assigner à la province de Québec un rôle de fédératrice et de protectrice de toutes les minorités françaises du pays. Il se rencontrait sur ce point avec Adolphe Ouimet, président de l'Association Saint-Jean-Baptiste de Montréal, qui voulait fédérer les sociétés canadiennes-françaises, du Nord-Ouest à l'Acadie, de Québec à la Nouvelle-Angleterre et peut-être à la Louisiane. Honoré Mercier, député à la Législative de Québec, se sentait et se proclamait solidaire de Louis Riel, chef des Métis du Nord-Ouest:

"On m'a reproché d'avoir appelé Louis Riel mon frère. J'aime mieux appeler Louis Riel mon frère que de faire comme certains hommes qui appellent les orangistes leurs frères... Je n'ai jamais eu honte d'un pendu quand il a été pendu pour l'amour de son pays. Je n'ai jamais eu honte d'un Delorimier, d'un Duquet, d'un Chénier; je n'ai jamais eu honte de mon père fait prisonnier en 1837 parce qu'il aimait son pays.

"Il faudrait que je fusse bien dégénéré pour avoir honte d'appeler Louis Riel mon frère. Louis Riel est mon frère par le sang, comme il est le frère de chacun de vous. Vous avez beau chercher à le renier, cet hom-

me-là, vous serez toujours forcé de vous rappeler la communauté du sang; avant longtemps vous serez obligés, bon gré, mal gré, de défendre sa mémoire. Car, souvenez-vous-en, un jour viendra où vos haines politiques disparaîtront, et vous retrouverez alors la place de votre coeur..."

Mercier cita longuement des opinions de députés et de journaux conservateurs, au lendemain de la mort de Riel, pour flétrir ceux d'entre eux qui maintenant reculaient. Il cita en particulier des articles du député de Bellechasse, Faucher de Saint-Maurice, parus dans le *Canadien*. Le 19 novembre, Faucher de Saint-Maurice avait écrit: "Un crime politique vient d'être commis. Riel est mort sur l'échafaud. Ce meurtre judiciaire comporte de plus une injure sanglante à notre race et à notre religion..." et, comme Tarte, Faucher de Saint-Maurice avait évolué: il refusait de voter la motion Garneau.

L'aube pointait lorsqu'à la fin d'un discours de plusieurs heures qui avait, comme celui de Laurier, atteint le sublime à dix reprises, Mercier termina — comme Laurier avait fait en lançant une strophe de Byron — en lançant à la volée des strophes brûlantes de Fréchette.

Le sort permettait à Mercier — ainsi qu'à Laurier — de concilier sa ferveur patriotique et l'avantage de son parti. Mais nous sommes moralement certain qu'il eût tenu, dans le cas contraire, un langage identique. Qu'un gouvernement libéral, au pouvoir en 1885, eût pendu Riel, et Mercier se fût révolté de la même manière. Il invoquait la fraternité du sang, l'appel de la race, l'exemple des patriotes, et les grands mots galvaudés retrouvaient leur magie, et les réalités millénaires de la race et du sang affluaient, reprenaient possession des cœurs, submergeaient les égoïsmes, chassaient des

résidus de combinaisons, de calculs. "Riel est mon frère, comme il est le frère de chacun de vous..." En tout autre lieu qu'une enceinte parlementaire, le discours de Mercier eût opéré des conversions. Quatre députés: Carbray, Faucher de Saint-Maurice, Caron et Asselin, répondirent à ce discours et combattirent la motion Garneau — rejetée par 43 voix contre 16. Garneau et Beaubien n'avaient entraîné que deux conservateurs: Benjamin Beauchamp (Deux-Montagnes) et Alfred Lapointe (Vaudreuil). Le libéral Cameron (Huntingdon) s'était séparé de son chef Mercier pour voter avec le gouvernement; et les deux autres libéraux anglais, Stephens (Montréal-Centre) et Whythe (Mégantic), s'étaient absentés pour ne pas voter contre leur parti.

L'Electeur imprima en caractères gras les noms des 34 "traîtres" canadiens-français, stigmatisés comme leurs confrères des Communes. La *Presse* et *L'Etendard* protestèrent contre une majorité servile. La *Vérité* déplora ce vote, et prédit un désastreux aboutissement du divorce entre le parti conservateur et l'opinion nationale: l'arrivée des libéraux au pouvoir. Par contre, le *Journal des Trois-Rivières* fut aussi satisfait que les ministériels purs:

> *"M. Mercier était parvenu à se convaincre qu'il n'avait qu'à se couvrir du drapeau de Riel pour se déguiser en chef politique sincère et honnête, qu'au moyen de ce truc il pouvait facilement escalader le pouvoir... Le vote lui a démontré que son enseigne d'occasion, bien que doublée du crédit de MM. Garneau et Beaubien, était encore trop transparente pour tromper les gens qui n'ont ni inclination ni intérêt à se faire exploiter au bénéfice de la plus grande gloire libérale."*

A la Législative, les libéraux revinrent à la charge. Bernatchez proposa une motion de blâ-

me aux ministres provinciaux qui n'étaient pas intervenus pour empêcher la pendaison de Riel. Mercier l'appuya, mais Garneau, Beaubien, Beauchamp et Lapointe refusèrent de les suivre sur ce terrain. Ils avaient voulu blâmer les ministres d'Ottawa; ils ne pouvaient reprocher à ceux de Québec d'être restés à leur place; c'est en n'intervenant pas dans les affaires fédérales, dirent-ils, que le cabinet provincial évitera l'intervention d'Ottawa dans nos affaires. L'amendement Bernatchez fut repoussé par 39 voix contre 13. La *Presse* critiqua cette attitude de Garneau et de Beaubien: "Ils croient que leur tâche est finie..." *L'Etendard* ne voulut pas aller si loin; à ses yeux, l'intervention des ministres provinciaux dans l'affaire Riel eût constitué un beau geste, peut-être efficace; elle n'était pas obligatoire.

Le vote de Garneau, de Beaubien et de leurs amis n'indiquait pas un changement complet; il délimitait seulement leur action. Séparés de Chapleau, Langevin, Caron, et même du gouvernement Ross par l'affaire Riel, ils ne pensaient pas cependant abandonner leur allégeance conservatrice. Leur opinion était celle du *Journal des Trois-Rivières* et d'un grand nombre des anciens "castors".

Par contre, l'Anglais Cameron se séparait du parti libéral. Il exécuta sa manœuvre lors de la discussion sur le budget. Le gouvernement Ross prétendait couper court aux déficits annuels, et annonçait un excédent de recettes de $24,950. Shehyn contesta les chiffres du trésorier Robertson, nia l'existence d'un surplus et même l'équilibre du budget. Les résolutions Shehyn furent repoussées par 38 voix vontre 13. Cameron, votant avec la majorité, motiva son changement d'allégeance par l'affaire Riel. Il affirma que la population anglaise

de la province était unanime à réprouver la campagne de Mercier, dont elle commençait à suspecter le loyalisme.

La *Minerve* constata:

> *"Il est évident que M. Mercier va perdre l'appui de la masse des libéraux anglais de la province. Il l'aura richement mérité."*

Là-dessus on apprit la mort de la veuve de Riel, ce qui raviva la blessure dans tous les cœurs canadiens. La *Presse* écrivit:

> *"Tous les Canadiens français sentiront une haine plus vivace pour les bourreaux qui ont frappé deux victimes à la fois."*

Et elle promit l'affection et l'appui de la province de Québec aux enfants de Riel.[1]

Mercier revint à la charge, en juin, en réclamant l'amnistie pour les Métis. On lui opposa la même réponse: l'affaire est du ressort fédéral.

---

(1) *En 1936, nous fîmes à l'Ecole Normale Jacques-Cartier de Montréal une conférence sur les répercussions de l'affaire Riel dans la province de Québec. Une discussion s'ensuivit sur ce point: Qu'étaient devenus les enfants de Riel? Qu'était devenu, en particulier, son fils? Plusieurs vieux professeurs de l'Ecole prirent part à la discussion, entre autres M. Napoléon Brisebois, secrétaire de la Société Historique de Montréal. Les faits suivants semblent bien avoir été établis:*

Le fils de Riel fut élevé dans la province de Québec, sous le nom de Jean Monette. Honoré Beaugrand et le notaire Pelland, qui s'intéressaient à lui, le firent entrer à l'Ecole Normale Jacques-Cartier. Il montra peu de dispositions et partit au bout de quelques mois. C'était, malgré sa forte stature, un garçon lymphatique, peu intelligent et buveur. Il n'acheva point ses cours. Il mourut de tuberculose à Québec, ou dans la région de Québec.

D'autre part, au cours des débats sur le fonds de pension des instituteurs, Mercier fit une déclaration ambiguë, que l'on interpréta comme un vœu en faveur de l'enseignement primaire laïque. Les instituteurs possédaient un fonds de pension depuis 1856. En 1880, on avait admis le principe d'ajouter une allocation de la Province aux retenues opérées par les instituteurs sur leur traitement. En 1886, le projet du gouvernement renforça ce principe, en constituant une retraite aux instituteurs (à 56 ans d'âge et dix ans au moins de services). Aux yeux des ultramontains, cette mesure achevait de transformer les instituteurs en fonctionnaires; c'était un pas vers la main-mise de l'Etat sur l'Ecole, qui constituait, avec la franc-maçonnerie, l'obsession de Tardivel. Pour cette raison, le régime Ross-Taillon ne paraissait pas idéal au directeur de la *Vérité,* loin de là; mais Mercier et le parti libéral lui semblaient encore plus suspects. Aussi quand Mercier parut souhaiter une mesure plus complète que celle du gouvernement, le *Journal des Trois-Rivières,* le *Courrier du Canada* et la *Vérité* montrèrent les dents. Mercier offrit bien vite une mise au point. Il répéta ses propres termes du 22 janvier 1883: "N'oublions pas qu'une instruction athée peut faire des socialistes et des révolutionnaires, mais non d'honnêtes citoyens et des patriotes dévoués." Il ne dissipa qu'à demi la méfiance de Trudel et de Tardivel. Ce dernier en revenait à son souhait de mettre un ultramontain à la tête du mouvement national:

"Si les vrais conservateurs voulaient se réveiller, et ramener à la tête des affaires provinciales des hommes comme MM. de Boucherville et Angers, nous pousserions franchement à la roue.

"...Nous refusons de travailler à faire arriver M. Mercier au pouvoir à Québec, parce que nous voyons en lui

un partisan déclaré d'une funeste erreur en matière d'enseignement."

Dans le *Courrier de Saint-Hyacinthe,* de La Bruère, qui avait blâmé vigoureusement le cabinet fédéral à la mort de Riel, publia un éreintement de Mercier, traité d'ambitieux sans principes, "à la carrière parsemée d'inconséquences grossières, de contradictions flagrantes".

Mercier n'en reprit pas moins, à la belle saison, sa campagne d'assemblées. A la mi-juin, il convoqua une assemblée à Sainte-Marguerite, dans le comté très "bleu" de Dorchester. Le député Charles-Alexandre Lesage y vint, entouré de L.-G. Desjardins, Tarte, Thomas Chapais, Arthur Dansereau. Louis-Georges Desjardins se retrouvait avec Tarte, dont il s'était séparé pour ne pas combattre Chapleau, lors de la vente du chemin de fer du Nord. Du côté "national", Mercier était accompagné par François et Charles Langelier, François-Xavier Lemieux, Charles Fitzpatrick et Louis-Philippe Pelletier, ancien condisciple de Thomas Chapais auquel il avait disputé, au collège, les lauriers scolaires. Louis-Georges Desjardins, homme d'ordre, ne croyait pas à la sincérité de Mercier; il l'accusa carrément d'hypocrisie. Il cita des libéraux notoires, des Anglais, qui, tels Stephens et Whythe, n'avaient pas bougé en faveur de Riel; plus encore, à Ottawa, MacKenzie et Cartwright n'avaient-ils pas voté contre la motion Landry? Et Desjardins se plaignit que Mercier réservât ses foudres aux abstentionnistes bleus, sans attaquer les abstentionnistes rouges.

Mercier l'interrompit. S'avançant au bord de l'estrade, il renia les libéraux anglais qu'on venait de citer, et somma Desjardins de renier à son tour, aussi nettement, le député Lesage. Desjardins re-

fusa; la foule le hua et fit à Mercier une ovation triomphale. L'effet était écrasant pour ses adversaires.

Devant les Chambres, le gouvernement Ross présenta diverses mesures. L'une des plus importantes substituait des subsides en argent aux subsides en terre accordés à diverses compagnies de chemins de fer.

La Province avait accordé aux compagnies six millions d'acres de terre ainsi répartis:

1,800,000	*pour un*	*chemin de fer*	*de Matapédia au bassin de Gaspé*
850,000	"	"	*du Lac-Saint-Jean*
700,000	"	"	*de la région de la Rivière-Ouelle au Nouveau-Brunswick*
480,000	"	"	*reliant le chemin de fer des Piles à celui du Lac-St-Jean*
450,000	"	"	*de Hull au village Le Désert*
360,000	"	"	*de Québec à la Malbaie*
240,000	"	"	*de Louiseville à la rivière Mattawin*
208,000	"	"	*de Buckingham à Aylwin, comté d'Ottawa*
180,000	"	"	*de Saint-Jérôme à Sainte-Agathe*
120,000	"	"	*de la frontière au chemin de fer de Boston à Concord*
120,000	"	"	*de Marieville à Abbotsford*
80,000	"	"	*dans le canton de Wentworth*
80,000	"	"	*de Saint-Lin à Sainte-Julienne*
80,000	"	"	*du canton de Leeds, comté de Mégantic, au Grand-Tronc*
40,000	"	"	*de Saint-Félix de Va-*

			lois à Saint-Gabriel de de Brandon
10,500	"	"	*de l'Epiphanie à l'Assomption*

Le projet ministériel, parallèle à une mesure du cabinet fédéral, rachetait aux compagnies les terres dont elles étaient plutôt embarrassées, à raison de 70 cents l'acre: 35 cents payables comptant et 35 cents quand la Province, à son tour, réussirait à vendre ces terres.

L'opposition vit dans ce projet un instrument de pression électorale. La *Presse,* décidément antiministérielle (la *Presse* de Sénécal!) dénonça "l'achat en grand des comtés". D'après Mercier, les embarras financiers de la province provenaient de l'extravagante politique ferroviaire inaugurée sous M. de Boucherville. Un tel projet impliquerait un nouvel emprunt, et considérable. D'ailleurs, nombre de ces compagnies ont forfait à leurs engagements et perdu leurs droits. Si le gouvernement ferme les yeux, viole la loi, c'est bien pour protéger des favoris et pour exercer une pression électorale.

Flynn répondit à Mercier. Gagnon proposa, pour le compte de l'opposition, de réduire les subsides aux lignes indispensables, comme le chemin de fer du Lac-Saint-Jean et celui de la Rivière-du-Loup à Edmundston. Le projet ministériel fut voté par 38 voix contre 17. La dernière session de la législature était terminée; le lieutenant-gouverneur Masson prorogea le 21 juin. L'Orateur Wurtele fut nommé juge à Hull.

Devant les Chambres, au moins, le gouvernement Ross s'était fort bien tiré de la tempête Riel. Non seulement Garneau et Beaubien n'avaient pas

entraîné de collègues dans leur dissidence, mais ils rentraient eux-mêmes dans la majorité; au contraire, en face de "la phalange conservatrice plus compacte que jamais", les libéraux avaient perdu Cameron; et Stephens et Whythe restaient hésitants. La *Minerve* exulta:

"M. Mercier remporte une gigantesque veste à la place du portefeuille qu'il avait entrevu dans l'ombre de l'échafaud de Regina. Les larmes de crocodile qu'il a versées sur le cadavre de son frère Riel ne lui ont servi de rien. Il revient bredouille, comme il reviendra des prochaines élections."

Car il fallait préparer des élections.

* * *

Un événement éclatant s'était produit tandis que s'achevait la session parlementaire. Au consistoire du 7 juin, Mgr Gibbons, de Baltimore, et Mgr Taschereau, de Québec, furent élevés à la pourpre cardinalice. Il n'y avait encore eu qu'un seul cardinal en Amérique, celui de New-York; les deux nominations du 7 juin étant simultanées, Mgr Taschereau, premier cardinal canadien, pouvait être considéré comme le second en Amérique. Au consistoire du 13 juin, les évêchés de Montréal et d'Ottawa furent érigés en archevêchés.

Ottawa était la capitale fédérale. Montréal, la plus grande ville du Canada, était la pépinière de prêtres et de religieuses la plus féconde de tout le continent. Des Montréalais se demandèrent si cette reconnaissance de l'importance religieuse de la ville ne présageait pas la fondation d'une université indépendante. Sur ce point, ils se trompaient sans doute; les amis de Laval enregistraient comme un nouveau succès la nomination du cardinal Tasche-

reau. Mais l'événement dépassait en portée la querelle universitaire. Il consacrait aux yeux du monde chrétien l'importance du Canada, et de la province de Québec en particulier. D'ailleurs, si l'élévation du cardinal couronnait les démarches de prélats britanniques, l'érection d'un archevêché d'Ottawa couronnait les démarches persistantes de l'épiscopat canadien-français, solidement uni sur ce point. Le vicariat apostolique de Pontiac se rattachait à l'archidiocèse d'Ottawa, non à celui de Toronto. Il en serait tout probablement de même du vicariat apostolique du Témiscamingue, s'il se créait un jour. Rome s'en tenait au principe en vertu duquel l'Eglise universelle adapte sa discipline, dans les divers pays, à la langue et aux mœurs des fidèles. Et Mgr Duhamel, prudent et discret, en bonnes relations avec le gouverneur général et les ministres fédéraux, défendait les droits des Canadiens français dans les contestations ecclésiastiques.

Toute la province, qui depuis un an n'avait eu que des motifs de tristesse et d'indignation, se réjouit. Elle se réjouit de la promotion accordée à Mgr Fabre et à Mgr Duhamel, et bien plus encore de l'éminente dignité décernée à Mgr Taschereau. L'archevêque de Québec aurait siège et droit de vote au conclave!

Québec pavoisa spontanément. Le canon de la citadelle tonna. De tous les articles publiés alors, celui de Thomas Chapais n'est pas seulement le meilleur par la forme; il exprime fort bien la fierté de Québec, de la province, du pays même. Il évoque les débuts religieux de la colonie, Mgr de Laval dont la juridiction était contestée, et qui subit tant de tracasseries. Et il mesure le chemin parcouru:

"L'évêque de Québec n'est plus un pauvre vicaire

apostolique à qui l'on dispute sa juridiction, et qui doit lutter à la fois contre l'espace, l'ignorance et la barbarie. C'est un prince de l'Eglise, un des collaborateurs de cet illustre Sénat qui fait les papes sous l'inspiration de l'esprit divin, et qui, uni au Pontife Suprême, est l'administrateur et le directeur de l'empire spirituel du monde.

"C'est un grand spectacle que celui auquel nous assistons depuis trois jours... Le Canada, qui entre aujourd'hui dans le concert des grandes nations catholiques, donne en ce moment au monde l'exemple d'un pays où l'Eglise et la patrie célèbrent avec le même élan et le même enthousiasme un mémorable événement religieux.

"Honneur à Léon XIII qui nous a conféré cette gloire, dont le pur éclat rayonnera dans nos annales. Honneur à Mgr Taschereau, cardinal-archevêque de Québec, par qui nous vient cette faveur insigne, et dont le nom déjà historique acquiert un nouveau titre au respect de la nation canadienne. Honneur et reconnaissance à cette Eglise romaine, qui nous a enfantés à la vie religieuse, qui nous a servi de boussole lorsque les nuages de l'adversité assombrissaient notre horizon, et avec laquelle nous voulons rester perpétuellement et indissolublement unis, jusqu'à la consommation de nos destinées terrestres."

Une délégation d'échevins montréalais alla présenter les hommages de la ville au cardinal. Conduite par le maire Beaugrand, elle comprenait Grenier, Préfontaine et Beausoleil, au catholicisme presque aussi douteux que le sien. Taillon, Mercier, Stephens et McShane accompagnèrent cette délégation. Par contre, aux Trois-Rivières, le maire Malhiot fit rejeter une adresse de félicitations, ce qui provoqua mille commentaires et une grande excitation dans la cité de Laviolette.

Le corps législatif présenta une adresse au cardinal qui, dans sa réponse, insista sur les excellentes relations de l'Eglise et de l'Etat:

"Assez souvent, durant mes fréquents voyages à Rome,

j'ai eu l'occasion de m'entretenir avec de hauts personnages sur les rapports qui existent entre l'Eglise catholique et les autorités civiles, surtout dans cette province. Ils m'ont souvent exprimé leur admiration de la saine liberté et de la protection dont nous jouissons sous l'égide de l'Angleterre. Plusieurs d'entre eux ont manifesté le désir que cet état de choses fût le partage de toutes les nations chrétiennes. Ce qui les a surtout frappés, c'est cette superbe concorde qui fait la base de notre système d'éducation, dans lequel l'Eglise et l'Etat se prêtent un appui mutuel afin de former de bons chrétiens et de bons citoyens."

Les félicitations, les manifestations, les fêtes — enfin des fêtes! — se succédèrent pendant trois bonnes semaines. Le 29 juin, le comte Charles Gazzoli, superbe dans son uniforme de garde-noble avec un casque à panache noir, remit à Mgr Taschereau la calotte cardinalice apportée de Rome dans une cassette lamée d'or et d'argent. Encore ne faisait-il qu'annoncer pour le mois suivant la venue d'un ablégat pontifical qui apporterait la barrette. On fixa au 21 juillet les plus grandes fêtes, auxquelles la remise de la barrette donnerait lieu.

Il y eut toutefois un incident. Le gouvernement anglais hésitait à laisser connaître le concours apporté au projet cardinalice. La publicité comportait des avantages — auprès des Canadiens français — mais aussi des inconvénients — auprès des Anglo-protestants. Lord Salisbury écrivait à sir John: "Je ne m'opposerais pas — au contraire — à ce que les Canadiens français sachent qu'ils ont eu notre active sympathie dans cette affaire. Mais nous avons ici de bien curieuses gens, qui se scandaliseraient peut-être si vous entriez dans des détails. Et je ne crois pas que le duc de Norfolk tienne à ce qu'on discute publiquement son influence en quelque sorte occulte..."(1) Sir John et

ses collègues pesèrent-ils le pour et le contre, pour conclure à l'urgence de se concilier l'opinion canadienne-française, blessée par la pendaison de Riel? A la clôture de l'année scolaire de la succursale Laval, Chapleau prononça un discours, et il dit:[2]

"Ce n'est un secret pour personne, et c'est un sujet de légitime satisfaction pour tout le monde, que le Saint-Siège a reçu, dès l'hiver dernier, l'expression officieuse de la satisfaction qu'éprouverait le gouvernement de Sa Majesté si la haute dignité de prince de l'Eglise était conférée à Sa Grandeur Monseigneur Taschereau... Au mois d'octobre, on me demanda confidentiellement de faire faire des démarches pour obtenir le concours du gouvernement anglais auprès du Saint-Siège pour obtenir la nomination d'un cardinal canadien, dont il était question à Rome. Je n'eus pas la moindre hésitation à m'adresser à sir John-A. MacDonald pour lui demander son appui dans cette affaire, appui qui augmentait d'importance par le fait que sir John se rendait alors en Angleterre. J'en conférai longuement avec lui. Le premier ministre me dit alors que c'était une heureuse idée, que cette nomination ferait honneur au Canada, et ne pourrait qu'augmenter son importance aux yeux des autres pays... Je m'occuperai de cette question à Londres, ajouta-t-il. Au mois de décembre, j'écrivis à sir John, le pressant de nouveau d'activer les choses, et j'eus le plaisir d'apprendre que le meilleur vouloir et la plus précieuse coopération nous étaient acquis de la part de ceux dont nous recherchions le concours..."

On trouva Chapleau indiscret; d'aucuns lui reprochèrent d'exagérer son rôle, de se constituer un "capital politique" avec la nomination du cardinal Taschereau, de l'exploiter en faveur du gouvernement "pendard". Le *Star*, le journal protestant

1. *Documents remis par sir John à Mgr Taché. Copie authentique envoyée par Mgr Taché aux Jésuites, aux archives du Collège Sainte-Marie à Montréal.*
2. *La* Minerve, 26*juin* 1886. *Le texte figure aussi dans le recueil des discours de Chapleau publié en* 1887.

qui se piquait d'être le mieux renseigné sur les questions catholiques, interviouva Chapleau. Quelques démentis et mises au point s'entre-croisèrent; les faits rapportés par le secrétaire d'Etat restaient exacts.

Langevin avait fait accréditer Malhiot et Bourbeau par le Foreign Office lors de leur mission en faveur de Mgr Laflèche. Chapleau avait fait intervenir le même Foreign Office en faveur de Mgr Taschereau. La démarche patronnée par Langevin avait échoué; la démarche sollicitée par Chapleau avait réussi. Comment ne pas considérer l'élévation de l'archevêque de Québec comme une victoire pour le camp de Laval? Le cardinal compléterait-il cette victoire en obtenant du Saint-Siège la mission définitive de régler l'affaire des biens des Jésuites? Un ancien recteur du collège Sainte-Marie, le Père Lopinto, Napolitain d'origine, de teint, de caractère, rentré dans son pays natal pour raisons de santé, s'employait à l'empêcher. Il sonda les cardinaux, les prélats romains. A son tour, Mgr Jacobini aborda la question auprès du Saint-Père. Léon XIII lui répondit: "Les Jésuites du Canada font la guerre à l'Université Laval, et par là au Saint-Siège, qui la soutient pour avoir unité d'enseignement catholique. Je n'en suis pas content. Laval a consenti de grands sacrifices. Elle a envoyé des professeurs se former ici, sous Mgr Satolli (grand théologien et ami du Pape)... Pourquoi attaque-t-on la doctrine de Laval? Si elle est fausse, mauvaise, qu'on le dise et qu'on le prouve... Mais quant aux biens des Jésuites, c'est une autre affaire. Les Jésuites ont de grandes raisons, au moins d'équité, et le Saint-Siège en tiendra compte, certainement. Ce n'est pas moi qui les en priverai, si les Biens sont rendus. J'aime la Compagnie de Jésus qui m'a instruit, élevé. Je veux qu'elle pros-

père... C'est le Saint-Siège qui fera le partage des Biens. Laval ne fera pas ce qu'elle veut."[1]

"C'est le Saint-Siège qui fera le partage des Biens..." Voilà qui apportait dans le débat un élément nouveau, et de poids. Le Père Lopinto l'écrivit tout de suite à ses confrères du Canada.

Dans tout cela, un autre événement passa presque inaperçu: le départ du premier train direct de Montréal pour Vancouver, le 28 juin 1886. Le Pacifique-Canadien, dès le calme rétabli dans l'Ouest, n'avait pas perdu de temps. Le 7 novembre, tandis que la province de Québec n'entretenait qu'une pensée: empêcher la pendaison de Riel, Donald Smith avait posé le dernier boulon, dans les montagnes Rocheuses. L'entreprise ainsi menée à bien — l'une des plus grandes du siècle — consacrait, malgré tant de forces centrifuges, l'unité politique et économique du Canada. Le train du 28 juin emmenait cent cinquante passagers; le premier train de marchandises partit le 6 juillet. La *Minerve* écrivit: "Il est regrettable qu'un aussi grand événement n'ait pas été célébré de façon convenable."

* * *

Le gouvernement provincial n'avait pas annoncé la date des élections, mais on les croyait très prochaines; et de peur que le gouvernement ne les brusquât, l'opposition se mit tout de suite en campagne; ou plutôt, elle poursuivit et intensifia la campagne qui durait depuis l'assemblée du Champ de Mars, depuis la mort de Riel.

1. *Lettre du P. Lopinto au Père Joseph Grenier, du 14 juillet 1886, aux archives du Collège Sainte-Marie, à Montréal.*

A la fin de juin se tint à Montréal une grande convention des clubs libéraux, réunissant de cinq à six cents délégués. L'élan était, sans contredit, de leur côté. Trudel le constata: "En abdiquant tout rôle national, les conservateurs ont abandonné aux libéraux, sans ombre de contestation, le noble et salutaire devoir de sauver leur nationalité en glorifiant leur parti."

A la même heure, Mercier publia un manifeste-programme. En voici les passages essentiels:

"...La situation est d'une triste simplicité.

"Notre province n'est plus respectée comme elle l'était naguère, parce que la majorité de ses représentants n'a malheureusement pas défendu son honneur, l'a sacrifié à l'esprit de parti. Les finances sont délabrées, et les déficits annuels paralysent le développement de ses ressources et compromettent son avenir; une dette énorme, née en l'espace de dix ans, absorbe le plus clair de ses revenus pour le service de ses intérêts annuels.

"Cette situation presque désespérée exige un remède prompt et énergique; et ce remède est l'union de tous les bons citoyens sans distinction de races ou de croyances.

"C'est la division, née de l'esprit de parti, qui a fait le mal; c'est l'union, née du patriotisme, qui le réparera.

"Après consultation entre un grand nombre de personnes honnêtes et éclairées, divisées jusqu'à ce jour en politique, il a été jugé opportun de convenir des bases sur lesquelles cette union si désirable peut s'opérer..."

Et voici le résumé du programme:

Considérant que le pouvoir fédéral, dont l'attitude a été si odieuse dans l'affaire Riel, empiète d'année en année sur l'autonomie de la province; et que nous voulons à Québec un véritable gouvernement, non un bureau aux ordres d'Ottawa;

1°—*Maintien énergique de l'autonomie provinciale contre toutes les atteintes, directes ou indirectes.*

2°—*Décentralisation à tous les degrés, et extension des pouvoirs municipaux.*

3°—*Maintien de toutes les garanties, religieuses et autres, sur lesquelles est fondé notre système d'enseignement public. Direction pratique de l'enseignement dans la voie des études agricoles, techniques et professionnelles.*

4°—*Respect et protection à tous les droits des minorités.*

5°—*Adoption immédiate des moyens énergiques propres à améliorer la situation financière et à éviter la taxe directe.*

6°—*Economie des deniers publics. Arrêt des dépenses d'immigration et d'administration non indispensables, pour augmenter d'autant les octrois de colonisation. Réforme du système de comptabilité ministérielle, qui a donné lieu à tant d'abus.*

7°—*Amendement des lois et règlements sur les terres de la Couronne, dans un sens favorable aux colons.*

8°—*Meilleure réglementation du travail.*

9°—*Réforme judiciaire, afin de rendre les procès moins longs et moins coûteux.*

Le manifeste-programme de Mercier parut dans la *Presse* du 30 juin, avant d'être communiqué à la *Patrie,* ce qui fit bougonner Beaugrand. La *Presse* approuvait d'ailleurs le programme:

"Nous n'éprouvons aucune hésitation, et aucun patriote n'hésitera, croyons-nous, à y adhérer... M. Mercier prend l'engagement solennel d'être fidèle à ce programme d'union patriotique. Nous acceptons sa parole avec confiance. Les libéraux seront d'accord avec nos amis pour le mettre résolument en pratique, sans en dévier et sans le dépasser, dans la Chambre prochaine. D'ailleurs, nos amis seront là; et s'il y a dans la nouvelle Chambre, comme nous y comptons bien, une forte majorité de patriotes, il y aura toujours assez de conservateurs dans cette majorité pour nous garantir contre des

fautes que nous n'avons aucune raison de prévoir et que nous aurons toujours le moyen d'empêcher."

Qu'allaient répondre les conservateurs nationaux?

Le *Journal des Trois-Rivières* déclara que le manifeste de Mercier, d'une médiocrité humiliante, portait le cachet de la fourberie libérale. Ce n'est, dit-il, qu'une revendication maladroite de doctrines pernicieuses. Gédéon Désilets prétendait critiquer de son propre chef, sans consulter son évêque, mais personne ne le crut. Par contre, Trudel et Tardivel, inflexibles sur la question Riel, se trouvaient entraînés, malgré leurs répugnances, à l'alliance avec Mercier. Désilets ayant supposé que les prêtres, fondateurs et lecteurs de *L'Etendard,* ne suivraient pas leur journal, Trudel put affirmer que sur trois cents prêtres qui avaient contibué à la fondation de *L'Etendard,* "il n'y en a que quatre qui aient fait connaître leur dissentiment sur notre attitude vis-à-vis le gouvernement local; quant à notre politique vis-à-vis le fédéral, ceux qui ont déclaré différer avec nous ne s'élèvent même pas à ce nombre." Trudel reprochait encore au gouvernement Ross de vouloir substituer l'Etat à l'initiative privée — c'est-à-dire aux Sœurs — dans l'administration des asiles d'aliénés.

Tardivel, lui, était toujours hanté par le spectre de l'enseignement laïque, dont on attribuait le désir aux libéraux, et à bien des conservateurs tièdes en religion. Un de ses disciples fit alors paraître une brochure intitulée "L'Education, ou la grande question sociale du jour", qui reprochait au Conseil de l'Instruction publique son esprit moderniste et le choix de livres écrits par des laïcs au détriment des livres écrits par les Frères. D'après cette brochure, le Conseil de l'Instruction publique

entretenait l'état d'esprit exprimé par la déclaration Mousseau du 23 décembre 1882, qui traitait le clergé, en matière d'enseignement, comme l'auxiliaire — très précieux, sans doute, et très respecté, mais l'auxiliaire seulement — de l'Etat. Or le Comité catholique du Conseil de l'Instruction publique était composé, pour moitié, des évêques de la province. Si leur doctrine n'offrait pas à Tardivel toutes les garanties désirables, on imagine les hérésies que Mercier, chef d'un parti allant de *L'Electeur* à la *Patrie*, pouvait incarner à ses yeux. Mercier sourcillait quand Tardivel le pressait de répudier les deux mesures selon lui les plus odieuses du gouvernement Ross: la loi des asiles, et la loi qui "sous prétexte de leur accorder un fonds de pension, tend à transformer les maîtres et maîtresses d'école en fonctionnaires de l'Etat".

Seulement il y avait l'affaire Riel. Tardivel voulait exiger des candidats une promesse écrite et solennelle d'employer toute leur influence, aux élections fédérales suivantes, contre l'orangiste — franc-maçon — assassin de Riel, John-A. MacDonald. Cela conduisait bien au "parti national" de Mercier.

La *Justice*, qui avait d'abord distingué entre les responsabilités des deux gouvernements, celui d'Ottawa et celui de Québec, se laissa aussi entraîner à l'alliance avec Mercier. Le plus décidé du groupe était Louis-Philippe Pelletier.

Mais toute la presse anglaise se montrait hostile. Le *Witness*, théoriquement libéral, combattait la campagne de Mercier par fanatisme de race et de religion. Restait le *Post*, organe des Irlandais catholiques. Son rédacteur en chef, Cloran, était tout dévoué à Mercier et lancé à fond dans le mouvement national; mais le *Post* appartenait à l'entre-

preneur J.-P. Whelan. Or Whelan construisait le Palais de Justice de Québec. Il sollicitait des avances du Trésor et diverses faveurs. On lui mit le marché en main. Il congédia Cloran, et le *Post* lâcha le mouvement national. La campagne de Mercier, presque sans appui du côté anglo-canadien, allait accentuer, par la force des choses, son caractère nationaliste canadien-français.

Quant à la presse ministérielle, de la *Minerve* au *Canadien,* sa tactique était toute tracée: représenter le "mouvement national" comme une reconstitution du parti rouge, sous le masque d'une croisade patriotique. Et dénoncer, comme trois ans plus tôt lors de la fameuse assemblée de Saint-Laurent, l'alliance "monstrueuse" des castors et des libéraux.

Avant d'annoncer la date des élections, le ministère voulut tenter une réconciliation avec l'élément castor, en appelant dans le cabinet le juge Angers, ou le juge Mathieu, ou le juge Routhier. Pagnuelo, intime de Taillon, s'entremit en faveur de ce projet. Il pria les chefs ultramontains ses amis, Beaubien, de Boucherville et Trudel, de ne pas étendre au cabinet provincial l'hostilité déclarée au cabinet fédéral. "Que diable! dit-il, les deux têtes du gouvernement de Québec, Ross et Taillon, sont des nôtres, même si l'exercice du pouvoir les a contraints à des concessions, à des prudences!" Mais il échoua devant l'inflexible Trudel: Pas de conciliation avec les amis des pendards!

La *Justice* approuva cette résolution (22 juin):

"L'air est plein de rumeurs. On parle de rapprochements, de conciliation, d'offres de portefeuilles. Nous tiendrons pour immorale et inacceptable toute combinaison qui n'aurait pas pour base une entente commune et

bien arrêtée d'arriver, par tous les moyens légitimes, au renversement du gouvernement fédéral, et au châtiment des méfaits politiques de ces messieurs de la corde à Ottawa!"

De sorte que la campagne électorale opposa ces deux groupes: du côté de l'offensive, conduite par Mercier, les libéraux canadiens-français, les conservateurs nationaux séparés de leur parti par l'affaire Riel, les ultramontains de Trudel et de Tardivel, et le journal populaire la *Presse;* du côté de la défensive, conduite par Taillon, le gros des conservateurs, les ultramontains de la région triflu-vienne toujours unis autour de leur évêque, et la sympathie de la minorité anglaise.

Mercier tint une assemblée à Saint-Hyacinthe, le 21 juin. Il fut reçu par le maire Casimir Dessaulles, et entouré par un état-major libéral: François Langelier, François-Xavier Lemieux, Marchand, Jules Tessier, Ernest Tremblay. Mais la véritable ouverture de la campagne électorale se fit à Sorel, le 6 juillet.

L'assemblée de Sorel réunit des chefs libéraux: Laurier, Mercier, Poirier, David, Pacaud, Wilfrid Prévost, et des conservateurs nationaux: Georges Duhamel, le député Bergeron, les sénateurs Bellerose et Guévremont. Il faisait beau, et tous ces orateurs vinrent de Montréal par bateau. Laurier et Bellerose sur la passerelle du capitaine, Mercier, Duhamel et Bergeron accoudés à la rambarde sur le gaillard d'avant, scellèrent officiellement l'union nationale. Arrivés en vue du débarcadère, où des notabilités sorelloises les attendaient, les deux groupes ne se scindèrent pas, comme ils eussent fait autrefois. A l'assemblée, tenue en plein air, Laurier et Mercier parlèrent pendant plus d'une heure chacun, ce qui laissa peu de temps aux autres. Ils abor-

dèrent directement l'affaire Riel; et Mercier proclama l'alliance, née de ce drame, entre adversaires d'hier:

"Nos malheurs ont commencé le jour où les patriotes se sont tourné le dos. Il n'y a pas de différence entre un conservateur honnête et un libéral honnête. L'esprit de parti a fait tout le mal: réunissons-nous maintenant à l'ombre du drapeau national. S'il y a des pendards à Ottawa, il y en a aussi à Québec. Il faut des patriotes partout, et surtout à la Chambre... Ce n'est pas le chef du parti libéral qui parle, mais un Canadien qui donne la main à ses adversaires d'hier."

Bellerose, Bergeron et Duhamel approuvèrent Mercier, acceptèrent sa main tendue. Le vieux sénateur Bellerose fut même un des plus ardents.

L'alliance nationale ainsi scellée, Mercier se lança dans une campagne à fond de train, qui devait durer trois mois et demi, puisque les élections ne furent fixées qu'au 14 octobre. On fit trêve seulement pour les fêtes cardinalices de Québec, le 21 juillet.

L'ablégat pontifical chargé de remettre la barrette cardinalice à Mgr Taschereau était arrivé à Québec le 18. Les quatre archevêques du Canada: Mgr Lynch, de Toronto, Mgr Taché, de Saint-Boniface, Mgr Fabre, de Montréal, et Mgr Duhamel, d'Ottawa, vinrent à Québec pour les fêtes. On y vit aussi Mgr Grandin, Mgr Langevin, Mgr Antoine Racine, Mgr Dominique Racine, Mgr Moreau, Mgr Gravel, Mgr Lorrain et plusieurs évêques de l'Ontario et des provinces Maritimes. Archevêques, évêques, vicaires généraux, chanoines en rochet, participèrent à la grande procession qui défila sous une série d'arcs de triomphe. Avec eux défilèrent les sociétés nationales, les corporations, les congrégations, les conseillers municipaux, la

presse, le collège des médecins, la chambre des notaires, le barreau, l'Université Laval, les députés, les conseillers législatifs, les juges, des sénateurs et députés fédéraux. Auprès de François Langelier, en redingote et chapeau haut de forme, marchait Beaugrand, en toge de soie bordée d'hermine, vêtement de cérémonie que le maire de Montréal arborait dans les très grandes occasions. Les Québécois, vexés, réclamèrent pour leur maire un costume aussi beau que celui du maire de Montréal. La voiture du cardinal ne pouvait plus contenir les gerbes accumulées.

Cinquante mille personnes participèrent aux fêtes. Il y eut une grand'messe, un Te Deum, un banquet de cinq cents couverts (et parmi les convives, J.-J. Ross, Taillon, Chapleau, Laurier, Jean Blanchet, Lynch, François Langelier, P.-B. Casgrain, Guillaume Amyot). Le soir, le cardinal et sa suite assistèrent au feu d'artifice tiré sur la terrasse. Les plus belles résidences restèrent illuminées toute la nuit; on remarquait celles du juge Taschereau, de sir Narcisse Belleau, d'Hector Langevin, de François-Xavier Lemieux, d'Owen Murphy — et même celle de Tardivel!

L'Electeur du lendemain signala que le clergé du diocèse des Trois-Rivières n'avait eu à la fête que deux représentants, dont le vénérable M. Boucher, curé de Louiseville. Mais cette quasi-abstention — ni la belle toge du maire Beaugrand — n'atténuait pas le succès, le triomphe de Québec. Car c'était bien l'archevêque de Québec, le diocèse de Québec, la ville de Québec, qui se trouvaient élevés, de manière éclatante, au-dessus des autres évêques, des autres diocèses, des autres villes. Dans sa rivalité avec Montréal, Québec avait perdu bien des joutes, surtout dans le domaine économique;

mais elle prenait d'un coup sa revanche, dans le domaine spirituel. Les Québécois, aristocrates de la province, considèrent un peu les Montréalais comme des parvenus. Montréal accapare les bureaux du Grand-Tronc, les élévateurs à grain, soit; Québec a l'Université — la seule université catholique! — Québec a le cardinal, primat du Canada! Les transparents tendus en travers de la Grande Allée proclament: "Rome et Québec!" Et parmi les commentaires des journaux, sous la plume de Tarte comme sous la plume de Thomas Chapais, revient cette exclamation comme un leit-motiv: "Québec est fier!"

"Québec est fier! écrit Tarte:

"Québec qui a été et restera le boulevard de la foi en Amérique, Québec qui a été l'honneur du drapeau français, a vu dans ses murs, le 21 juillet, le délégué du Saint-Siège, les archevêques, les évêques, les prêtres, les habitants, les dignitaires et les hommes principaux des différentes races du pays. Ils sont venus s'incliner devant Son Eminence le cardinal Taschereau..."

Après la trêve en l'honneur du cardinal — ou en l'honneur de Québec — la campagne électorale reprit, avec un épisode sur le terrain fédéral.

Pierre-Basile Benoit, député de Chambly aux Communes, s'était fait nommer surintendant du canal de Chambly. Il fallut le remplacer; et l'élection fut fixée au 30 juillet. Les conservateurs présentèrent Isaïe Jodoin, les libéraux présentèrent Raymond Préfontaine; et cette élection fédérale se trouva englobée dans la campagne provinciale, dont elle fut le galop d'essai. Mercier seconda Préfontaine.

Le jour de la présentation des candidats, le 23 juillet, Laurier et Chapleau se trouvèrent opposés,

à Longueuil. Laurier ne voulut parler que de l'affaire Riel, dans ce comté "si patriote en 37", sur "ce sol classique de la liberté canadienne". Pendant que Chapleau prononçait son discours, des électeurs, au milieu des hourrahs, lui mirent un grand portrait de Riel sous le nez; d'autres lui lancèrent des morceaux de corde. Chapleau n'aurait pu achever sans l'intervention de Laurier, s'avançant sur l'estrade: "Je considérerai comme une insulte à moi-même tout ce que vous ferez pour empêcher M. Chapleau de parler."

Le *Journal des Trois-Rivières* soupçonna, derrière Préfontaine, "la petite phalange rouge de la *Patrie";* mais Trudel, tout en déclarant qu'il eût préféré un conservateur national, soutint Préfontaine. La *Presse* (de Sénécal!) le soutint aussi.

Jodoin fut surtout aidé par Tassé et par Cornellier (qui, au lendemain du 16 novembre, paraissant avec Mercier et Bergeron sur les marches de l'Hôtel de Ville de Montréal, s'était écrié: "Les députés de Québec sont tenus de venger ce crime!") mais trois de leurs anciens camarades de combat, Bergeron, Duhamel et Louis-Philippe Pelletier, firent campagne pour Préfontaine. Ces conservateurs notoires marchaient la main dans la main avec Mercier. L'ardeur de Duhamel, la réelle valeur de Pelletier, l'aplomb de Bergeron — député populaire, surnommé dans son comté "le Beauharnois Boy" — enfin l'approbation de Bellerose et de Trudel, apportaient à Mercier un renfort considérable et lui conféraient bien titre et fonctions de chef national. La *Minerve* exhiba des textes du *Temps,* le journal éphémère de Mercier, qui, le 13 septembre 1883, par exemple, avait tracé ce portrait du gros Bergeron: "Ignorant comme une buse, effronté comme un page, ce curieux indigène

n'hésite jamais à se faufiler dans les assemblées publiques, parmi les hommes de valeur, dans le but de passer pour quelque chose. Il affirme à tout hasard des absurdités que les compères lui soufflent à l'oreille..." La *Minerve* rappelait aussi à Trudel, périodiquement, la conférence de Mercier sur Laberge, du 10 décembre 1884: "L'école politico-religieuse, voilà l'ennemi..."

Bergeron passa outre en riant. Trudel but le calice, offrant son sacrifice à Dieu et à la patrie. Le curé Tassé, de Longueuil, frère du curé Tassé de Sainte-Scholastique, et comme lui ultramontain combatif, fit campagne ouverte pour Préfontaine. Celui-ci fut élu. C'était un siège gagné. Cependant Trudel jugea la majorité insuffisante, et *L'Etendard* dénonça comme traîtres à leur race les partisans de Jodoin.

Chapleau, interrogé par le *Star*, attribua en partie la défaite à une vengeance des castors, furieux des services qu'il avait rendus à la cause de Laval, contre Victoria, furieux de leurs défaites à Rome, auxquelles lui, Chapleau, se glorifiait d'avoir contribué.

Quoi qu'il en fût, l'élection fédérale de Chambly stimulait les "nationaux" dans la campagne provinciale, déclenchée de Hull à Gaspé. Pacaud était l'organisateur-trésorier des nationaux. Tarte fut l'organisateur-trésorier des ministériels. Tarte et Thomas Chapais cherchèrent à détacher les ultramontains des libéraux. Le *Canadien* et le *Courrier du Canada,* discernant des tendances révolutionnaires dans le mouvement national, brandirent de nouveau les mandements, les circulaires ou déclarations des évêques. Thomas Chapais, dans le *Courrier du Canada,* rappela aux castors qu'en vertu du Programme Catholique de 1871, entre un

candidat libéral et un conservateur indésirable, on devait, non pas voter pour le libéral, mais s'abstenir. Au temps du Programme, dit-il, en cas de dissentiment sur un point ou sur un homme, on restait tout de même conservateur avant tout. On aurait eu honte de préparer les voies au régime des Mercier, des Laurier et des Laflamme.

Mais Mercier était lancé à fond de train, lancé à la conquête de sa province. Chaque jour le voyait dans une nouvelle paroisse, chaque semaine dans un nouveau comté. Ses lieutenants, épuisés, se relayaient, prenaient du repos. Son cocher, courbaturé, n'en pouvait plus; lui, résistait aux déplacements, au surmenage des cordes vocales, aux rasades de cidre, aux tournées de whisky. Il brossait sa moustache d'un revers de main, saisissait sa valise bourrée de papiers, et préparait en voiture de nouveaux discours. Il lançait des défis au premier ministre. Il apparaissait à l'improviste dans les piques-niques organisés par ses adversaires; souvent même, il arrivait avant eux sur le terrain qu'ils avaient loué. La jeunesse le suivait — la jeunesse hantée par la vision d'un Canadien français au gibet. Des adolescents, brisant leurs traditions de famille, adhérèrent au parti libéral, définitivement, en haine des "assassins de Riel". D'après la presse conservatrice, Mercier traînait avec lui une troupe de braillards, individus louches recrutés dans les tripots, chargés de l'applaudir, de le porter en triomphe, et d'imposer silence à ses adversaires. C'est qu'en bien des endroits, en effet, les candidats conservateurs ne purent parler. On leur lançait des bouts de corde; on les sommait de désavouer les "assassins de Riel".

Tarte, Tassé, Thomas Chapais, Louis-Georges Desjardins, soutinrent vainement l'ordre social.

Les bleus étaient acculés à la défensive. Leurs meilleurs combattants furent Cornellier et Leblanc, que *L'Electeur* appelait "les deux engueuleurs du parti bleu", et surtout Taillon.

A Montréal, Taillon seul faisait tête. Il se démenait tant que sa longue barbe en tremblait. Encore sa situation personnelle était-elle épineuse, car il se trouvait aux prises, dans Montréal-Est, avec David, qui soulevait les patriotes. Pagnuelo, chauve au front large, au menton volontaire, soutenait parfois son ami Taillon. Mais Louis-Philippe Pelletier l'attaquait, ardent, acharné, pathétique. Un jour, sur l'estrade, il prit Taillon par le bras pour l'adjurer de blâmer l'exécution de Riel.

Les ultramontains se divisaient, avec Pagnuelo dans un camp et Trudel dans l'autre. *L'Etendard* reprochait de plus belle au gouvernement sa loi des asiles, à laquelle il attachait une importance démesurée, une importance de symbole. Les Sœurs de la Providence n'admettaient pas une loi infirmant leur contrat en cours ;et leur avocat était le jeune Gustave Lamothe, associé de Trudel. Dès le vote de la loi, la Sœur Saint-Amable, Supérieure générale, et la Sœur de l'Immaculée-Conception, Secrétaire générale, avaient protesté auprès du Conseil des ministres. Puis, le moment venu d'appliquer la loi, les incidents s'étaient multipliés entre les Sœurs et le bureau médical. Le 24 août 1885, un notaire signifia, au nom des religieuses, un protêt régulier aux membres de ce bureau. Ceux-ci insistèrent, invoquant la loi; mais la loi ne peut guère contre la résistance d'une communauté de femmes. Les incidents furent quotidiens. Les membres du bureau médical interdirent aux Sœurs de recevoir des aliénés en leur absence; les Sœurs passèrent outre. On se bombarda de rapports, de ré-

clamations, de mises au point. Après plus d'un an de ces hostilités, le bureau médical renonçait, la loi restait inopérante. Et *L'Etendard,* soutenant les Sœurs, tournait ces incidents contre le gouvernement Ross. Pour faire lâcher prise à Trudel, ou simplement pour le ridiculiser, Tarte, dans le *Canadien,* fit allusion à ses déboires conjugaux. Louis-Philippe Pelletier secourut Trudel en lançant, dans la *Justice,* des allusions analogues à l'adresse de Tarte. L'article, intitulé "Les reptiles de la presse", n'était pas signé. Tarte fit irruption au bureau de la *Justice,* pistolet en main, et cherchant l'auteur de l'article pour lui fraca... ca... casser la tête! Par bonheur, Pelletier n'était pas là. Un jury d'honneur arrangea les choses, et le directeur du *Canadien* reçut le surnom de Pistolet-Tarte, qui lui resta quelque temps.

Mais Trudel et Pelletier, *L'Etendard* et la *Justice,* n'étaient pas seuls à encourager la résistance des Sœurs. Mgr Laflèche et d'autres membres de l'épiscopat, en particulier Mgr Moreau, de Saint-Hyacinthe, rejetaient aussi la loi des asiles et approuvaient les Sœurs. Et les libéraux — ou les nationaux — invoquaient, dans l'affaire des asiles, le témoignage des évêques, qu'ils récusaient dans l'affaire Riel. Le gouvernement Ross allait-il perdre l'appui de l'épiscopat?

Le premier ministre se défendit de transgresser la volonté des évêques. Il se fit délivrer par le cardinal Taschereau (14 septembre 1886) une sorte de certificat: la loi des asiles de 1885 ne viole pas les immunités ecclésiastiques, et la loi concernant le fonds de retraite des instituteurs ne recèle aucun principe condamnable. La thèse condamnée par le Syllabus, dit le cardinal, est celle qui attribue à l'Etat la direction exclusive de l'enseignement;

mais il ne faut pas en conclure que l'Etat doit se désintéresser de l'Ecole. Et de rappeler l'admiration des autorités romaines pour le système d'enseignement de la province.

Ross fit publier cette réponse, en ajoutant, par l'intermédiaire du *Journal des Trois-Rivières,* qu'il modifierait la loi des asiles si les évêques le désiraient. Et le *Canadien* affirma (15 septembre) : "Comme par le passé, l'épiscopat est avec nous, parce qu'Il sait que notre parti représente les traditions de respect des droits de l'Eglise qui nous ont toujours guidés." Ce que la presse libérale et conservatrice-nationale contesta comme une imposture, doublée d'une profanation.

Un autre organe "castor", le *Nouvelliste,* suivait la même voie que le *Journal des Trois-Rivières,* et restait absolument bleu. Les libéraux le neutralisèrent par une manœuvre audacieuse. Des affidés montrant patte blanche, ou plutôt bleue, se firent embaucher à la rédaction, gagnèrent l'associé d'Eugène Rouillard, et insérèrent des articles anodins, inoffensifs, au lieu des articles combatifs du rédacteur en chef. Une semaine avant l'élection, l'escamotage était complet: Rouillard quittait la place dont l'ennemi s'était rendu maître. Il comptait en appeler aux tribunaux, mais d'ici là vendanges (électorales) seraient faites. Le *Nouvelliste* mourut de ce coup, peu après les élections, à l'âge de dix ans.

Les ultramontains se divisaient, un assez grand nombre suivant Trudel et *L'Etendard.* Quelle serait l'attitude des conservateurs qui avaient voté la motion Garneau et refusé d'appuyer la motion Bernatchez, refusé de rendre le gouvernement provincial solidaire du fédéral? Louis Beaubien (Hochelaga), Garneau (Québec-Comté), Beauchamp

(Deux-Montagnes) et Larochelle (Dorchester) ne voulaient ni se rallier tout à fait au gouvernement Ross ni adhérer au parti national et accepter Mercier pour chef. Louis Beaubien avait décliné l'invitation des nationaux d'intervenir en faveur de Préfontaine dans l'élection de Chambly. Par contre, A.-G. Bourbonnais, dans Soulanges, se présentait comme "national"; Georges Duhamel dans le comté de Laprairie et Louis-Philippe Pelletier dans celui de Témiscouata étaient très engagés dans le parti national, avec Mercier pour chef et les libéraux pour soutien.

Beaubien fut approuvé par le député fédéral de son comté, Alphonse Desjardins, mais blâmé et même combattu par Georges Duhamel. Sa première assemblée rue Saint-Laurent, le 12 août, hachée par les cris de "Pendard!" et le chant de la Marseillaise, se termina par une bagarre. Le jeune avocat libéral Rodolphe Lemieux fit ses débuts à cette assemblée. Les libéraux et les conservateurs, chacun de leur côté, opposèrent un candidat à Beaubien. Cela divisait les voix conservatrices, et Beaubien, qui représentait le comté depuis la Confédération, se retira.

Comme il est humain, les ministériels ressentaient moins l'opposition naturelle des libéraux que la "félonie" des conservateurs nationaux. Contre ces "traîtres", ils bandèrent leurs forces. Pierre Garneau surtout, ancien ministre du cabinet de Boucherville, était à leurs yeux un déserteur; et les conservateurs d'Ottawa ne lui pardonnaient pas sa motion de blâme contre le gouvernement fédéral, présentée à la Législative. Chapleau et Tarte jugeaient expédient d'oublier; mais Caron, en froid avec Garneau, insista et emporta la décision. Il fit opposer à Garneau dans Québec-Comté, un fort

candidat, Thomas-Chase Casgrain, et dit, à l'assemblée conservatrice où cette décision fut prise: "Je ferai tout ce qui est humainement possible pour assurer le succès de mon ami M. Casgrain." On n'épargna rien pour faire battre Pierre Garneau; on y dépensa, de l'aveu de Tarte, plus de dix mille dollars. Landry parla en faveur de Tom-Chase Casgrain.

Mais Mercier, au pas de charge, de comté en comté, marchait de succès en succès. Il parla dans quatre-vingt-dix assemblées. Partout on criait le nom de Riel. Les ministériels publièrent une brochure intitulée "Le gouvernement de l'honorable J.-J. Ross et sa politique d'économies et de progrès", où l'on répétait que le gouvernement Ross avait tari les déficits annuels. Mercier contesta cette affirmation, comme il avait fait en Chambre. Mais la plus grande partie de ses discours était consacrée à l'affaire Riel — le "feu de paille" qui embrasait la province depuis plus d'un an! A l'évocation des refus de Chapleau et du gibet de Regina, la voix de Mercier tremblait de colère, et ses auditeurs revivaient le drame historique — les flaques de sang, le simulacre de tribunal, les ministres inexorables, la potence — jusqu'à l'hallucination. La campagne atteignit une violence inouïe: partout des bagarres, des yeux pochés, des assommades. Quelques fauteurs de désordre se mêlèrent aux "patriotes". On promenait le drapeau tricolore au chant de la Marseillaise; ça et là, des conservateurs notoires furent assiégés dans leur maison, sommés de renier leurs chefs, et molestés. Le whisky coulait ferme, à cette époque, en période électorale, ce qui aggravait les choses. Le clergé s'effraya: la loi des asiles lui parut moins dangereuse que le chant de la Marseillaise. Tarte, plus églisier que jamais, put écrire dans le *Canadien*:

"La hiérarchie catholique ne prend pas une part active aux élections; mais ses sympathies connues, son opinion exprimée dans les limites de sa dignité, sont pour l'électeur autant de phares lumineux sur lesquels il aime à diriger sa marche. Les passions ont de la puissance, mais la réflexion a invariablement son tour. L'électeur ne peut pas manquer de se dire en lui-même que le parti en faveur duquel l'Episcopat est unanime doit offrir nécessairement de sérieuses garanties."

Mercier parut à Montréal-Est, où David, secondé par les jeunes avocats libéraux comme Calixte Lebeuf et Rodolphe Lemieux, se battait contre le plus brave des chefs conservateurs: Taillon. Mercier arrivait à Montréal-Est, le quartier populeux et frondeur funeste à Georges-Etienne Cartier, à l'issue d'une étourdissante randonnée à travers la province. Il avait un élan, une assurance, un ton de victoire. Les jeunes gens le suivaient toujours, fourbus, un éclat de fièvre dans les yeux. Cette campagne devait laisser une forte empreinte sur toute la génération qui entrait alors dans la vie active. Mercier n'en appelait pas aux libéraux, mais aux "patriotes". Au marché Papineau, David répéta: "Je ne suis pas le candidat des libéraux, mais celui de tous les patriotes." David manquait de puissance, mais il brûlait de foi patriotique. Il évoquait les grands ancêtres — ceux de 37.

Aux yeux des Anglais aussi, cette campagne rappelait les jours de 1837. Des journaux ontariens rapprochèrent Mercier de Papineau, et le menacèrent d'un sort analogue. A Montréal même, la *Gazette* de Thomas White fut très violente contre Mercier, représenté comme un démagogue. A Québec, le *Chronicle* déclarait l'ancien maire Owen Murphy, candidat dans Québec-Ouest contre Carbray, traître à la race anglaise, parce qu'il suivait le rielliste Mercier "notoirement hostile à tout ce qui est anglais". Par contre, le *Witness* cessa de

combattre les libéraux, et Cameron, sollicitant sa réélection dans Huntingdon, reprit les couleurs libérales sans devenir pour cela rielliste. Laurier, qui maniait aisément la langue anglaise, parla dans les cantons de l'Est en faveur des "nationaux". De son côté, Chapleau intervint en plusieurs endroits, notamment dans le comté de Bellechasse, en faveur de Faucher de Saint-Maurice, à qui les nationaux opposaient Charles Langelier.

Les défis et les menaces de la presse anglaise stimulaient les patriotes. *L'Electeur* insistait:

"Que pas un ne l'oublie. Voter pour le gouvernement Ross, c'est voter pour les fanatiques qui, après avoir trempé leurs mains dans le sang de l'un des nôtres, menacent aujourd'hui les Canadiens français et les catholiques de cette province de les asservir brutalement. Le cabinet local a en effet identifié sa cause à celle de sir John. Il a ouvertement épousé les intérêts des Langevin, des Caron et des Chapleau, et chaque élection gagnée par ses candidats sera considérée comme une réhabilitation des infâmes qui, après avoir poussé les Métis au désespoir et les avoir provoqués à la révolte, les ont ensuite exterminés, spoliés ou jetés en prison, puis ont tué à petit feu Riel et sa malheureuse épouse..."

A Montréal, le comité du parti national était installé aux bureaux de Geoffrion et Cie, place Saint-Lambert. Dans la rue, le soir du 14 octobre, la foule attendait les résultats sous la pluie et le vent. Les premiers rapports annoncèrent la victoire de David, qui dut paraître à la fenêtre; il était enroué; Rodolphe Lemieux harangua la foule à sa place. On entonna la Marseillaise; on échangea des horions avec les ministériels qui stationnaient devant les bureaux voisins du *Monde;* et l'on hissa un transparent avec cette inscription: "Riel est vengé!"

A ces élections du 14 octobre, le gouvernement réussit à faire battre les trois vedettes des conservateurs nationaux: Pierre Garneau, Louis-Philippe Pelletier et Georges Duhamel. Robertson, imbattable dans Sherbrooke, était réélu par acclamation. Flynn gardait Gaspé; Blanchet gardait la Beauce; Nantel gardait Terrebonne; L.-G. Desjardins gardait Montmorency; Leblanc gardait Laval; Faucher de Saint-Maurice battait Charles Langelier et gardait Bellechasse. Le conservateur Nérée Duplessis, succédant à François Désaulniers, gardait le comté de Saint-Maurice. Des conservateurs battaient aussi Stephens et Whyte qui s'était abstenus sur la question rielliste. C'étaient à peu près les seuls succès du gouvernement. Pour le reste, il ployait sur toute la ligne. L'opposition libérale, gardant tous ses sièges à l'exception de ceux de Stephens et Whyte, emportait encore de haute lutte une vingtaine de comtés. David enlevait Montréal-Est à Taillon. Owen Murphy enlevait (par quelques voix seulement, il est vrai) Québec-Ouest à Félix Carbray. Edmond Lareau enlevait le comté de Rouville à Etienne Poulin. L.-P.-P. Cardin enlevait le comté de Richelieu à Léon Leduc. Autour de Mercier revenaient Marchand, Turcotte, McShane, Shehyn, François-Xavier Lemieux, Gagnon, Boyer, Robidoux, Cameron.

L'opposition, doublée en nombre, devenait légèrement plus forte que le parti ministériel. Le petit groupe des cinq conservateurs nationaux: Beauchamp, Lapointe, Larochelle, Ferdinand Trudel (Champlain) et Bourbonnais, détenait la balance du pouvoir. En se portant à droite ou à gauche, ils décideraient de la majorité. Or les ministériels les avaient fort dénigrés et combattus. Tarte écrivit encore à leur adresse, dans le *Canadien*: "Nous aimons mille fois mieux le triomphe du

parti libéral que le succès de la clique d'ambitieux déçus qui a déserté le drapeau à l'heure de la bataille et du péril." Au contraire, Mercier, dès l'annonce des résultats, s'empressa de déclarer: "Je ne veux pas former un ministère libéral, mais bien un ministère national." Et trente-cinq députés signèrent un "round-robin" se déclarant hostiles au gouvernement Ross[1].

Le digne Trudel avait beau jurer qu'il n'avait pas mené la campagne pour conduire M. Mercier au pouvoir, c'est là qu'il faudrait en venir.

* * *

La session devait s'ouvrir à Québec en janvier. Dans l'intervalle, on sentit l'approche des élections fédérales; et Laurier ouvrit sa campagne à Saint-Roch, le 4 novembre, dans un enthousiasme indescriptible. Il protesta une fois de plus contre le traitement infligé aux Métis et la pendaison de Riel. A cette assemblée parlèrent les Langelier, Fitzpatrick, Pacaud, Pierre Garneau qui se dit plus national que jamais, et Louis-Philippe Pelletier qui souscrivit à cette déclaration et protesta contre la guerre de corsaires faite par le gouvernement Ross aux conservateurs nationaux. Nous n'abandonnons pas nos convictions, dit-il; nous sommes

1. *Un round robin est une déclaration au bas de laquelle les signatures sont disposées en cercle, afin qu'on ne puisse deviner qui a pris l'initiative et signé le premier. La liste des 35 signataires fut publiée par* l'Electeur *du 28 octobre et aussi par* l'Etendard. *Ce sont: Pilon, Sylvestre, Morin, Boyer, Bazinet, Gagnon, Forest, Lemieux, Laliberté, Bernatchez, David, McShane, Lafontaine, Tessier, Rinfret, Murphy, Cardin, Martin, Mercier, Marchand, Turcotte, Shehyn, Demers, Gladu, Bisson, Rocheleau, Robidoux, Lussier, Brassard, Lareau, Trudel, Girouard, Larochelle, Deschênes, Bourbonnais.*

toujours prêts à suivre le chef du parti national (cris de la foule: Vive Mercier!), quitte à nous séparer de lui ensuite, si l'on vient à ne plus s'entendre.

Laurier fut aux Trois-Rivières le 8, avec son ami David, tout fier d'avoir remporté une victoire électorale après quatre échecs, et Louis-Philippe Pelletier. Pour l'anniversaire de l'assemblée du Champ de Mars, le comité national, sous les signatures de Mercier, Trudel, David, Duhamel, Poirier, Cloran, Ernest Tremblay, Calixte Lebeuf, etc., convoqua une assemblée, également au Champ de Mars, pour le 21 novembre. Mais l'évêché fit savoir qu'elle tombait dans la catégorie des assemblées interdites le dimanche par une circulaire récente, et l'on y renonça. La circulaire avait pour but d'interdire les assemblées politiques qui se multipliaient, après la messe, à la porte des églises, et dégénéraient parfois en rixes.

Le 24, Laurier tint une assemblée à Montréal, au marché Bonsecours. Mercier, David et deux conservateurs nationaux, Bergeron et Cloran l'encadraient. Encore un triomphe. Mercier rendait à Laurier et à ses amis, ainsi qu'aux conservateurs nationaux, le coup d'épaule qu'il avait reçu d'eux: le voilà reparti en campagne à travers la province. Il trouvait encore le temps de contester des élections devant les tribunaux.

En décembre se tinrent deux élections locales partielles. Alexis-Louis Demers, le député d'Iberville (type du député-cultivateur), était mort subitement une semaine après les élections du 14 octobre. Par ordre de Mercier, et malgré la mauvaise humeur de quelques libéraux, le comté d'Iberville, le plus "rouge" de la province, celui dont Laberge fut le premier député et qui n'a cessé d'é-

lire des libéraux, repêcha le conservateur national Georges Duhamel. Le comté de Montcalm repêcha Taillon, qui déclara: "J'ai perdu Montréal, mais j'ai gardé mon calme."

Pendant ces batailles, le ministère Ross ne démissionnait pas. Sa situation rappelait celle où s'était trouvé Joly après les élections qui suivirent le "Coup d'Etat" de Letellier: un très faible déplacement de voix ferait basculer d'un côté à l'autre une précaire majorité. Ross et Taillon purent espérer le ralliement de deux ou trois conservateurs nationaux. Et surtout, les conservateurs fédéraux, John MacDonald, Langevin et Caron, secondés par Tarte, poussaient Ross à garder son poste. Car ils craignaient que Mercier, au pouvoir, n'employât toute son influence contre eux aux élections fédérales. John MacDonald engagea le lieutenant-gouverneur Masson, dans des lettres confidentielles et pressantes, à tout faire en son pouvoir pour éviter cette "calamité': l'avènement de Mercier. Si Ross, fatigué et dégoûté, se retirait avant d'affronter la nouvelle Chambre, John MacDonald conseillait à Masson d'appeler, non pas Mercier, mais un autre chef conservateur.[1]

Le lieutenant-gouverneur Masson n'approuvait guère cette tactique. Très impressionné par l'affaire Riel, il pensait encore à démissionner pour raisons de santé. John MacDonald l'en dissuadait, avec son adresse coutumière: ce serait déserter, m'abandonner au moment où j'ai le plus besoin de vous. Les habiles du parti envisageaient deux solutions. Langevin voulait rallier des dissidents en offrant un portefeuille à quelque "franc castor"; Tarte re-

---

(1) *Correspondence of Sir John A. MacDonald, publiée par sir Joseph Pope; lettre de MacDonald à Masson, du 8 décembre* 1886.

prenait un projet de Tardivel: remplacer Ross par le juge Angers. Celui-ci avait du talent, de l'expérience, des sympathies parmi les ultramontains; et les années passées loin de la mêlée lui conféraient une sorte de sérénité propre à rallier des conservateurs nationaux. Car, distinguait Tarte, les trente-cinq signataires d'une déclaration d'hostilité à Ross n'ont pas signé un acte de soumission à Mercier. Si Ross n'a pas la majorité, Mercier ne l'a pas sûrement; Angers — ou de Boucherville — l'aurait peut-être.

Le projet de rapprochement avec les ultramontains suscita une opposition à demi prévue: celle de Chapleau. Le secrétaire d'Etat ne pardonnerait jamais aux castors. Il écrivit à Nantel, son Eminence grise:(1)

Ottawa, 23 octobre 1886.

Privée et confidentielle.

Mon cher Nantel,

...On me dit aujourd'hui que mon collègue des Travaux publics est prêt à accepter l'introduction d'un franc castor (pardon de cet accouplement indécent de mots) dans le cabinet local. Je me rends à l'instant à Montréal pour m'assurer du fait. Je connais votre opinion là-dessus, et je ne saurais mieux vous donner la mienne qu'en vous envoyant copie d'un article que je commençais à écrire quand j'ai appris cette rumeur. Qu'en pensez-vous? Si vous m'approuvez, écrivez à nos bons amis que la défaite a renversés, mais que le revers n'a pas abattus. Ce serait pour eux encore plus outrageant que pour vous.

Bien à vous,

J.-A. Chapleau.

P.S.—Mathieu, oui; Angers, passe, mais rien de la confrérie du grand vicaire.

J. A. C.

---

(1) *Archives privées de M. le sénateur Athanase David, gendre de G.-A. Nantel.*

De leur côté, libéraux et nationaux réclamaient la démission de Ross, "qui se cramponne au pouvoir pour offrir son reste d'influence à Chapleau, Langevin et Caron dans les élections fédérales". Les conservateurs soutenaient que le lieutenant-gouverneur doit obéir au gouvernement fédéral, qu'il représente. En réponse, *L'Electeur* reproduisit, le 1er décembre, le discours prononcé par Langevin aux Communes, au temps de l'affaire Letellier (12 avril 1878), pour établir que le lieutenant-gouverneur doit se soumettre au voeu populaire, traduit par la majorité parlementaire provinciale. Le *Canadien* et les autres journaux bleus donnèrent dans le panneau: ils ne reconnurent pas le discours de Langevin, et le critiquèrent.

Le 20 décembre, *L'Electeur* publia un manifeste, signé par trente-deux députés, qui sommaient le gouvernement Ross de démissionner, et s'engageaient "à voter sa déchéance à la première occasion, et à soutenir un gouvernement national". Le même jour, la *Presse* publia une déclaration identique signée par deux conservateurs nationaux: Ferdinand Trudel (Champlain) et Louis-Napoléon Larochelle (Dorchester).

Le *Canadien* du lendemain eut une réplique singulière. Il publia une lettre écrite la veille par Ferdinand Trudel à son cousin le sénateur Trudel, interceptée par un postier et remise au gouvernement. Au cours d'une visite à Mgr Laflèche, le député de Champlain avait trouvé l'évêque "carrément rangé du côté de nos adversaires". Ferdinand Trudel avouait à son cousin que cette attitude, en risquant de dresser le clergé contre lui, rendait sa position critique, car son élection était contestée. Il terminait ainsi: "Qu'allons-nous faire si le clergé se tourne contre nous?"

Le *Courrier du Canada* publia aussi cette lettre; mais il exprima ensuite ses regrets, quand il la sut volée.

Cela souleva un beau tapage. Les nationaux crièrent "Au voleur!" mais reconnurent l'authenticité de la lettre. D'ailleurs le *Journal des Trois-Rivières* conseillait aux Canadiens français de ne pas se laisser leurrer par le mot "national" et de rester conservateurs; et personne ne doutait que ces articles fussent inspirés à l'évêché; on les croyait même écrits par l'abbé Luc Désilets, curé du Cap-de-la-Madeleine, vicaire général et ami fidèle de Mgr Laflèche.

1887

Au lendemain de ces incidents, les Chambres furent convoquées pour le 27 janvier. Ross serait-il encore premier ministre? Mercier, Pacaud et les conservateurs nationaux réclamèrent de plus belle son départ. Enfin, une semaine avant l'ouverture du Parlement, on annonça la démission de Ross; Taillon se chargeait de former un nouveau gouvernement. Parfois plaisanté sur sa longue barbe ou sa voix de baryton, Taillon était estimé pour sa droiture, son intégrité. On admirait la sincérité avec laquelle il portait, depuis dix ans, le deuil de sa femme, perdue après quelques mois de mariage. Avec l'estime générale, Taillon possédait de l'expérience, de l'énergie, et l'amitié du lieutenant-gouverneur. Mais un cabinet Taillon différait peu du cabinet Ross, représenté par Taillon à la Chambre. Et surtout, les "nationaux" ne se laisseraient pas frustrer de leur victoire.

Le 26, les députés nationaux venus de Montréal, Mercier en tête, furent reçus en triomphe à l'arrivée du train à Québec. Un défilé les accom-

pagna le long des rues pavoisées jusqu'à une estrade où ils prononcèrent des discours, malgré l'heure tardive. Les manifestations, d'un caractère un peu débraillé, se prolongèrent toute la nuit. La *Minerve* du lendemain écrivit: "Québec ressemblait à une ville en insurrection plutôt qu'à une capitale."

La sixième législature s'ouvrit le 27 janvier 1887. Il n'y avait plus que trois députés siégeant depuis la Confédération: Marchand, Robertson et Jacques Picard, député de Richmond et Wolfe, qu'on appelait "le père Picard"; partisan dévoué des ministres conservateurs qui s'étaient succédé depuis 1867, le père Picard parlait peu, mais applaudissait consciencieusement ses chefs. Sur la première banquette à gauche de l'Orateur siégeaient côte à côte: Mercier, Marchand, Shehyn, Gagnon, McShane et Cameron. Les conservateurs nationaux Duhamel, Ferdinand Trudel, Bourbonnais et Larochelle avaient rejoint Turcotte sur les banquettes transversales.

Les députés ni le pays n'avaient reçu aucun avis officiel d'un changement dans le cabinet provincial. Taillon se présenta devant la Chambre avec un ministère incomplet (Taillon, Jean Blanchet, Lynch, Robertson et Starnes). Cela sentait l'effort bâclé et désespéré. Flynn avait soutenu Ross jusqu'au bout et partait avec lui.

Taillon, secondé par Robertson, proposa comme Orateur Faucher de Saint-Maurice. Mercier, secondé par Shehyn, proposa Marchand. C'était un bon choix puisque Marchand, ancien ministre du cabinet Joly, et député depuis 1867, était très au courant de la procédure parlementaire. Faucher de Saint-Maurice fut battu par 36 voix contre 26; et Marchand élu par 35 voix (lui-même s'abstenant) contre 27. Quand le greffier remit à Marchand

la sonnette traditionnelle, les députés de l'opposition se livrèrent à une explosion de joie, qui gagna les galeries.

Aussitôt Mercier fonça. Il demanda s'il y avait un gouvernement, oui, ou non; et si les ministériels d'hier avaient accepté leur défaite, oui ou non. Taillon, remettant les gloses à plus tard, proposa l'ajournement. Mais Mercier ne laisserait pas ajourner la Chambre sans recevoir d'explications. Il répéta sa question: "Y a-t-il un gouvernement? Et qui le compose?" Taillon refusa encore de répondre et maintint sa demande d'ajournement. Rejeté par 35 voix contre 28.

Il y eut alors un silence. Taillon tirait sa barbe alternativement de la main droite et de la main gauche, ce qui trahissait chez lui la nervosité. La Chambre attendait qu'il s'expliquât et qu'il agît... ou se démît. Taillon prétendit que le lieutenant-gouverneur ne l'autorisait pas à fournir les explications demandées par M. Mercier.

Mercier:—Y a-t-il un gouvernement?

Taillon:—S'il n'y en avait pas, la Chambre n'aurait pas été convoquée.

Lynch essaya de défendre son chef. Mais Mercier menait le bal; il prononça un discours vigoureux contre ceux qui "usurpaient" le pouvoir depuis trois mois. Et il proposa lui-même l'ajournement, voté dans un brouhaha intense. L'excitation s'étendit dans les couloirs et même parmi la foule qui stationnait aux portes du Parlement.

Après Chapleau, Mousseau et Ross, Taillon était vaincu. Premier ministre depuis quatre jours, n'ayant en somme exercé que pendant vingt-quatre heures, il démissionna. Il s'était bien battu. Le

lieutenant-gouverneur chargea Mercier de former un cabinet.

Le premier soin de Mercier fut d'appeler, avec les chefs libéraux, des conservateurs nationaux. Il leur paya loyalement ses dettes. D'ailleurs il tenait à rester lui-même un "national". Pierre Garneau, dépourvu de siège en Chambre, devint conseiller législatif.

Le ministère fut ainsi constitué (29 janvier 1887) :

Honoré Mercier, premier ministre et procureur général;
Pierre Garneau, ministre des Terres;
Georges Duhamel, solliciteur général;
Joseph Shehyn, trésorier provincial;
Ernest Gagnon, secrétaire provincial;
James McShane, commissaire des Travaux publics;
David Ross et Arthur Turcotte, ministres sans portefeuille.

Shehyn, copropriétaire de la firme McCall, Shehyn et Cie (nouveautés en gros) et président de la Chambre de commerce de Québec, jouissait d'une réputation inattaquable. Riche, il possédait, en face du Parlement, la plus belle maison de la ville. Pierre Garneau ne le cédait pas à Shehyn en probité; sa parole engagée, toute signature paraissait superflue; il avait fait partie du cabinet de Boucherville, révoqué par le "Coup d'Etat". Ernest Gagnon était un travailleur à la rude écorce; Berthelot dessinait sa caricature avec une tête carrée. Georges Duhamel n'avait que trente-deux ans; maigre aux yeux vifs, au visage intelligent, aux joues creuses mangées par une barbiche noire, il était ardent et brillant; une âme de feu dans un corps frêle. McShane représentait l'élément irlandais, et David Ross l'élément anglais. Pendant ses

brefs débuts de ministre, dans le cabinet Joly, Mercier avait sympathisé avec David Ross, alors procureur général. Thomas Chapais, pour embarrasser Mercier, fit remarquer dans le *Courrier du Canada* que la minorité anglaise, possédant deux ministres dans le cabinet précédent, n'en obtenait plus qu'un. Mais Thomas Chapais connaissait la valeur de Mercier: dans son journal, il bataillait mordicus; en conversation privée, il prédit à ses amis politiques un long séjour dans l'opposition.

Le curé Labelle, qui suivait de près la politique dans l'intérêt de la colonisation, avait contribué de son mieux à la réélection de Nantel. Il n'avait pas aimé la tournure générale de la campagne. "Ce sont les élections qui gâtent le plus notre peuple", écrivait-il à un ami; "On dirait, dans ces époques troublées, que, pour nos gens, la loi de Dieu qui règle la vie d'un chacun n'est plus la même[1]." Cependant il comptait sur Mercier, pour son œuvre, presque autant que sur Chapleau. Il frottait ses mains potelées en disant: "Avec Mercier à Québec et Chapleau à Ottawa, je vais faire de grandes choses!" Puis il ajoutait: "Ils ont joliment des défauts tous les deux!"

Les cinq nouveaux ministres qui durent se soumettre à la réélection furent réélus par acclamation (Mercier à Saint-Hyacinthe, McShane à Montréal-Centre, Shehyn à Québec-Est, Duhamel à Iberville, Gagnon à Kamouraska).

Mercier avait quarante-sept ans. Il était infatigable. Ce bûcheur était en même temps un charmeur. Il subjuguait les foules, convertissait les auditoires rétifs, amadouait les curés méfiants; et

(1) *Cité par l'abbé Elie Auclair: "Le curé Labelle",* p. 84.

ses jeunes partisans se seraient jetés au feu pour lui. Doué d'un tempérament de fer, il goûtait la vie et savourait la joie du triomphe à pleine coupe.

Avec un chef de cette trempe, adversaire résolu du gouvernement d'Ottawa, la province allait plus complètement s'affranchir de la tutelle fédérale.

III

MERCIER

La victoire consolidée

Elections fédérales du 22 février 1887 — Débuts du gouvernement Mercier — Incorporation des Jésuites — Le voyage au Lac-Saint-Jean — Angers, lieutenant-gouverneur — Première conférence interprovinciale — L'affaire Paradis — "Le gouvernement est un gouvernement national."

Tandis que Mercier complétait sa victoire, se préparaient les élections fédérales, fixées au 22 février 1887. D'après les résultats des élections locales, les conservateurs se voyaient d'avance anéantis dans la province de Québec. John MacDonald craignait même une défaite dans l'ensemble du pays; afin de renforcer le cabinet, il rappela Tupper, qui représentait le Canada en Angleterre. La correspondance de MacDonald à cette époque prouve son inquiétude et celle de tous les conservateurs. Chapleau se ressaisit et leur rendit du cran. Il sut aussi manœuvrer, secondé par Tarte; enfin il retrouva, auprès d'une notable fraction de l'épiscopat et du clergé, le renfort qui avait rarement fait défaut à son parti.

On commença par racheter la *Presse* à Sénécal et à son gendre. C'est Langevin qui effectua l'opé-

ration; la *Presse* passa sous le contrôle de Clément Dansereau, ancien rédacteur au *Monde*. Puis Sénécal fut nommé sénateur. Le secrétaire d'Etat l'exigeait, avant de se mettre en campagne: sans cette nomination, pas de discours de Chapleau, pas de subsides de Sénécal! L'entrepreneur reçut le siège, encore vacant, de Rodrigue Masson. On se partagea ensuite l'organisation dans les trois districts: Chapleau à Montréal, Langevin aux Trois-Rivières et Caron à Québec. Enfin Tarte se réclama de l'autorité épiscopale; et le *Journal des Trois-Rivières* publia des articles d'allure dogmatique, s'appuyant sur les encycliques pour ostraciser le parti libéral. Il concluait ainsi l'un de ces articles:

> *"Qui ne voit que la condamnation d'une faute passagère, même très considérable si on veut, dans une province étrangère, comme l'exécution de Riel, n'est pas à comparer, dans la conduite d'un peuple, avec le danger permanent d'une organisation puissante au service de mauvaises doctrines dans sa propre province, et dans une province isolée, mal entourée, qui ne peut attendre aucun secours d'ailleurs!"*

Autour de Mgr Laflèche, les avis différaient. Georges Bourgeois, conservateur dévoué à Hector Langevin et fidèle à son parti, regrettait cependant que Monseigneur fût si sévère pour le grand élan patriotique qui avait suivi la pendaison de Riel. Il acceptait le point de vue de son ami Tardivel. Les Pères Jésuites faisaient confiance à Mercier, leur ancien élève resté leur ami; et le P. Grenier, professeur de théologie au Séminaire des Trois-Rivières, se livrait à une véritable propagande — mais sans convaincre le chanoine Cloutier. Les ultramontains de toute la province, qui n'avaient cessé de correspondre avec Monseigneur (pour les ultramontains, Monseigneur, c'était Mgr Laflèche, et nul autre) exprimaient des avis contradictoires,

L'abbé Dumesnil, comme le Père Grenier, demandait à Mgr Laflèche de faire confiance à Mercier et de ne pas rompre la vieille alliance avec Trudel et avec *L'Etendard*. Mais l'abbé Alexis Pelletier blâmait au contraire *L'Etendard;* et Mgr Taché exprimait le même avis dans ses lettres[1]. L'archevêque de Saint-Boniface écrivait:

"Je regrette excessivement de dire que nos pauvres Métis — et vous savez si je les aime — ont bien mal agi. Fascinés par un fou criminel, ils sont allés à des extrémités que je n'aurais jamais soupçonnées, et si nous pouvions dire toute la vérité, il y aurait bien des étonnements; mais l'esprit de parti est tel en Bas-Canada, et les susceptibilités sont si vives ici qu'il est impossible de songer à faire connaître ce que d'ailleurs nous savons parfaitement."

Et encore:

"Trois mots pour vous dire... que je partage vos vues sur la situation politique."

Enfin, des intimes, tel le chanoine Cloutier, rappelaient à Monseigneur l'appui donné par sir Hector Langevin et sir Charles Tupper, qui avaient fait accréditer Malhiot et Bourbeau, lors de leur inutile, mais courageuse mission. Avec Mgr Taché, le chanoine Cloutier était le plus influent auprès de l'évêque dont il avait partagé les angoisses, fraternellement, intimement, aux heures pénibles de la division du diocèse; il le persuada sans peine qu'on ne pouvait rien attendre de bon d'un "parti national" composé en majorité de libéraux. Vous avez raison, disait Mgr Laflèche. Et il ajoutait: "Ah! les libéraux, je les connais, moi, 132!" car

1. *Toute cette correspondance est à l'évêché des Trois-Rivières.*

il s'était fabriqué cette expression "132" pour éviter de jurer dans ses minutes d'impatience.

Le *Journal des Trois-Rivières* s'efforça d'équilibrer l'influence de *L'Etendard*. En même temps, Mgr Laflèche interdit la lecture d'une petite feuille libérale publiée aux Trois-Rivières, la *Sentinelle*. Les journaux libéraux avaient la vie courte aux Trois-Rivières. La *Concorde* avait cessé de paraître en 1885; les chefs locaux du parti libéral, William Chagnon et Louis-Napoléon Langelier, fondèrent la *Sentinelle*, avec l'encouragement d'Arthur Turcotte. Cette petite feuille prétendit renouer la tradition de *L'Avenir* et du *Pays* — et, par gageure, dans le diocèse de Mgr Laflèche! Violente, irrespectueuse et presque grossière, elle provoqua l'interdit dont elle fut frappée. Les libéraux trifluviens songèrent à en appeler au cardinal Taschereau, mais il leur arriva ce coup imprévu: Mgr Gravel, à son tour, interdit la lecture de la *Sentinelle* dans le diocèse de Nicolet (circulaire du 21 novembre 1886). Et le cardinal lui-même n'avait-il pas été obligé, tout récemment, d'interdire la *Lanterne*, de Buies?

Puis éclata l'incident du 21 décembre: la publication de la lettre où Ferdinand Trudel écrivait à son cousin le sénateur qu'il avait trouvé Mgr Laflèche "carrément rangé du côté de nos adversaires". Et ce ne fut pas tout!

Hippolyte Montplaisir, le député fédéral de Champlain, en butte aux attaques des nationaux pour son vote contre la motion Landry, et fatigué de cette lutte, pensa quitter la politique. En prenant congé de ses électeurs, il voulut se justifier à leurs yeux. Avec l'autorisation des deux prélats, il fit publier par le *Courrier du Canada* (22 jan-

vier 1887) une lettre de Mgr Taché à Mgr Laflèche et une lettre de Mgr Laflèche à lui-même, approuvant son vote.

La lettre de Mgr Taché datait du 13 mars 1886. L'archevêque de Saint-Boniface écrivait à son ami des Trois-Rivières que, plusieurs députés le consultant (au cours des débats sur la motion Landry), il leur conseillait de ne pas voter contre le gouvernement de sir John[1]. Quant à la lettre de Mgr Laflèche au député Montplaisir, elle était toute fraîche: 17 janvier 1877. Mgr Laflèche disait:

"Je partage entièrement les vues de Mgr Taché, qui sont aussi celles de Mgr Grandin. Tout le monde conviendra que ces vénérables prélats sont les juges les plus compétents en la matière. Eu outre il me paraît évident que le mouvement trop violemment et imprudemment soulevé par les passions politiques devient de plus en plus dangereux... Dans ces sortes de questions, les évêques peuvent être regardés comme les juges les plus compétents. L'histoire de notre pays est là pour nous dire que le peuple canadien n'a jamais eu à se repentir d'avoir suivi, en ces circonstances difficiles, l'avis des évêques, mais qu'au contraire le pays a grandement souffert quand on a mis de côté leur sage direction.

"Pour vous, mon cher Monsieur, vous avez sagement agi en suivant une opinion aussi solidement motivée, et soutenue par une telle autorité. Ceux de vos constituants qui voudront examiner la chose sans passions ni préjugés ne sauront vous blâmer d'avoir suivi en une circonstance si difficile et si critique l'avis de vos guides naturels."

Quel choc pour Trudel! Quel crève-cœur! Le voici diamétralement opposé à Mgr Laflèche! Tout autre que ce combattant eût été accablé. Cependant, Trudel ne perdait pas de vue ce qui, selon

1. *L'original de cette lettre est à l'évêché des Trois-Rivières.*

lui, résumait l'affaire Riel et consacrait sa signification profonde: l'exécution d'un Canadien français, réclamée par les Anglo-Canadiens quasi unanimes, malgré les prières et la volonté des Canadiens français unanimes. Trudel avait perdu à jamais toute confiance en sir John, et même dans la majorité anglaise du Canada. Il restait convaincu que ne pas venger l'affront du 16 novembre 1885, ce ne serait pas seulement subir une humiliation, mais consacrer l'abaissement de la race. En face de ses responsabilités de sénateur, de journaliste, d'homme influent, Trudel ne pouvait souscrire à cette déchéance. Alphonse Desjardins, Taillon, Pagnuelo lui-même, son compagnon de tant de luttes, avaient pris une autre voie. Mgr Taché donnait des conseils adverses. Et Mgr Laflèche se trouvait dans le camp ennemi! Une méditation douloureuse précédait chaque article de Trudel. Il se répétait: "La question n'a pas changé d'un iota depuis le 16 novembre 1885..." Il atténua la portée des conseils donnés par les évêques en les représentant comme de simples opinions privées. Et il attaqua furieusement Montplaisir, lui faisant payer sa déception. Trudel gardait au moins un disciple de choix, en la personne de Tardivel.

* * *

Mercier et Laurier firent encore leur campagne sur l'affaire Riel, et s'efforcèrent de maintenir l'alliance "nationale". C'est un conservateur rielliste, le libraire J.-A. Langlais, membre influent du Cercle Catholique, qui présida la principale assemblée de Laurier à Québec-Est. Bergeron parut aussi aux côtés de Laurier. Aux Trois-Rivières, on opposa Louis-Philippe Pelletier à Hector Langevin. Mercier ne rendait pas seulement à Laurier le coup d'épaule reçu aux élections provinciales. Il cher-

chait sa vengeance contre John MacDonald, qui avait tenté de lui barrer la route, à l'automne. Enfin, il soutenait son ami et associé Beausoleil, candidat dans le comté de Berthier. Cléophas Beausoleil et Honoré Mercier, anciens conservateurs devenus libéraux — francs libéraux, si l'on veut, mais de tendance nationale — s'accordaient au travail comme au plaisir. Avocat de bureau, plus fort sur la procédure que sur les plaidoiries, Beausoleil préparait la tâche de Mercier. Il passait les étés à Saint-Gabriel-de-Brandon, dans le nord du comté de Berthier, devenu plus populeux que le sud, et désireux d'arracher à Berthier, à Saint-Cuthbert, à Sainte-Elisabeth, la direction électorale. Mercier et Beausoleil promirent le chemin de fer, dès longtemps réclamé, de Saint-Félix-de-Valois à Saint-Gabriel-de-Brandon. Tous les candidats, tous les députés, le promettaient depuis des années, mais l'assurance de Mercier inspira confiance.

Mercier ne se borna point à soutenir son associé. Tout chaud de ses batailles personnelles, il repartit, à travers la campagne encore enneigée et dépouillée. Et l'équipe des jeunes libéraux et des jeunes nationalistes qui suivaient Mercier depuis un an continua de s'en donner à cœur joie. Ces jeunes gens voulaient achever de venger Riel. Leur élan n'était pas amorti.

Mais Chapleau conduisait la défensive. Les deux adversaires traditionnels se retrouvèrent face à face. Et Chapleau était encore superbe, éloquent et prestigieux. On aimait sa crânerie, ses envolées, ses grandes manières — son geste pour ôter son chapeau, tendre sa canne et entr'ouvrir sa pelisse. Il reconquit des cœurs.

Chapleau lança un manifeste aux électeurs de

Terrebonne, dont il sollicitait les suffrages pour la dixième fois. Dans ce manifeste, il rendit l'hommage rituel au curé Labelle — qui le soutenait ouvertement — et promit de manière formelle le prolongement du chemin de fer de Montréal à Saint-Jérôme sur Saint-Sauveur, Sainte-Adèle, Sainte-Marguerite, Sainte-Agathe, etc. Il résumait encore, d'une manière saisissante, l'ensemble du réseau ferroviaire dont la province bénéficiait:

L'Intercolonial, qui nous relie aux provinces Maritimes et aux ports de l'Atlantique.

Le Grand-Tronc, qui entretient notre commerce avec les Etats-Unis.

Le Pacifique-Canadien, qui draine vers nous le commerce de l'Ouest.

Un jour ou l'autre, enfin, le pont de Québec recevra "comme dans un entonnoir" le trafic de ces deux géants: l'Intercolonial et le Pacifique. Chapleau promit de compléter ce réseau par un système de voies ferrées développant "le Nord", et attribua ce bel ensemble à la prévoyance et à la persévérance des gouvernements conservateurs.

Sur l'affaire Riel, le manifeste dit:

"Deux évêques que vous connaissez bien, Sa Grandeur Mgr Laflèche et Sa Grandeur Mgr Taché, tous deux apôtres, à différentes époques, dans le Nord-Ouest, et connaissant à fond la question des Métis qu'ils aiment de tout leur cœur, ont eu le courage, en face du torrent de calomnies et de persécutions déchaînées contre le gouvernement d'Ottawa, de dénoncer ces exagérations et de déclarer dangereux le mouvement trop violemment et imprudemment soulevé par les passions politiques. Ces prélats vénérés prétendent que le remède aux maux dont on peut se plaindre dans le Nord-Ouest n'est pas le renversement des ministères, et que, dans le cours de l'année dernière, les réparations déjà faites et la justice

rendue aux Métis ont rétabli la tranquillité et la confiance dans cette région. Ils vont jusqu'à dire que c'eût été une faute de renverser le gouvernement qui serait plus tôt prêt à faire le bien que d'autres qui n'ont pas les mêmes données..."

Ainsi Chapleau pouvait tabler d'un côté sur la reconnaissance du cardinal Taschereau, pour la part prise à son élévation, d'un autre côté sur les directives de Mgr Laflèche, dont il reproduisait les paroles dans son manifeste. Il comptait même sur la faveur de tout l'épiscopat, effrayé de la tournure "révolutionnaire" prise par la campagne rielliste, à l'automne. Tarte brandissant les lettres de Mgr Laflèche et de Mgr Taché, *L'Electeur* cria bien que le cardinal n'approuvait pas ces lettres, mais le cardinal était à Rome, et il laissa la bagarre se poursuivre sans lui. La *Minerve* put défier *L'Etendard* de citer un seul évêque approuvant sa conduite. Et Tarte put répéter, dans son journal et dans les assemblées: "L'épiscopat est avec nous!"

Le cran de Chapleau, l'habileté de Tarte et la volonté de Mgr Laflèche: tels étaient les matériaux de la digue élevée pour briser l'offensive des "nationaux", de Laurier, de Mercier, de Trudel et de Louis-Philippe Pelletier. Tarte évita de ranimer sa violente polémique de l'automne précédent avec la *Justice*. Sur son conseil, les ministériels ne renouvelèrent pas la faute de s'acharner contre les conservateurs nationaux, qu'ils gardaient l'espoir de rallier plus tard. Ils laissèrent élire trois d'entre eux par acclamation: Coursol (Montréal-Est), Dupont (Bagot) et Gigault (Rouville).

* * *

La lutte continua dans soixante-deux comtés de la province. Les plus grandes colères se résor-

bent, à la longue, dans les cœurs lassés. Partout on conspuait encore les "pendards", mais avec une violence atténuée. A travers ces derniers remous de l'affaire Riel, Tarte naviguait en maître pilote.

Dans le district de Montréal, Chapleau opérait, avec le concours des deux journaux les plus répandus, la *Minerve* et la *Presse*.

Dans le district des Trois-Rivières, Langevin combattait un adversaire redoutable, en la personne de Louis-Philippe Pelletier. Mais il se sentait soutenu par Mgr Laflèche. L'abbé Luc Désilets, curé du Cap-de-la-Madeleine, engageait le maire de sa petite ville, Hippolyte Montplaisir, à se raviser, à se représenter dans le comté de Champlain. Montplaisir hésitait encore. Mais Mgr Laflèche, consulté par un groupe de citoyens, répondit que M. Montplaisir, citoyen honnête et intelligent, chrétien pratiquant, député consciencieux, méritait en effet une réélection[1]. En même temps, au Manitoba, Mgr Taché appuyait la candidature de Royal, au point de signer son bulletin de présentation.

L'Etendard et la *Vérité* s'étonnèrent — douloureusement — que Mgr Laflèche recommandât les partisans d'un gouvernement présidé par un "orangiste franc-maçon". Les bleus demandèrent qui avait nommé Trudel sénateur, sinon cet "orangiste franc-maçon". Ils attribuèrent à Trudel le secret désir d'imiter Joseph Cauchon qui, si longtemps chef et même doctrinaire conservateur, avait fini par entrer dans un cabinet libéral. L'influence, naguère considérable, exercée par *L'Etendard* et la *Vérité* parmi le clergé, baissa lorsqu'on vit ces journaux opposés à l'évêque des Trois-Rivières. Et

1. *La* Minerve, 9 *février* 1887.

Mgr Laflèche ne se borna point à tolérer l'emploi de ses lettres par Chapleau et à recommander Montplaisir aux électeurs. Il descendit dans l'arène autant qu'il lui était possible. Il écrivit à l'abbé J.-O. Prince, archiprêtre, curé de Saint-Maurice, une lettre mettant les points sur les i: "...Quant au mouvement national sur lequel je n'ai pas voulu me prononcer dans le principe, je le déplore amèrement aujourd'hui, et je constate avec douleur qu'il a fait un grand mal dans mon diocèse..."[1] De telles lettres arrivaient à point pour compléter les discours — d'ailleurs peu éloquents — d'Hector Langevin.

Mais les ministériels se trouvaient beaucoup plus découverts dans le district de Québec. Caron y subissait une double perte de prestige, comme "pendard" et comme ministre de la Milice, responsable de l'incurie constatée pendant l'expédition du Nord-Ouest. Ainsi diminué, Caron pouvait difficilement résister à Laurier dont le prestige grandissait, au contraire, à Québec et dans toute la province. Plusieurs députés du district de Québec, à l'exemple de Philippe Landry, avaient blâmé l'exécution de Riel sans aller jusqu'à rompre avec leur parti. Cette demi-mesure ne suffit ni aux électeurs, ni à Trudel et à Tardivel, qui en venaient à combattre d'anciens compagnons de leurs longues luttes politico-religieuses. Tardivel se trouvait — tant l'affaire Riel avait bouleversé les âmes — dans le camp de François Langelier contre Philippe Landry. La *Vérité* publia cette sommation hostile au député de Montmagny:

"Par une lettre que publient le Courrier du Canada, *le* Canadien *et* L'Evénement, *M. Landry annonce qu'il*

1. *Datée du* 14 *février; reproduite par la* Minerve *(*14 *mars* 1887*).*

briguera de nouveau les suffrages des électeurs de Montmagny. M. Landry ne dit pas, dans cette lettre, sous quelles couleurs il se présente. Il dit seulement qu'il se propose de battre M. Choquette. L'intention de battre M. Choquette est fort louable, sans doute; mais enfin, elle ne constitue pas ce qu'on peut appeler un programme politique. Nous espérons donc que M. Landry profitera de la première occasion pour dire au public s'il est pour ou contre le régime tory-maçonnique-orangiste de sir John."

Landry ne voulut renier ni le premier ministre, son chef, ni le ministre de la Milice, son ami. Il fut poursuivi, traqué dans ses derniers retranchements. Son adversaire, Choquette, procédait par affirmations péremptoires plutôt que par raisonnements nuancés. Il affirmait: "La motion Landry n'a été qu'une farce."

* * *

Le 22 février, Chapleau parvint à reprendre plusieurs comtés perdus le 14 octobre au provincial. Il maintint ses positions dans le district des Trois-Rivières, où les cinq comtés renvoyèrent cinq ministériels (mais Hector Langevin ne battait Louis-Philippe Pelletier que par une faible majorité). Il se maintint à peu près dans le district de Montréal, et Donald Smith, le magnat du Pacifique, était élu député de Montréal-Ouest. Mais le gouvernement perdait Drummond-Arthabaska, où un ami de Laurier, Joseph Lavergne, prenait le siège de Bourbeau, et Berthier, pris par l'associé de Mercier, Cléophas Beausoleil. Et surtout, il frisait la déroute dans le district de Québec. Adolphe Caron et Thomas McGreevy voyaient leur majorité réduite; Charles Langelier battait Valin dans Montmorency; Philippe-Auguste Choquette battait Landry à Montmagny; un neveu du car-

dinal Taschereau, Henri J.-J. Duchesnay, conservateur national, battait Lesage dans Dorchester. Romuald Fiset, populaire parmi les "rouges" du "bas du fleuve", reprenait son siège de Rimouski, perdu en 1882. Fiset était l'athlétique et courageux député qui avait accompagné Riel chez le greffier des Communes, pour lui faire prêter serment, en 1874. A cette époque déjà, l'exaspération des orangistes à l'égard de Riel était telle que Fiset avait risqué gros. De sorte que si l'affaire Riel fut pour quelque chose dans ce retour de fortune, en 1887, c'était, pour Fiset, bien mérité. Mais la défaite de Landry était la plus sensationnelle.

L'équivoque subsistait sur les dispositions de certains conservateurs qui avaient voté pour la motion Landry. Cela permit aux deux partis de réclamer la victoire. La *Presse* annonça 35 conservateurs et 30 libéraux; elle annexait trois ou quatre "nationaux" comme Coursol. *L'Electeur*, annexant les mêmes nationaux, donna 35 sièges à l'opposition. En réalité, les forces s'équilibraient. Pour le gouvernement, le résultat était piètre si on le comparait aux positions d'antan: 50 bleus et 15 rouges; mais il était réconfortant si on le comparait aux élections du 14 octobre et à la peur qu'elles avaient suscitée. Chapleau avait conjuré la défaite. Tarte l'avait bien secondé; et tous deux pouvaient brûler des cierges aux intentions de NN. SS. Laflèche et Taché. "Je crois que Mgr Taché nous a sauvés d'un grand danger", écrivit plus tard Joseph Tassé, dans un volume de souvenirs[1]. La *Minerve* tonna contre Québec:

"Les Québecois n'ont pas besoin d'expliquer autrement

1. *Joseph Tassé: "Le 32e fauteuil."*

pourquoi leur ville est arriérée sous le rapport matériel. Leur vote si peu intelligent le dit assez.

"Québec est encore la ville des rouges, la ville des Laurier et des Langelier, c'est-à-dire des éteignoirs du parti libéral.

"Tant pis pour elle. Et qu'elle ne vienne pas, de grâce, soulever de ridicules prétentions, afficher de sottes jalousies à l'égard des populations plus intelligentes que la sienne, aussi longtemps qu'elle voudra se mouvoir dans l'orbite étroit, mesquin, du rougisme, et que les hurlements idiots des rouges de Saint-Roch et leurs petites émeutes périodiques, qui font la pitié des autres villes, lui paraîtront préférables à une politique plus substantielle."

David répliqua, dans *L'Electeur*:

"Sans le district de Québec, nos compatriotes anglais auraient eu le droit de dire que nous n'avons pas de cœur!"

La quasi-déroute ministérielle dans le district de Québec, et la faible majorité de Langevin aux Trois-Rivières avaient pour résultat, à l'intérieur du parti bleu, de renforcer Chapleau par rapport à ses collègues et frères-ennemis, Caron et Langevin.

Dans les autres provinces, le gouvernement de sir John se rattrapait un peu; l'ensemble formait une majorité réduite, mais suffisante pour gouverner. Aldéric Ouimet devint Orateur des Communes; possédant de la personnalité, de l'influence, il avait à plusieurs reprises entraîné des députés dans une ébauche de résistance, et les gouvernements font plus d'efforts pour apaiser de tels malcommodes que pour récompenser les partisans serviles. C'était l'art de John A. MacDonald. Dans les couloirs du Parlement, le premier ministre aperçut Bergeron, causant dans un groupe. Bergeron, qui vitupérait sir John depuis quinze mois, ne savait plus où se

cacher. Mais le vieux chef vint à lui, le prit par le bras, l'enjôla: "Hello! Beauharnois boy! Méchant garçon!" C'était irrésistible. Au premier vote, Bergeron se rallia.

Ce premier vote devait donner 32 voix de majorité au gouvernement. La province de Québec lui donnerait 29 voix contre 28, trois conservateurs seulement, Amyot, Coursol et Gigault, votant avec l'opposition.

L'affaire Riel était à peu près close. Au banquet qui lui fut offert le 11 avril par l'Association conservatrice de Montréal, Chapleau put, dans un discours prononcé en anglais, en parler au passé:

"...Il y a dix-huit mois, une grande partie de la population de cette belle ville s'était insurgée contre moi et mes collègues, et, entraînée par des démagogues, me traitait comme un traître à ma religion et à ma patrie — et cela au moment même où c'était une conviction profondément enracinée dans mon esprit qu'en résistant à l'entraînement populaire, au risque de briser ma carrière politique, comme s'accordaient à le dire amis et adversaires, je détournais une grande calamité de ce peuple égaré qui demandait mon renversement à grands cris...

"...C'est ma conviction qu'un homme public qui ne peut affronter les explosions du sentiment populaire, si injustes qu'elles puissent être, n'est pas à la hauteur de sa position... Qu'il me soit permis de vous dire que si j'avais cédé devant l'orage, si j'avais cédé aux tentations de mes adversaires qui m'offraient le pouvoir et la dictature dans ce domaine politique de la province de Québec, il n'y aurait pas eu de triomphe pour moi ici ce soir; il n'y en aurait pas eu même pour les chefs du parti libéral, pas plus pour M. Laurier que pour M. Mercier; il n'y aurait eu de triomphe pour aucun Canadien français d'ici bien des années à venir. Je le dis ici: si M. Laurier et ses partisans canadiens-français obtiennent jamais un siège dans le cabinet fédéral, ils le devront aux ministres français d'aujourd'hui.

"Que serait-il arrivé si j'avais arboré le drapeau rouge que M. Mercier essaya de me mettre dans les mains? Quel est le Canadien français qui, dans l'effervescence planant sur la population comme un nuage de sang, ne l'aurait pas suivi? Le mouvement eût été irrésistible, incontrôlable. Mais pouvez-vous croire, Messieurs, que ce mouvement aurait été unilatéral, que nous aurions balayé la province sans provoquer un contre-mouvement dans les autres provinces, que les Canadiens français auraient seuls perdu le contrôle de leurs nerfs? Je n'ai pas besoin de vous faire le tableau de ce qui serait arrivé, le résultat de cette crise est évident. Si elle n'eût pas donné lieu à une guerre civile, elle aurait abouti à l'exclusion de l'élément français du cabinet, et réduit à néant l'influence canadienne-française au Parlement.

"Les hommes publics doivent-ils conduire le peuple ou le suivre?... Le mouvement que la voix de l'épiscopat, qui n'intervient en politique que dans les circonstances sérieuses où l'avenir du pays est en péril, dénonça comme révolutionnaire, fut le plus mauvais tenté par le parti libéral... Il constituait une provocation directe envers d'autres nationalités."

L'affaire était à peu près close; Chapleau, Langevin et Caron restaient ministres, et John MacDonald régnait encore sur le Canada. Mais l'emprise du parti conservateur sur la province de Québec était ébranlée — et pour longtemps.

* * *

Au lendemain des élections fédérales, le mandat de Beaugrand à la mairie de Montréal expirait. Le directeur de la *Patrie* ne se représenta point, car on voulait donner leur tour aux Anglais. Ceux-ci présentèrent J. J. C. Abbott, soutenu par la *Minerve*. Ami et conseiller de John MacDonald, Abbott avait plaidé contre Letellier de Saint-Just auprès du Bureau Colonial de Londres; les libéraux ne le lui pardonnaient pas; l'échevin Rainville s'insurgea contre ce choix, et posa sa candida-

ture. Le sentiment d'équité à l'égard de la minorité anglaise, prépondérante en affaires, l'emporta; et Abbott fut élu. Il était aussi conseiller juridique du C.P.R.; et cette compagnie prenait soin d'occuper tous les postes de commande, de la finance à la politique.

Un nouveau gouvernement trouve toujours les caisses vides, et son premier soin est de contracter un emprunt d'urgence. Mercier emprunta 300,000 dollars à la Banque de Montréal. Puis il liquida les suites des deux campagnes électorales. Conservateurs et nationaux convinrent d'abandonner chacun seize contestations, partie au provincial, partie au fédéral. Ainsi, dans le district des Trois-Rivières, les conservateurs renoncèrent à procéder contre Turcotte et contre Ferdinand Trudel; les nationaux renoncèrent à procéder contre Duplessis et contre Hector Langevin. Dans leur style aux allures volontiers guerrières, les hommes politiques comparaient ce troc à un échange de prisonniers conclu entre deux armées.

Puis Mercier destitua des fonctionnaires qui avaient fait campagne pour les conservateurs, et les remplaça par d'autres, qui avaient fait campagne pour les nationaux. Préfontaine et Greenshields remplacèrent Ouimet et Davidson, avocats de la Couronne à Montréal. Fitzpatrick et Louis-Philippe Pelletier remplacèrent Dunbar et Bossé, avocats de la Couronne à Québec. A.-E. Poirier remplaça Curran, prévôt des incendies à Montréal. Un ancien condisciple de Mercier, W.-L. Languedoc, candidat-malheureux dans Québec-Centre, perdit son poste d'interprète à la Cour du Banc de la Reine à Québec, Alexandre Lacoste, qui s'apprêtait à partir pour Londres, plaider, au nom de la Province, devant le Conseil Privé, céda la place à

Christophe-Alphonse Geoffrion. Et ainsi de suite. C'est la loi de la guerre. Deux équipes de budgétivores se relaient ainsi depuis la Confédération. Des conseillers législatifs de bonne composition se démirent, pour faire place à Garneau et à David Ross, et reçurent d'ailleurs des compensations. Rémillard devint régistrateur à Québec, et Savage shérif à Gaspé, en remplacement de Joncas, destitué. Tarte accusa le gouvernement d'employer les $300,000 de son emprunt d'urgence à l'achat de conseillers législatifs et au remboursement de dettes électorales. Tarte espérait encore que le gouvernement Mercier, disposant d'une faible majorité, dépendant de ses alliés conservateurs nationaux, et partant peu solide, trébucherait sur le premier obstacle. Il ne tarda pas à comprendre son erreur.

La session s'ouvrit à Québec le 16 mars, avec le cérémonial habituel, dans la salle du Conseil législatif. Près du trône était placé le premier ministre, Honoré Mercier. Les principaux dignitaires ecclésiastiques et laïcs de la ville, les consuls étrangers et toute une cour de jolies femmes avaient eu accès à la salle.

Le discours du Trône annonça une conférence interprovinciale pour régler les relations du fédéral et des provinces dans un sens plus favorable à celles-ci, une commission d'enquête sur les asiles d'aliénés, l'étude serrée de la question financière, et des économies sur tout le superflu pour mieux aider la colonisation. Le débat sur l'adresse dura deux jours.

Taillon, chef de l'opposition, fut moins vigoureux qu'on ne s'y attendait. Il resta sur la défensive, plaidant pour le cabinet Ross et passant sous silence son propre gouvernement de 24 heures. Il s'étonna de ne pas apprendre la suppression du

Conseil législatif, tant réclamée naguère par les libéraux, Mercier en tête. Après avoir bien combattu, l'honnête Taillon prenait son parti de la défaite. Au cours d'un dîner au Club de la Garnison, ses amis lui offrirent une canne à pommeau d'or. — "C'est la première fois, dit Taillon, que la politique me met de l'or dans la main." Puis il se reprit: "Non, ce n'est pas la politique, c'est l'amitié." Le mot était joli, et peignait l'homme. Mais des conservateurs regrettèrent de ne pas avoir décidé Angers à prendre le commandement.

Mercier fut au contraire très en forme. Sur les points principaux, il scanda ces déclarations:

"Le chef de l'opposition a poussé plus loin la curiosité. Il voudrait savoir si le gouvernement est un gouvernement libéral, et si je suis toujours d'opinion qu'il faut abolir le Conseil législatif.

"En premier lieu, le gouvernement n'est pas un gouvernement libéral, mais national, et je suis ici comme chef du parti national. Je représente les idées de la majorité de mes compatriotes, les idées de ceux qui veulent un changement pour le mieux. On a voulu en finir avec les choses du passé, et c'est cette pensée féconde qui a donné naissance au mouvement qui a fait arriver au pouvoir un gouvernement national, c'est-à-dire un gouvernement comprenant toutes les classes et toutes les nationalités, et toutes les nobles aspirations du peuple.

"Quant à la seconde question, je lui dirai carrément que je ne proposerai pas, à cette session, l'abolition du Conseil législatif. J'ai quelque chose de plus pressé à faire..."

Les purs libéraux avaient érigé en dogme la suppression du Conseil législatif. Mercier lui-même l'avait longtemps désignée parmi ses objectifs essentiels; mais il y renonçait par concession pour Trudel. Celui-ci posait, au contraire, le maintien des

chambres hautes en article de son credo politique et en condition de son alliance. Et Mercier tenait à la coalition — si possible, à l'amalgame. Il exprimait son rêve de toujours en scandant: "Je suis ici comme chef du parti national."

Le groupe de la *Patrie* se montrait dépité. Mais des conservateurs nationaux: Ferdinand Trudel, Bourbonnais (député de Soulanges et benjamin de la Chambre), Gladu, Larochelle, se déclarèrent partisans du gouvernement national de Mercier. Le député de Chicoutimi-Saguenay, Elie Saint-Hilaire, élu comme conservateur, offrit son appui au ministère, moyennant l'achèvement du chemin de fer du Lac-Saint-Jean. Le débat sur l'adresse se termina sans amendement ni vote. L'opposition ne paraissait pas désireuse d'essayer ses forces.

La province eut tout de suite l'impression d'avoir un Premier à poigne et un grand ministère.

Shehyn fit dresser, dans chaque service, un inventaire méthodique des recettes et des dépenses, des créances et des dettes. Taillon et Louis-Georges Desjardins critiquèrent son budget, mais le premier vote donna 35 voix au gouvernement, contre 27. Selon leur promesse, Ferdinand Trudel, Bourbonnais, Gladu, Larochelle et Saint-Hilaire avaient voté avec les ministériels.

Mercier ordonna encore une enquête sur l'emploi des fonds destinés aux travaux de colonisation, sous l'administration précédente. Il y avait eu des fraudes, et Mercier fit procéder à des arrestations. Cette rigueur provoqua un violent article de Tarte dans le *Canadien*. Mercier prit la mouche. A la Chambre, il déclara Tarte "indigne de siéger dans la tribune de la presse". Desjardins prit la défense de Tarte, et l'incident fut vif.

En Chambre, cependant, Mercier se montrait d'habitude courtois et conciliant. Quand, à la fin d'avril, le premier ordre du jour de défiance de la session, proposé par Taillon, entraîna une séance de trente heures, dans une salle jonchée de livres et de papiers, on s'accorda pour attribuer cet incident à l'absence du premier ministre. Le secrétaire provincial Gagnon, qui le remplaçait, s'était opposé une première fois à l'ajournement, avec une vivacité jugée brutale. L'opposition avait regimbé et prétendu à son tour empêcher l'ajournement. De part et d'autre, on s'était obstiné. Mercier, disait-on, eût été plus habile.

Il s'agissait, il est vrai, d'une question irritante: celle des asiles d'aliénés.

Depuis longtemps Trudel et Tardivel voulaient l'abrogation de la loi de 1885, qui attribuait au gouvernement un contrôle médical des asiles d'aliénés. Trudel consacrait à cette question, capitale à ses yeux, force éditoriaux de *L'Etendard*. Son cousin le député de Champlain et plusieurs conservateurs nationaux avaient appuyé cette campagne, et promis à leurs électeurs ultramontains l'abrogation de la loi des asiles. Par contre les libéraux, désireux d'imposer la tutelle de l'Etat aux institutions religieuses, tenaient cette loi pour un minimum. Or, sans les libéraux qui formaient le gros de ses troupes, Mercier ne pouvait tenir; mais sans l'appoint des conservateurs nationaux, il ne pouvait tenir non plus. C'est là que Tarte attendait Mercier, et comptait le voir trébucher.

Force fut à Mercier de recourir à un expédient: une commission royale chargée de faire enquête et d'établir un rapport. Les conservateurs nationaux l'accepteraient-ils? Le 29 avril, quand vint la dis-

cussion de ce projet, Trudel et Tardivel assistaient à la séance dans la tribune des journalistes.

Taillon, Blanchet et Flynn firent l'impossible pour forcer Mercier à prendre une position tranchée: le maintien de la loi — qui lui eût coûté l'appui de *L'Etendard* et de la *Vérité* — ou son abrogation — qui lui eût coûté l'appui de la *Patrie* et des libéraux avancés. La loi est bonne ou elle est mauvaise, dit Blanchet. On cita la correspondance de J.-J. Ross avec le cardinal Taschereau, déjà publiée par Ross pendant la campagne électorale, et d'après laquelle le cardinal ne trouvait pas à la loi le caractère inique dénoncé par les ultramontains. Taillon profita de la discussion pour critiquer ses anciens amis de l'école de *L'Etendard* qui, dit-il, ont bravé l'opinion de Mgr Taschereau et de la majorité des évêques dans l'affaire de l'Université Laval, et, dernièrement, lors des élections fédérales, ont bravé l'opinion de NN. SS. Taché et Laflèche.

Le plus embarrassé fut Ferdinand Trudel, qui avait combattu la loi des asiles en 1885. Cependant — et sans doute avec la permission de son cousin — il accepta cet ajournement qu'était la Commission royale. Trente voix contre vingt-deux votèrent le projet ministériel. C'était le second vote de la session; Elie Saint-Hilaire et tous les conservateurs nationaux maintenaient leur confiance en Mercier[1].

Celui-ci avait hâte de présenter autre chose que des demi-mesures. Sa première grande loi fut le bill des Jésuites. C'était une loi incorporant la communauté des Pères Jésuites; et, en somme, la reconnais-

---

1. *Pour les projets de loi, discussions et votes de cette session, la principale source est naturellement: Alphonse Desjardins: Débats de la Législature de Québec,* 1887.

sance civile de l'ordre — satisfaction déjà procurée aux Dominicains.

Nous avons déjà remarqué le rôle des collèges dans la vie canadienne-française, l'esprit de corps qui subsiste entre anciens condisciples: Nicolétains, Térésiens, Bourgetains, etc. Cet esprit régnait naturellement parmi les anciens élèves du collège Sainte-Marie — un des deux collèges de la province qui, fiers de leur ancienneté, jaloux de leur indépendance, et montréalais jusqu'au dernier moellon, déclinaient l'invitation de s'affilier à Laval. Honoré Mercier, rhétoricien et philosophe du collège Sainte-Marie, entretenait des relations suivies avec ses anciens maîtres qui, de leur côté, lui témoignaient leur bienveillance. Plus encore: c'est un ancien condisciple de Mercier qui présidait aux destinées du collège. En 1859, Adrien Turgeon entrait aux Eléments latins tandis qu'Honoré Mercier entrait en rhétorique; Turgeon participait à ses premiers exercices militaires et à ses premières joutes sportives sous les ordres de Mercier, chef d'équipe au titre ronflant de général. Un quart de siècle plus tard, en chiffres ronds, Adrien Turgeon devenait recteur du collège Sainte-Marie, et Mercier chef du mouvement "national". C'est ainsi que les Pères Jésuites furent ouvertement merciéristes, pendant les campagnes retentissantes de 1886 et 1887, au contraire de Mgr Laflèche et d'une grande partie du clergé. Originaire de la Rivière-Ouelle, le Père Joseph-Henri Hudon, provincial des Jésuites au Canada, se trouvait tout préparé à s'entendre avec des chefs libéraux. Quant au Père Adrien Turgeon, il comptait sûrement — avec M. Louis Colin, Supérieur de Saint-Sulpice — pour l'une des plus fortes personnalités du monde ecclésiastique, en dehors de l'épiscopat.

Un grand seigneur, le Père Adrien Turgeon, recteur du collège Sainte-Marie. Gros homme à la bonne et belle tête, les yeux bleus, le teint fleuri, la parole calme, respirant l'intelligence et la bonté. Esprit large, il voyait les choses de haut, négligeant au besoin les détails, et traitait ses élèves en messieurs. Le contraire du genre pion. Son influence s'exerçait sur les élèves, sur les anciens, sur les professeurs, sur les familles des élèves, des anciens et des professeurs, bref sur toute une élite montréalaise. Originaire de Terrebonne et familier, à ce titre, du lieutenant-gouverneur Masson, il comptait encore, parmi ses amis personnels, les anciens premiers ministres Ross et de Boucherville, et le président du Conseil législatif de La Bruère. Les religieux de la Compagnie de Jésus, officiellement représentés par le Père Turgeon, demandaient la reconnaissance civile de leur ordre. Leur ami le sénateur Trudel, directeur de *L'Etendard,* les appuyait, et leur ancien élève Mercier, devenu premier ministre, désirait les satisfaire.

Mais "l'incorporation" permettrait aux Jésuites d'établir des maisons d'enseignement: pensionnats, noviciats, etc., dans toute la province. A l'Université Laval, on fut atterré, puis indigné. La campagne rielliste aboutirait à dépouiller Laval de ses privilèges! Et qui préside à l'opération? Le chef du parti libéral, du parti qui serait mort et enterré depuis longtemps, dans la province, sans la protection de Laval et de l'archevêque! "Bien sûr, observe Mgr Paquet, le bill ne mentionne pas expressément le droit de conférer des diplômes; mais c'est adroitement impliqué, sous-entendu, dissimulé. Un chef-d'oeuvre de style..." — "Jésuite", achève Mgr Hamel (le recteur est devenu protonotaire apostolique).

Le recteur et ses professeurs exposent le danger au cardinal: les Jésuites veulent nous faire concurrence. Faudra-t-il recommencer contre le collège Sainte-Marie la lutte menée contre l'Ecole de Médecine? Si une poignée de médecins nous a donné tant de mal, que serait une bataille contre la puissante compagnie!

Or, le cardinal Taschereau n'en veut pas spécialement aux Jésuites; il témoigne sa bienveillance, à l'occasion, à ceux de Québec. Mais dès qu'on touche à Laval, il ne connaît plus personne. Il écrit à Mercier, le priant d'attendre une consultation de l'épiscopat. Les archevêques de Montréal et d'Ottawa et l'évêque des Trois-Rivières favorisent le bill; les sept autres, plutôt défavorables, demandent un sursis.

Le Père Hudon et le Père Turgeon, bientôt rejoints par le Père Vignon, sont descendus à Québec. Au contraire du curé Labelle qui, en pareille occurrence, hante les couloirs et obstrue les portes du Parlement, le Père Turgeon voit ministres, députés et conseillers en dehors du Palais législatif, chez eux. "La manière jésuite", dit encore Mgr Hamel. Le Père Turgeon voit surtout des conservateurs; et, dans le ministère, le conservateur national Pierre Garneau est le mieux disposé, avec Mercier. Mais bien des libéraux, et surtout des libéraux de Québec, subissent l'influence de Laval. Taillon se réserve. De La Bruère prévoit une lutte très chaude. Le lieutenant-gouverneur Masson ne croit pas au succès. "Quel métier que de faire passer un bill!" écrit le Père Turgeon à ses confrères[1].

Mais Mercier veut aboutir. Il commande au par-

1. *Lettre aux archives du collège Sainte-Marie à Montréal. Nous utilisons, pour toute l'affaire de l'"incorporation", ces archives et les documents parlementaires.*

ti national. Il ne commande pas au cardinal, bien sûr, mais au-dessus du cardinal et des évêques, il y a le Saint-Siège. Mercier signe la dépêche suivante, que les Pères enverront — de Montréal, pour plus de discrétion — à Rome:

"Comme simple député, j'ai présenté à la législature de Québec une mesure pour reconnaître civilement la Compagnie de Jésus, avec droits et privilèges accordés par les Papes. J'ose demander bénédiction à Votre Sainteté, et la prie de me dire si elle voit des objections à ma demande.

"Honoré Mercier,

"Premier Ministre."

Dépêche anodine, qui ne souffle mot de l'opposition du cardinal. Mais les dossiers romains sur les affaires du Canada sont très complets; ils s'empilent en liasses. Les prélats romains devinent, sourient, et le sous-secrétaire d'Etat répond à Mercier:

"Saint-Père vous bénit. Quant au sujet de votre télégramme, entendez-vous avec votre archevêque."

S'entendre avec l'archevêque!

Mais parfaitement, opinent les Pères, bons exégètes. La dépêche ne dit pas: Entendez-vous avec le cardinal; mais: Entendez-vous avec votre archevêque. Or, Mercier habite Montréal. Son archevêque est Mgr Fabre, favorable au bill! Mercier adopte cette interprétation, et fait subir au bill sa première lecture.

Devant le comité des bills privés paraissent Mgr Hamel, délégué du cardinal et défenseur du point de vue de Laval, et deux Jésuites, le Père Hudon et le Père Turgeon. Plusieurs députés occupent des

chaires à Laval; d'autres ont étudié sous les Jésuites. Dans les bureaux de la Chambre, on discute théologie et droit canon. Chacun à sa manière, le Père Turgeon, très calme, et Mgr Hamel, très vif, sont deux forts controversistes. L'échange de dépêches avec Rome est resté secret, et l'on tient le Saint-Siège pour sympathique à la demande des Jésuites. Les Montréalais soutiennent naturellement le collège Sainte-Marie, et les Québécois, l'Université Laval. Des libéraux comme Mercier défendent la doctrine ultramontaine, tandis que des conservateurs, s'appuyant sur la majorité de l'épiscopat, adoptent une attitude quasi gallicane.

Mercier commande. Trudel le soutient. Mais Laval résiste. Et les rouges plaisantent le chef libéral improvisé champion des Jésuites. Si plusieurs libéraux refusent obéissance et se joignent à l'opposition, nous nous trouverons dans une impasse. Le Père Turgeon propose alors une transaction: le bill n'entraînera la permission immédiate d'ouvrir des institutions enseignantes que dans les trois diocèses de Montréal, Ottawa et Trois-Rivières; dans les autres diocèses, les Jésuites n'ouvriront aucun établissement sans la permission spéciale de l'évêque. Mgr Hamel accepte; et le comité approuve le projet.

Mais le cardinal, l'Université, et Mgr Hamel lui-même, regrettèrent ce consentement. Avec des hommes aussi... habiles que les Jésuites, n'est-il pas dangereux de leur concéder le principe, de leur mettre le pied à l'étrier? Leur permettre de décerner des diplômes, c'est abdiquer le monopole de Laval! Le camp de l'Université se ravise. Le premier ministre et le cardinal échangent une correspondance aigre-douce. Mercier parle, dans ses lettres, des forts qui veulent opprimer les faibles. Le cardinal

relève cette expression. Mercier termine sa dernière lettre par cette protestation: "Fils dévoué de l'Eglise catholique, sincère et convaincu, je suis à la disposition des autorités religieuses pour la défense et la protection des intérêts sacrés dont ces autorités ont la garde." Le cardinal juge cette profession de foi platonique. Tandis que Mercier communique cette correspondance aux Jésuites, le cardinal la communique aux journaux. Les plaisanteries, les allusions désobligeantes, les coups pleuvent autour des Jésuites. Habitué à la bonne compagnie, le Père Turgeon est au martyre. "Oh! que la Compagnie de Jésus est belle, écrit-il à son Supérieur, surtout quand elle est couronnée d'épines, comme son Maître." Car le Père Turgeon, ainsi que les grands religieux, allie le mysticisme et l'esprit pratique. Ses prières soutiennent ses démarches. Au collège Sainte-Marie, on commence une neuvaine de prières et de communions.

Dix-huit voix de majorité! "Nous ne l'aurions jamais espéré", écrit le Père Vignon, "M. Mercier domine la situation; sans lui notre bill eût certainement été perdu..." Taillon, Montréalais, mais aussi chef de l'opposition, s'est abstenu. On lui demande pourquoi. "Lorsque les évêques ne sont pas d'accord, répond-il, je me suis fait une règle de ne pas décider entre eux."

La bataille recommence devant le Conseil législatif. Mgr Hamel reconnaît qu'il s'était trop avancé devant le comité des bills privés de la Chambre, et insiste pour obtenir un sursis. Il affirme que l'Université Laval n'éprouve aucune mauvaise volonté à l'égard des Pères Jésuites; il ne va pas jusqu'à prétendre qu'elle leur voue une tendre affection. Le Père Turgeon n'est certes ni tâtillon, ni chicanier, mais il insiste, de son côté, pour faire

passer son bill. Chacun se prévaut de l'appui moral du pape. Mercier soutient toujours les Jésuites, à fond. De Boucherville est aussi catégorique, et les ultramontains sont influents au Conseil. Au dehors, Israël Tarte blâme l'obstination du cardinal.

Le bill des Jésuites fut définitivement adopté. A l'Université Laval, on relut les *Provinciales*. A la *Patrie*, on grogna un peu. A Toronto, le *Grip*, journal satirique, représenta l'Ordre sous la forme d'un serpent enlaçant la province de Québec. Mais Tarte admira Mercier. Le lieutenant-gouverneur Masson se rapprocha de lui. Et Trudel publia cette note dans *L'Etendard*:

"Nous sommes l'interprète d'un nombre considérable de citoyens éminents de Montréal et des environs pour féliciter l'honorable premier ministre de la conduite pleine de dévouement, d'habileté et d'intelligence qu'il a tenue sur la question du bill d'incorporation des Jésuites, et pour le remercier au nom de tous du service signalé qu'il vient de rendre à la cause de la justice et de la vérité."

Les Jésuites n'avaient pas oublié leur échec de 1872: à cette époque, malgré l'appui total de Mgr Bourget, l'opposition de Laval et de l'archevêque les avait obligés à retirer un bill qu'ils présentaient à la législature (pour ouvrir une université à Montréal). Si, après quinze ans, un autre bill présenté par eux triomphait de l'opposition de la même université et du même archevêque devenu cardinal, c'était bien grâce à Mercier, à Mercier seul. Ils lui en furent reconnaissants.

Les anciens élèves du collège Sainte-Marie organisaient justement une séance pour la fête du R. P. Turgeon, l'ami, le commensal, et pour beaucoup d'entre eux le conseiller de leur famille. Mercier fut doublement invité, comme ancien et com-

me premier ministre. Les anciens présentèrent une adresse au héros de la fête. Le Père Recteur respirait plus que jamais le calme, l'intelligence et la bonté. Il expliqua très posément dans sa réponse, que les Jésuites avaient obtenu justice grâce à l'homme placé par la Providence à la tête de la Province de Québec. Les journaux conservateurs, la *Minerve* et le *Monde* — comme, naguère, les journaux libéraux — protestèrent contre cette "intrusion du clergé dans la politique". Ils appelèrent Mercier, par ironie, "l'homme providentiel", ajoutant: "Aux petits des castors il donne leur pâture." Mercier n'en renversait pas moins en sa faveur une position délicate.

* * *

Le gouvernement se fit donner carte blanche pour contracter un emprunt de $3,500,000, affecté en partie au remboursement d'un emprunt précédent. Cette fois, la majorité chut à six voix; et le Conseil législatif n'autorisa qu'à regret un emprunt si considérable. Starnes et Ross voulaient résister. Mais Mercier laissa planer sur la Chambre haute la menace de l'abolition.

Mercier mit en branle l'exécution d'un vaste programme, dans tous les domaines à la fois: protection ouvrière, règlement de comptes avec la province d'Ontario (cent mille dollars rentrèrent dans les caisses de Québec), formation de sociétés agricoles et laitières, voirie, établissement des écoles du soir. Et Beausoleil aurait son embranchement, de Saint-Félix-de-Valois à Saint-Gabriel-de-Brandon. Quand la session s'ajourna, le 18, il apparut à tous qu'il s'était abattu plus de besogne que pendant chacune des sessions précédentes. Un très petit nombre de censeurs remarquèrent seulement que

la majorité "nationale", issue de l'affaire Riel, n'avait pas repris la motion de blâme contre le gouvernement fédéral présentée par Garneau à la dernière session.

Mercier et Shehyn allèrent eux-mêmes à New-York, mettre en route la négociation de l'emprunt de $3,500,000. Au retour, Saint-Hyacinthe fit à Mercier une démonstration monstre, le 16 juin. Cinq mille personnes participèrent à un pique-nique, malgré la pluie. Puis elles se retrouvèrent dans la salle de la patinoire Valiquet. Casimir Dessaulles présidait, à titre de maire. Autour de Mercier se pressaient tous les ministres, vingt-six députés fédéraux ou provinciaux, les délégués des clubs de Montréal, des Trois-Rivières, de Québec, de Saint-Hyacinthe, de Sherbrooke, et aussi tous les vieux Maskoutains qui avaient participé aux premières batailles de leur député, et dont c'était bien un peu la fête.

Comme bouquet, François Langelier annonça la nouvelle, reçue par dépêche, que l'opposition fédérale s'était choisi, pour remplacer Blake fatigué et démissionnaire, un chef canadien-français: Wilfrid Laurier.

Mercier prononça un grand discours, passant en revue le travail accompli depuis quelques mois. Il répéta:

"Le gouvernement que vous acclamez aujourd'hui est sorti d'un mouvement national, fait en dehors et même à l'encontre des anciennes démarcations de partis. National dans sa conception, national dans sa naissance, ce gouvernement devait être national dans les éléments de son organisme, dans l'affirmation de ses idées et de ses aspirations.

"La législature de la province lui a reconnu ce caractère, et le peuple confirme ce jugement aujourd'hui,

dans un des centres les plus libéraux du pays et au sein d'une immense assemblée.

"Le gouvernement est donc vraiment national; je m'empresse d'ajouter qu'il doit rester national; c'est notre intention et notre devoir de lui garder ce caractère qui fait sa force, et qui associe bien des citoyens honnêtes, fatigués des luttes ruineuses du passé et anxieux de ne jamais les voir recommencer."

Il dit encore:

"J'affirme devant cet immense auditoire que le parti national respectera et fera respecter les droits de la minorité protestante de cette province. Nous désirons vivre en paix avec toute les races, toutes les croyances. Nous accorderons justice à tous, même à ceux qui refuseraient de nous rendre la pareille."

Ces passages du discours de Mercier correspondaient à des intentions précises. Le chef du gouvernement tenait à consolider la coalition. Des libéraux de la vieille école, celle de la *Patrie*, supportaient sans patience l'alliance avec les conservateurs nationaux. Ils ricanaient: "Nous voilà les alliés du Grand Vicaire et de ses castors!" Mais Mercier de les reprendre: "Je ne demande jamais à un allié d'où il vient, mais où il va." Des bleus, surtout Israël Tarte, cherchaient à attiser les méfiances, à provoquer la bisbille. Pour compromettre Trudel, ils annonçaient sa conversion au libéralisme. Mais Trudel leur assénait deux ou trois colonnes de *L'Etendard* en réponse, et persistait à soutenir Mercier, le défenseur des Jésuites, dont les débuts au pouvoir lui paraissaient bons. Auprès des Anglais, les adversaires de Mercier faisaient ressortir son nationalisme: ils rappelaient l'origine de son gouvernement, né de l'affaire Riel. Et c'est pourquoi Mercier s'appliquait à rassurer les Anglo-protestants de la province.

Et là-dessus eut lieu la première élection depuis l'avènement de Mercier. Le député provincial de Laprairie, Alfred Charlebois, mort subitement, était un conservateur. Les bleus présentèrent à sa succession le Dr Brisson, maire de Laprairie. Mercier fit choisir un candidat conservateur national, le cultivateur Odilon Goyette, maire de Saint-Constant. Mercier montrait ainsi, une fois de plus, sa volonté de maintenir l'alliance nationale. Il l'imposait à ses troupes, en dépit des tiraillements. Tarte comprit la solidité de Mercier, et il sembla préparer un rapprochement. Tarte avait en particulier avec le groupe de *L'Electeur,* Pacaud et Charles Langelier, des alternatives de lutte et d'alliance, donnant toujours cette impression de complicité des adversaires politiques qui se déchirent dans la presse et les assemblées et dînent ensemble le même soir. Mais les ultramontains ne mangeaient pas de ce pain-là, et le groupe du Cercle Catholique gardait rancune à maître Tarte. La *Vérité* le repoussa, laissant entendre que Mercier devrait choisir entre Tarte et les conservateurs nationaux. *L'Electeur* releva ce langage très vertement:

> *"Les conservateurs nationaux, ce nous semble, ne devraient pas avoir à se plaindre du gouvernement. Nous reconnaissons avoir eu en eux des alliés énergiques et loyaux dans la bataille; mais de son côté l'hon. M. Mercier ne leur a pas cédé en loyauté et en bons procédés. Ils ont eu et ont avec lui leur bonne part d'influence dans l'administration de la chose publique.*
>
> *"...Dans tous les cas, il est temps d'en finir. Si les conservateurs nationaux ne sont pas contents de la situation qu'ils occupent, ils n'ont qu'à le dire: le choix, puisque choix il y a, sera vite fait!"*

Ces algarades devenaient graves, à la veille de l'élection de Laprairie. Mercier intervint; *L'Electeur* atténua, le surlendemain, en disant que le

choix de M. Mercier était fixé, et notoire, car il avait choisi les conservateurs nationaux.

Et Bellerose, Duhamel, Louis-Philippe Pelletier, parlèrent dans les assemblées en faveur de Goyette, avec Mercier lui-même. Le premier ministre déclara: "Je veux M. Goyette à mes côtés en Chambre, afin qu'il m'aide à restaurer la situation de la province ruinée, pillée par les amis du Dr Brisson pendant vingt ans." La *Minerve* observa là-dessus: "Les ruines, le pillage dont il s'agit sont l'oeuvre des gouvernements conservateurs qui ont eu, jusqu'au 16 novembre 1885, l'appui constant de MM. Garneau, Georges Duhamel, F.-X. Trudel et Odilon Goyette... Ce candidat a dû être charmé d'apprendre qu'il avait été le complice de tant de scélératesse pendant un si grand nombre d'années."

L'abbé Pierre Bédard, curé de Saint-Constant, et disciple de Trudel, collaborait à *L'Etendard* sous des pseudonymes; il fit campagne pour Goyette.

Les nationaux avaient gagné, aux élections fédérales du 22 février, ce comté resté bleu aux élections du 14 octobre. Ils renouvelèrent cet exploi le 30 juillet, malgré Taillon, Tassé et Leblanc. Pour Goyette, 88 voix de majorité; pour Mercier, un comté gagné et une voix de plus en Chambre. La *Minerve* affirma en vain que McShane, Beausoleil, Préfontaine et Charles Langelier, agissant comme organisateurs pour le parti de Mercier, avaient pratiqué la corruption sur une grande échelle, et littéralement acheté le comté.

Le 2 août, à Somerset, grande démonstration en l'honneur de Laurier, nouveau chef de l'opposition fédérale. Mercier y vint, y prit la parole, et

Laurier et Mercier furent portés en triomphe côte à côte.

* * *

L'union nationale autour de Mercier s'accentuait dans le peuple. Moins d'un an après les élections victorieuses, il avait sa province en mains. Il s'attaquait à la tâche à la fois la plus nécessaire et la plus ingrate, la colonisation.

Il est vrai que pour cette tâche, l'union sacrée tendait à se réaliser. Le curé Labelle, ami de Chapleau, et le député Saint-Hilaire, élu comme conservateur, collaboreraient volontiers avec Mercier.

Même aux jours les plus mouvementés de l'affaire Riel et des campagnes électorales, les apôtres de la colonisation avaient poursuivi leur oeuvre. Mgr Fabre avait désigné un prédicateur officiel de la colonisation dans l'archidiocèse de Montréal — un Jésuite, le Père Jean-Baptiste Nolin. Et le curé Labelle rendait hommage aux "efforts inappréciables" du prédicateur et à leurs résultats. C'est le curé Labelle, toujours débordant d'optimisme, qui rédigeait le rapport annuel de la Société de Colonisation à Mgr Fabre: "Pour commencer, il est bon de remarquer que le théâtre des opérations de la Société de Colonisation de l'archidiocèse de Montréal s'étend sur une largeur de 30 lieues jusqu'à 100 et 120 milles dans les profondeurs. Qui peut calculer la valeur incommensurable de ce *back country* pour la prospérité et la richesse future de Montréal? J'ai vu des colons partir de Saint-Jérôme pour aller s'établir à 50 lieues sur la Lièvre, n'ayant pour tout véhicule que l'humble traîneau ou la charrette... Les terrains sont si excellents dans ces nouvelles contrées que le colon ne balance

pas de s'y transporter, quelles que soient les difficultés des chemins, la longueur de la route et l'éloignement des centres..."[1]

Aux rapports du curé Labelle s'ajouta une réédition de la brochure d'Alphonse Nantel, avec une lettre-préface de l'abbé Jean-Baptiste Proulx — l'ex-secrétaire et compagnon de voyage du curé Labelle — devenu curé de l'Ile-Bizard.

Le curé Labelle demandait des routes et, surtout, le prolongement de son chemin de fer: "C'est alors que la colonisation marchera à pas de géant, et que les essaims de nos compatriotes des Etats-Unis reviendront vivre sur le sol natal." Il réorganisa sa compagnie, s'assura le concours de la Banque du Peuple, et fit préparer des plans par l'entrepreneur H.-J. Beemer. Le curé Labelle embauchait toutes les bonnes volontés. Il communiqua sa flamme à un ancien député fédéral, Pierre-Basile Benoit, devenu surintendant du canal de Chambly. Il correspondit avec le géographe français Onésime Reclus. Il intéressa aux plans de Beemer un autre Français distingué, Lucien-Bonaparte Wyse — d'une branche en partie américanisée de la famille Bonaparte. Ingénieur de marque, Bonaparte Wyse avait contribué à la préparation des plans et devis du canal de Panama. Lui-même très à l'aise, il pensa trouver des souscripteurs français.

Guillaume-Alphonse Nantel signalait, parmi les territoires à coloniser, les vallées de l'Ottawa, de la Lièvre et de la Gatineau. Bonaparte Wyse visita ces régions, jusqu'au lac Témiscamingue, sous la conduite du Père Gendreau, de la Société de Co-

1. *Rapport daté du* 11 *mai* 1887, *publié dans la* Semaine Religieuse *de Montréal du* 21 *mai* 1887.

lonisation de l'archidiocèse d'Ottawa. On touchait là au domaine du Père Paradis, l'Oblat barbu, actif et imaginatif qui jouait les curé Labelle entre Hull et Maniwaki. Comme son illustre modèle, le Père Paradis, infatigable, n'avait peur de personne, et jouissait d'un extraordinaire ascendant sur les colons. Il fit bâtir, démolir et rebâtir à trois reprises une chapelle dont l'emplacement ne le satisfaisait pas. Une fois content de sa chapelle, il peignait, pour l'orner, des tableaux d'un style incontestablement personnel. Sur la parole du Père Paradis, les colons n'eussent reculé devant aucune entreprise. Le missionnaire s'était promis de fonder quarante paroisses, et de les voir prospérer.

Mais la loi de septembre 1883, créant d'énormes réserves forestières au profit des marchands de bois, entravait l'essor de la colonisation dans cette région. Le Père Paradis demandait le rappel de la loi. Des colons se jugeaient exploités par la puissante firme des frères John et Allan Gilmour. Cette firme tenait du gouvernement Ross un permis pour la coupe du bois sur une vaste superficie. Le Père Paradis acheta, ou plutôt loua, mais avec promesse de vente, des lots compris dans cette superficie, dans le canton d'Egan, et les céda aux colons. Or, les administrations redoutent l'esprit d'initiative excessif, de la part de leurs fonctionnaires; et l'Eglise est aussi une administration. Les Supérieurs du Père Paradis virent sans enthousiasme l'aspect financier de ses entreprises. Puis, les concessions accordées par le gouvernement de Québec aux Gilmour et au Père Paradis étaient-elles conciliables? Les Gilmour gardaient-ils ou perdaient-ils le droit de coupe et d'enlèvement du bois sur les terres des colons? La loi n'était pas claire, et chacune des parties l'interpréta selon ses intérêts. Le Père Paradis et les colons intentèrent un procès aux Gil-

mour, et prirent Alfred Rochon pour avocat. Candidat "national" — malheureux — aux élections du 14 octobre 1886, Rochon était un petit noiraud, frisé, vif comme un furet, batailleur, d'une sincérité et d'une intégrité absolues. Le Père Paradis et l'avocat Rochon formaient une paire d'adversaires redoutables. Les Gilmour se défendirent, cependant, et passèrent même à l'offensive. L'affaire atteignit des proportions. L'un des épisodes fut l'arrestation du Père Paradis. Il ne céda point, vigoureusement secondé par Rochon, et devint l'idole des colons. L'antagonisme était vif, à cette époque, entre les marchands de bois, magnats de l'industrie, et les colons. Or, les colons votaient, mais les marchands de bois alimentaient le Trésor par leurs taxes et leurs licences, et les caisses électorales par leurs contributions. La dispute avait commencé sous le ministère Ross. L'affaire Riel en atténua le retentissement; et Lynch, commissaire des Terres de la Couronne, essaya de calmer le Père et de faire intervenir ses supérieurs. En vain. Le Père Paradis gagna son procès devant le juge Wurtele, mais les Gilmour interjetèrent appel. La querelle faisait rage à l'été de 1887. Et comme l'affaire Riel ne l'étouffait plus, elle retentit bien au delà de la Gatineau. Le Père Paradis adoptait un ton de revendication sociale. Tarte, dans le *Canadien,* réfuta ce "religieux démagogue".

"L'affaire Paradis" présente un aspect des difficultés rencontrées par la colonisation dans les régions neuves. Les autres difficultés majeures tenaient à l'éloignement et à l'isolement des colons. Elie Saint-Hilaire, député du Lac-Saint-Jean — un vrai député rural — proposait un plan de colonisation dont l'idée maîtresse consistait à mieux grouper les colons, trop éparpillés. Il préconisait des lotissements de 300 concessions, échelonnées

sur dix rangs doubles, couvrant ainsi une étendue de neuf milles sur six, et occupées toutes en même temps. De cette manière, les colons pourraient s'entr'aider, se protéger mutuellement, jouir d'institutions municipales, ouvrir des écoles, former des paroisses, entretenir leurs chemins[1].

Le plan de Saint-Hilaire concernait moins sa propre région que les vastes secteurs du curé Labelle et du Père Paradis. Le Lac-Saint-Jean, région de "vieille colonisation", avait dépassé ce stade de premier établissement. Il possédait son évêché, son hospice, son couvent des Ursulines, son couvent des Sœurs du Bon Pasteur. Il ne lui manquait plus qu'un chemin de fer, pour le relier au monde civilisé. La compagnie, enfin entrée dans la voie des réalisations, avait confié les travaux à l'ingénieur Beemer, un Américain qui multipliait les entreprises dans la province de Québec, et tirait des ficelles politiques. Et le député Saint-Hilaire, élu comme conservateur, offrait son appui à Mercier si ce premier ministre à la vision large aidait de son mieux l'entreprise. Mercier combla le voeu de Saint-Hilaire, comme il comblait celui de Beausoleil. Il intervint auprès de Beemer, pour faire activer les travaux. Si l'on finissait à temps, le premier ministre présiderait en personne à l'inauguration.

Une petite armée d'ingénieurs, de cantonniers, de sapeurs, de terrassiers, d'aiguilleurs, munis de haches, de pelles, de pics, et traînant des excavateurs, taillent dans la forêt vierge, font des abatis, amènent du ballast, élèvent des remblais, posent des rails. Ils couchent sous la tente ou dans des cabanes de bois rond édifiées pour la circonstance.

1. *Le plan de Saint-Hilaire, daté du* 14 *juin* 1887, *a été publié dans* L'Electeur *du* 16.

Tout doit être fini pour le 29 août, jour où le premier train conduira M. Mercier de Québec au Lac-Saint-Jean. Mercier sera le premier chef de gouvernement à faire le voyage du Lac-Saint-Jean. Il prouvera ainsi, d'une manière éclatante, l'intérêt qu'il porte à la colonisation.

Le 29 août, le chemin de fer se rend, sinon tout à fait jusqu'au Lac-Saint-Jean, au moins jusqu'au lac Bouchette.

Mercier l'inaugure. Il emmène un ministre, Ernest Gagnon; des députés fédéraux: Guillaume Amyot, Charles Langelier, P.-M. Guay, Philippe-Auguste Choquette; des députés provinciaux: Elie Saint-Hilaire, Jules Tessier, François-Xavier Lemieux, Rinfret dit Malouin, Arthur Boyer, Dechêne, Bernatchez, Pilon; l'officier Paul Ungerer, de la frégate française *La Minerve,* ancrée dans le port de Québec; le Dr Lachapelle, champion de la succursale Laval à Montréal; H.-A. Turgeon, assistant-directeur de la colonisation. Il emmène aussi son beau-frère, Paul DeCazes; son secrétaire, Joseph Boivin; des journalistes: Sauvalle, de la *Patrie,* Cloran, rentré en grâce au *Post,* J.-X. Perrault, du *Star,* L.-C. Bélanger, du *Progrès de l'Est;* et enfin le photographe J.-E. Livernois, qui fixera les images de la randonnée. Aucun de ces compagnons de voyage n'appartient à une société de tempérance.

Les wagons manquent de confort, le voyage est long, et le soleil ardent — ce qui altère. Le train rappelle, sinon quant au tracé, du moins quant à la vitesse, ces aimables tortillards dont l'horaire admet la fantaisie et les caprices; il stoppe de temps à autre pour permettre aux voyageurs de se reposer. Alors on tombe la veste; on se livre à une partie de pêche ou à la cueillette des baies. L'itiné-

raire traverse le territoire d'un club de pêche dont Livernois est membre (au lac Rognon) : des rafraîchissements ont précédé les excursionnistes, et la popularité du photographe redouble.

On fait halte à Saint-Raymond, au Lac-Edouard, à Station-Beaudet. Là où l'arrêt n'est pas prévu, les habitants l'obtiennent en se plaçant en travers de la voie. Guillaume Amyot explique à ces électeurs pourquoi des conservateurs comme lui collaborent avec Mercier. Des fillettes présentent des bouquets: Mercier les embrasse, le rude Gagnon les embrasse, et le papa Saint-Hilaire les embrasse.

A partir du lac Bouchette, les voyageurs sont transportés en voiture, accomplissant une partie du trajet sur le talus du chemin de fer, dont les rails ne sont pas encore posés. Dans chaque paroisse, la population en fête, groupée autour de son curé, attend le premier ministre. Les braves gens hospitaliers ne savent comment s'y prendre pour bien loger leurs visiteurs; de vieux colons, pour qui c'est le plus beau jour de leur vie, ne peuvent s'endimancher, faute de costume de rechange. Dans de toutes petites paroisses encerclées par la forêt, les réjouissances prennent la forme de feux de joie, et de salves que l'écho répercute sur les rives des lacs. A chaque repas figure un quartier d'orignal fraîchement tué. Les curés tournent des adresses, présentées par des petites filles que Mercier, le rude Gagnon et le papa Saint-Hilaire embrassent. Puis Mercier s'écrie: "J'ai une ambition par-dessus toutes: celle d'attacher mon nom à la colonisation du Nord!" Le député Saint-Hilaire, qui porte une barbe patriarcale et un chapeau trop large retenu sur les côtés par ses oreilles, nage dans la félicité et prend tous les marmots sur ses genoux. Mercier le met adroitement en vedette, pour rehausser son

prestige parmi les électeurs, et le brave Saint-Hilaire n'en revient pas des honneurs qui lui sont décernés. Ah! certes, il a été bien inspiré de se rallier à M. Mercier! Les bûcherons haut-bottés — corps endurants, âmes claires, coeurs ouverts — concluent que ces messieurs de Québec, c'est du bien bon monde. Et les journalistes, à l'enthousiasme entretenu par les toasts, écrivent des comptes rendus lyriques.

Roberval, la plus grosse agglomération, où les premiers défrichements ne datent que de vingt ans, compte déjà 1,500 âmes. Les voyageurs y rencontrent Mgr Dominique Racine, évêque de Chicoutimi, venu poser la première pierre du nouveau couvent des Ursulines. Léonce Bilodeau, l'homme important du lieu, fait les honneurs de sa petite ville. Une nichée d'enfants passent sur les genoux d'Elie Saint-Hilaire et lui tirent la barbe. Le député commence à s'habituer aux honneurs. Là comme ailleurs il est question de culture, d'industrie laitière, du chemin de fer à terminer, et l'on ne dit pas un mot de politique. Partout, le long de cette marche triomphale, le clergé donne le signal des manifestations de sympathie pour Mercier. Partout aussi on arbore le drapeau tricolore, rendu populaire par le mouvement national.

Le retour s'effectua par bateau, de Chicoutimi à Québec. Pendant toute la durée du voyage, Mercier et ses compagnons n'avaient pas lu un journal, ni parlé des calculs politiques et des combinaisons de Tarte. Tout le monde emporta un souvenir radieux. Les colons restèrent enchantés des ministres et des députés, et réciproquement. Saint-Hilaire avait fini par trouver les honneurs tout naturels. On mit plus d'entrain au travail. Des clubs de chasse et de pêche louèrent des concessions le long de la voie. Beemer construisit à Roberval un

hôtel, dirigé par un de ses frères. La région connut dès lors un développement rapide.

Le voyage au Lac-Saint-Jean eut un grand retentissement et des conséquences politiques. Les journaux insérèrent les rapports lyriques de leurs reporters. Ainsi *L'Electeur*:

"Un voile s'est déchiré et laisse entrevoir, au delà des Laurentides, un immense pays à blé. Le Pacifique fait bien de la réclame pour vendre ses terres au Nord-Ouest: nous avons ici, à nos portes, de quoi rivaliser avec les prairies de là-bas. Il importait de donner toute la notoriété possible à cette sorte de découverte. C'est ce que le Premier ministre a saisi d'un coup d'œil pendant son voyage à travers cet Eldorado..."

Au retour, le 6 septembre, on ouvrit à Québec l'exposition provinciale — voulue, elle aussi, par Mercier. A la demande du premier ministre, la Cie du chemin de fer transporta gratuitement les colons du Lac-Saint-Jean désireux d'exposer leurs produits: il en vint 270, et plusieurs accompagnés de leur famille. Quatre curés les conduisaient, dont le curé Lizotte de Roberval. Tous étaient encore enthousiastes. Mercier les reçut lui-même à l'exposition, retint les notables à dîner. Les colons du Lac-Saint-Jean amenaient une vague d'optimisme.

Une vague d'optimisme! Beausoleil anticipait le jour où le premier ministre inaugurerait avec le même éclat l'embranchement de Saint-Félix-de-Valois à Saint-Gabriel-de-Brandon. Le curé Labelle anticipait le jour où le premier ministre inaugurerait avec le même éclat la voie de son chemin de fer prolongée jusqu'à Sainte-Agathe. Puis, Mercier annonçait la fondation d'un ministère spécial pour l'Agriculture et la Colonisation; et cette promesse paraissait de bon augure au curé Labelle. C'est encore le curé de Saint-Jérôme qui se réjouit le plus

ouvertement. À la fin de l'été, pendant une excursion dans les Laurentides, le curé Labelle, prenant cette fois le style des déclarations officielles, proclama: "La politique de l'honorable M. Mercier a été avantageuse aux intérêts de la province, et surtout de la colonisation. Malgré mes vieilles amitiés, je ne peux m'empêcher de tendre une main cordiale à l'honorable premier ministre. J'admets que je ne me suis pas toujours entendu avec lui, mais cela ne m'empêche pas d'apprécier la conduite patriotique de M. Mercier." Dans le public, le curé Labelle était connu comme ami et partisan de Chapleau. Son influence, sa popularité donnaient à cette adhésion ouverte une grande portée.

Enfin, en septembre, il fallut refaire l'élection invalidée du comté d'Ottawa (région de Hull et vallée de la Gatineau). Le comté était bleu: le 14 octobre 1886, le conservateur Narcisse-Edouard Cormier avait battu le national Alfred Rochon par 400 voix. À ce moment déjà, un vent d'agitation soufflait dans la vallée de la Gatineau. Mais depuis un an, ce vent s'était gonflé en tempête. Le Père Paradis et son avocat Rochon, défenseurs des colons contre les marchands de bois, prenaient figure de chefs populaires. Edouard Cormier et Ernest Rochon s'affrontant de nouveau, les Gilmour, tout naturellement, mirent leur influence du côté de Cormier, et le Père Paradis mit la sienne du côté de Rochon — c'est-à-dire de Mercier. D'autre part, le premièr ministre, promettant de développer la région du Lac-Saint-Jean, manquait rarement d'ajouter: et la vallée de la Gatineau. Il promettait une politique plus favorable aux colons; il faisait espérer le rappel de la loi de 1883, la suppression de la réserve forestière — bref, les mesures réclamées par le Père Paradis.

On pense si l'élection fut passionnée. Là où Cor-

mier avait battu Rochon par 400 voix. Rochon battit Cormier, treize mois plus tard (14 septembre) par tout près de 1,300 voix. L'influence du Père Paradis y fut pour quelque chose, surtout dans le canton d'Egan; mais le revirement était aussi prononcé à Hull, agglomération ouvrière qui ne participait en rien à la campagne de l'Oblat. De l'avis unanime, l'affaire Paradis-Gilmour ne rendait pas compte d'un déplacement de 1,700 voix. Malgré les traits particuliers de cette élection, c'était bien la politique de Mercier, son prestige ascendant, qui, mis à l'épreuve, en sortaient triomphants. Mercier recevait le témoignage éclatant de l'adhésion populaire. Il dominait déjà la province. Ses gestes crânes plaisaient au peuple. Huit jours après l'élection de Rochon (le 23 septembre), la Cour d'Appel de Montréal (sir Antoine-Aimé Dorion, juges Tessier, Baby, Cross et Church) confirma le jugement de Wurtele (les juges Cross et Church dissidents), et débouta les Gilmour. Ceux-ci manifestant l'intention de porter l'affaire devant le Conseil Privé, Mercier signifia qu'en pareil cas il irait lui-même à Londres plaider la cause des colons d'Egan[1].

* * *

Le lieutenant-gouverneur Masson, exécutant une résolution longtemps différée à la requête de John-A. MacDonald, se retirait "pour raisons de santé". Le prétexte n'était pas entièrement injustifié; mais, sans les angoisses de l'affaire Riel, Masson eût achevé son mandat. Lui aussi évoquait jusqu'à l'hallucination le pendu de Regina — l'ancien pro-

1. *Les Gilmour allèrent bien devant le Conseil Privé, dont le comité judiciaire rejeta leur appel le* 27 *juillet* 1889.

tégé de sa mère. Il avouait, dans l'intimité: "Ce sera une tache sur la mémoire de sir John." Homme d'étude, connaissant le prix de la régularité dans le travail, Masson utilisait des papiers de famille pour préparer une histoire de la traite des fourrures, oeuvre intéressante et utile publiée deux ans plus tard sous le titre: "Les Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest". Il voulait aussi voyager, aller à Rome où ses titres, civils et religieux, lui vaudraient une audience du pape.

Le gouvernement fédéral disposait du choix de son successeur. Il fut question de Chapleau. On se demanda toutefois s'il ne serait pas délicat de mettre Chapleau à Québec, en relations officielles avec le gouvernement Mercier: personne n'avait oublié le différend Letellier-de Boucherville. Mercier et ses amis rassurèrent les partisans de Chapleau. *L'Electeur* dit que deux hommes supérieurs, tels que M. Chapleau et M. Mercier, s'entendraient sans peine. "Puisque le lieutenant-gouverneur doit être choisi parmi nos adversaires, écrivit Pacaud, nous aimons mieux qu'on nous donne un homme qu'une machine."

Langevin aurait vu sans regret le départ de son collègue, mais il ne lui souhaitait pas une si belle retraite. Et si le lieutenant-gouverneur était choisi parmi les ministres canadiens-français du cabinet fédéral, sir Hector Langevin possédait autant de titres que Chapleau, sinon davantage. Et sir Adolphe Caron lui-même, mondain, ciré, portant bien le monocle, n'eût pas refusé le poste honorifique dont son père avait été le deuxième titulaire. Nommer l'un de ces trois hommes, c'était mécontenter les deux autres. Tarte laissa Chapleau, parti trop tôt, s'essouffler dans la course; puis, dans un dîner intime où il se trouvait avec sir John, entre la poire

et le fromage, il laissa tomber le nom d'Angers, auquel il était fort dévoué.

—Well, dit sir John, well, he is not a bad man.

Angers devint lieutenant-gouverneur de la province de Québec.

* * *

Mercier nomma la Commission des asiles. Le président fut le Dr Duchesneau, le chef libéral du comté de Terrebonne, ancien préfet du pénitencier de Saint-Vincent-de-Paul destitué à la demande d'Aldéric Ouimet. Mercier se fit nommer par le gouvernement — en somme, se nomma lui-même —membre du Conseil de l'Instruction publique, en remplacement du Dr Painchaud, démissionnaire. *L'Etendard* et la *Vérité* bougonnèrent: "N'est-ce pas une tentative pour introduire la politique dans l'école?" Les officieux expliquèrent au contraire que le premier ministre cherchait à mieux connaître les désirs des évêques, membres du Conseil. Mercier, à l'activité multiple, fit encore substituer des ponts en fer aux ponts en bois. Le premier serait construit sur la rivière Chaudière. Mercier, accompagné de Shehyn et de McShane, posa lui-même la pierre angulaire, le 11 octobre, à Saint-Romuald-d'Etchemin. Mais surtout, il prépara la Conférence interprovinciale, destinée à renforcer l'autonomie des provinces, et qu'il voulait éclatante.

Le jour où Mercier inaugurait à Saint-Romuald-d'Etchemin son programme des ponts en fer, Louis-Adélard Sénécal mourait à Montréal, à 59 ans. Oublié aujourd'hui, Sénécal a joué dans la province un rôle considérable. Admiré, craint et détesté, il eut des qualités indéniables, un esprit d'en-

treprise étonnant. Il incarna, le premier parmi les Canadiens français, le type de l'homme d'affaires moderne, au tempérament de joueur. Il lança le plus grand nombre d'entreprises, atteignit le maximum de fortune et d'influence possibles à son époque et dans le cadre de la province. Chapleau attribuait les attaques multipliées contre son ami à cette fatalité en vertu de laquelle celui d'entre nous qui réussit et qui s'élève, par son initiative et son travail, en quelque domaine que ce soit, est attaqué avec rage et, si possible, abattu par les siens.

Chapleau assista aux funérailles de Sénécal, qui furent très belles. Le curé Labelle chanta l'absoute, à Notre-Dame. Les deux gendres de Sénécal étaient Blumhart et le juge Gill, ancien député d'Yamaska.

Le successeur de Sénécal au Sénat fut un autre homme d'affaires canadien-français et montréalais: Jean-Baptiste Rolland, élevé, lui aussi, à la force du poignet. D'abord apprenti typographe à la *Minerve,* il avait ouvert une imprimerie à son compte, puis une librairie rue Saint-Vincent. Ses affaires prospérant, il avait organisé le colportage des almanachs et de la papeterie dans les campagnes, édité des livres scolaires, fondé, à la requête du curé Labelle, la fabrique de papier de Saint-Jérôme, construit des maisons de rapport à Montréal. Intègre, très allant, d'esprit moderne, audacieux à l'occasion, il était ancien échevin, président de sociétés nationales, actionnaire d'institutions financières. Une personnalité moins tapageuse et contestée que celle de Sénécal. Rolland ne devait pas occuper son siège sénatorial, car il mourut au mois de mars suivant.

D'autres hommes d'affaires montréalais, des

self-made men de race anglo-saxonne, commençaient à dépasser de beaucoup, en fortune et en influence, les Rolland et même les Sénécal. C'étaient les Van Horne et les Donald Smith, les magnats du Pacifique, rappelant Hugh Allan par plus d'un côté, et qui opéraient non plus dans le cadre provincial, mais à l'échelle du Canada tout entier. George Stephen, nanti d'une immense fortune, venait de quitter le pays pour vivre en Angleterre. Van Horne lui succéda comme président du Pacifique. Van Horne, de naissance américaine, était un géant, gros mangeur et grand fumeur. Sa carrière tenait du roman d'aventures. Il avait débuté comme garçon de bureau, ce qui ne l'empêchait pas de se révéler à la fois expert ès-finances et questions ferroviaires, joueur de cartes imbattable et collectionneur averti d'objets d'art. Quant à Donald Smith, occupant, à l'instar de Sénécal, tous les postes de commande, il venait d'être élu, presque simultanément, député de Montréal-Ouest et président de la Banque de Montréal.

La Conférence interprovinciale se tiendrait à Québec dans la seconde quinzaine d'octobre. Dans la pensée de Mercier, elle devait entraîner des conséquences importantes. Mercier avait combattu la Confédération en 1867. Vingt ans plus tard, il n'acceptait le régime qu'à demi contraint, et en luttant contre la tendance centralisatrice d'Ottawa. Et les Canadiens français les plus "patriotes" partageaient ses craintes. La Confédération était l'oeuvre d'hommes politiques à la vision large. Le peuple canadien-français l'avait acceptée avec résignation plutôt qu'avec enthousiasme. Au bout de vingt ans, la méfiance subsistait. Au lendemain du 1er juillet 1887, Tardivel constata dans la *Vérité*:

"Le vingtième anniversaire de la Confédération a sou-

levé bien peu d'enthousiasme. Cette œuvre politique... déjà menace ruine... Nous sommes probablement à la veille de changements politiques importants; la prochaine conférence interprovinciale aura un intérêt tout particulier. Si, grâce à cette conférence, les provinces obtiennent des modifications qui rendent la situation plus tolérable, la Confédération pourra durer encore plusieurs années. Si la conférence échoue, nous ne croyons pas que le premier juillet soit une fête légale dans dix ans d'ici.

"La rupture du lien fédéral ne doit inspirer aucune frayeur, aucune inquiétude même à la province de Québec. Nous tenons la clef de la situation par notre position géographique..."

Tardivel se trompait sur la survie de la Confédération qui, toujours imparfaite et toujours critiquée, dure toujours: il oubliait que les mariages de raison sont souvent plus durables que les mariages d'amour.

Au cours d'une séance de l'Assemblée législative, L.-O. David avait exprimé des idées tout analogues à celles de Tardivel. Lui aussi s'était séparé du parti conservateur, en 1867, par prévention contre le nouveau régime. Il le rappela vingt ans plus tard. Et, ne cachant point la persistance de son opinion: "... Les fruits de la Confédération ont été amers pour les hommes qui aiment véritablement leur pays."

De David à Tardivel, tous ceux qui souhaitaient renforcer l'indépendance de la province, saluèrent avec joie le projet de conférence.

Mercier demanda une entrevue confidentielle à sir John MacDonald, afin de lui représenter la Conférence, non pas certes comme une machine de guerre, mais au contraire comme une occasion de dissiper les malentendus, et d'améliorer les rap-

ports entre le fédéral et les provinces[1]. Interprétation et démarche également insolites! Mercier voulait-il duper le vieux renard? Voulait-il, avec la participation du gouvernement fédéral, renforcer le prestige de la Conférence, et partant le sien? Comment connaître les cheminements de sa pensée? Sir John, bardé de méfiance, refusa sèchement l'entrevue secrète. A l'invitation officielle, il répondit par un refus encore plus sec:

"Monsieur,

"J'ai l'honneur d'accuser réception de votre lettre du 24 septembre dernier, invitant le gouvernement du Canada à se faire représenter à une conférence provinciale.

"En réponse, qu'il me soit permis de vous dire qu'il ne servirait de rien d'envoyer des représentants à cette conférence.

"J'ai l'honneur d'être, Monsieur,
"Votre obéissant serviteur,

"John-A. MacDonald."[2]

Ce refus n'amortit point le succès de la Conférence. Le Canada comptait alors sept provinces. L'Ile-du-Prince-Edouard s'abstint pour des raisons locales. La Colombie-Britannique, après avoir accepté en principe, s'abstint, comme à regret, sous la pression de sir John. Les autres provinces envoyèrent des délégations brillantes.

Celle de l'Ontario surtout était remarquable. Le premier ministre Mowat vint lui-même, accompa-

1. *Correspondence of Sir John A. MacDonald, publiée par sir Joseph Pope, pages* 399-401.

2. *Compte rendu des procédures de la Conférence interprovinciale tenue en la cité de Québec du* 20 *au* 28 *octobre* 1887 *inclusivement (Bibliothèque de la Législature, à Québec).*

gné par trois de ses collègues, dont deux futurs premiers ministres. Mowat avait 67 ans et un sérieux passé politique. Vingt-quatre ans plus tôt, en 1863, Honoré Mercier, jeune journaliste au *Courrier de Saint-Hyacinthe,* traitait Oliver Mowat de "seconde édition de M. Brown", c'est-à-dire d'ennemi acharné du nom canadien-français. Mowat était en effet disciple et lieutenant de George Brown—le véritable fondateur du libéralisme ontarien. Mais depuis lors, Mercier avait changé de camp, et Mowat, acquérant une grosse réputation d'homme d'Etat, avait largement entamé l'évolution qui devait faire de lui le champion des catholiques ontariens. Le clergé avait favorisé ses dernières élections victorieuses. Car, tandis que Mgr Laflèche soutenait les conservateurs dans la province de Québec, l'épiscopat de l'Ontario, dans une situation différente, donnait son appui aux libéraux. Mgr Lynch, archevêque de Toronto, Mgr Walsh, évêque de London, et Mgr Cleary, évêque de Kingston, avaient fait des déclarations favorables à Mowat lors des élections de décembre 1886. Mowat, déjà venu à Québec en 1864 pour la conférence préparatoire à la Confédération, était assuré d'un bon accueil en revenant à Québec, en 1887, pour une conférence destinée à desserrer un peu les liens de la Confédération. Il se fit accompagner par George-William Ross, ministre de l'Education — réputé l'un des plus forts, peut-être le plus fort orateur de "hustings" de tout le Canada; Christopher Finlay Fraser, commissaire des Terres publiques; et Arthur Sturgis Hardy, secrétaire provincial. George-William Ross, qui occupait, au point de vue des relations entre les races, un poste stratégique, partageait les dispositions tolérantes de son chef. Enfin, par une attention particulière, Mowat pria un député franco-ontarien, Alfred Evanturel, du comté de Prescott, de l'ac-

compagner à la Conférence; c'était le fils aîné de François Evanturel, qui, député du comté de Québec et directeur du *Canadien* avant la Confédération, avait conseillé un ralliement sans enthousiasme au nouveau régime, "pour tirer d'un instrument très imparfait le meilleur parti possible".

Fielding, premier ministre de la Nouvelle-Ecosse, vint avec J.-W. Longley, procureur général, et Angus McGillivray, ministre sans portefeuille. George-Andrew Blair, premier ministre du Nouveau-Brunswick, vint avec David McLellan, secrétaire provincial. John Norquay, premier ministre du Manitoba, vint avec Charles-Edward Hamilton, procureur général. Plusieurs de ces ministres se firent accompagner de leur épouse. Mowat et sa femme furent les hôtes de Shehyn, dans la plus belle maison de Québec. Tous furent reçus princièrement. On multiplia en leur honneur les fêtes et les excursions, à la faveur d'une arrière-saison splendide.

Avec ceux de Québec, vingt ministres, dont cinq premiers ministres — cinq fortes personnalités — s'assirent à la table de la Conférence. Les gouvernements représentés se répartissaient ainsi: un gouvernement conservateur, deux libéraux, et deux gouvernements de coalition (dont celui de Québec). Tous s'accordèrent à défendre l'autonomie des provinces. Depuis son accession au pouvoir, en 1872, Mowat poursuivait une lutte incessante pour la défense des "droits provinciaux", contre les empiétements du gouvernement fédéral, et de John MacDonald en particulier. Il avait fait voter quatre fois, de 1880 à 1884, une loi d'importance secondaire (Rivers and Streams Act), désavouée à trois reprises par Ottawa. Pendant des années

aussi, la question des frontières septentrionale et occidentale de l'Ontario avait dressé la province contre le fédéral, Mowat contre MacDonald. Et la victoire finale de Mowat, en 1884, avait soulevé une joie immense à Toronto. D'autres controverses restaient en suspens. La défense des "droits provinciaux" constituait, depuis quinze ans, la préoccupation majeure d'Oliver Mowat, premier ministre de l'Ontario.

Elle constituait depuis moins longtemps, mais avec plus d'acuité encore, la préoccupation majeure de John Norquay, premier ministre du Manitoba. En raison du monopole consenti au Pacifique-Canadien, le gouvernement fédéral avait désavoué la charte accordée par la législature manitobaine à un "chemin de fer de la Rivière Rouge". Or, le Manitoba tenait à ce chemin de fer, et se révoltait contre le veto fédéral. Le conservateur Norquay se trouvait, à cette heure, aussi opposé à John MacDonald que le libéral Mowat et le "national" Mercier. Quant à la Nouvelle-Ecosse, elle n'acceptait la Confédération qu'à contre-coeur — Fielding le dit franchement, à la Conférence[1]. En mettant l'autonomie provinciale à la base des discussions, Mercier comblait le voeu de tous ses hôtes. C'était la première conférence interprovinciale tenue au Canada, depuis la Confédération. Mowat, doyen des premiers ministres, présida les délibérations. C'était, à 67 ans, un homme de jugement, de patience, d'équité — un sage. Il présida les délibérations, mais Mercier les dirigea. Dès la première séance, Mercier affirma l'innocence de son ini-

1. *Compte rendu des procédures de la Conférence interprovinciale tenue en la Cité de Québec du* 20 *au* 28 *octobre* 1887, *inclusivement (Bibliothèque de la Législature, à Québec). Même source pour la suite de ce passage.*

tiative, la pureté de ses intentions à l'endroit du gouvernement fédéral. Puis il proposa une liste de vingt-deux sujets à traiter, et qui, à l'exception de deux ou trois, tendaient tous à rogner les pouvoirs ou les prétentions de l'Etat central. Il n'y eut aucune divergence entre les délégués, aucun heurt. "Notre conférence serait justifiée, dit Blair, de son ton doucereux, même si elle n'obtenait d'autre résultat que les amitiés conçues entre représentants des différentes provinces." Mercier nouait le faisceau. Quatre premiers ministres de ces provinces anglaises si orgueilleuses — et naguère dressées contre Québec et son "mouvement national" — adoptèrent les idées de Mercier, se rangèrent derrière lui. Mowat, Fielding, Blair, Norquay et leurs collègues, ne tarirent pas d'éloges sur Québec, ses habitants et son premier ministre. Mercier témoigna de grands égards pour Mowat. A son tour, le premier ministre de l'Ontario déclara: "M. Mercier nous dépasse tous de la tête et des épaules."

La Conférence s'ajournait la veille du jour où le nouveau lieutenant-gouverneur devait prêter le serment d'office. Angers pria Mercier de le présenter aux membres de la Conférence interprovinciale, ce qui donna lieu à un nouvel échange de courtoisies. Le 28 octobre, plusieurs ministres des autres provinces assistèrent à la prestation de serment. Les notabilités libérales de Québec se firent un point d'honneur d'assister également à la cérémonie. Mme Mercier offrit un bouquet à Angers, et *L'Electeur* — l'imprévoyant! — poussa la politesse jusqu'à vanter les qualités mondaines du lieutenant-gouverneur, sa cordialité, son tact.

La vie d'un peuple n'est pas simple. Au moment où Mowat et Mercier échangeaient des amabilités sincères, Joseph Tassé poursuivait une po-

lémique avec le *Mail* de Toronto. Ce journal avait publié une série d'articles, sous forme de lettres ouvertes reçues de la province de Québec et signées: "A protestant minister." Les Canadiens français y étaient fort décriés, et représentés comme une source de faiblesse pour la Confédération. L'auteur était tout probablement, non pas un pasteur, mais le journaliste Robert Sellar, propriétaire et directeur du *Hutingdon Gleaner*. Robert Sellar venait d'Ecosse, et son coeur de patriote — de patriote britannique — saignait devant la reconquête des cantons de l'Est par les Canadiens français. Il assistait, impuissant, aux fructueux efforts de Mgr Racine et de Jérôme-Adolphe Chicoyne. Il s'alarmait de voir, les jours de fête, le drapeau français et le drapeau papal flotter dans les rues. Bref, la minorité anglaise, soi-disant opprimée dans la province de Québec, appelait l'Ontario à son secours. Joseph Tassé, dans sa réplique, appela la province de Québec, où les annexionnistes, ouverts ou déguisés, sont moins nombreux qu'ailleurs, le rempart du loyalisme canadien. Il réfuta point par point les accusations de brimade à l'égard des Anglais de la province. Et cette dispute, rappelant les antagonismes alors que les effusions de la Conférence pouvaient leurrer, fit du bruit[1]. Elle se poursuivit jusqu'au printemps, où Charles Thibault prit la suite de Tassé en envoyant une série de lettres ouvertes au *Journal* d'Ottawa. Charles Thibault alla plus loin que Tassé: il affirma la supériorité des hommes de sa race, et prédit qu'avant trente ans les Canadiens français, plus travailleurs, plus économes, plus attachés au sol, et grevant moins leurs terres

1. *Lettres de Joseph Tassé (en anglais), rassemblées en brochure: The French Question (Imprimerie Générale, Montréal* 1888*).*

d'hypothèques, posséderaient une bonne partie de l'Ontario.

Le 6 novembre, le Club Letellier de Montréal organisa une grande démonstration, à la salle Carvallo, en l'honneur de Laurier et de Mercier. Le premier ministre de la province dit qu'il avait voulu, par la Conférence interprovinciale, réparer en 1887 les lacunes ou les erreurs commises en 1867.

Et il communiqua le texte des résolutions de la Conférence à tous les journaux simultanément, afin qu'ils puissent, sans favoritisme, les publier le 10 novembre.

Ces résolutions étaient au nombre de vingt-six. Les plus importantes souhaitaient des amendements à l'Acte de Confédération de manière à: 1° Enlever au gouvernement fédéral, pour le transporter au gouvernement impérial, le droit de désavouer les lois des provinces. 2° — Augmenter le subside versé par le fédéral aux provinces. 3°— Reconnaître la juridiction des législatures provinciales dans certaines matières non prévues par l'Acte de 1867, par exemple les faillites. 4°— Augmenter les pouvoirs des lieutenants-gouverneurs. 5°—Réserver aux provinces la nomination d'un certain nombre de sénateurs. 6°—Faciliter à l'Assemblée législative d'une province la suppression du Conseil législatif. Etc. Bref, à peu de chose près, les vingt-deux propositions de Mercier. L'avant-dernière résolution encourageait la législature du Manitoba, dans son conflit avec le gouvernement fédéral. Enfin la dernière, rédigée par la délégation ontarienne, exprimait un voeu en faveur de la réciprocité commerciale avec les Etats-Unis.

Ces résolutions établirent, dans l'esprit de sir John, le caractère de la Conférence interprovin-

ciale, machine de guerre embusquée contre lui par Mercier. Le conflit de sir John avec la législature du Manitoba était assez aigu pour que le premier ministre du Canada ressentît vivement tout appui donné à son antagoniste. Quant à la "réciprocité", c'est-à-dire la suppression des droits de douane entre le Canada et les Etats-Unis, l'idée, caressée sous le régime de l'Union, avait été reprise par un Canadien devenu gros homme d'affaires à New-York et citoyen américain, Erastus Wiman. Président de la Great North-West Telegraph Company, et mêlé à beaucoup d'autres entreprises, gros actionnaire même du célèbre cirque de Buffalo Bill, Wiman était un homme à idées. Il en avait de singulières, si l'on en juge d'après son offre, adressée en février 1886 à John MacDonald, d'acheter le chef cri prisonnier Faiseur d'Enclos pour en faire la principale attraction du cirque de Buffalo Bill![1] La plus grande idée de Wiman était de réaliser une union commerciale entre son pays d'origine et son pays d'adoption. Cette conception séduisit Goldwin Smith: elle cadrait avec sa théorie de l'inévitable annexion du Canada, prolongement géographique des Etats-Unis. Elle séduisit d'autres théoriciens, dans tout le Canada; et les libéraux, de tendance libre-échangiste, adoptèrent ouvertement cette "plate-forme". Devant la résolution 'réciprocitaire" de la Conférence interprovinciale, comment ne pas supposer une entente entre Laurier et Mercier — héros conjoints de la manifestation du Club Letellier? John MacDonald provoqua la fondation d'un nouveau journal conservateur à Toronto, *The Empire,* au nom symbolique. L'organe de sir John combattrait la récipro-

---

1. *Correspondence of Sir John A. MacDonald, publiée par sir Joseph Pope.*

cité, au nom du loyalisme britannique, en la représentant comme la voie de l'annexion.

Mais le public discuta surtout la première résolution de la Conférence interprovinciale, celle qui tendait à transférer du gouvernement d'Ottawa à celui de Londres le droit de désavouer les lois provinciales. Fidèle à sa doctrine de l'égalité des pouvoirs fédéral et provinciaux, Mercier avait déclaré, à la Conférence: "Il ne devrait pas être plus permis au gouvernement fédéral de désavouer une loi provinciale, sous prétexte qu'elle touche aux droits fédéraux, qu'il n'est permis aux gouvernements provinciaux de désavouer des lois fédérales parce qu'elles touchent aux intérêts provinciaux."[1] Plus éloignée de nos luttes de partis, et plus indifférente, l'Angleterre serait moins souvent tentée d'intervenir. Puis, le jour où le Canada trancherait le lien colonial pour devenir autonome — événement à la fois désirable et prochain, aux yeux de Mercier — le droit de veto tomberait du même coup.

La *Minerve* et la *Presse* (celle-ci venait de passer sous la direction de Nantel, c'est-à-dire qu'elle accentuait son hostilité à Mercier) déclarèrent cette résolution absurde. Le gouvernement fédéral, dirent ces journaux, est plus près de nous, et connaît mieux nos besoins, que le gouvernement impérial. Ensuite, nous, Canadiens français, avons à Ottawa une députation nombreuse, une part d'influence, tandis qu'à Londres notre voix est sans écho. Chapleau reprit le même thème, le 22 novembre, au cours d'un banquet offert à Hector Langevin par l'Association Conservatrice de Montréal. D'une manière générale, les conservateurs représentèrent

---

1. *Compte rendu des procédures de la Conférence interprovinciale tenue en la cité de Québec du* 20 *au* 28 *octobre* 1887.

l'oeuvre de la Conférence comme une provocation des pouvoirs provinciaux à l'adresse du pouvoir central.

Malgré ces critiques, l'opinion, frappée par le brillant rassemblement de la Conférence, espéra une suite aux résolutions. Dans son discours au banquet Langevin, Chapleau fut sarcastique à l'égard du gouvernement Mercier. Il dit: "Avant l'arrivée de M. Mercier au pouvoir à Québec, on devait venger Riel et continuer la lutte. Au lendemain du jour où M. Mercier a été assermenté, il est resté muet comme une carpe sur cette question: il n'en a pas soufflé un mot dans la législature. Paix aux cendres de Riel, et réjouissons-nous dans le pouvoir." Cette critique contenait du vrai. C'est sans doute pour ne pas éloigner de nouveau Cameron et ameuter l'opinion anglaise que Mercier en majorité n'avait pas repris les motions sur l'affaire Riel, si indispensables aux yeux de Mercier en minorité. Mais l'ouragan de l'affaire Riel n'avait pas en vain soufflé sur la province. Il en subsistait, avec d'autres traces que nous relèverons chemin faisant, un regain de sentiment national et de fierté française, et ce désir de la plus grande autonomie possible qui avait rendu la Conférence interprovinciale réellement populaire. Et chez Mercier lui-même, en dépit des prudences auxquelles un chef de gouvernement est astreint, subsistait, nous le verrons bien, l'esprit de l'affaire Riel.

* * *

Mercier poursuivait encore deux grandes réussites, pour boucler sa première année de règne: l'emprunt de $3,500,000 autorisé par la Législature, et le règlement de l'affaire des biens des Jésuites. Non content d'avoir fait "incorporer" l'Ordre des

Jésuites, Mercier prétendait encore régler la question de ses biens, et dans le sens où Gédéon Ouimet et Chapleau n'avaient pas voulu la régler, où de Boucherville et Ross n'avaient pas pu la régler, dans un sens favorable aux Jésuites!

On se rappelle les grandes lignes de l'affaire, virtuellement ouverte depuis l'an 1800. Les biens des Jésuites, consistant en seigneuries, en un collège avec ses dépendances à Québec, en terrains à Montréal, avaient été confisqués, par un bref de George III, "en vertu de la conquête du Canada". Les Jésuites, et l'Eglise en général, n'avaient pas reconnu cette loi, et maintenaient leur protestation. Les "biens des Jésuites" étaient devenus biens provinciaux depuis la Confédération, mais les gouvernements de Québec osaient à peine utiliser des terrains ou des bâtiments considérés par l'Eglise comme volés. Ainsi le terrain dit "des vieilles casernes", où l'on projetait de construire un nouveau Palais de Justice, à Québec. Depuis de Boucherville, les gouvernements successifs cherchaient à régler la question, en offrant une indemnité substantielle. Mais tous échouaient sur ce double problème: Avec qui traiter? A qui remettre l'indemnité?

Les Jésuites ne concevaient pas de doute: il fallait traiter avec eux et leur remettre l'indemnité. Non pas, objectait Mgr Taschereau. La suppression de l'ordre des Jésuites, survenue dans l'intervalle, a fait tomber les biens dans le domaine de l'Eglise en général. Il faut traiter avec l'Eglise, représentée par l'archevêque de Québec, et lui laisser la disposition de l'indemnité. Sous cette contestation affleurait l'éternelle dispute universitaire. Les Jésuites consacreraient l'indemnité à développer leur enseignement, à créer des chaires, voire à fon-

der une université. Au contraire, l'archevêque de Québec consacrerait l'indemnité à guérir les maux pécuniaires de l'Université Laval. En 1874, le premier ministre Gédéon Ouimet avait refusé de traiter avec les Jésuites, autorisés par Rome. En 1885, J.-J. Ross avait refusé de traiter avec l'archevêque titulaire d'un indult.

Dans cet horizon bouché, Léon XIII avait ouvert une éclaircie en disant: "C'est le Saint-Siège qui fera le partage des Biens."[1] Et voici Mercier au pouvoir, si énergique et si bien disposé pour ses anciens maîtres qu'il obtient la reconnaissance civile de leur ordre, malgré l'opposition du cardinal-archevêque et de l'Université Laval. N'ira-t-il pas jusqu'à régler l'affaire dans un sens favorable aux Jésuites? Le gouvernement provincial traiterait avec les Jésuites, sur la base du projet de Boucherville, et le pape disposerait de l'indemnité. Le cardinal n'interviendrait en rien. Le Père Turgeon en parle à son ancien condisciple — son ancien "général".

La politique de Mercier — et ses convictions aussi — l'orientent justement vers la consolidation de l'alliance "nationale", à laquelle participent le curé Labelle, les Pères Jésuites, Tardivel et Trudel. Qui sait si le Père Grenier n'arrivera pas à convaincre, à rallier Mgr Laflèche lui-même? Là où de Boucherville, Chapleau et Ross ont échoué, Mercier prétend réussir.

Le Père Turgeon partira pour Rome. Il faudrait encore envoyer un homme plus désintéressé dans l'affaire, un laïc à la fois influent et sûr. Le Père Turgeon compte parmi ses nombreux amis le

1. *Lettre du P. Lopinto au P. Grenier, du* 14 *juillet* 1886; *aux archives du Collège Sainte-Marie, à Montréal.*

seigneur de son village natal, l'honorable Rodrigue Masson, ancien élève d'un collège de Jésuites aux Etats-Unis. Lieutenant-gouverneur, Rodrigue Masson a suivi, jour par jour, l'affaire de "l'incorporation" des Jésuites. Maintenant démissionnaire, il s'apprête à partir pour Rome. Sa haute honorabilité, son catholicisme exemplaire, les postes qu'il a occupés, sa fortune même, désignent l'ex-lieutenant-gouverneur, commandeur de l'ordre de Saint-Grégoire, pour cette haute mission. Masson rachètera volontiers de cette manière son impuissance de l'affaire Riel. Il demandera au Vatican, pour le premier ministre de la province, la permission de négocier, non avec le cardinal-archevêque de Québec, mais avec le R. P. Turgeon, recteur du Collège Sainte-Marie, dûment mandaté par son ordre. L'épiscopat, peu satisfait de cette intervention directe, observe une distante neutralité, et donne aux journaux la consigne de ne rien dire, ni pour, ni contre. A Rome, Léon XIII accorde à l'honorable M. Masson plusieurs audiences privées.

Voilà une grande affaire en bonne voie. Une autre marche moins bien, celle de l'emprunt.

On se rappelle que Mercier et Shehyn avaient entamé des négociations à New-York. Ils rencontrèrent du bon vouloir, puis des réticences, puis des résistances. Les adversaires de Mercier contrecarraient ses projets, effrayaient le monde financier en représentant le cabinet de coalition comme instable. Mercier comprit que l'emprunt ne se réaliserait pas à New-York dans de bonnes conditions. Il laissa dire, cependant, qu'il négociait avec d'autres prêteurs new-yorkais, et se croyait sur le point d'aboutir. Et tandis que les bleus dépêchaient des émissaires chargés de découvrir ces prêteurs et de les impressionner, Mercier faisait entamer

en secret, par des personnes sûres, des pourparlers en France avec le Crédit Lyonnais. Les négociations avancées, Pierre Garneau partit pour la mise au point. Mercier lui-même le suivit. Il irait aussi à Rome, pour avancer les pourparlers de Masson et du Père Turgeon. Turcotte assurerait en son absence l'intérim de premier ministre.

1888.

Mercier partit par New-York, jusqu'où l'accompagnèrent, dans les premiers jours de 1888: son frère J.-A. Mercier; son beau-frère Paul Decazes, qui lui servirait de secrétaire; Ernest Pacaud; Arthur Turcotte et Emery Robidoux. Pacaud et J.-A. Mercier formaient une paire d'amis.

Le 15 janvier, tous assistèrent à la messe dite par Mgr Grandin, l'évêque de Saint-Albert, également de passage, dans la petite église de la colonie canadienne de New-York. Un jeune curé autoritaire, à la parole facile, l'abbé Tétreault, ordonné par Mgr Gravel, desservait cette église et rassemblait, animait, commandait, encourageait les Canadiens français de New-York. Après la messe, le curé Tétreault pria M. Mercier et ses amis de passer une heure au presbytère avec Monseigneur. Le curé faisait circuler des liqueurs, quand la porte du salon s'ouvrit à l'improviste. Un gaillard fruste et puissant comme un bœuf — épaules d'hercule, peau tannée, mine ouverte, fortes mains tavelées — entra sans souci du protocole. Il se précipita vers l'évêque de l'Ouest et mit un genou sur le plancher. Il était visiblement ému. L'évêque le releva, le prit aux épaules et lui parla en cri. C'était Gabriel Dumont, le héros de Batoche, qui n'avait pas vu Mgr Grandin depuis la guerre civile. Dumont résidait maintenant à Staten Island; apprenant la présence de l'évêque et de Mercier à New-York, il était

venu à marches forcées. Un pieux et lourd silence s'établit un instant dans le presbytère, quand un des hôtes prononça le nom de Louis Riel.

Poursuivant sa tactique, Mercier avait caché les buts principaux de son voyage en Europe: il allait, soi-disant, consulter des spécialistes pour sa gorge. Et comme cela conservait une allure de prétexte, on dit encore qu'il préparerait la participation de la province de Québec à l'exposition universelle de Paris de 1889. Grand émoi chez les ultramontains: cette exposition était organisée par la République française, pour le centenaire de la Révolution!

Le *Journal des Trois-Rivières*, scandalisé, mit Trudel et Tardivel en demeure de désavouer Mercier. La *Vérité* retirerait son appui à Mercier s'il engageait la province dans la glorification des saturnales révolutionnaires. *L'Etendard* observa qu'on prêtait à Mercier un projet hypothétique; n'attribuez pas sans preuve une intention aussi abominable au premier ministre! La *Patrie* et *L'Electeur* ne démentaient pas la nouvelle. Le *Journal des Trois-Rivières* démasqua l'identité du libéralisme canadien et du libéralisme français. Trudel répliqua qu'il ne fallait pas se laisser piper par les étiquettes, et que Chapleau, Mousseau, Tarte, Flynn, Blanchet, Starnes, Wurtele — et même J.-J. Ross et Taillon, auteurs de la loi des asiles! — étaient, au fond, des libéraux, beaucoup plus que Mercier qui avait reconnu les Jésuites.

Si Trudel — qui haïssait la Révolution et faisait flotter le drapeau fleurdelysé sur l'édifice de *L'Etendard* — tolérait la participation éventuelle au centenaire de 89, c'est sans doute qu'il était dans la confidence de l'autre grand projet de Mercier, susceptible de racheter bien des erreurs. Trudel, grand ami et avocat des Pères Jésuites, devait sa-

voir que Mercier cherchait à régler la question des "Biens des Jésuites", à l'avantage de ces religieux. Ce n'était pas le moment de lâcher le premier ministre. Georges Duhamel dit à un reporter de *L'Etendard* que M. Hector Fabre recevait simplement instruction de faciliter la tâche des exposants canadiens à Paris; et la petite tempête s'apaisa.

Mercier, pendant ce temps, retrouvait à Londres Pierre Garneau, et passait avec lui à Paris.

Hector Fabre avait préparé la publicité. Mercier fut reçu à Paris en très grand personnage — ce qui lui plaisait. Richement vêtu dans sa pelisse doublée de loutre, le geste large, la parole facile, pratique en affaires, il donna de son pays, de son peuple, la meilleure idée. Il fit des conférences, prononça des discours; les journaux parlèrent de lui; on s'émerveilla de le voir si français — français de bonne souche rurale, robuste et franche et finaude à la fois. Déjà, peu d'années auparavant, Chapleau avait fait la conquête de Paris; un de ses discours avait mis des larmes aux yeux de ses auditeurs. Mercier renouvelait le charme. Par Chapleau et par Mercier — la destinée ne voulait pas séparer ces deux hommes qui se croyaient ennemis et qui étaient frères — par Chapleau et par Mercier, la France redécouvrit le Canada. Chapleau avait reçu la cravate de la Légion d'Honneur; Mercier reçut la rosette. *L'Etendard* annonçant cette nouvelle à Montréal, exprima, sans insister, l'espoir que Mercier refuserait la décoration décernée par un gouvernement anticlérical.

Comme avait fait Chapleau, et plus encore que lui, Mercier s'efforça d'intéresser à la province de Québec toutes les catégories de Français, et surtout les publicistes, les hommes d'affaires, les financiers. La province ayant besoin de capitaux, mieux va-

lait, à tous les points de vue, les chercher en France qu'aux Etats-Unis, dont la tutelle économique était plus redoutable.

Mercier alla ensuite à Rome, où il retrouva tout un groupe de Canadiens: le Supérieur Colin, le recteur Turgeon, l'honorable Masson, le juge Routhier. Le Supérieur de Saint-Sulpice, préparant la fondation du Collège Canadien, avait suivi la même filière que Chapleau et MacDonald faisant appuyer le projet cardinalice: le secrétaire des Colonies, le duc de Norfolk et le cardinal Howard. La province de Québec occupait encore les congrégations romaines. Le Père Turgeon et l'ex-lieutenant-gouverneur Masson travaillaient à l'affaire des Biens. La présence du juge Routhier s'expliquait moins clairement. On se rappelle peut-être que l'avocat Routhier avait rédigé de sa plume le *Programme Catholique* de 1871, charte des ultramontains. Dix-sept ans après, le juge Routhier, resté catholique exemplaire, était un lettré amène, tolérant en matières religieuses et politiques. Son évolution l'avait conduit jusqu'à l'amitié des abbés Paquet; et le Père Turgeon vit dans le juge Routhier un agent du cardinal et de l'Université, un adversaire.(1)

Mais Masson avait, en conscience, accompli sa tâche. "Votre affaire est virtuellement réglée", dit-il à Mercier, en le recevant à Rome.(2) Mercier

1. *Lettres du Père Turgeon, aux archives du Collège Sainte-Marie, à Montréal.*

2. *Les "Masson Papers", à la bibliothèque de l'Université McGill, sont les documents que Masson tenait de la famille de sa première femme, et qui lui ont servi à écrire ses "Bourgeois de la Compagnie du Nord-Ouest". Ce sont, en somme, des "Mackenzie Papers". Il existe, à notre connaissance, très peu de traces écrites du rôle de Rodrigue Masson dans l'affaire des Biens des Jésuites, ce qui s'explique par la discrétion et le désinté-*

vit les cardinaux de la Propagande, puis obtint une audience du pape. Il compléta les pourparlers, et laissa Masson et le Père Turgeon veiller jusqu'à la dernière heure. Peu après le départ de Mercier, le 27 mars 1888, la Sacrée Congrégation autorisa les Pères Jésuites à traiter avec le gouvernement de Québec. Il restait à négocier un accord, à le faire approuver par le Saint-Siège, enfin à obtenir une répartition *équitable* de l'indemnité. D'autre part, le Saint-Siège chargea les évêques d'arrêter tous les commentaires de presse. Et l'archevêque de Québec transmit assez rudement cet ordre à Tardivel, qui suivait l'affaire avec un intérêt passionné.

Voilà qui limiterait le retentissement. N'importe; c'était un très grand succès. Le voyage du

---

ressement de Masson, son effacement devant Mercier, comme on le comprendra mieux à la lecture d'un chapitre ultérieur. Les archives du Collège Sainte-Marie de Montréal contiennent surtout des allusions à l'extrême attention avec laquelle Masson, lieutenant-gouverneur, suivit l'affaire de "l'incorporation" des Jésuites. Decelles mentionne son intervention dans l'affaire des "Biens", d'après des renseignements qu'il tenait de Masson lui-même (Canada and its provinces, Vol 15, p. 197). C'est aussi le sens de cette phrase du dictionnaire du Père Lejeune, renseigné, lui aussi, d'une manière assez directe: "Il (Masson) fut le premier promoteur politique du vote de l'indemnité à verser aux Jésuites, spoliés officiellement de leurs immeubles, au temps d'Amherst" (Vol. II; p 153). Nous avons pu préciser et compléter ces indications en recueillant, au cours d'un certain nombre d'années, les souvenirs de contemporains de Masson et de Mercier. Nous avons en particulier recueilli le témoignage de la veuve de Rodrigue Masson, qui a accompagné son mari dans son voyage à Rome, et même assisté à l'une des audiences de Léon XIII. Du moins, à une partie de cette audience, Léon XIII et Rodrigue Masson s'étant enfermés en cabinet particulier lorsqu'il fallut traiter le point délicat des oppositions soulevées par la requête de Mercier et des Jésuites.

premier ministre fut une succession de réussites, mondaines, commerciales et diplomatiques. Une énorme vague de chance soulevait Honoré Mercier.

* * *

Dans la province, deux affaires épineuses occupaient l'opinion: la contestation électorale de Laprairie et un rebondissement de l'affaire Paradis.

On se rappelle l'élection de Goyette, le 30 juillet, dans le comté de Laprairie. La *Minerve* avait affirmé que McShane, Beausoleil, Préfontaine et Charles Langelier, entre autres, agissant comme organisateurs pour le parti de Mercier, avaient pratiqué la corruption sur une grande échelle et littéralement acheté le comté. De fait, ce qu'on appelle l'organisation électorale, c'est-à-dire, dans une large mesure, la mise en œuvre de tous les moyens de pression, avait été longtemps, dans la province, un monopole conservateur. Tarte disait: "Les élections ne se font pas avec des prières." Les libéraux s'y étaient mis un peu tard, mais ils rendaient des points à leurs précurseurs. Et dans l'élection de Laprairie, le parti de Mercier, enfin maître de l'administration, avait utilisé toutes les ressources du pouvoir. Jusqu'alors, dans la province, les morts avaient voté bleu. Qu'ils se missent à voter rouge, voilà qui indignait la *Minerve.* Elle reprocha divers procédés de fraude aux libéraux, et *L'Electeur* répondit à peu près: la corruption électorale, l'organisation de bandes d'assommeurs, etc., c'est vous qui en avez donné l'exemple, et nous n'avons fait que vous imiter, vous suivre sur ce terrain.

Devant les juges, ces réponses ne suffisaient pas. La contestation électorale de Laprairie fut évo-

quée devant le juge Loranger. Lacoste, Pagnuelo et Bisaillon représentaient la poursuite, c'est-à-dire le parti conservateur; Geoffrion et Kerr représentaient la défense. Deux fortes équipes. Associé d'Alexandre Lacoste, gendre de Pierre Fortin (ministre du cabinet Ouimet), et, par surcroît, avocat respecté, François-Joseph Bisaillon se spécialisait dans les contestations électorales. Sous son impulsion, le procès découvrit la trop parfaite organisation des ministériels: octroi, à la veille du scrutin, d'indemnités pour les dommages causés par la grêle; pression exercée par la Compagnie du Grand-Tronc auprès de ses employés, électeurs dans le comté; etc. L'éloquence conjuguée des piastres et du whisky avait induit des citoyens notoirement bleus à s'abstenir; tandis qu'à moins de frais les absents et les morts "viraient capot". "La contestation de Laprairie est une véritable mine, écrivit le *Courrier du Canada;* à chaque coup de pioche, on découvre un filon nouveau." McShane surtout parut compromis.

L'autre affaire qui émut l'opinion en l'absence de Mercier était politico-religieuse.

Mgr Dominique Racine, premier évêque de Chicoutimi, mourut le 28 janvier. Il avait établi un Séminaire, un hospice, un couvent des Soeurs du Bon Pasteur dans sa petite ville épiscopale, un couvent des Ursulines au Lac-St-Jean. Il avait aussi pris le parti de Mgr Taschereau contre Mgr Laflèche. C'est dire que ses diocésains le regrettèrent, mais non pas les ultramontains.

Et les ultramontains avaient encore bien des affaires sur les bras. Un religieux espagnol, Dom Félix Sarda, venait de publier un livre retentissant sur le libéralisme catholique. Le *Journal des Trois-Rivières* et la *Vérité,* commentant ce livre, appli-

quèrent au Canada les descriptions espagnoles de Dom Sarda et dénoncèrent une fois de plus la franc-maçonnerie, ses alliés et sympathisants. *L'Etendard* était bien d'accord avec eux sur le fond, mais Trudel agissait prudemment, de peur d'être entraîné à combattre Mercier — qui négociait à Rome en faveur des Jésuites!

Ce regain de combativité politico-religieuse trouva un aliment: l'affaire Paradis rebondissait.

Le missionnaire avait accusé J.-J. Ross d'avoir, au temps où il était premier ministre, essayé d'acheter son désistement et son silence pour quinze mille dollars. Non content de nier, Ross présentait une plainte formelle au provincial de l'ordre des Oblats.

Le provincial était le R. P. Célestin Augier, récemment arrivé de France. Un homme digne, et d'abord favorable au Père Paradis — qui inquiétait ses supérieurs par son imagination, ses initiatives, ses procès. Le P. Augier voulut arranger l'affaire à l'amiable. Dans cet espoir, il pria Mgr Laflèche de s'entremettre auprès de son diocésain et ami J.-J. Ross. Mgr Laflèche ne pouvait être bien disposé pour un religieux qui liait partie avec Mercier et les libéraux. Il prit connaissance du dossier et écrivit au Père Augier (17 février 1888):

> *"La lecture attentive des documents que vous m'avez communiqués m'a convaincu que non seulement le Père Paradis n'a pas prouvé la grave accusation qu'il a portée si inconsidérément contre le gouvernement de l'honorable M. Ross, mais que les documents établissent le contraire, c'est-à-dire qu'ils prouvent qu'aucune offre n'a été faite par le gouvernement pour acheter la conscience du Père Paradis, ni pour* $15,000 *ni pour aucune somme..."*

Mgr Laflèche, loin "d'arranger" l'aflaire, de-

mandait au provincial une condamnation du Père Paradis. Au contraire, le parti ministériel intervint auprès du provincial des Oblats, pour qu'il ne punît point le Père Paradis, grand électeur d'Alfred Rochon. Le Père Augier adopta l'avis de Mgr Laflèche. Il lui répondit:

"La protestation que vous me demandez, Monseigneur, est faite, et elle est faite de main de maître. Elle est tout entière dans les lignes qui précèdent et qui vous appartiennent. (Le R. P. Augier citait la lettre de Mgr Laflèche.) Je ne puis qu'adhérer à vos paroles..."

Entre les lignes, le provincial des Oblats laissait deviner les pressions politiques exercées auprès de lui. Il ne leur céda point: le Père Paradis fut enlevé de sa mission, et envoyé à Plattsburg, aux Etats-Unis.

Les organes bleus accusèrent les libéraux d'exploiter la soutane du religieux pour leurs fins politiques. Les ministériels renvoyèrent la balle: Le politicien est le Père Augier, qui punit injustement un religieux pour défendre l'ex-gouvernement Ross.

"Le R. P. Augier a cru qu'il suffirait de son intervention pour étouffer une affaire politique, écrivit *L'Electeur* (28 février) ; il doit reconnaître aujourd'hui son erreur. Les Canadiens français ne sont pas prêts à abandonner aussi facilement leurs droits politiques..." Et il publia une protestation en règle contre l'éloignement du Père Paradis. Quant à Mgr Laflèche, *L'Electeur* comprenait d'autant moins son intervention dans cette affaire "qu' il a déjà eu la main malheureuse dans bien des circonstances, soit dans son opposition à l'Université Laval, soit dans ses démarches pour empêcher son diocèse d'être divisé, soit lorsque, seul de tout l'épiscopat, il s'abstenait d'assister à l'installation de Son Eminence le cardinal Taschereau..."

Le Père Paradis avait, en somme, "ouvert" le Témiscamingue. Il avait portagé, couché sous la tente, cuit la popote sur un feu de braise, partagé les privations et parfois les travaux des défricheurs. Ce missionnaire chaleureux jouissait d'un extraordinaire ascendant sur les colons de la Gatineau. Avec un peu d'équilibre, il eût parfait son œuvre, pour le bien général. Ses admirateurs, tel le député Rochon, sincère et combatif, le tenaient pour une victime de l'incompréhension ou de l'arbitraire. On attribuait encore sa défaite, son exil, à l'influence des marchands de bois, les féodaux qu'il avait courageusement attaqués. Les amis du Père Paradis excitèrent le nationalisme, toujours latent sous sa forme élémentaire, contre le provincial venu de France. Dans la presse, la *Justice* et la *Vérité* utilisèrent le même argument et rivalisèrent de véhémence avec *L'Electeur*. Toute la presse ministérielle, qui louangeait la Compagnie de Jésus, décria le provincial des Oblats. Le Père Augier n'avait point assisté aux luttes épiques au cours desquelles les journaux vilipendaient, les uns Mgr Laflèche et les autres Mgr Taschereau. Il se montra désagréablement surpris de cette attitude d'une presse ultra-catholique. Il protesta. Il demanda qui pouvait bien inspirer cette campagne. La *Justice*, journal de Guillaume Amyot et de Louis-Philippe Pelletier, répondit qu'elle était inspirée et guidée "par des hommes autrement sages et autrement dignes de foi que le Rév. Père Augier, par des hommes qui ne sont pas étrangers à ce pays, et qui y sont connus autrement que par leurs étourderies." Et de revenir à la charge: "Le Père Augier, avec ses phrases et ses airs indignés, ne réussira pas à bâillonner la presse." Les numéros de la *Justice* de la fin de février et du début de mars perdent toute mesure à l'égard du provincial des Oblats.

C'était pour Tarte une occasion de batailler contre des gens qu'il n'aimait pas, contre Tardivel en particulier. Le *Canadien,* le *Journal des Trois-Rivières,* le *Monde* et la *Presse* défendirent le Père Augier contre la *Vérité,* la *Justice, L'Electeur* et *L'Etendard,* défenseurs du Père Paradis.[1] Le Père Augier serait, au Canada, le dernier provincial des Oblats venu de France. Et jusqu'à la fin de ses jours, il ne pourrait plus entendre parler du paradis sans sursauter.

Mais malgré Mgr Laflèche et le provincial des Oblats, cette affaire ne détachait pas Trudel, Tardivel et les conservateurs nationaux de l'alliance avec Mercier; au contraire. Les conservateurs nationaux, pour s'organiser plus solidement, fondèrent une association, présidée par François-Xavier Trudel.

* * *

Mercier s'embarqua pour le retour le 3 mars, revint par New-York, et fut à Montréal le 16. Il avait décommandé la retraite aux flambeaux, mais il n'empêcha pas une cohue joyeuse d'envahir sa maison de la rue Saint-Denis (car il avait acheté une belle maison de pierre, rue Saint-Denis). La *Presse,* la *Minerve* et le *Monde* pouvaient bouder; le peuple, fier des succès de Mercier, en prenait sa part.

McShane, qui s'attendait à la disqualification

1. *Par la suite, le Père Paradis en appela vainement au Supérieur général de l'Ordre, puis à Rome, et il dut quitter l'ordre des Oblats. Les principaux documents relatifs aux démêlés du Père Paradis avec son Supérieur ont été produits en Cour, lors d'un procès intenté par le Père à des journaux conservateurs, et publiés alors. (*La Minerve, *22 janvier* 1890 *et jours suivants.)*

pour l'affaire de Laprairie, remit son portefeuille— peut-être sous la pression des conservateurs nationaux, pointilleux sur la morale électorale comme sur la morale privée.

A titre de secrétaire du Club National, Rodolphe Lemieux organisa un grand dîner en l'honneur du premier ministre pour le mardi de Pâques, 10 avril. L'hôtel Windsor reçut six cents convives appartenant à la bonne société montréalaise, et l'on avait refusé du monde.

Mercier reprit les thèmes essentiels sur lesquels il fallait toujours revenir. Il refit la distinction entre les deux libéralismes, religieux et politique:

"Les libéraux de cette province répudient le libéralisme religieux, qui est réprouvé par l'Eglise, pour s'en tenir au libéralisme politique, qui est permis..."

"Je l'ai dit bien des fois, et je le répéterai ce soir avec l'assentiment des libéraux qui m'entourent: la victoire du 14 octobre 1886 *n'a pas été une victoire libérale, mais bien une victoire nationale; et le gouvernement actuel, fruit légitime de cette victoire, a été, est encore et restera, tant que j'en serai le chef, un gouvernement national, s'appuyant sur les honnêtes gens des deux partis, revendiquant l'honneur de la province et défendant ses intérêts..."*

Il affirma son entente parfaite avec les conservateurs nationaux, attestée par la présence de Garneau et de Duhamel. Il rassura ensuite les Anglais. Puis il rappela qu'à l'époque de l'affaire Riel, les timorés redoutaient l'isolement de la province: la Conférence interprovinciale réunie à Québec n'a-t-elle pas infligé à ces craintes le plus éclatant démenti? "Examinez les résultats de cette conférence, et dites-moi si jamais notre province a été plus respectée par les autres parties de la Confédération?"

Il parla ensuite d'un projet de fédération impé-

riale dont le nouveau gouverneur, lord Stanley, était partisan avoué. Mercier repoussait ce projet avec énergie. Il repoussait—déjà!—la conscription et la participation obligatoire aux guerres de l'Empire. Il dit dans ce discours à l'hôtel Windsor:

"On veut nous imposer un régime politique qui, par la conscription, pourrait disperser nos fils depuis les glaces du pôle jusqu'aux sables brûlants du Sahara; régime odieux qui nous condamnerait à l'impôt forcé du sang et de l'argent, et nous arracherait nos fils pour les jeter dans des guerres lointaines et sanglantes que nous ne pourrions ni empêcher ni arrêter."

Prophétiques, ces paroles de 1888 expriment ce qui sera le sentiment quasi unanime du pays de Québec lors de la guerre sud-africaine, et, plus encore, pendant la guerre mondiale, en 1917.

Mercier passa encore en revue les résultats de son administration. Il donna un bref compte rendu de son voyage à Paris, de son emprunt à 4 p. 100 et presque au pair (à 99) — donc, plus avantageux que l'emprunt contracté par Chapleau à 4½ et plus loin du pair.

Mercier annonça le prochain règlement de la question des biens des Jésuites, et termina, dans l'ovation des six cents convives debout, par cet appel: "Ralliez-vous autour du drapeau national!"

Il partit pour Québec, et se remit à la tâche avec plus d'ardeur que jamais.

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I

LOUIS RIEL

CHAPITRE II

LE PARTI NATIONAL

CHAPITRE III

MERCIER

LA VICTOIRE CONSOLIDÉE

INDEX

A

B

C

D

E

F

G

H

I

J

K

L

M

N

O

P

Q

R

S

T

U

V

W

Z

ERRATUM

Le lecteur aura sans doute corrigé de lui-même les coquilles, d'ailleurs peu nombreuses et peu importantes, des volumes précédents de l'Histoire de la Province de Québec. A la page 137 du Vol. III, en particulier, lire:

La plupart de nos écrivains se réclament des romantiques, Lamartine et Hugo, ce qui leur confère un petit air éclectique (et non pas électrique!).

ACHEVÉ D'IMPRIMER
LE NEUVIÈME JOUR DE JUILLET
MIL NEUF CENT QUARANTE-ET-UN
POUR LES
EDITIONS BERNARD VALIQUETTE
1564 RUE SAINT-DENIS
À MONTRÉAL
AUX ATELIERS
DE « LA PAROLE » LIMITÉE
À
DRUMMONDVILLE

